

Sous la direction de CLAUDE COUTURE
SRILATA RAVI • FRANÇOIS PAGEAU



Autour de l'œuvre d'Yvan Lamonde

*Colonialisme et modernité au Canada
depuis 1867*

Collection
de l'**O** perspectives
uest



Collection
de l'Ouest Perspectives

Dirigée par Claude Couture

La collection « Perspectives de l'Ouest » est consacrée à la publication d'écrits sur l'Ouest, de préférence dans une perspective comparative avec le Québec ou le Canada, ou par des auteurs de l'Ouest travaillant dans ce sens. Elle sera consacrée à des ouvrages multidisciplinaires qui font appel à la collaboration de plusieurs auteurs, intégrant des concepts dans une approche originale, incluant l'étude des francophonies canadiennes. En diffusant des ouvrages sur la culture et les institutions en relation avec les conflits sociopolitiques, les contextes historiques et sociaux, nous espérons ainsi contribuer à une meilleure compréhension de l'Ouest et de ses auteurs, notamment au Québec et dans la francophonie internationale.

Autour de l'œuvre d'Yvan Lamonde
Colonialisme et modernité au Canada
depuis 1867

Sous la direction de

Claude Couture
Srilata Ravi
et François Pageau

Autour de l'œuvre d'Yvan Lamonde
Colonialisme et modernité au Canada
depuis 1867



Presses de
l'Université Laval

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada

Canada

Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien. L'an dernier, le Conseil a investi 153 millions de dollars pour mettre de l'art dans la vie des Canadiennes et des Canadiens de tout le pays.

We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts, which last year invested \$153 million to bring the arts to Canadians throughout the country.



Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

SODEC
Québec

Mise en pages: In Situ

Maquette de couverture: Laurie Patry

© Presses de l'Université Laval. Tous droits réservés.

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2019

Isbn papier: 978-2-7637-3915-1

Isbn pdf: 9782763739168

Les Presses de l'Université Laval

www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Introduction.....	1
L'esprit des lieux : Yvan Lamonde et la cartographie des idées..... <i>Michel Lacroix</i>	5
En quête d'un socle épistémologique commun : Prodromes d'une histoire sociale des idées au Québec, 1965-1980	15
<i>Jonathan Livernois</i>	
La clé interprétative des débats parlementaires de 1865 sur la Confédération : l'équation identitaire d'Yvan Lamonde	29
<i>Marcel Martel</i>	
De coin(g)s et de cheminées : Aux environs du Québec d'Yvan Lamonde	51
<i>Claude Denis</i>	
Modernité et francophonie transcoloniale dans l'équation identitaire d'Yvan Lamonde : le cas du major général Claude Martin au XVIII ^e siècle en Inde	71
<i>Srilata Ravi</i>	
La parenté des revendications politiques au Canada français et en Inde, 1885-1914.....	83
<i>Serge Granger</i>	
Des anti-Lumières au Canada français : Observation sur la genèse et la structure de l'antisémitisme, 1870-1918	105
<i>Guillaume Durou</i>	
Les trois mémoires de John A. Macdonald	129
<i>Frédéric Boily</i>	

Yvan Lamonde et l'étude des échanges socio-culturels entre la Belgique et le Québec (XIX ^e -XX ^e siècle).....	147
<i>Serge Jaumain</i>	
Aux sources des politiques culturelles de l'État québécois, de Pierre-J.-O. Chauveau à Lomer Gouin, 1855-1920	167
<i>Fernand Harvey</i>	
Les femmes et l'histoire intellectuelle: réflexion sur les mécanismes d'exclusion et d'inclusion	189
<i>Valérie Lapointe-Gagnon</i>	
Un panorama scientifique vu d'Edmonton	209
<i>Yvan Lamonde</i>	
Bibliographie sélective: livres publiés par Yvan Lamonde depuis 1991.....	221
Liste des auteurs	225

Introduction

Yvan Lamonde est, avec Gérard Bouchard, l'historien francophone le plus influent de sa génération. Membre de la Société Royale, récipiendaire de nombreux prix, dont celui du Gouverneur Général, son œuvre est abondante et compte plus de 40 livres et près de 150 articles. Dans des ouvrages comme *Allégeances et dépendances. L'histoire d'une ambivalence identitaire* (2001), ou son *Histoire sociale des idées au Québec*, parue en plusieurs volumes, enfin dans sa réflexion sur la modernité, *La modernité au Québec. 2. La victoire différée du présent sur le passé* (2016), Yvan Lamonde a renouvelé et défini l'histoire intellectuelle du Canada francophone. Il a su mettre en lumière les influences croisées des États-Unis, de la France, de l'Angleterre et du Vatican sur les milieux intellectuels francophones de 1760 à nos jours. Il a également exploré cette profonde ambivalence des francophones, chroniquement tiraillés entre un nationalisme politique, fondé sur les valeurs libérales, et un nationalisme culturel qui se donne pour but de préserver à tout prix la langue et la culture canadienne-française. Cette ambivalence observée pour le Québec se trouve aussi dans les communautés francophones hors Québec qui vivent les mêmes contradictions fondamentales.

Aussi, pour célébrer son œuvre, mais dans un contexte francophone minoritaire, nous avons organisé un forum transdisciplinaire afin de contribuer à l'exploration de ses idées, notamment au niveau québécois et canadien, mais aussi au niveau des relations avec l'Empire britannique et du contexte international. Ce forum, qui s'est déroulé à l'Université de l'Alberta, à Edmonton, les 26 et 27 octobre 2017, réunissait en présence d'Yvan Lamonde une trentaine d'experts et d'étudiants, représentant des disciplines et des approches variées, mais qui avaient en commun d'être interpellés par l'œuvre immense et diverse d'Yvan Lamonde sur l'histoire politique, sociale et culturelle du Canada dans le

contexte de l'Empire britannique et de la présence de communautés francophones dans cet empire, au Canada même ou dans d'autres colonies britanniques. Le cent cinquantième anniversaire de la Confédération nous offrait une occasion propice de se pencher sur l'œuvre d'Yvan Lamonde à partir d'une perspective transdisciplinaire, intégrant diverses disciplines (histoire, sociologie, études culturelles), et situant l'étude de 1867 à travers le prisme d'une approche globale, parfois comparative, sur le colonialisme, l'Empire britannique et l'histoire de ces communautés francophones dispersées. Ces communautés, bien qu'elles aient été encore liées culturellement à la France au XIX^e siècle, se retrouvaient suite à la Conquête britannique enclavées dans le système des colonies britanniques. D'où l'idée de parler de trans-francophonies.

Dans le premier chapitre, Michel Lacroix dessine une cartographie des idées d'Yvan Lamonde afin de relire ses idées dans le contexte de la transformation des universités québécoises au cours des 40 dernières années. À travers une réflexion sur la rémanence du passé, Jonathan Livernois jette les bases, au chapitre deux, d'une éventuelle histoire sociale des idées au Québec pour la décennie 1970, en appelant à la création d'un « socle épistémologique commun. » C'est en s'appuyant sur la célèbre équation identitaire d'Yvan Lamonde, $Q = - (F) + (GB) + (É.-U.)^2 - R$, que l'historien Marcel Martel interprète les débats parlementaires de 1865 sur la Confédération dans le troisième chapitre. Dans un tout autre registre, le sociologue Claude Denis, par le biais d'une approche par glissements associatifs, questionne dans le chapitre suivant le sens politique de l'histoire de la modernité québécoise et le rapport du Québec au colonialisme dans son analyse de l'essai *Un coin dans la mémoire* d'Yvan Lamonde.

Dans le chapitre 5, Srilata Ravi explore la modernité et la francophonie transcoloniale en dressant le portrait du Major Général Claude Martin, importante figure politique et financière de la présence européenne dans l'Inde du XVIII^e siècle. Un siècle plus tard, c'est la parenté des revendications politiques au Canada français et en Inde qui intéresse Serge Granger dans le sixième chapitre. De la création du Dominion du Canada vu par l'élite politique indienne aux relations épistolaires entre Henri Bourassa et Lajpat Rai, c'est tout un pan de l'histoire transcoloniale que dévoile Granger. La définition identitaire historique du Canada français passe également par l'exclusion. Guillaume Durou s'y intéresse dans le chapitre 7, en offrant certaines observations sur la genèse et la structure de l'antisémitisme au Québec, à travers une analyse de la presse régionale. Dans le chapitre suivant, Frédéric Boily se penche sur une

controverse très actuelle, celle du conflit mémoriel et de la face sombre des grands personnages historiques comme John A. Macdonald.

Serge Jaumain, de l'Université libre de Bruxelles, dévoile quant à lui un aspect peut-être moins connu du travail d'Yvan Lamonde, celui du développement des liens et échanges socio-culturels entre la Belgique et le Québec. Dans l'avant-dernier chapitre, il revient à Fernand Harvey de sillonner l'histoire culturelle québécoise si chère à Yvan Lamonde pour remonter aux sources des politiques culturelles de l'État québécois entre 1855 et 1920. Enfin, dans le dernier chapitre, Valérie Lapointe-Gagnon s'intéresse au parcours de l'écrivaine et journaliste Solange Chaput-Rolland, qui illustre bien le phénomène de la marginalisation des femmes dans le monde des idées. S'appuyant sur la contribution des études sur le genre à l'histoire politique, elle souligne l'importance pour les intellectuelles et les intellectuels de « rester critique face aux mécanismes de la marginalisation des paroles et de tenter de les mettre en évidence ».

Il revenait évidemment à Yvan Lamonde de rédiger la conclusion. Les nombreuses communications offertes durant le colloque l'ont incité à éclaircir certaines notions, et à relever la pertinence de certaines autres, tout en soulignant avec générosité le travail de ses pairs. Ce livre témoigne de l'influence majeure de l'œuvre d'Yvan Lamonde qui, dans sa richesse et sa diversité, continue de stimuler les recherches transdisciplinaires sur le Québec, le Canada, les francophonies transcoloniales et toutes ces communautés imbriquées historiquement dans le vaste réseau impérial britannique.

L'esprit des lieux : Yvan Lamonde et la cartographie des idées

MICHEL LACROIX

*Département d'études littéraires
Université du Québec à Montréal*

Rituellement, cycliquement, nous retournons le temps sur lui-même, transformant le déroulement inflexible en invitation à le repenser, en miroir pour interroger nos filiations, notre histoire. Villes et pays commémorent ainsi leurs « grands » anniversaires avec autant de fierté et de nostalgie, parfois de regrets et de rancœurs, que les individus et les couples. Mais il en va de même dans les jardins d'*Akademios* : universités et revues célèbrent elles aussi leurs « quantièmes », à cette différence près que les secondes tentent généralement d'en tirer une réflexion critique, là où les premières ne pensent guère qu'à l'autopromotion.

C'est un autre rituel, une autre boucle historique qui m'amène à écrire, celui des hommages offerts à un maître, souvent à l'occasion de son départ à la retraite. Est-ce le signe de mon propre vieillissement ou l'effet d'un hasard de parcours qui m'aura permis de croiser plusieurs formidables chercheurs, je ne sais, mais je me retrouve engagé depuis quelques mois dans l'écriture d'hommages à plusieurs d'entre eux. À bien y penser, cette conjonction est peut-être le signe de phénomènes historiques plus larges. La tradition des « mélanges en l'honneur de X » accompagne en quelque sorte la montée des sciences humaines et sociales, leur institutionnalisation : elle fut inaugurée en 1877 par un volume d'hommage à Theodor Mommsen, grand historien allemand. Je lancerais donc l'hypothèse que cette floraison d'hommages est le contrecoup, à quarante ou cinquante ans de distance, des changements connus par l'université québécoise, et plus particulièrement la transformation des anciennes « humanités » en sciences humaines, laquelle a favorisé

l'émergence d'une génération marquante de chercheurs, ceux auxquels, précisément, nous rendons désormais hommage. Cette série constitue peut-être une première tentative, en rangs dispersés, pour rendre compte de cette autre Révolution tranquille, celle de l'université, et la faire passer de la mémoire à l'histoire.

Comment, sans humilier la science, reproche fréquemment adressé aux « mélanges » (Waquet, 2006), aller au-delà de la gratitude intellectuelle et tenter de revoir, de relire le travail d'Yvan Lamonde? Pour le plaisir espiègle de le saisir dans ses propres filets, je me suis proposé de le cerner à l'aide de sa célèbre équation, sa « formule magique » selon Bernard Andrès (2013, p. 87) : $Q = - F + GB + USA^2 - R$. Équation mathématiquement simple mais herméneutiquement complexe, délicate à manier, car elle demande de l'érudition, plus que des envolées essayistiques. Quelles ont pu être les allégeances (et éventuellement les dépendances) d'Yvan Lamonde, dans quelle mesure a-t-il pu partager méthodes, théories ou *ethos* avec l'histoire française, britannique, américaine ou « romaine »?

J'avancerais tout d'abord, en ce qui concerne le rapport à la France, que le passage de la philosophie à l'histoire, par l'intermédiaire de l'histoire de la philosophie, qu'accomplit Yvan Lamonde au cours des années soixante, rejoue à sa manière le conflit des facultés si intensément vécu au sein de l'université française une décennie plus tôt, conflit qui engendra une série de transfuges considérables, passés eux aussi de la philosophie aux sciences humaines, parmi lesquels Foucault et Bourdieu. En ce sens, la volonté d'inscrire la pensée dans le temps et l'espace, que manifeste le travail de Lamonde des premiers articles aux grandes synthèses, participe d'un mouvement historique englobant, comme ces étudiants en philosophie engagés dans l'aventure de *Parti pris*.

De l'historiographie française, telle qu'elle se pratiquait ou s'est pratiquée depuis, Yvan Lamonde offre un accompagnement critique, qui suit à distance, à partir d'une autre rive, le parcours de l'École des annales vers l'histoire culturelle et intellectuelle, par l'étude des mentalités puis des sociabilités. On pourrait aussi évoquer une autre transformation, celle de l'histoire du livre, elle-même partie de l'École des annales, par la rencontre entre Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, et que Roger Chartier, puis d'autres, firent évoluer peu à peu de la « statistique bibliographique » et de l'infrastructure économique vers les représentations, l'imaginaire.

Dans sa contribution au 50^e anniversaire de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Yvan reconnaît volontiers qu'il « est [...] évident que l'histoire culturelle pratiquée au Québec trouve sa première parenté dans l'histoire culturelle française », mais refuse de l'identifier à l'École des annales. Pourtant, dans les efforts de quantification, comme dans le passage obligé par « la petite porte de l'histoire économique, de la démographie et de l'histoire sociale » (*RHAF*, 1997, p. 288), il est difficile de ne pas voir un héritage de cette fameuse École, surtout dans les travaux pionniers des années soixante, autour de Claude Galarneau. Ce dernier s'est d'ailleurs présenté rétrospectivement comme « fils des Annales ». Yvan Lamonde indiquait pour sa part, dans la remémoration de ses « navigations au long cours », qu'il avait été « un critique de [l'histoire des mentalités], cette approche trop à la mode chez des historiens plus importateurs que producteurs » (p. 17), tout en revendiquant un retour à la signification originale de Febvre, celle « d'outillage mental », son histoire de l'enseignement de la philosophie devant servir à reconstituer « l'outillage intellectuel des élites laïques et religieuses » (p. 17).

Cette proximité critique, cet héritage accompagné de réserve et, plus encore, la méfiance contre la mode des importations théoriques caractérisent assez bien le rapport complexe entre l'histoire culturelle à la française et l'histoire culturelle du Québec élaborée par Lamonde. Ce dernier n'a jamais été le fidèle disciple d'une école et ses textes ne portent pas de trace de filiation théorique revendiquée, de grand nom affiché en exergue ou dans les premières lignes des introductions. On trouve un signe exemplaire de cette indépendance d'esprit dès 1971 dans le compte rendu de *La France devant l'opinion canadienne*, où il a l'audace de souligner quelques lacunes du maître ouvrage de son directeur de thèse : « La définition que l'A[uteur] donne au terme « opinion » gagnerait à être spécifiée » ; « Le lecteur aurait apprécié une analyse plus approfondie » ; « Le lecteur se serait attendu à », et ainsi de suite. À 46 ans de distance, le lecteur est surtout étonné de l'aplomb de ce jeune Lamonde (1971, p. 601-602).

Loin d'être inféodée à l'histoire culturelle française qui se dégage peu à peu de l'histoire des mentalités, ou de la suivre à distance et avec retard, celle du Québec s'est donc développée parallèlement, dans les mêmes années, et de façon extrêmement méthodique, comme le montrent la série de mémoires et de thèses dirigées par Galarneau ou son diagramme schématisant l'ensemble des chantiers couverts par l'histoire socioculturelle du Québec (Galarneau, 1996, p. 31). Tout aussi systématique, Yvan Lamonde a arpenté en long et en large le domaine, participant à son

élaboration dès ses premiers balbutiements, pour en arriver, des bibliographies initiales aux synthèses finales, à couvrir à lui seul un très large territoire : histoire de l'enseignement, de la culture ouvrière, du récit de soi, des lieux et formes de sociabilités, des relations et axes de référence culturelle, des bibliothèques, du livre et de l'imprimé, de la lecture, des idées et des intellectuels, sans oublier le cinéma.

J'ose à peine aborder un enjeu qui m'a jadis valu une mise au point de la part d'Yvan, mais je persiste et signe, car cela rejoint un enjeu central de l'historiographie française. Dans sa « généalogie » de l'histoire culturelle (française, par définition), Poirrier (2004) emploie quatre extraits révélateurs en guise d'intertitres : « De l'histoire sociale de la culture à une histoire culturelle du social » ; « De l'histoire sociale à l'histoire des cultures » ; « Une histoire sociale des représentations » et « Sociale et culturelle indissociablement ». Respectivement formulés par Christophe Charle, Daniel Roche, Pascal Ory et Antoine Prost, ces extraits signalent tout à la fois un mouvement, celui de l'autonomisation de l'histoire culturelle par rapport à l'histoire sociale, et une difficulté, celle de l'articulation, dans les méthodes et le cadre théorique, entre le culturel et le social. L'histoire culturelle québécoise suit ce mouvement et se trouve elle aussi confrontée à cette difficulté ; la trajectoire d'Yvan Lamonde n'y échappe pas, mais il y a sans doute eu un facteur négligé, dans la périodisation privilégiée. L'histoire culturelle québécoise fut longtemps une entreprise de dix-neuviémistes. Sans doute est-ce pourquoi la part prise par l'infrastructure, les sociabilités et les dénombrements diminue quand Yvan passe du XIX^e au XX^e siècle et des volumes de l'*Histoire sociale des idées* à ceux de *La Modernité au Québec*. Ou, pour le dire autrement, le fossé est peut-être plus grand, et la cumulativité des recherches plus faibles, entre vingtiémistes respectivement spécialistes de l'histoire sociale, de l'histoire culturelle et de l'histoire littéraire.

Dans le rapport d'Yvan Lamonde à l'histoire culturelle française émerge un paradoxe : tout en cherchant à dégager l'histoire québécoise de sa fixation hexagonale, en réévaluant à la baisse l'importance de cette référence culturelle, c'est néanmoins des chercheurs français, les Chartier, Ory, Sirinelli et compagnie, qu'Yvan Lamonde fut le plus proche. On trouve un semblable paradoxe chez les intellectuels de *Parti pris* : tout hostiles qu'ils furent envers les retours d'Europe et autres francophiles excessifs, ce fut à Paris qu'ils accomplirent leur thèse.

LAMONDE, HISTORIEN AMÉRICAIN ?

Le rôle joué par Yvan Lamonde, aux côtés de Gérard Bouchard et quelques autres, dans la réévaluation du pan américain de l'histoire québécoise est bien connu, aussi bien sur le plan conceptuel (par la distinction entre américanité et américanisation) que sur le plan documentaire (par exemple, dans l'étude minutieuse des liens entre les patriotes américains et les patriotes québécois, qui m'a jadis valu de dépouiller pour ses travaux trente ans de *La Gazette de Québec*). À cet égard, le travail d'Yvan a transformé en question historiographique le tournant culturel vers les États-Unis, tournant amorcé par les élites culturelles, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, dont on peut voir des prodromes bien plus tôt, chez Edmond de Nevers et quelques retours d'Europe, mais qui fut essentiellement collectivement accompli (en ce qui a trait à la culture légitime) dans les années soixante et soixante-dix.

On a cependant moins fortement examiné ce que cette relecture critique des pôles culturels de la société québécoise pouvait devoir à l'historiographie américaine. Or, bien qu'il accorde à Roland Houde l'impulsion première du travail sur l'histoire de la philosophie au Québec, ce furent des travaux d'historiens américains (et secondairement, latino-américains), qui ont permis d'envisager comment reconstituer cette histoire sans la réduire à la simple diffusion, plus ou moins retardée et déficiente, des grands philosophes français. On voit d'ailleurs ces références aux travaux de Schneider, de Cruz Costa, de Quiles, comme au *Journal of the History of Ideas* et au *Journal of the History of Philosophy*, absentes du mémoire de 1969 sur la philosophie au Collège de Montréal, apparaître dans la bibliographie de la thèse, en 1977, et accompagner les trois premières pages, pour fonder, dans la transformation de la thèse en livre, l'idée d'une « histoire de la tradition philosophique dans les Amériques » (1980, 13), présentée comme « histoire sociale de la culture » plutôt que comme histoire des idées ou histoire intellectuelle.

Peu à peu, cependant, alors même que le thème de l'américanité devenait plus structurant dans l'histoire culturelle québécoise, grâce aux travaux de Lamonde entre autres, les références à l'historiographie américaine dans ses textes disparaissent, peut-être parce que l'histoire culturelle, aux États-Unis, a été en partie dominée par les *cultural studies*, dont Lamonde est on ne peut plus éloigné (et avec lui tout le Département de langue et littérature françaises de McGill). Peut-être aussi que le « visa méthodologique et épistémologique » permettant la décolonisation

historiographique avait joué son rôle et n'était plus nécessaire, une fois que l'histoire culturelle québécoise s'était développée.

L'AXE ROMAIN

Évoquer la possibilité d'une école historique romaine, vaticane, équivalente aux domaines français, américain ou anglaise, fait *a priori* sourire. Dans les luttes entre courants et approches historiques, au sein des champs universitaires contemporains, on ne trouve pas trace d'une conception ecclésiastique, officielle et catholique. Et pourtant, l'histoire du Québec, de sa culture et des idées qui y circulent a été infléchie par l'axe romain, comme le constatait Lamonde dans l'avant-propos de sa biographie de Dessaulles. Sans être anticléricale comme ce dernier, l'histoire pratiquée par Lamonde cherche à mettre en lumière l'importance des courants libéraux, progressistes et modernistes, d'un côté. De l'autre côté, elle cherche également à s'attaquer à ce qu'il présente lui-même comme un deuxième « abandon » (Lamonde, 2008, p. 6), dans une rare marque d'affectivité, à savoir l'alignement du Vatican sur les intérêts de la communauté d'origine irlandaise, partout où ceux-ci entraînent en conflits avec les intérêts des communautés canadiennes-françaises ou franco-américaines.

Il y a ainsi une forte réévaluation à la baisse de l'importance de l'axe romain dans la genèse et l'évolution de la culture québécoise, mais cette réévaluation est aussi un combat, combat pour la laïcité, entre autres. D'où, parfois, quelques tiraillements entre le citoyen et l'historien, qui l'a un jour mené à soutenir qu'aucun ecclésiastique ne pouvait être un intellectuel au sens fort du terme, ce qui nous a permis de franches discussions au sein de l'équipe du *Dictionnaire des intellectuels.les au Québec*. En même temps, le biographe de Dessaulles a aussi été celui de Mgr Paquet, il a défendu l'importance de la pensée de Groulx dans l'histoire intellectuelle et l'historiographie québécoise, en plus d'être un des premiers historiens à accomplir une réévaluation critique de l'héritage du thomisme. Est-on quitte envers le passé, se demandait-il, en transformant en interrogation un des énoncés percutants du *Refus global*? Bien sûr que non, laisse-t-il entendre et je serais tenté de lui retourner l'énoncé, pour souligner la forte filiation partipriste de sa pensée, du moins quant à la laïcité, à la « décolonisation » intellectuelle et à la recherche d'une

philosophie « québécoise » distincte¹ (car, pour ce qui est du marxisme et du joul, Yvan Lamonde n'a pas manié ces langages).

J'ajouterais, pour ouvrir un peu le champ d'analyse, que sa perspective, centrée ici sur l'histoire des idées, transforme la religion en objet de débat idéologique et l'Église en agent dans les débats. La religion devient ainsi un thème, un répertoire d'idées, un ensemble idéologique, plutôt qu'une composante de l'univers symbolique, fondement de pratiques concrètes, ou qu'une instance parmi d'autres dans les luttes pour la régulation sociale.

A MCGILL SCHOLAR ?

L'interaction la moins évidente, sur le plan historiographique, est celle de l'axe britannique, qu'on serait porté à première vue à juger peu structurante, aussi bien pour Lamonde que pour la plupart des historiens, littéraires et sociologues québécois (du moins pour les francophones). Quitte à forcer la schématisation, tout se passe comme si l'histoire des idées de l'École de Cambridge, le *New Historicism* et l'école britannique des *cultural studies* n'eurent pas d'effets directs sur le développement de l'histoire culturelle québécoise. Et pourtant, les travaux de Pocock et Skinner sur le républicanisme, comme la lecture sociale de l'histoire culturelle accomplie par Raymond Williams et autres auraient pu l'alimenter. Il y a là, à bien y penser, un objet d'étude pour l'histoire culturelle des écoles historiographiques. On peut par ailleurs noter que la perspective systématique, englobante, adoptée par l'histoire culturelle, en France comme au Québec, se heurtait, dans l'univers britannique, aux profondes tensions entre le *high brow* et le *low brow*, perspectives jugées irréconciliables, ainsi qu'à la doxa de l'absence d'intellectuels proprement dits en Grande-Bretagne (contre laquelle Stefan Collini a écrit *Absent Minds. Intellectuals in Britain*). Ainsi, il semblerait que la culture britannique soit demeurée un objet d'étude, non une source intellectuelle, pour Yvan

1. Dans les pages de la revue, Jacques Brault publia un texte à valeur programmatique, intitulé « Pour une philosophie québécoise » (Brault, 1965). Par ailleurs, plusieurs des fondateurs de *Parti pris* étaient des étudiants en philosophie à l'Université de Montréal et avaient publiés un recueil de textes philosophiques dans les Cahiers de l'AGEUM, en 1963. Or, Yvan Lamonde cite ce recueil dans son survol de l'histoire de la philosophie au Québec (1972, p. 41) et confère au texte de Jacques Brault une importance cruciale dans les dernières pages de cette histoire, écrivant : « ces appels de Jacques Brault furent le signe le plus explicite d'une tentative de réfléchir originale » (1972, p. 42).

Lamonde. Je me demande néanmoins si le fait de devenir historien de sa propre institution (le Département de langue et littérature françaises de McGill, en l'occurrence) ne témoigne pas, d'une certaine manière, d'un ethos quelque peu britannique. Je me demande aussi si la longue prédominance, chez Lamonde, d'un certain idéal du *scholar*, et la manifestation plus tardive du *public intellectual* n'a pas un arrière-plan britannique.

Je vais me permettre, en fin de parcours, une petite digression sur le Département de langue et littérature françaises de McGill et plus précisément sur ce qui me paraît rétrospectivement un quatuor incomparable qui comprenait Marc Angenot, François Ricard et Yvon Rivard, en plus d'Yvan Lamonde. Bien que mal ajusté à première vue, parce que laissant davantage voir les divisions que la convergence, le quatuor couvrirait mieux qu'aucune équipe de recherche ne saurait jamais le faire les grands angles de l'essai et de la prose d'idées.

Le quatuor mcgillien ne se constitua jamais en école, cela aurait été impossible tant les désaccords étaient profonds. Mais la haute valeur des idées sur les idées qui en sortirent fut une preuve de ce qui, en 1967, était encore un pari pour le jeune Yvan Lamonde : à savoir l'existence au Québec d'une vie intellectuelle spécifique, complexe et dynamique. Ultimement, d'ailleurs, le caractère indépendant de l'histoire culturelle menée par Yvan, son refus farouche de tout colonialisme intellectuel, qu'il fut théorique ou méthodologique, constitue un des principaux signes distinctifs. Je vais lui offrir ici une image tirée de Germaine Guèvremont, d'un passage cité par Yvan, où le Survenant va à la chasse avec le père Didace. Dans l'extrait cité, Yvan a occulté une longue énumération des espèces d'oiseaux, laquelle se termine sur un nom étonnant : le « français sauvage ». Je lui offre cette image en guise d'hommage.

Andrès, Bernard, « Le fauteuil et l'agent double », dans Jonathan Livernois (dir), *Les affluents partagés. À propos de l'œuvre d'Yvan Lamonde*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013, p. 79-93.

Galarneau, Claude, « Itinéraire d'historien », dans Yvan Lamonde et Gilles Gallichan (dir), *L'Histoire de la culture et de l'imprimé. Hommages à Claude Galarneau*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 11-32.

Lamonde, Yvan, « Galarneau, Claude, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)* », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 24, n° 4, 1971, p. 600-602.

- Lamonde, Yvan, *Historiographie de la philosophie au Québec (1853-1970)*, Montréal, Hurtubise-HMH, 1972.
- Lamonde, Yvan, *Historien et citoyen. Navigation au long cours*, avec la collaboration de Claude Corbo, Montréal, Fides, 2008.
- Poirrier, Philippe, *Les Enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, «Points Histoire», 2004.
- Waquet, Françoise, «Les “mélanges” : honneur et gratitude dans l'université contemporaine», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 53, n° 3, 2006, p. 100-121.

En quête d'un socle épistémologique commun : Prodromes d'une histoire sociale des idées au Québec, 1965-1980

JONATHAN LIVERNOIS

Université Laval

Ce n'est un secret pour personne et je ne m'en cache pas : ce que je suis comme professeur d'université, comme chercheur et comme humain supervisant les travaux intellectuels d'autres humains, je le dois très largement à mon directeur de thèse, Yvan Lamonde. Près de quinze ans après notre première rencontre, c'est encore la constance de l'homme qui me retient. Les idées fixes – sans être figées, ce qui est très différent – de l'historien, fussent-elles mises en relief *a posteriori*, l'ont mené à la complétion, en 2016, de cet ambitieux projet d'histoire sociale des idées du Québec, de la Conquête à 1965. Sans qu'il y ait eu remise officielle de témoin, j'ai compris que son projet se terminait délibérément sur un point d'orgue. Qu'à d'autres incomberaient la suite, si suite il devait y avoir. Plus ou moins consciemment, je me suis lancé. Depuis quinze ans, peut-être.

Le cœur de la période couverte par une prochaine – éventuelle ? – histoire sociale des idées au Québec serait la décennie 1970. Pour définir ses découpes temporelles, Yvan Lamonde privilégiait l'identification de trames idéelles, qui donnaient rapidement le canevas d'une table des matières. Depuis quelques années, il avait replongé dans le vocabulaire foucauldien, convoquant *L'archéologie du savoir* et *Les mots et les choses*, reprenant assez librement l'idée d'*épistémè*. Je privilégierai un autre terme foucauldien : le « socle épistémologique commun », dont la portée heuristique se résumerait à un mot, un concept, un verbe, peut-être. C'est ce que je chercherai ici, dans cette contribution qui constitue du même souffle une sorte de clôture, qui fera la synthèse des différentes pistes que j'ai explorées, le plus souvent avec Yvan Lamonde, depuis les 15 dernières années. Je me permets donc de marcher dans mes propres traces.

CE QUE FERNAND DUMONT RÉVÈLE

Fernand Dumont s'est souvent exprimé, au fil des années 1970, sur les raisons de son inquiétude face au destin, politique et culturel, du Québec. Le titre d'un texte paru dans la revue *Maintenant*, à l'été 1974, donnait le ton : « L'automne de la Révolution tranquille ». Il y parlait justement des « jours gris » venus après « le printemps de son pays¹ ». Dans le dernier numéro de cette même revue, en décembre 1974, le sociologue écrivait :

Que chante donc Vigneault, sinon un monde disparu ? Les bateaux qui ne partent plus, le facteur qui courait jusqu'à Blanc-Sablon... Et Léveillée, Butler, Dor, tant d'autres ? Quel sens peut avoir pour nous ce recours à un monde qui n'est plus le nôtre ? Nous sentons bien que ce passé à [sic] valeur d'avenir, que de le reporter en avant suscite d'autres images que celles, toutes plates, d'un progrès suivant la logique de la révolution tranquille².

Le « passé qui a valeur d'avenir » : l'expression laisse perplexe. L'horloge québécoise serait-elle dérégulée, le temps avançant bel et bien tandis que les aiguilles, elles, tourneraient dans le mauvais sens ? Le sociologue ne semble pas, par ailleurs, se braquer contre ce phénomène, l'opposant même aux images « toutes plates » de la logique du « progrès suivant la logique de la révolution tranquille ». Sans refaire nécessairement le procès des Lumières à la manière d'Adorno et Horkheimer – que d'autres, comme l'essayiste Pierre Vadeboncoeur, reprendront instinctivement –, Fernand Dumont revient sur cette logique temporelle en 1978, dans un texte portant sur « l'actualité » du chanoine Lionel Groulx, mort onze ans plus tôt, et qui a été l'historien le plus important de la première moitié du XX^e siècle au Québec. Il écrit :

Groulx contredit, à l'avance, l'une des inspirations premières des changements qui ont affecté le Québec depuis les années 1950, ce qu'on qualifie de « Révolution tranquille ». Que l'on ne se méprenne pas aussitôt : il n'est pas question de contester qu'il fallait des changements radicaux et qu'il en faut encore. Ce qui est en cause, c'est le type d'idéologie qui a expiré les changements. Pour tout dire : notre peuple a rallié, sans beaucoup d'examen, les vieilles idéologies du progrès qui hantent l'Occident depuis le

1. Fernand Dumont, « L'automne de la Révolution tranquille ou le deuxième cercle », *Maintenant*, nos 137-138, juin-septembre 1974, p. 49.

2. *Id.*, « L'âge du déracinement », *Maintenant*, n° 141, décembre 1974, p. 8.

XVIII^e siècle, et que tant de pays dit « sous-développés » ont adopté pour leur malheur³.

La perspective d'un progrès continu, de la « perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine » pour reprendre les mots de Condorcet, est qualifiée fort négativement, comme si c'était le règne même de la modernité, le « règne du jour », qui était maintenant caduc. L'expression est presque oxymorique : les « vieilles idéologies du progrès ». Ce sont pourtant ces idéologies qui ont aiguillonné les changements et les rattrapages sur les plans économique, social et politique des années 1950 et 1960, au Québec. C'est l'esprit du temps, nul doute à ce sujet. Pourtant, dans le texte de Dumont, la perspective semble entièrement renversée. L'avenir a (ou devrait avoir) des couleurs du passé. Une dizaine ou une quinzaine d'années, à peine, après que tant d'intellectuels et d'écrivains, héritiers putatifs de Borduas, aient eu la conviction intime que regarder derrière soi transformait en statue de sel. Ou renvoyait Euridyce aux Enfers.

On peut aussi partir de l'essai *La vigile du Québec* que Fernand Dumont fait paraître en 1971. L'épigraphe que le sociologue de l'Université Laval choisit pour ouvrir son ouvrage est particulièrement révélatrice :

Souvenons-nous que la tristesse seule est féconde en grandes choses, et que le vrai moyen de relever notre pauvre pays, c'est de lui montrer l'abîme où il est. Souvenons-nous surtout que les droits de la patrie sont imprescriptibles, et que le peu de cas qu'elle fait de nos conseils ne nous dispense pas de les lui donner.

Ernest Renan, *La réforme intellectuelle et morale en France*

Rapprocher la défaite française de 1870 et la crise d'Octobre, n'est-ce pas aller trop loin ? Bien sûr, Dumont – ou du moins sa comparaison implicite – exagère. Il n'empêche que les événements d'Octobre engendrent un abattement qui, toutes proportions gardées, paralyse autant que peut le faire une défaite nationale. Un abattement ou une colère, devrait-on dire, pour ses victimes directes – comme Gaston Miron et Gérard Godin, arrêtés en pleine nuit puis relâchés une semaine plus tard – et indirectes, comme Fernand Dumont, qui passe près d'être arrêté⁴. D'où

3. *Id.*, « Actualité de Lionel Groulx », dans Maurice Filion (dir.), *Hommage à Lionel Groulx*, Montréal, Leméac, 1978, p. 77.

4. « Un jour, pendant la crise, je me trouve à Montréal pour un cours sur l'épistémologie de l'histoire à des étudiants de l'Université du Québec. Je donne une première leçon l'avant-midi ; dans l'intermède je me rends chez Gaston Miron,

pourra venir l'espoir dans un tel contexte, tandis que le mur vient d'arrêter l'élan, réel ou symbolique, des vingt dernières années? Dumont propose ici une piste, balisée il y a longtemps. Balisée par les mots de la seconde épigraphe de *La vigile du Québec*:

J'espère avec tous les ancêtres qui ont espéré; j'espère avec tous les espérants d'aujourd'hui; j'espère par-dessus mon temps, par-dessus tous les décou-ragés... Nous aurons un pays qui portera son âme dans son visage.

Lionel Groulx, *Directives*

Dans son ouvrage de 1937, le chanoine traitait, à sa manière, de cette «anxiété» taraudant les Canadiens français, «espèce tragique⁵» qui risque sans cesse de périr. Un air connu pour les hommes et les femmes de 1970, on s'en doute bien.

Mais on ne cite pas le chanoine Groulx innocemment en 1971. Neuf ans auparavant, dans «La ligne du risque», Pierre Vadeboncoeur avait lui aussi rappelé les mots du chanoine, mais c'était alors comme repoussoir. La formule des deux épigraphes de *La vigile du Québec* rappelle d'ailleurs celle de l'essai de Vadeboncoeur, mais le point de départ est presque devenu le point d'arrivée: il ne s'agit plus de montrer, comme chez Vadeboncoeur, l'espace de liberté à combler entre «*Notre maître, le passé*» de Lionel Groulx et «Nous sommes toujours quittes envers le passé» de Paul-Émile Borduas⁶, mais de dégager un nouveau point de fuite. «Nous aurons un pays qui portera son âme dans son visage»: ces mots de Groulx semblent receler, dans le contexte de 1971, une sorte d'impulsion prémi-ronienne, qui vient de très loin et qui remonte vers le temps présent. Groulx n'est plus dans le camp mortifère; il devient, contre toute attente, vecteur d'espoir, contemporain.

qui dirige alors les éditions de l'Hexagone, pour y autographier les exemplaires de presse de mon recueil de poèmes, *Parler de septembre*, qui va paraître. Nous causons évidemment des événements qui occupent tous les esprits. Il me faut revenir vite à l'université pour reprendre mon cours. Miron est arrêté ce même après-midi. On l'appréhende sur la foi de quelle indication? Certainement pas pour une accoin-tance quelconque avec les terroristes. Comme on procédait un peu au hasard, me trouvant là, on m'aurait sans doute cueilli, moi aussi. Simplement pour faire bon compte, j'imagine.» *Id.*, *Récit d'une émigration*, Montréal, Boréal, 1997, p. 173.

5. Lionel Groulx, *Directives*, Montréal, Éditions du Zodiaque, 1937, p. 10.
6. Yvan Lamonde, «Est-on quitte envers le passé? Borduas, Vadeboncoeur et le dénouement de "Notre maître, le passé"», *Cahiers des Dix*, vol. LX, 2006, p. 209-231.

L'introduction de *La vigile du Québec*, court texte d'à peine huit pages, vient confirmer l'impression laissée par les deux épigraphes. D'entrée de jeu, le drame d'Octobre y est vu comme la rupture, comme ce qui a brisé le rythme haletant des changements des dix ou vingt dernières années. Édouard Glissant avait eu le mot juste pour décrire cette période emballée : l'« irruption dans la modernité », le fait de « tout assumer tout d'un coup, le combat, le militantisme, l'enracinement, la lucidité, la méfiance envers soi, l'absolu d'amour, la forme du paysage, le nu des villes, les dépassements et les entêtements⁷ ». Dumont, tout aussi conscient de cette rapidité, propose quant à lui l'image de projets empilés dans « une maison hâtivement balayée⁸ ». La maison qui s'est faite en l'absence du sujet mironien dans le « Poème liminaire » de *L'homme rapaillé?*

Quoi qu'il en soit, Octobre change tout : il impose une rigidité, un caractère tragique à ce qui est et à ce qui vient. Il y a presque, dans le propos de Dumont, le *fatum* des Anciens : « Voilà que brusquement le destin a fondu sur nous du ciel⁹. » L'inquiétude est, dès lors, inscrite au cœur des réflexions qu'il faudra mener.

Quand vient le temps d'épingler les actions des gouvernements Bourassa et Trudeau pendant de la crise d'Octobre, le propos de Dumont est elliptique : « Je passe trop vite sur un *complot* dont les historiens rendront compte un jour. J'en reparlerai plus en détail. Je veux dire, pour l'instant, que les mythes que nous avons cru disparus depuis notre long sommeil nous sont revenus. À l'état de veille, cette fois¹⁰. » On comprend bien que des fédéralistes ont voulu profiter de la crise pour freiner la progression de l'indépendantisme et de la gauche au Québec. C'est, on le devine, le but du « complot ». Par contre, la dernière phrase de la citation n'est pas claire : quels sont les mythes qui reviennent ? Sont-ce « les rêves accumulés d'une longue nuit¹¹ » ? S'agit-il plus simplement des antennes des anciennes idéologies, périmées, balayées rapidement après la mort de Duplessis ? Chose certaine, le temps revient, vaille que vaille.

Autre possibilité, qui tient peut-être de l'extrapolation : il vaudrait mieux, plutôt que de subir les assauts du passé, regarder vers cette ancienne

7. Édouard Glissant, *Le discours antillais*, Paris, Gallimard, 1981, p. 192.

8. Fernand Dumont, *La vigile du Québec. Octobre 1970: l'impasse?* Montréal, Hurtubise HMH, 1971, p. 13.

9. *Ibid.*, p. 12.

10. *Ibid.*, p. 14.

11. *Ibid.*, p. 12.

nuit pour y retrouver ce qui permettra de donner un sens aux inquiétudes du jour. Extrapolation, peut-être, mais qui va dans le sens de ce qui suit :

En somme, j'ai pensé sans trop y réfléchir que, devant une menace qui ne vient plus de nous, chacun pouvait confesser d'où il est parti. Parti de si loin, de si près. Je voudrais que d'autres de ma génération fassent de même. Il me semble que, dans l'enceinte où la panique nous est venue, il faut raconter son histoire. Un peu comme dans les veillées de naguère où, pour conjurer la tempête qui grondait au-dehors, les vieux nous narraient les souvenirs de leur passé. Provisoirement. En attendant de reprendre souffle pour des engagements qui seront demain plus complexes et plus durs¹².

C'est bien la comparaison qui donne son titre à l'essai de Dumont : la veille, la vigile, l'attente et la réflexion à l'abri de la tempête. Elle n'est pas choisie par hasard et annonce une sorte de temps, recourbé. La comparaison s'ancre elle aussi dans un passé canadien-français, du moins dans sa composante traditionnelle, presque folklorique. Devant une tempête contre laquelle on ne peut pas grand-chose, il ne s'agit pas d'importer « un *modèle* théorique de la dernière mode¹³ », comme le dit le sociologue, mais bien plutôt de faire le bilan de ce qui a été et de ce qui est resté, sans doute, à l'état de potentialités. Autrement dit, puiser dans ses traditions plutôt que se soumettre à la modernité la plus emballée, aux « vieilles idéologies du progrès qui hantent l'Occident depuis le XVIII^e siècle ». Voilà ce qu'inaugure, fût-ce symboliquement, la vigile de Dumont.

LA RÉMANENCE DU PASSÉ

Les exemples ne manquent pas des différentes déclinaisons du temps recourbé pendant les années 1970. Le florilège est une tentation à laquelle il est difficile de résister. On peut ainsi rappeler les mots de Pierre Vadeboncœur qui écrivait, en 1970, dans *La dernière heure et la première* : « Le Québec libre se trouve quelque part dans le passé et, comme le paradis de la Genèse, il nous travaille comme une réminiscence et comme une promesse. Mais la vérité d'aujourd'hui n'est plus aucunement celle d'hier¹⁴. » On aurait pu tout aussi bien citer un grand nombre de vers de

12. *Ibid.*, p. 16-17.

13. *Ibid.*, p. 18.

14. Pierre Vadeboncœur, *La dernière heure et la première*, Montréal, Parti pris/l'Hexagone, 1970, p. 50.

L'homme rapaillé où, comme le dit Micheline Cambron, « l'utopie n'est pas le futur », mais le « lieu d'origine, matrice du temps qui vient¹⁵ ».

C'est toute la culture, voire la société québécoise, qui retourne sur ses pas. En avril 1976, le poète Gaston Miron rendait hommage, dans un texte de *L'Action nationale*, à l'ethnologue Robert-Lionel Séguin : « [C]omme on enlève les couches successives de peinture qui aliènent le matériau naturel d'un meuble, il nous a montré et tendu un visage décapé du passé et des ancêtres, que nous avons d'abord regardé avec étonnement et pudeur, et commencé de récupérer et d'aimer dans les années soixante¹⁶. » L'armoire à pointe-de-diamant aurait donc, aussi, valeur humaine. Elle serait à l'image de l'identité québécoise qui se fait avec les matériaux d'antan. Le retour passerait aussi par ces traces vivaces.

Dans un essai de 1974 qu'il reprend l'année suivante dans *Le Réformiste*, Jacques Godbout parle de « l'opération "antiquaire" », du « rachat des vieux meubles et l'exposition des idées anciennes, dépoussiérées ». Cette description d'une « opération "antiquaire" » qui n'est pas sans rappeler l'histoire antique dont parlait Nietzsche, selon laquelle « les différences de valeur et de proportions n'existent plus¹⁷ », résume bien à la fois le caractère quelque peu risible et la nécessité de cette quête, où *tout* doit être sauvé. Cela porte un nom : la quête patrimoniale.

En 1980, Gilles Dorion, professeur de littérature québécoise à l'Université Laval, dans la préface de la réédition de *L'appel de la race* de Lionel Groulx, le dit bien, en forçant quelque peu l'actualité du roman de 1922 : « Le pèlerinage aux sources accompli par [le personnage principal], qui désire se retremper dans le monde francophone, ressemble, à s'y méprendre, à ce retour au patrimoine entrepris depuis quelques années, qui traduit une volonté commune et réfléchie de réaffirmer son appartenance à un monde distinct et de retrouver ses valeurs fondamentales¹⁸. »

-
15. Micheline Cambron, *Une société, un récit. Discours culturel au Québec (1967-1976)*, présentation de Chantal Savoie, Montréal, Nota bene, coll. « Visées critiques », 2016 [1989], p. 241.
 16. Gaston Miron, « Robert-Lionel Séguin, historien de l'identité et de l'appartenance » [*L'Action nationale*, vol. 5, n° 8, avril 1976], dans *Un si long chemin. Proses 1953-1996*, édition préparée par Marie-Andrée Beaudet et Pierre Nepveu, Montréal, l'Hexagone, 2004, p. 245.
 17. Friedrich Nietzsche, *Seconde considération intempestive. De l'utilité et de l'inconvénient des études historiques sur la vie*, traduction par Henri Albert, Paris, GF Flammarion, 1988, p. 98.
 18. Gilles Dorion, « Présentation », dans Lionel Groulx, *L'appel de la race*, Montréal, Fides, 1980, p. 6.

Tous ces phénomènes de rémanence du passé ont été peu thématés, sinon comme des phénomènes historiques plus ou moins épars. Certains ont tout de même constaté, pendant la décennie 1970, qu'un processus de retour vers le passé était en cours. C'est le cas de littéraires avisés, comme François Ricard qui, dans plusieurs de ses textes de la décennie 1970, a vu à l'œuvre ces différents mécanismes dans la littérature et la société québécoises. Il écrit :

Assurément, quand on rappellera plus tard les grands courants de production intellectuelle de notre décennie, la résurrection du passé culturel figurera parmi les plus riches et les plus significatifs. Ce sera une des gloires et peut-être une des grandes misères de notre temps que cette fascination du passé, dans laquelle se mêlent indistinctement le refus de mourir, le sens de la fidélité, l'amour du peuple et une bonne dose de complaisance un tantinet nombriliste¹⁹.

Il faut aussi rappeler pour mémoire les prises de parole de quelques historiens. Ainsi, le 16 octobre 1976, André Vachon, historien et conservateur des Archives nationales du Québec, défend, dans *Le Devoir*, l'importance des documents écrits dans cette quête patrimoniale de l'époque, qu'il décrit ainsi :

Jamais le patrimoine québécois n'a été en honneur autant qu'en ces dernières années. Tout se passe comme si, au moment où notre société paraît s'éloigner de plus en plus résolument des formes de vie qui, traditionnellement, furent celles de la majorité d'entre nous, nous éprouvions tout à coup l'impérieux besoin de renouer avec un certain passé, d'en recueillir soigneusement les vestiges et de les intégrer dans le cadre de notre vie quotidienne²⁰.

En 1979, Yvan Lamonde, dans sa chronique de sciences sociales du quotidien *Le Devoir*, constate le même emballement :

Le réveil politique des années 1960 doublé depuis, curieusement, de carences incroyables dans l'enseignement de l'histoire du Québec et du Canada a généré des intérêts considérables pour le passé et le patrimoine. Ces curiosités, partiellement satisfaites par la publication d'ouvrages sur les vieilles « affaires » et les demeures anciennes et par la diffusion d'émissions de radio et de télévision à contenu historique ont suscité un appétit de lire sur

19. François Ricard, « Nostalgie, nostalgie, quand tu nous tiens », *Le Devoir*, 26 mars 1977, p. 15.

20. André Vachon, « Un patrimoine sans âme », *Le Devoir*, 16 octobre 1976, p. 24.

l'histoire du Québec contemporain qu'aucune histoire globale n'a pu, à vrai dire, rassasier jusqu'à ce jour²¹.

Bref, on a bien vu ces phénomènes de rémanence du passé à l'œuvre, en temps et lieu. Mais les a-t-on tous placés à l'enseigne d'un même régime temporel, de la même épistémè, que l'on qualifiera ici de « patrimonial » ? Les travaux manquent à ce sujet.

À ce titre, et même si elle ne parle pas d'un discours patrimonial, il faut très certainement se référer à l'étude de Micheline Cambron, *Une société, un récit. Discours culturel au Québec (1967-1976)*, parue à l'Hexagone en 1989. Cambron y relève la fréquente « valorisation implicite du passé²² », et ce, dans un ensemble hétéroclite de discours, allant des chansons de Beau Dommage à *L'Hiver de force* de Réjean Ducharme. Elle voit aussi sourdre, au cœur de ces discours, ce qui permettrait d'expliquer l'inquiétude culturelle, protéiforme, de plusieurs intellectuels et écrivains, comme Fernand Dumont, dans *La vigile du Québec*. Cambron écrit :

La nostalgie, qui place dans le passé l'illusion de cette participation coutumière, loin d'atténuer la douleur du déchirement, rappelle sans cesse que le présent est, lui, marqué par l'hétéroglossie, que la culture québécoise n'est pas qu'un milieu, qu'elle est aussi une distance et qu'à ce titre elle ne se laisse enclorre ni dans un temps ni dans un lieu, ni même dans une collectivité réelle²³.

Il est normal, dans le contexte, que le regard se tourne vers le passé, dans une sorte de nostalgie d'un temps plein, sans fissure, qui n'a probablement pas existé. Mais le mode nostalgique est-il le seul qui vaille lorsqu'on revient vers le passé ? Il est vrai qu'il y a bien de la nostalgie dans ces mots de Dumont que je citais plus haut, qui rappellent avec une certaine tristesse la disparition du monde chanté par Vigneault et Dor. Mais le rapport au passé n'est-il que cela, surtout chez Dumont qui, on le sait depuis « De quelques obstacles à la prise de conscience chez les Canadiens français », publié en janvier 1958 dans *Cité libre*, était bien conscient du caractère mythifié de ce passé plein ? Ne peut-on pas revivifier certaines potentialités du passé, si ce n'est qu'au cœur de discours

21. Yvan Lamonde, « Une histoire exceptionnelle du Québec », *Le Devoir*, 27 octobre 1979, p. 23.

22. Micheline Cambron, *Une société, un récit. Discours culturel au Québec (1967-1976)*, Montréal, l'Hexagone, 1989, p. 264.

23. *Ibid.*, p. 186.

qui sont garants de leur efficacité? C'est ce que je voudrais voir en tirant le fil du régime patrimonial, afin d'en voir les effets sur nos discours.

Ce retour au patrimoine est vaste, touche autant les choses que les hommes, leur culture que leurs immeubles, leurs biens meubles que leur mémoire. À tout prendre, cette idée de « patrimoine » pourrait bien expliquer cet étonnant processus de rémanence du passé, cette temporalité recourbée que l'on peut voir à l'œuvre pendant la décennie 1970. On tient là quelque chose comme le socle épistémologique commun recherché.

PATRIMOINE, EN QUEL SENS ?

Qu'entend-on par « patrimoine », au juste? Et surtout, pourquoi devrions-nous utiliser ce terme afin de voir à l'œuvre une série de phénomènes culturels, sociaux et politiques de la décennie 1970-1980? Est-il véritablement opératoire?

Le mot « patrimoine » subit une reconfiguration complète au cours des années 1970. C'est d'abord le cas en France. Pierre Nora, cheville-ouvrière du projet des *Lieux de la mémoire*, le constatait rétrospectivement, en 2011, sans manquer d'en juger: « [...] à la fin des années 1970, un investissement d'une nature inédite s'opère autour de la notion. On assiste à une inflation brutale et désordonnée de tous les objets du patrimoine. Par pans entiers, de nouveaux champs sont entrés dans le domaine du patrimoine. [...] Bref, le patrimoine était autrefois le choix de ce que le passé avait d'intemporel et de permanent, c'est aujourd'hui la totalité des traces du passé en tant que passé²⁴. » Nathalie Heinich, dans *La fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »* (2012), proposera une périodisation à peu près analogue, en rappelant du même souffle quelques explications du « culte moderne du patrimoine »: la « réaction à la destruction », ce qui explique, par exemple, la protection des « monuments historiques » qui s'est développée après le vandalisme (le mot remonte à la Convention) contre les églises pendant la Révolution française; une réaction face à l'emballement de l'industrialisation; un « transfert de sacralité », « l'objet patrimonial prenant la place du « trésor » religieux ou royal, dans le système symbolique des sociétés modernes

24. Pierre Nora, *Présent, nation, mémoire*, Paris, Gallimard, 2011, p. 97-99.

soumises au processus de “désenchantement” analysé, à la suite de Max Weber, par le philosophe Marcel Gauchet²⁵».

En va-t-il de même au Québec ? À la suite de l'adoption de la première « Loi sur les monuments historiques ou artistiques » de 1922, le concept de patrimoine au Québec est largement conforme à l'idée des « grands monuments », comme en France. Encore en 1956, Paul Gouin, alors président de la Commission des monuments historiques, parle bien du « patrimoine » à sauvegarder, mais le limite encore au mobilier religieux, aux églises, aux moulins et aux manoirs²⁶. En 1972, le gouvernement libéral de Robert Bourassa fait adopter une nouvelle loi qui semble coïncider avec le changement de paradigme en France. Le bien culturel n'est plus qu'une belle église ou un vieux manoir, c'est toute la vie sociale, de bas en haut, dans toute sa diversité, qui est revalorisée et doit être conservée.

Ce n'est pas un hasard si le patrimoine, la culture et la politique finissent par se croiser en cette décennie 1970, comme si l'élargissement du premier était paradigmatique et symbolisait ce qui se passait dans la société québécoise. C'est ainsi que le manifeste « Pour la sauvegarde des biens culturels » paraît dans *Le Devoir* du 2 décembre 1972. La liste de quelques-uns des signataires témoigne de la diversité des horizons : Denys Arcand, Raymond Barbeau, Victor Barbeau, Michel Beaulieu, Jacques Brault, Nicole Brossard, Paul Chamberland, Marcel Chaput, Roland Giguère, Jacques Godbout, Gérald Godin, Michèle Lalonde, Gustave Lamarche, Gatien Lapointe, Rina Lasnier, André Major, Jean-Claude Marsan, Gaston Miron, Fernand Ouellette, Malcolm Reid, Marcel Rioux, Robert-Lionel Séguin et Pierre Vadeboncœur. On a là un échantillonnage particulièrement large du milieu littéraire et intellectuel des années 1960 et 1970. Prenant prétexte de la démolition annoncée de l'église Sainte-Catherine-d'Alexandrie, située rue Amherst à Montréal, et de la prison du Pied-du-Courant, située à l'angle des rues Papineau et Notre-Dame, les signataires n'hésitent pas à donner une signification politique à ces destructions, surtout à celle de la prison :

En rasant un à un les monuments comme la geôle des Patriotes, un gouvernement élimine tout souvenir tangible des faits historiques qui forment la conscience d'un peuple. Cette destruction ne s'inscrirait-elle pas dans une offensive pour faire disparaître ce qui nous identifie en Amérique du Nord

25. Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2012, p. 28.

26. Paul Gouin, « Nos monuments historiques », *Vie des Arts*, n° 1, 1956, p. 10.

comme une nation possédant une histoire distincte des autres peuples de ce continent? Faudra-t-il dire que nos gouvernants ne veulent ni d'un peuple ni d'un État? Et que tout au plus ils n'acceptent qu'une « société » sur un « territoire », à condition qu'elle n'ait pas de mémoire? Fera-t-on tout pour que chaque génération recommence à zéro une entreprise humaine que les gouvernements voient exclusivement mercantile?

Pourquoi démolir la prison des Patriotes? Parce qu'elle est gênante pour l'autoroute seulement (qui peut toujours passer à côté ou en dessous), ou pour les pouvoirs qui souhaitent faire oublier les événements qu'elle rappelle²⁷?

En 1972, il est difficile de ne pas comprendre que les rébellions sont doublées, dans l'esprit de chacun, par la crise d'Octobre et l'emprisonnement de 500 personnes dans la prison Parthenais, moderne et encore sans mémoire, mais à deux jets de pierre de l'ancienne Prison du Pied-du-Courant.

Pour ne pas oublier ce qui s'est passé il y a deux ans, l'ancrage au Pied-du-Courant n'est pas anodin ou innocent. Sa destruction est sans doute vue comme l'effacement d'une mémoire feuilletée, où 1970 et 1837 – il faudra revenir sur l'importance des rébellions tout au long de la décennie 1970 – finissent par se confondre. Il est difficile de penser que des signataires comme Serge Mongeau, Pauline Julien, Gaston Miron et Gérard Godin, qui ont tous été arrêtés et incarcérés en 1970, n'y ont guère pensé. Quoi qu'il en soit, la défense de cette prison prendra de l'ampleur²⁸. Et la prison ne sera finalement pas détruite, mais rénovée²⁹. L'époque est bel et bien à l'enseignement du patrimonial.

Culture, politique et patrimoine : ce sont les trois points à relier pour mieux comprendre cette décennie 1970, tout en se posant une question, fort simple : que signifie ce retour en arrière, à l'aune d'une sorte de régime patrimonial, autant par des manifestations culturelles qu'en politique, cette volonté de tout sauver? Pierre Nora le disait bien dans un contexte hexagonal : quand on ne sait pas ce dont on aura besoin dans le futur,

27. « Pour la sauvegarde des biens culturels », *Le Devoir*, 2 décembre 1972, p. 5.

28. Voir, par exemple, anonyme « À la mémoire des patriotes... et la défense de leur prison », *Le Jour*, 24 novembre 1974, p. 3; anonyme, « Front commun pour sauver de la démolition la prison du Pied-du-Courant », *La Presse*, 22 novembre 1975, p. H26.

29. Voir Cyrille Felteau, « La prison des Patriotes épargnée », *La Presse*, 17 février 1976, p. B1; Gilles Provost, « Prison des Patriotes et maison du gouverneur seront mises en valeur », *Le Devoir*, 17 février 1976, p. 3.

on cherche anxieusement à tout conserver. Cette perspective totalisante, celle qu'on vient de définir autant que faire se peut à partir de quelques-uns de ses phénomènes, ne passe-t-elle par une volonté de retrouver le caractère étal du passé? Et si oui, comment peut-on le faire?

Voici quelques pistes à explorer, pour la suite de cette histoire sociale des idées, à écrire. D'abord, on peut s'attacher au retour de figures mythiques du passé canadien-français, qui deviennent des incarnations, des mises en abyme de tout le passé canadien-français. Deux figures, parmi d'autres, se profilent : d'abord, Lionel Groulx (1878-1967), historien et figure de proue du mouvement nationaliste canadien-français de la première moitié du XX^e siècle. S'il ne fait pas véritablement un retour pendant les années 1970, puisque nous n'avons jamais cessé d'en parler et d'écrire à son sujet, la perspective sur son parcours se transforme de manière nette : tandis qu'il est largement conquis ou ignoré une vingtaine d'années auparavant, il est alors considéré, chez les anciens adversaires et leurs descendants, avec un respect certain ; il est convoqué clairement et non plus subrepticement évoqué. Il est même commémoré, voire célébré politiquement³⁰.

Il en va de même de l'ancien premier Maurice Duplessis. La décennie 1970 a fini par engendrer une sorte de réhabilitation du personnage, identifiée à l'époque par des historiens comme René Durocher :

Depuis quelques années on assiste à un renouveau d'intérêt chez les Québécois pour leur histoire, en particulier pour celle qui touche à la période contemporaine. On le voit, entre autres, par l'intérêt que suscite le personnage de Maurice Duplessis. Depuis quelque temps il a eu droit à une pièce de théâtre, une série de quatorze émissions à la radio, une autre série de sept heures à la télévision, au dévoilement d'une statue par nul autre que René Lévesque et à deux grandes biographies de mille pages chacune par Robert Rumilly et Conrad Black³¹.

Que signifie ce retour du proscrit, de celui qui, mort depuis une quinzaine d'années, est presque au goût du jour? Qui est, chez plusieurs essayistes, moins pire qu'un Pierre Elliott Trudeau?

30. Voir notre étude «Le retour du chanoine Groulx malgré Pierre Vallières : l'hypothèse d'une palinodie dans les années 1970», *Recherches sociographiques*, vol. LIV, n° 1, 2013, p. 109-126.

31. René Durocher, «L'histoire partisane: Maurice Duplessis et son temps vus par Robert Rumilly et Conrad Black», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 31, n° 3, 1977, p. 407.

Si ces deux phénomènes de retour en force ou en grâce participent de ce temps recourbé que j'ai qualifié de patrimonial, il va sans dire que la littérature et la culture québécoises, dans son expression, en sont aussi durablement marquées. On peut signaler l'étonnant phénomène de réédition d'ouvrages du XIX^e siècle, tandis que revues et maisons d'édition spécialisées se disputent la reproduction en fac-similé d'ouvrages d'horizons idéologiques les plus divers et dont l'intérêt, littéraire, est souvent discutable. Quel est l'objectif visé, sinon de créer, comme le dira Jacques Ferron, « une curieuse entreprise qui sort des limbes nos œuvres anciennes et oubliées, qui est en train de la sorte de nous constituer un fonds de bibliothèque³² » ? Il y a des lignes de force dans cet ensemble qui semble plutôt tenir du cabinet des curiosités ou plus simplement du bazar que de la bibliothèque. Chose certaine, on a peut-être, pour ce cabinet, quelque chose comme l'ambition d'une Bibliothèque nationale, qui garde tout, tout. D'ailleurs, le dépôt légal de Bibliothèque nationale du Québec ne fut-il pas créé en 1968³³ ?

EN SOMME...

Le régime que je qualifierai donc de patrimonial aura d'abord été, pour moi, une façon de mieux comprendre l'inquiétude de Fernand Dumont, si forte pendant la décennie 1970. Mais rapidement, j'ai pensé à plusieurs autres acteurs de la période (comme Pierre Vadeboncoeur et Jacques Ferron), qui constataient également que les bateaux de la Côte-Nord ne quittaient plus le quai. Ce n'était pas plus mal, mais encore fallait-il trouver comment prendre la mer, autrement. Beau défi, relevé de mille manières à comprendre.

Voilà, peut-être, ce qui nous permettra d'envisager cette nouvelle histoire sociale des idées au Québec. Je dis « nous », car Yvan Lamonde n'est jamais très loin d'un tel projet. C'est aussi ça, un point d'orgue.

32. Jacques Ferron, « Les Leméacois », *Le Petit Journal*, vol. 44, n° 11, 4 janvier 1970, p. 67, repris dans *Chroniques littéraires 1961-1981*, édition préparée par Luc Gauvreau et préface de Ginette Michaud, Montréal, Lanctôt, coll. « Cahiers Jacques-Ferron », 2006, p. 138.

33. Yvan Lamonde dans Catherine Lalonde, « De moins en moins de livres pour soi », *Le Devoir*, 30 décembre 2017, p. A1 et A10.

La clé interprétative des débats parlementaires de 1865 sur la Confédération : l'équation identitaire d'Yvan Lamonde

MARCEL MARTEL

York University

Yvan Lamonde a rendu un immense service à la discipline historique lorsqu'il a présenté les composantes de l'identité québécoise sous forme d'une équation. Selon Lamonde, l'identité québécoise se présente ainsi : $Q = - (F) + (GB) + (É.-U.)^2 - R$, ce qui signifie Québec = - (France) + (Grande-Bretagne) + (États-Unis)² - (Rome)¹. Avec son équation, Lamonde suscite la curiosité et crée une manière originale de synthétiser les composantes identitaires. Il a peut-être élaboré sa formule à l'intention de nos collègues des sciences économiques et de ceux des sciences dites dures. On ne pourra plus dire qu'une science « molle », comme l'histoire, est incapable de créer des équations. J'ajouterais que cette équation a le mérite de captiver notre imaginaire.

Avec son équation, Lamonde a identifié les pôles de l'identité québécoise : la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne et Rome². Il nous fait prendre conscience que l'américanité et les influences britanniques sont beaucoup plus importantes dans la création et l'évolution de l'identité

-
1. C'est dans *Allégeances et dépendances. Histoire d'une ambivalence identitaire* qu'Yvan Lamonde explique sa fameuse équation. Yvan Lamonde, *Trajectoires de l'histoire du Québec*, Montréal, Éditions Fides, Québec, Musée de la civilisation, 2001, p. 37.
 2. Lors du colloque Colonialisme et Modernité au Canada depuis 1867, colloque réservé à l'œuvre d'Yvan Lamonde à la Faculté Saint-Jean de l'University of Alberta en octobre 2017, ce dernier a mentionné qu'il aimerait ajouter d'autres « lettres » dans son équation identitaire, notamment les lettres A pour Autochtones et C pour Canada.

québécoise. De plus, on a surestimé le rôle du catholicisme et les influences françaises dans le développement de cette identité. Par ailleurs, cette fameuse équation permet de mieux comprendre les références internationales lorsque les Pères de la Confédération se réunissent, d'abord à Charlottetown en septembre 1864, puis à Québec, un mois plus tard, pour jeter les bases de ce qui deviendra l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Pour leur part, les élus de la Chambre d'assemblée ainsi que les membres élus et nommés du Conseil législatif³ se réfèrent à l'actualité internationale lorsqu'ils débattent du bien-fondé du projet fédératif en février et en mars 1865.

Les débats parlementaires de la province du Canada ont des éléments partisans : convaincre la population des avantages ou des faiblesses du projet de la Confédération. Les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative savent que leurs propos ont des échos à l'extérieur de l'enceinte parlementaire puisque la presse rapporte leurs arguments. Lorsque l'historien Peter Waite publie une sélection de ces débats en 1963, il indique dans son introduction que les députés font très attention à leurs propos, les peaufinant à l'occasion ou, mieux encore, en les expurgant de mots indésirables qui suggèrent des comportements répréhensibles de la part des parlementaires. Ainsi George-Étienne Cartier commente le comportement incohérent d'un collègue à l'Assemblée législative qu'il attribue à l'eau qu'il consommait en grande quantité alors que tous savent que ce collègue buvait de l'alcool⁴. Le lecteur de ce chapitre pourrait croire que Cartier faisait allusion au comportement de John. A Macdonald, mais c'est plutôt à celui du député rouge de Châteauguay, Luther Hamilton Holton.

Lorsque Waite publie une sélection des débats parlementaires, il ne rend pas justice aux politiciens canadiens, n'en déplaise à Ged Martin. Dans l'introduction de la seconde édition de cet ouvrage, Martin affirme

-
3. En 1856, le parlement de la province du Canada adopte le projet de loi sur l'élection des membres du Conseil législatif. La population canadienne élit 24 membres du Conseil législatif pour un mandat de huit ans. Par contre, la population n'élit que six membres tous les deux ans. En ce qui concerne les membres nommés, ces derniers conservent leurs sièges jusqu'à leur mort à moins qu'ils décident de démissionner. J.M. S. Careless, *The Union of the Canadas. The Growth of Canadian Institutions, 1841-1857*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1967, The Canadian Centenary Series, p. 200.
 4. Peter B. Waite with a new introduction by Ged Martin, *The Confederation Debates in the Province of Canada, 1865*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006, p. XLVI.

que Waite a présenté « *a fair selection* » de ces débats⁵. Pourtant dès la première phrase de son introduction, Waite avertit le lecteur : « A selection is both better and worse than the original, better because it may pick out salient points otherwise unobserved, worse because it is a distortion⁶. » Il prévient même le lecteur qui peut être offusqué par le fait que George Brown, Christopher Dunkin, John A. Macdonald et Antoine-Aimé Dorion occupent une place de choix dans son ouvrage : « I have preferred force, relevance, shrewdness, and wit. Thus no apology is needed...⁷. » Waite sait qu'il sera critiqué puisqu'il écrit : « Although I should like to have included more from minor figures in the debate, I have tried to include all major points of view⁸. » L'auteur ne précise toutefois pas ses critères de sélection. Par contre, nous démontrons que Waite ignore les références internationales. En agissant de la sorte, il offre un portrait tronqué des débats et des enjeux internationaux qui ont nourri et ont divisé les parlementaires.

Plus récemment, Janet Ajzenstat, Paul Romney, Ian Gentles et William D. Gairdner ont publié un ouvrage contenant des extraits des débats parlementaires dans la province du Canada et dans les autres colonies britanniques⁹. Le mérite de l'ouvrage est son approche thématique. Les débats sont présentés sous des thèmes particuliers : liberté, identité, nationalité, droits des minorités et fédéralisme. Un seul de ces thèmes lève toutefois le voile sur les références internationales. Malgré

-
5. Ged Martin, « Introduction to the 2006 Edition », P. B. Waite, *The Confederation Debates in the Provinces of Canada, 1865*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006, deuxième édition, p. XXVI.
 6. Peter B. Waite, *The Confederation Debates in the Province of Canada, 1865: A Selection*, Toronto, McClelland and Stewart, 1963; Waite with a new introduction... p. XXXIX.
 7. Waite with a new introduction... p. XXXIX.
 8. Waite with a new introduction... p. XXXIX.
 9. Janet Ajzenstat, Paul Romney, Ian Gentles et William D. Gairdner (éd.) *Canada's Founding Debates*, Toronto, Stoddart Publishing Co., 1999. Cet ouvrage est paru en français. Janet Ajzenstat et coll., édition française préparée par Stéphane Kelly et Guy Laforest, *Débats sur la fondation du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004. John A. Rohr a publié un article traitant brièvement des références aux États-Unis dans les débats parlementaires. Par contre, Rohr est muet sur le débat concernant la Louisiane et les avantages pour les Canadiens français de joindre la fédération américaine. « Current Canadian Constitutionalism and the 1865 Confederation Debates », *American Review of Canadian Studies*, vol. 28, n° 4 (hiver 1988), p. 413-444. Voir aussi Robert C. Vipond, « 1787 and 1867: The Federal Principle and Canadian Confederation », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 22, n° 1 (1989), p. 3-25.

les qualités de cette partie de l'ouvrage, les auteurs ne présentent que les interventions des parlementaires traitant principalement des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Ce faisant, cet ouvrage crée une fausse impression : celle qu'à l'exception des États-Unis et de la Grande-Bretagne, les parlementaires ignorent le reste du monde, ce qui n'est pas le cas comme le révèle notre analyse des débats parlementaires dans la province canadienne.

Ce texte porte sur les références internationales dans les débats parlementaires à l'Assemblée législative et au Conseil législatif de la province du Canada. Certes, les intervenants ont les yeux rivés sur le présent : apporter des solutions à des problèmes pressants. Il faut mettre fin à l'instabilité parlementaire. Il faut doter la francophonie, concentrée au Québec, d'institutions qui lui permettront de préserver sa culture et sa langue de manière à poursuivre sa démarche de « faire société », pour paraphraser le titre de l'ouvrage du sociologue Joseph-Yvon Thériault¹⁰. Enfin, il y a une stratégie pour amoindrir les effets de la revendication du *rep by pop* ou de la représentation basée sur la population par la création d'un Sénat. En même temps, il y a une volonté d'inscrire le projet fédératif dans la marche des peuples et surtout d'insérer l'action canadienne dans des courants mondiaux pour ainsi démontrer que le Canada fait partie du monde et qu'il s'inscrit dans la marche du temps. Il y a un dialogue avec l'actualité internationale et les régimes politiques qui existent alors. Les parlementaires de cette partie de l'Amérique du Nord insèrent leurs actions dans un contexte international. En d'autres mots, les parlementaires canadiens, contrairement à ceux du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, citent des événements et des exemples européens, américains et latino-américains pour justifier le projet confédératif ou, au contraire, faire ressortir ses faiblesses. La planète est prise à témoin pour souligner la solennité du projet politique, mais aussi pour attester du sérieux de la démarche entreprise en 1864.

Ce chapitre compte deux parties. La première porte sur les références internationales en s'intéressant d'abord aux États-Unis. Ce pays est présent dans l'imaginaire mais aussi dans les préoccupations des parlementaires. Ensuite, l'examen des références à l'actualité et à la géopolitique se poursuit en s'attardant aux aspects glorieux de la réorganisation politique des colonies britanniques nord-américaines ; au bien-fondé de la

10. Joseph-Yvon Thériault, *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Ontario, Prise de parole, 2006.

Confédération comme mode de gouvernance la plus appropriée pour l'humanité; et aux limites requises à l'exercice de la démocratie dans les nouvelles institutions fédérales. La seconde et dernière partie porte sur les connaissances que les parlementaires ont de la situation géopolitique planétaire.

DE QUOI PARLENT LES PARLEMENTAIRES CANADIENS ?

Les délibérations des Pères de la Confédération, réunis à Charlottetown et à Québec en 1864, n'ont pas été conservées. Cependant, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis sont dans l'esprit des Pères de la Confédération. Selon Rachel Chagnon, la loi constitutionnelle néo-zélandaise de 1853-1854 inspire la conceptualisation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ainsi, cette constitution influence le libellé de l'article 91 : « Le pouvoir de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets pour la présente loi exclusivement assignée aux législatures des provinces¹¹ ». Contrairement au gouvernement fédéral néo-zélandais, celui du Canada a des pouvoirs plus importants que ceux des provinces et le gouverneur général en conseil a le pouvoir de désavouer les lois provinciales. Dans le cas des États-Unis, plusieurs Pères de la Confédération sont convaincus qu'il s'agit d'un régime politique à éviter, puisque le gouvernement fédéral américain est jugé trop faible¹².

Lors des débats au Conseil législatif et à l'Assemblée législative de la province du Canada en février et en mars 1865, les États-Unis sont présents dans l'imaginaire des parlementaires. La guerre civile américaine en est à sa quatrième année. Plusieurs élus cachent mal leurs craintes de représailles si les États nordistes gagnent, compte tenu de l'apparente sympathie de la Grande-Bretagne envers les États sudistes. Pour les promoteurs de la Confédération, les États-Unis constituent une menace et sont l'une des causes du projet d'union des colonies britanniques nord-américaines. Ce réalisme politique est un puissant incitatif à

11. Loi constitutionnelle de 1867, [En ligne], [<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-4.html>].

12. Rachel Chagnon, « Les Pères de la Confédération et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867. Leurs visions du constitutionalisme et leurs modèles », dans Eugénie Brouillet, Alain-G. Gagnon et Guy Laforest (éd.), *La conférence de Québec de 1864: 150 ans plus tard*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, p. 27-47.

promouvoir l'union des colonies britanniques. Étienne-Paschal Taché illustre la manière avec laquelle les défenseurs du projet confédératif présenteront les États-Unis lorsqu'il défend les 72 résolutions adoptées à la conférence de Québec, quelques mois plus tôt. Devenir membre des États-Unis « dans la violence » ou de toute autre manière, selon lui, signifie la disparition de la colonie britannique¹³. Lors de la présentation des 72 résolutions à l'Assemblée législative, John A. Macdonald tente de se faire rassurant au sujet des États-Unis. Ne niant pas le caractère agressif de ce voisin, le futur premier ministre du Canada estime néanmoins que la guerre n'est pas dans un proche avenir. Par contre, la vigilance contraint les colonies à s'unir¹⁴. Malgré les propos rassurants de Macdonald, George-Étienne Cartier insiste sur les intentions belliqueuses américaines. Après tout, ce pays a tenté d'annexer le Canada francophone, notamment un an avant le début de la guerre d'indépendance en 1776¹⁵. Cette menace appréhendée par les partisans de la Confédération ne correspond pas à l'état d'esprit des dirigeants américains. Dans un texte publié récemment sur la perception des colonies britanniques nord-américaines par les Américains, Jacqueline D. Krikorian et David R. Cameron démontrent que les États-Unis se préoccupent de reconstruction au lendemain de la guerre civile. La conquête des colonies britanniques n'est pas à l'ordre du jour. Pour la classe politique américaine, il y a des problèmes beaucoup plus pressants après quatre années de guerre civile. Cela n'empêche pas certains politiciens américains de croire que le Canada se joindra aux États-Unis dans un proche avenir¹⁶.

En plus de la crainte d'une guerre, le républicanisme est un système politique rejeté par les promoteurs de la Confédération. De plus, la constitution américaine n'est pas un bon modèle de fédéralisme. Les Pères de la Confédération ont tiré des enseignements fort précieux de la

-
13. Étienne-Paschal Taché, *Débats parlementaires sur la question de la Confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord*, 3^e session, 8^e parlement provincial du Canada, Québec, Hunter, Rose et Lemieux, Imprimeurs parlementaires, 1865, p. 6.
 14. Macdonald, *Débats parlementaires*, p. 33-34. Dans son intervention, George Brown insiste sur la nécessité de s'unir pour contrer la menace américaine. *Débats parlementaires*, p. 97. Voir également Thomas Ryan, 20 février 1865, p. 344.
 15. George-Étienne Cartier, *Débats parlementaires*, p. 55.
 16. Jacqueline D. Krikorian et David R. Cameron, « The 1867 Union of the British North American Colonies: A View from the United States », dans Jacqueline Krikorian, Marcel Martel et Adrian Shubert (éd.), *Globalizing Confederation: Canada and the World in 1867*, Toronto, University of Toronto Press, 2017, p. 47-60.

division des pouvoirs et surtout la faiblesse du gouvernement central dans la fédération américaine. En accordant le pouvoir résiduel au gouvernement fédéral, les résolutions de Québec garantissent la supériorité de la future constitution canadienne¹⁷.

Chez les opposants à la Confédération, plusieurs doutent de la capacité des colonies britanniques nord-américaines, même unies au sein d'une structure politique, à se défendre contre les États-Unis¹⁸. Pour d'autres, le projet de confédération est une provocation qui va attiser les intentions belliqueuses des Américains et leur fournir un prétexte pour attaquer les colonies britanniques. En créant une monarchie constitutionnelle, le projet des Pères de la Confédération suscitera la colère des Américains¹⁹. Ce sont toutefois les porte-parole des Rouges qui dépeignent favorablement les États-Unis. Selon eux, la Confédération consacre la minorisation des Canadiens français et procure à la majorité d'expression anglaise des moyens pour interférer dans le développement du Canada français. Reprenant l'argument des partisans de la Confédération que la société canadienne-française doit soutenir le projet confédératif puisqu'il en va de son avenir, Jean-Baptiste-Éric Dorion affirme le contraire. Les Canadiens français auraient un meilleur avenir dans la fédération américaine, car ils disposeraient d'un État doté de plus de pouvoirs que ce que prévoient les 72 résolutions adoptées à Québec. Quant à ceux qui, comme Hector Langevin²⁰, agitent le spectre du sort réservé au français en Louisiane, Jean-Baptiste-Éric Dorion rappelle que ce sont les parlementaires de cet État qui ont décidé d'abolir le français en 1864, plutôt qu'une distante métropole comme l'a fait la Grande-Bretagne avec l'Acte d'Union de 1840. Dorion tente alors de rappeler que la décision de l'État de Louisiane pouvait être modifiée, puisque ce pouvoir relève des compétences de cet État. Il prévient même les partisans de la Confédération qu'ils payeront un prix élevé pour leur acharnement à aller de l'avant avec leur projet impopulaire. Il risque d'y avoir de plus en plus de gens qui demanderont de s'annexer aux États-Unis puisqu'ils estiment être ignorés²¹.

17. Rohr, «Current Canadian Constitutionalism and the 1865 Confederation Debates», p. 413-444.

18. James Currie, *Débats parlementaires*, p. 46.

19. Joseph F. Perreault, *Débats parlementaires*, p. 624-626.

20. Langevin, *Débats parlementaires*, p. 373.

21. Jean-Baptiste-Éric Dorion, *Débats parlementaires*, p. 871-873.

LES LAURIERS DE LA GLOIRE : LA RÉORGANISATION DES COLONIES BRITANNIQUES NORD-AMÉRICAINES

En plus des États-Unis, les politiciens de la province du Canada contextualisent l'émergence du futur Dominion du Canada en faisant référence au contexte planétaire²².

Les partisans de la Confédération insistent sur le fait que l'aspect le plus étonnant de la Confédération est qu'il n'y a pas eu une seule goutte de sang versée dans sa réalisation. Les Nord-Américains britanniques n'ont pas fait la guerre pour parvenir à l'unité politique. George Brown, un des Pères de la Confédération, n'est pas très modeste dans l'évaluation de ce que ses collègues et lui ont fait lors de leurs réunions de 1864. Il ne faut pas faire preuve d'humilité devant ce qui vient d'être accompli : la création d'une nouvelle entité politique sans effusion de sang. Bien que les colonies britanniques nord-américaines soient diverses en termes ethniques, linguistiques et religieux, Brown affirme que les politiciens ont réussi à concilier ces différences de manière pacifique. D'autres régions dans le monde, confrontées à des défis similaires, ont été affligées par des révolutions, des guerres civiles et des conflits armés :

Nous cherchons à faire paisiblement et d'une manière satisfaisante ce que la Hollande et la Belgique, après des années de luttes, n'ont pu accomplir. Nous cherchons, par une calme discussion, à régler [*sic*] des questions que l'Autriche et la Hongrie, que le Danemark et l'Allemagne, que la Russie et la Pologne n'ont pu qu'écraser sous le talon de la force armée. Nous cherchons à faire sans intervention étrangère, ce qui a arrosé de sang les belles plaines d'Italie. Nous nous efforçons de régler [*sic*] pour toujours des différends à peine moins importants que ceux qui ont déchiré la république voisine et qui l'exposent aujourd'hui à toutes les horreurs de la guerre civile. (Écoutez!) N'avons-nous donc pas raison, M. l'Orateur, d'être reconnaissants de ce que nous avons trouvé une solution plus avantageuse que celle qui a produit de si déplorables résultats dans d'autres pays²³ ?

Si Brown vante les résultats pacifiques de la démarche des Pères de la Confédération, George-Étienne Cartier insiste sur l'aspect démographique. Le chef des Bleus au Canada Est rappelle à ses homologues que l'union des colonies britanniques de l'Amérique du Nord permet d'augmenter la taille de leur population sans conflits. Pour démontrer la justesse de ses propos, il donne en exemple le cas de la France. Le politicien

22. Il y a peu de références à l'Asie, au Moyen-Orient et à l'Afrique.

23. Brown, *Débats parlementaires*, p. 84.

canadien allègue que Napoléon III est un acteur majeur sur la scène européenne. Certes, le dirigeant français a réussi à accroître la population française d'« une addition de près d'un million d'habitants » en incorporant la Savoie et Nice. Mais à quel prix, se demande Cartier ? « Après une grande dépense d'argent et de sang », répond-il²⁴. Si la France augmente sa population grâce à des conquêtes coûteuses, Brown se félicite que les politiciens des colonies britanniques nord-américaines y parviennent de manière harmonieuse. « Sur les quarante-huit royaumes qui composent l'Europe, onze seulement ont une population plus considérable que celle » des colonies britanniques qui est de trois millions²⁵. Pour sa part, John S. Sanborn, membre élu au Conseil législatif, proclame que le nouveau Dominion du Canada constituera « la troisième nation de l'univers », ce qui suscite des rires dans l'enceinte parlementaire²⁶.

Les partisans de l'unification des colonies britanniques nord-américaines rivalisent entre eux pour vanter le potentiel économique de la nouvelle colonie. Le tonnage des navires, qui fréquenteront les ports canadiens, classe la future colonie parmi les trois ou quatre grandes puissances mondiales, derrière la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France²⁷. George Brown s'efforce d'égaliser les propos de son collègue Ross du Conseil législatif en affirmant devant l'Assemblée législative que le Canada « sera la troisième puissance maritime du monde », les deux autres étant l'Angleterre et les États-Unis²⁸. Toujours selon Brown, les taxes seront peu élevées par comparaison à l'Angleterre et à la France, ce qui constitue une autre bonne raison de souscrire au projet de Confédération²⁹. Certains prédisent même que le commerce reprendra entre les Maritimes et les Antilles, grâce à la Confédération³⁰.

En se fédérant, le Canada se retrouvera parmi les puissances mondiales en raison de sa superficie. Selon l'un de ces partisans, Fergusson Blair, « notre position s'améliorera singulièrement aux yeux des Français, nos voisins, et des autres nations ; en un mot, il aura pour effet de nous permettre de prendre rang parmi les nations, sans recourir à la nécessité de nous séparer de la mère-patrie »³¹. Selon George Alexander :

24. George-Étienne Cartier, *Débats parlementaires*, p. 58.

25. Brown, *Débats parlementaires*, p. 97.

26. John S. Sanborn, *Débats parlementaires*, p. 122.

27. John Ross, *Débats parlementaires*, p. 71.

28. Brown, *Débats parlementaires*, p. 100.

29. Brown, *Débats parlementaires*, p. 97.

30. Alexander Morris, *Débats parlementaires*, p. 447.

31. Fergusson Blair, *Débats parlementaires*, p. 12.

Nous devons comprendre qu'un si vaste champ ouvert à l'activité humaine donnera à nos populations des aspirations plus élevées et leur fera chérir ce que certaines personnes peuvent encore appeler un rêve. L'empire Russe [*sic*] étend sa puissance de la mer Noire au pôle nord. L'Amérique Britannique [*sic*] du Nord peut viser à la domination du nord de ce continent, et ce nouvel empire se distinguera par la sagesse et la stabilité de ses institutions en s'efforçant de rivaliser avec les grandes nations dont nous tirons notre origine, dans la pratique des mâles vertus et la diffusion d'une civilisation supérieure partout où ses enfants iront planter leur tente (Applaudissements)³².

Un opposant du Canada Est qui appartient au groupe des Rouges modérés, Henri-Gustave Joly de Lotbinière, tente de ramener les partisans de la Confédération à la raison. Joly de Lotbinière parle pendant une journée à l'Assemblée législative du problème de la Confédération et ses remarques ont été réimprimées dans une brochure. Devant l'enthousiasme pour l'accroissement de la superficie de la nouvelle colonie, il formule cet avertissement :

Ce sont justement ces dimensions, dont l'hon. ministre s'enorgueillit [*sic*] tant, que je crains pour nous ; ce sera le corps d'un géant avec la force d'un enfant ; il ne pourra pas se tenir debout. La croissance hâtive et prématurée est aussi fatale aux États qu'à l'homme : un État ne doit étendre ses limites qu'à mesure qu'il augmente ses forces. L'empire romain n'a pas atteint tout d'un coup ses proportions colossales ; sa croissance a été celle du chêne : lente, mais sûre. Ne nous laissons pas éblouir par l'ambition de devenir d'un coup un grand peuple!³³

LE FÉDÉRALISME COMME MODE DE GOUVERNANCE

Plusieurs partisans de la Confédération soutiennent que le fédéralisme est un régime politique inévitable, puisque la plupart des gens vivent sous une forme ou l'autre de structure de gouvernement fédérée au XIX^e siècle. Sans hésiter, Thomas D'Arcy McGee allègue – à tort – que l'Espagne et les îles britanniques fonctionnent avec des systèmes fédéraux, et que même « les anciens duchés français étaient confédérés dans le royaume de France »³⁴. Pour sa part, Joseph-Goderic Blanchet qualifie le

32. George Alexander, *Débats parlementaires*, p. 80 ; Brown, *Débats parlementaires*, p. 85 ; E.-P. Taché a des propos similaires au Conseil législatif, *Débats parlementaires*, p. 6.

33. Joly de Lotbinière, *Débats parlementaires*, p. 359-360.

34. Thomas D'Arcy-McGee, *Débats parlementaires*, p. 147.

fédéralisme de structure politique transitoire, puisqu'il permet à des « races différentes qui formaient autant de peuples divers » de cohabiter et, au fil du temps, de se réunir, comme dans le cas de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres pays européens³⁵.

Si les opposants de la Confédération sont peu nombreux à commenter le thème de la constitution de la Confédération sans effusion de sang, ils contestent avec conviction l'idée que le fédéralisme est la meilleure forme de gouvernance. Ils s'emploient à prouver que le fédéralisme n'est pas un système de gouvernement naturel ou idéal. Pourquoi imposer au Canada français une structure politique dont il ne veut pas, demande le dirigeant des Rouges à l'Assemblée législative, Antoine-Aimé Dorion ? En se référant à la révolution belge contre le Royaume-Uni des Pays-Bas en 1830, cet adversaire résolu de la Confédération rappelle aux législateurs que « les populations belges se levèrent en masse pour protester contre cette union et pour affirmer leur nationalité distincte³⁶ ». Mais c'est Joly de Lotbinière qui livre la critique la plus élaborée du fédéralisme comme mode de gouvernance inévitable en insistant sur le sort fatal des Confédérations³⁷. Selon l'historien Jack Little, auteur d'une biographie de Joly de Lotbinière, ce dernier a offert un discours « distinctif » en raison de son « erudition, with copious references to political philosophy and history³⁸ ». Joly de Lotbinière commence son discours en citant l'ouvrage *Political Philosophy* d'Henry Lord Brougham. Ce choix n'est pas anodin, puisque le député rappelle à ses collègues que les parlementaires britanniques portent attention « avec respect » aux propos de Lord Brougham. Selon Lord Brougham, les unions fédérales ne fonctionnent pas en raison de « l'hostilité entre les différentes parties d'une nation³⁹ ». Ce jugement, atteste le député, se fonde sur l'histoire, notamment celle de la Grèce antique puisque les exemples de Confédération ont mené « à l'anarchie et à la guerre civile⁴⁰ ». Joly de Lotbinière poursuit son analyse des défaillances des structures fédérales en citant Thomas Babington Lord Macaulay et le premier tome de son *History of England from the Accession of James the Second*. Cette fois, il donne l'exemple des Provinces-Unies des Pays-Bas. Anticipant les critiques, Joly de Lotbinière examine le cas

35. Joseph Goderic Blanchet, *Débats parlementaires*, p. 553.

36. Dorion, *Débats parlementaires*, p. 268.

37. Joly de Lotbinière, *Débats parlementaires*, p. 354.

38. Jack I. Little, *Patrician Liberal. The Public and Private Life of Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière, 1829-1908*, Toronto, University of Toronto Press, 2013, p. 103.

39. Joly de Lotbinière, *Débats parlementaires*, p. 353.

40. Joly de Lotbinière, *Débats parlementaires*, p. 353.

de la Suisse, présenté comme « une exception au sort fatal qui pèse sur toutes les confédérations ». Cette dernière a « tous les germes de cette maladie mortelle » affectant les confédérations. « Mais les symptômes », poursuit-il, « s'y manifestent avec moins de violence que dans les autres confédérations, à cause de sa position exceptionnelle. La France, la Prusse et l'Autriche sont fortement intéressées à maintenir l'existence de la Suisse comme État neutre et indépendant ; elle est indispensable à leur sûreté⁴¹ ».

Après avoir passé en revue l'état des confédérations en Europe, Joly de Lotbinière s'intéresse aux Amériques. Son constat est similaire : les expériences confédérales dans le Nouveau Monde ont échoué. Sa liste inclut la République du Guatemala et ses anciens États constituants qui forment maintenant les États indépendants du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, et de San Salvador⁴². Une nouvelle tentative, la Confédération des États-Unis de l'Amérique du Sud, qui comprenait la Nouvelle-Grenade, le Venezuela et l'Équateur, est vouée à l'échec. Selon sa source, la publication *l'Annuaire des Deux Mondes* pour 1853 et 1854, le Venezuela est en « insurrection » tandis qu'un état de « guerre civile » a cours en Nouvelle-Grenade. Quant à la Confédération de la Bolivie et du Bas-Pérou⁴³, elle disparaît trois ans après sa création en 1836. Il cite également le cas de la République de l'Argentine, formée de 14 provinces « indépendantes »⁴⁴. Soucieux de répondre aux critiques qui pourraient lui reprocher que sa source date de plusieurs années, Joly de Lotbinière lit des extraits de certains journaux, publiés en 1865, mais sans toutefois préciser leurs noms, pour constater que les tensions et l'anarchie existent toujours. Fort de son constat, Joly de Lotbinière explique ces situations, en citant le troisième tome de la seconde série de l'ouvrage d'Hippolyte Passy, *Mémoires de l'Institut, sciences morales et politiques*. Selon cet auteur, ces régimes politiques ont échoué en raison du « manque de lumière » de ces peuples et surtout de l'hétérogénéité des populations qui partagent des institutions politiques⁴⁵. Le fédéralisme ne convient pas à des peuples

41. Joly de Lotbinière, *Débats parlementaires*, p. 354.

42. Joly de Lotbinière fait référence à la Fédération des Provinces-Unies d'Amérique centrale, créée en 1824 et qui disparaît en 1839. Ronan Blaise, *Histoire du fédéralisme en Amérique latine. Un « nouveau monde »*, 26 août 2008 [En ligne], [https://www.taurillon.org/Histoire-du-Federalisme-en-Amerique-latine,02268].

43. Il s'agit de la Confédération péruano-bolivienne, formée en 1833 et dissoute en 1836. Blaise, op. cit.

44. L'Argentine est une fédération à compter de 1853 mais la province de Buenos Aires n'est pas un État membre, ce qui provoque une guerre jusqu'en 1861. Blaise, op. cit.

45. Joly de Lotbinière, *Débats parlementaires*, p. 354.

qui partagent un territoire et ont des institutions politiques communes, comme ce sera le cas avec le futur Dominion du Canada.

Au sujet des États-Unis, Joly de Lotbinière présente cet État comme l'exemple par excellence de l'instabilité politique puisque ce pays connaît la « guerre civile »⁴⁶. Il mentionne également le Mexique, en proie aux tensions. Le député Hippolyte Cornellier dit Grandchamp interrompt Joly de Lotbinière en lui rappelant que tous les exemples cités sont des confédérations républicaines tandis que le cas canadien est différent puisqu'il s'agit d'une confédération monarchique⁴⁷. Cornellier croit ainsi désarçonner Joly de Lotbinière. Ce dernier lui répond qu'il ne pouvait citer des exemples de confédération monarchique, car elles n'existent pas et qu'elles n'existeront jamais. En effet, les confédérations sont toujours républicaines, car le pouvoir réside dans les États constituants. Le régime confédéral est voué à l'échec. Il ne s'accommode pas du pluralisme culturel, ethnique et religieux. Pour réussir, il faut renforcer le gouvernement central pour contrer les forces centrifuges. Le renforcement du pouvoir central permettrait au régime confédératif de fonctionner, mais cela signifie la création d'une union législative, ce qui est inacceptable dans le contexte canadien⁴⁸.

L'affirmation de Joly de Lotbinière selon laquelle la Confédération canadienne est condamnée à disparaître suscite de fortes réactions. Les jours subséquents, des députés le critiquent. Hector Langevin est le premier à réagir en demandant pourquoi Joly de Lotbinière a ignoré la Confédération germanique, un exemple d'une confédération « monarchique » qui « fonctionne bien »⁴⁹. Il cite également l'actualité internationale en affirmant que Giuseppe Garibaldi n'aurait jamais connu de succès si les États italiens avaient été « confédérés »⁵⁰. Pour sa part, Alexander Mackenzie, un futur premier ministre du Canada dans les années 1870 et partisan de la Confédération, croit que la future Confédération canadienne n'échouera pas, puisque les politiciens ont obtenu le gouvernement responsable, gage de succès. Il conteste l'analyse géopolitique de Joly de Lotbinière au sujet de la Suisse. Pour Mackenzie, « si la constitution de la Suisse eût été si faible, ce pays serait démembré depuis longtemps par les pouvoirs hostiles qui l'entourent ». Quant à

46. Joly de Lotbinière, *Débats parlementaires*, p. 355.

47. Hippolyte Cornellier dit Grandchamp, *Débats parlementaires*, p. 356.

48. Joly de Lotbinière, *Débats parlementaires*, p. 356.

49. Hector Langevin, *Débats parlementaires*, p. 396.

50. Langevin, *Débats parlementaires*, p. 397.

l'affirmation du « manque de lumière » des peuples de l'Amérique du Sud, Mackenzie cache mal son agacement. Ces peuples, observe-t-il, ne sont pas plus ignares que ceux qui habitent les colonies britanniques nord-américaines. Mackenzie interpelle Joly de Lotbinière en affirmant qu'il a trouvé un pays qui est un modèle de force : la Russie. Mais peut-on vraiment s'en inspirer ? L'Empire tsariste est doté d'un gouvernement fort. Il est toutefois « despote » et la population est « ignorante »⁵¹. Dans sa défense des 72 résolutions, le député Alexander Morris signale que le projet de Confédération canadienne est similaire à ce qui existe en Nouvelle-Zélande depuis 1852⁵². Pour sa part, Blanchet accuse Joly de Lotbinière de fabriquer des conclusions tirées « d'une table des matières » d'un livre. Il affirme que la Grèce est entrée dans une période de « décadence » « parce qu'elle a abandonné le système fédéral »⁵³. Blanchet déclare également :

[...] une même constitution ne convient pas à tous les peuples également ; et les constitutions sont faites pour les peuples et non pas les peuples pour les constitutions. Quand un peuple est suffisamment éclairé et suffisamment instruit et civilisé, on peut lui donner une constitution qui assure sa liberté ; mais il faut attendre qu'il soit en état de l'apprécier et d'en jouir⁵⁴.

C'est toutefois le député de Vaudreuil, Antoine Chartier de Lotbinière Harwood, qui offre la critique la plus élaborée de la thèse de Joly de Lotbinière sur les confédérations. D'emblée, il soutient que la province du Canada a un choix : devenir membre de la confédération ou opter pour le « gouffre » que constituent les États-Unis à ce moment-là. Puisque les États-Unis représentent une menace militaire, Chartier de Lotbinière Harwood est néanmoins confiant. Les « petites nations », comme les colonies britanniques de l'Amérique du Nord, sont capables de s'épanouir « au côté des grandes puissances », à l'instar des États-Unis⁵⁵. D'ailleurs, une confédération est un régime politique supérieur aux autres puisqu'il permet à des peuples de s'unir et de mettre en commun leurs ressources, en insistant notamment sur l'importance de s'unir face à une menace commune. Les Canadiens et les habitants des colonies britanniques des Maritimes sont menacés, mais d'autres peuples dans l'histoire ont vécu de telles situations. Il faut donc s'inspirer de leurs expériences. C'est alors

51. Alexander Mackenzie, *Débats parlementaires*, p. 432.

52. Alexander Morris, *Débats parlementaires*, p. 440.

53. Blanchet, *Débats parlementaires*, p. 553.

54. Blanchet, *Débats parlementaires*, p. 553.

55. Antoine Chartier de Lotbinière Harwood, *Débats parlementaires*, p. 829-830.

que le député de Vaudreuil donne une longue liste de peuples qui, depuis la Grèce antique, à l'instar de la Ligue étolienne et de la Ligue achéenne, se sont confédérés pour prévenir des invasions et préserver leur autonomie. Quant à la Suisse, insiste le député, ce pays a repoussé de nombreuses invasions tout en préservant son hétérogénéité ethnique, linguistique et religieuse. Concernant les affirmations de Joly de Lotbinière sur la disparition des confédérations en Amérique du Sud, Harwood attribue ces échecs à la montée du républicanisme et de l'indépendantisme. Pour le député, la muse Clio donne une leçon importante, celle d'encourager les peuples à former des confédérations « dans un but de prospérité générale, de défense et de protection mutuelles »⁵⁶. Voilà ce qu'ont décidé de faire les colonies britanniques nord-américaines.

MISE EN PLACE DE LIMITES À L'EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE

Les opposants aux 72 résolutions dénoncent le caractère antidémocratique de la réorganisation constitutionnelle des colonies britanniques de l'Amérique du Nord. Le peuple est ignoré, car il ne peut voter sur la création du Canada. À l'instar de plusieurs politiciens qui débattent de ce projet à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, Alexander Vidal demande que les Canadiens votent sur le projet de la Confédération, ce qu'ont fait les populations française et mexicaine au moment de la discussion de changements constitutionnels dans leurs pays respectifs⁵⁷. L'appel au peuple est une demande formulée par plusieurs membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative⁵⁸.

Dans leur tentative de défendre l'absence d'un appel au peuple, les partisans de la Confédération ont de la difficulté, selon Rohr, à présenter une justification. Selon eux, il est impossible d'organiser des élections, car cela va à l'encontre de la tradition britannique. Un appel au peuple caractérise la manière de faire des Américains et serait, par ailleurs, un emprunt au républicanisme. Après tout, les élus sont les représentants du peuple et ont la capacité de débattre et de voter sur les résolutions de Québec. Il est donc inutile d'en appeler à l'électorat⁵⁹.

56. Antoine Chartier de Lotbinière Harwood, *Débats parlementaires*, p. 836.

57. Alexander Vidal, *Débats parlementaires*, p. 308.

58. Benjamin Seymour, *Débats parlementaires*, p. 208; David Christie, *Débats parlementaires*, p. 220; James Currie, *Débats parlementaires*, p. 274; Antoine-Aimé Dorion, *Débats parlementaires*, p. 273.

59. Rohr, « Current Canadian Constitutionalism and the 1865 Confederation Debates », p. 413-444.

D'autres débattent de la démocratie et des limites à son exercice. Le mode de sélection des sénateurs dans le futur parlement fédéral divise les membres de l'Assemblée législative, mais aussi les membres nommés du Conseil législatif et ceux qui sont élus depuis 1856. Dans l'espoir de gagner suffisamment d'appui pour amender les résolutions débattues, les parlementaires prennent à témoin la planète. Parmi les opposants, Antoine-Aimé Dorion dénonce le caractère antidémocratique du Sénat proposé. Pourquoi les Canadiens n'ont-ils pas un Sénat élu comme en Belgique, un pays sans « une aristocratie » et dont la constitution s'inspire de la Grande-Bretagne?⁶⁰

La question de la nomination des futurs sénateurs déclenche de nombreux échanges, résultant des propos de Dorion sur la Belgique. Alexander Mackenzie ne cache pas ses sympathies pour un Sénat élu. Ce n'est toutefois pas possible compte tenu du fait que la plupart des pays qui ont un Sénat élu sont des républiques. Il y a une exception : la Belgique. Il rappelle toutefois à ses collègues que l'enjeu actuel n'est pas la meilleure forme de gouvernement, ni l'exercice de la démocratie, mais plutôt ce « qui convient le mieux à des populations ayant des opinions différentes et, par conséquent, j'accepte un juste compromis en admettant la nomination d'une seconde chambre par le cabinet confédéré⁶¹ ». Pour le député bleu du Québec et ardent défenseur de la Confédération, Joseph-Édouard Cauchon, Dorion a offert une image très rosée de la démocratie en Belgique et de son Sénat. Cauchon se réfère à la constitution belge en s'appuyant sur le premier tome du livre d'Havard intitulé *Le Droit public et administratif* : pour être élu sénateur en Belgique, il faut payer « \$500 [*sic*] d'impositions directes ». Selon lui, seuls les « puissants par la fortune, la propriété et les titres » accèdent au Sénat belge. C'est une élite qui le contrôle et ce n'est pas une « chambre populaire » comme le prétend Dorion⁶². Pour François Évanturel, un Sénat élu n'est pas un modèle à suivre puisqu'il faut imposer des limites à l'exercice de la démocratie dans les institutions fédérales.

Je suis parfaitement d'opinion que l'élément conservateur doit nécessairement être la base de la constitution du conseil législatif, pour contrebalancer l'élément populaire. C'est là l'idée qui a présidé à la constitution de la

60. A. A. Dorion, *Débats parlementaires*, p. 258.

61. Alexander Mackenzie, *Débats parlementaires*, p. 431.

62. Joseph-Édouard Cauchon, *Débats parlementaires*, p. 574, 578-579.

chambre des lords en Angleterre et à celle du conseil législatif de la Belgique, comme à celle de tout gouvernement représentatif bien organisé⁶³.

Dans sa réponse à ses critiques, Dorion déplore que la population ne puisse pas sanctionner les actions des futurs sénateurs canadiens nommés⁶⁴.

Ces échanges sur la Belgique, qui est un État unitaire à l'époque, indiquent que les membres de l'Assemblée législative, loin d'être des experts constitutionnels, ont une connaissance incomplète du monde et des institutions politiques, ce qui façonne leur compréhension du fédéralisme et du système fédéral de gouvernement.

QUE CITENT LES PARLEMENTAIRES ?

À l'exception de Joly de Lotbinière et de Cauchon qui donnent les titres d'ouvrages durant leurs interventions, les parlementaires taisent leurs sources la plupart du temps. Seulement l'un d'entre eux, James Ferrier du Conseil législatif, fait référence à ses voyages en Europe, en Afrique et en Asie, pour justifier la supériorité de la gouvernance britannique dans le monde⁶⁵. Par ailleurs, on sait que les parlementaires lisent les journaux, puisque certains les citent au cours des débats. Dans son étude sur les réformistes, Éric Bédard nous rappelle l'importance du développement de la presse dans la vallée du Saint-Laurent. Cette presse commente l'actualité internationale, ce qui permet de s'informer et d'agrémenter, comme le font les parlementaires en 1865, leurs discours de références à cette actualité qui se déroule au-delà des frontières canadiennes⁶⁶. Dans sa synthèse sur l'histoire du Québec, l'historienne Susan Mann Trofimenkoff relate brièvement que les journaux traitent de l'actualité européenne lors des débats parlementaires sur la Confédération. Il faut préciser que la presse écrite profite des avancées technologiques. Le télégraphe facilite la circulation de l'information, ce qui permet aux journaux canadiens d'inclure de nombreuses références à l'actualité

63. François Évanturel, *Débats parlementaires*, p. 574.

64. Antoine-Aimé Dorion, *Débats parlementaires*, p. 576.

65. James Ferrier, *Débats parlementaires*, p. 201. Le député de Richelieu, Joseph F. Perreault, doute des avantages de la gouvernance britannique. Il donne l'exemple de l'ancienne colonie française de l'Île Maurice. Depuis que les autorités britanniques exercent le pouvoir politique, elles oppriment les habitants en ignorant leur langue, leur religion et leurs lois. *Débats parlementaires*, p. 624-626.

66. Éric Bédard, *Les réformistes. Une génération canadienne-française au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Boréal, 2009, p. 22.

internationale dans leurs pages⁶⁷. Non seulement la presse inclut des références aux événements européens, mais elle commente aussi l'actualité au sud de la frontière. Dans son étude des opinions de l'élite canadienne-française au sujet de la Confédération, Arthur Silver cite des extraits de journaux québécois tels que *La Minerve*, *Le Journal de Québec* ou encore *le Courrier du Canada* en 1864, soit avant la tenue des débats parlementaires de mars 1865⁶⁸.

Les élus ont accès à la bibliothèque parlementaire. Certes, cette bibliothèque a souffert de nombreuses pertes, notamment lors de l'incendie du parlement à Montréal en 1849. Malgré les efforts pour regarnir les étagères de la bibliothèque, cette dernière subit d'autres pertes puisque les livres et autres archives accompagnent les parlementaires lorsque la capitale déménage entre Québec, Kingston et Toronto dans les années 1850. Malgré les risques courus lors du déménagement de la capitale, l'étude de Gilles Gallichan souligne les efforts des bibliothécaires pour acquérir des livres en français et en anglais⁶⁹. Il est fort probable que des parlementaires ont fréquenté la bibliothèque pour la préparation de leurs interventions.

CONCLUSION

Pourquoi traiter des références internationales dans les débats parlementaires de la province du Canada? Ces références indiquent une volonté d'insérer les débats sur l'avenir national, surtout lorsque cet avenir entraîne une reconfiguration politique, dans une perspective planétaire. En d'autres mots, les références internationales abondent dans les efforts d'explications des causes de la Confédération et dans les arguments pour appuyer ou critiquer ce nouveau régime politique. Cette marche des peuples au dix-neuvième siècle est le fédéralisme, régime qui permet d'accommoder la diversité culturelle et nationale, selon ses partisans. Pour les opposants, le fédéralisme est voué à l'échec, car il s'accommode mal du pluralisme culturel, religieux, linguistique et national.

67. Susan Mann Trofimenkoff, *The Dream of Nation. A Social and Intellectual History of Quebec*, Toronto, Macmillan of Canada, 1982, p. 101.

68. Arthur Silver, *The French-Canadian Idea of Confederation, 1864-1900*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, deuxième édition, p. 37-38.

69. Gilles Gallichan, «La page avant la voile: le livre et l'imprimé dans les relations France-Québec (1840-1855)», Sous la direction d'Yvan Lamonde et fr Didier Poton, *La Capricieuse (1855): poupe et proue. Les relations France-Québec (1760-1914)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, p. 184-185.

Ce dialogue avec la planète ne constitue pas une nouveauté. Dans son étude sur les conséquences des révolutions américaine et française et la propagation des notions de liberté et de souveraineté, Michel Ducharme signale que les élites politiques canadiennes-françaises débattent de ces concepts⁷⁰. Dans ses écrits, Yvan Lamonde démontre que la population d'expression française ne vit pas en vase clos, ignorante de l'actualité se déroulant à l'extérieur des frontières coloniales. Dans son livre *Ni avec eux ni sans eux*, il analyse la confrontation du Québec avec la réalité nord-américaine durant la décennie 1830⁷¹. Dans sa magistrale étude, *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896*, Lamonde révèle les efforts des patriotes pour insérer leur combat républicain dans les courants mondiaux. Les patriotes s'intéressent à l'Europe, mais aussi à l'Amérique latine⁷². Pour sa part, Éric Bédard affirme que les réformistes canadiens-français « n'échappent pas » aux changements qui secouent le monde occidental au milieu du dix-neuvième siècle⁷³. Par conséquent, il ne faut pas s'étonner que ce dialogue avec la planète, certes périodique, réémerge dans le contexte de la transformation du régime politique en 1865. Après tout, les avancées technologiques facilitent les échanges d'idées. Le télégraphe fait en sorte que les informations voyagent plus rapidement. Les références internationales dans les débats font ressortir que les politiciens canadiens s'intéressent aussi à l'actualité, ce qui nourrit leurs pensées et fournit du matériel pour peaufiner leurs arguments dans la bataille sur la Confédération. Pour les partisans de la Confédération, les États-Unis agissent comme un repoussoir. Par conséquent, il y a une volonté de présenter le Dominion comme un modèle. Après tout, l'union des colonies britanniques s'effectue sans effusion de sang. Pour les opposants, les États-Unis ne sont pas nécessairement un repoussoir. Au contraire, la gouvernance telle qu'elle se pratique ailleurs dans le monde fournit des arguments pour dénoncer les limites imposées à l'exercice de la démocratie ou encore la décision de ne pas en appeler au peuple.

70. Michel Ducharme, *Le concept de liberté au Canada à l'époque des Révolutions atlantiques, 1776-1838*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010.

71. Yvan Lamonde, *Ni avec eux ni sans eux : Le Québec et les États Unis*, Québec, Nuit Blanche Éditeur, 1996, p. 18, 37-38.

72. Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000, volume 1. Dans son étude de l'Institut canadien de Montréal, Lamonde souligne la « place faite aux questions d'actualité internationale tant dans les conférences que dans les essais et les débats ». Yvan Lamonde, *Gens de parole. Conférences publiques, essais et débats à l'Institut canadien de Montréal, 1845-1871*, Montréal, Boréal, 1990, p. 119.

73. Bédard, *Les réformistes*, p. 317.

Ce dialogue avec la planète n'est pas confiné aux politiciens. La synthèse de Lamonde sur l'histoire sociale des idées démontre que la société canadienne-française est « branchée » sur le monde, comme en atteste la presse. Pour sa part, René Hardy souligne que les difficultés de la papauté incitent de nombreux Canadiens français à s'enrôler pour défendre le Saint-Siège, assiégé par les troupes de Giuseppe Garibaldi⁷⁴.

Ce dialogue avec la planète se poursuit au vingtième siècle. L'étude de Sean Mills sur la Révolution tranquille porte sur les intellectuels du Québec qui utilisent le discours de la décolonisation pour définir la société québécoise comme une colonie dominée et exploitée et que le combat de cette société s'inscrit dans la marche du temps caractérisée par la libération nationale⁷⁵. Jean-Philippe Warren et Andrée Fortin constatent que les hippies « habitent un « village global » »⁷⁶ et les autres adeptes de la contreculture dialoguent avec la planète au cours des années 1960. Martin Pâquet et moi-même avons publié un texte sur les références internationales dans le débat constitutionnel québécois à la veille du référendum de 1995. Le camp souverainiste et celui des fédéralistes prétendent que leur projet respectif s'inscrit dans la marche du temps. Pour les souverainistes, leur projet s'inscrit dans la marche inévitable des peuples qui aspirent à se gouverner eux-mêmes tandis que les forces fédéralistes rappellent que les peuples tentent plutôt de créer des entités politiques dans lesquelles ils partagent leur souveraineté et parfois même renoncent à son exercice, comme l'atteste la formation de la Communauté économique européenne⁷⁷.

Mais ces références internationales n'indiquent-elles pas la complexité de l'identité canadienne-française devenue québécoise? Après tout, l'équation identitaire de Lamonde a le mérite de nous rappeler que plusieurs métropoles culturelles et politiques ont influencé les Canadiens français. Les politiciens canadiens en 1865 prennent la peine de mentionner l'Europe et les Amériques dans leurs discours partisans et

74. René Hardy, *Les zouaves. Une stratégie du clergé québécois au XIX^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1980.

75. Sean Mills, *The Empire Within: Postcolonial Thought and Political Activism in Sixties Montreal*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010.

76. Jean-Philippe Warren et Andrée Fortin, *Pratiques et discours de la contreculture au Québec*, Québec, Septentrion, 2015, p. 125.

77. Marcel Martel et Martin Pâquet, « L'effet miroir: la construction de la Communauté européenne et la rhétorique politique au Québec et au Canada, 1989-2000 », *Revue Études internationales*, vol. 32, n° 3 (septembre 2001), p. 475-494.

engagés, car ils savent que ces références interpellent l'identité canadienne qui est beaucoup plus complexe qu'on l'a longtemps cru.

Il y a toutefois une absence dans ces références : les Autochtones. Lors des réunions de 1864, ces populations sont mentionnées, puisque les politiciens confient la responsabilité de ce dossier au futur gouvernement fédéral. Dans les débats parlementaires, rien n'est dit à leur sujet. Ce silence est révélateur de la perception de ces populations. Ces dernières sont vouées à être détruites culturellement et linguistiquement. Les sociétés d'origine européenne croient alors en la supériorité de leur race, de leur culture et de leur mission civilisatrice dans une période dominée par le darwinisme social et l'impérialisme.

De coin(g)s et de cheminées : Aux environs du Québec d'Yvan Lamonde

CLAUDE DENIS

Université d'Ottawa

« Un pays, c'est plus, c'est moins qu'un pays, surtout un pays double et dissemblable comme le mien, dont la voix ne s'élève que pour se contredire, qui se nie, s'affirme et s'annule, qui s'use et s'échauffe à lui-même, au bord de la violence qui le détruira ou le fera vivre. »

- Tinamer de Portanqueu¹

INTRODUCTION

Messire Hubert Robson était un prêtre catholique irlandais vivant dans le Centre du Québec au milieu du XIX^e siècle. Il avait obtenu la garde de la petite orpheline Mary Mahon, aussi d'origine irlandaise; au premier jour de sa tutelle, elle disparut. Cent-cinquante ans plus tard, Tinamer de Portanqueu est assise près de lui dans le bois derrière chez elle, du bon côté des choses. C'est la fin des années 1960, et elle raconte l'histoire de Messire Hubert, qui revient dans son bois chaque printemps: « Il était mort, Mary Mahon n'avait plus cinq ans depuis un siècle et demi; néanmoins, il continuait de battre tous les bois du Bas-Canada dans l'espoir de retrouver la petite fille blonde aux yeux verts. » (Ferron, 2014, p. 96) Tinamer de Portanqueu, il faut bien le dire, est la narratrice et héroïne du conte de Jacques Ferron, *L'amélanquier*. C'est l'éternel recommencement au cœur d'un pays fantastique – toujours

1. Ferron, 2014, p. 136.

le Bas-Canada, peu importe le régime constitutionnel, la décennie ou même le siècle.

La déstabilisation du temps et de ses coordonnées peut sembler un étrange ancrage pour un essai dont le point de départ est l'œuvre d'historien d'Yvan Lamonde. Pourtant, le colloque *Autour d'Yvan Lamonde* pour lequel a été écrite la première mouture de ce texte ne fait pas moins. En effet, on ne peut qu'être frappé par le contraste entre le sous-titre du colloque – « Colonialisme et modernité au Québec *depuis 1867* » (italique ajouté) – et la scansion de l'histoire dans les travaux de Lamonde.

Si l'on considère le grand œuvre que sont les quatre volumes d'histoire des idées au Québec, jusqu'aux tout récents *Un coin dans la mémoire* et *Violences coloniales et résistance patriote*, publiés l'année du 150^e anniversaire de l'Acte de l'Amérique du nord britannique, on voit tout d'abord que 1867 y apparaît comme une date secondaire face aux grandes dynamiques qui marquent l'histoire du Québec. De plus, il est loin d'être clair, pour Lamonde, et peut-être pour les organisateurs du colloque, que le colonialisme pesant sur le Québec tire à sa fin en 1867. On s'inscrirait ainsi en faux contre l'idée courante voulant que l'AANB marque la naissance du Canada comme pays, et donc la fin de son histoire *en tant que colonie*, nonobstant (clin d'œil à Tinamer de Portanqueu, plutôt qu'à la Loi constitutionnelle 1982) l'attente du Statut de Westminster en 1931 ; et sans égard au colonialisme canadien face aux peuples autochtones depuis ces dates. *Joyeux 150^e, Canada!*

Le court essai *Un coin dans la mémoire*, se présente comme une réflexion générale sur 45 ans de travail, et en particulier sur des questions non résolues pour Lamonde, à caractère affectif, « ce qui échappe à la raison » (Lamonde, 2017a, p. 11). Et le caractère colonisé du Québec, après 1867, y figure comme une présence lancinante - « une écharde dans la tête, à vous rendre fou », dirait Morpheus, leader de la résistance aux machines dans *The Matrix*² : Morpheus, qui explique à Neo – le sauveur – que l'écharde est la manifestation de son incapacité à expliquer ou même à dire que le monde ne tourne pas rond, même s'il l'a toujours su, ou au moins senti. Le sentiment de cette blessure, ce qui échappe à la raison.

Si le colonialisme au Canada a un rapport trouble à 1867, la question de la modernité au Québec de chaque côté de l'AANB est au moins aussi

2. «A splinter in your mind, driving you mad.» À la 36^e minute.

problématique. Dans une recension, peu après la parution d'*Un coin dans la mémoire*, Louis Cornellier écrivait en passant dans *Le Devoir* que « (...) la modernité s'impose au Québec après la Deuxième Guerre mondiale et menace le cadre traditionnel » (2017). Cornellier offre ces balises de la tradition et de la modernité québécoises comme une évidence. Or, la recherche en histoire – dont celle d'Yvan Lamonde, mais de manière non résolue – et en sociologie a montré depuis belle lurette le caractère hautement problématique de ce cadrage. Mais comme Messire Hubert Robson, il revient à chaque printemps, indifférent aux leçons de l'histoire. Et s'il ne me rend pas tout à fait fou, il me garantit un mal de tête : au Québec, on n'arrive pas à expliquer ni même à dire notre rapport à la modernité et au colonialisme sans aussitôt se *contredire* et tout recommencer.

Comment comprendre ces versions contrastées de la modernité québécoise – et ce notamment à l'intérieur même de l'œuvre d'Yvan Lamonde? Et qu'en est-il du colonialisme au Canada? C'est à un déblayage de ce terrain – de *ces* terrains? – qu'est consacré ce texte. Espérons que, contrairement à Tinamer, je n'aurai pas à regretter d'avoir lancé « les *bouledozers* en arrière de la maison, dans le petit bois enchanté et bavard » (Ferron, 2014, p. 133).

En tous cas, au détour inattendu de cet itinéraire commençant chez Yvan Lamonde et passant chez Jacques Ferron parmi d'autres, il y aura la rencontre de... la crise d'Octobre. Rencontre qui semblera aussi surprenante qu'inévitable, peut-être comme « la rencontre fortuite sur une table de dissection d'une machine à coudre et d'un parapluie³ ».

UNE APPROCHE PAR ASSOCIATIONS : LE COIN(G)...

Dans ce travail de sociologie historique, pourquoi tant parler de la fantaisie littéraire de Jacques Ferron? Il y va en partie d'une sorte d'expérience stylistique et méthodologique, qui a pour point de départ le titre même de l'essai de Lamonde, *Un coin dans la mémoire*; et comme terrain l'horizon culturel québécois contemporain. Un coin? Le mot est familier, évidemment, mais tel qu'il est utilisé ici son sens n'est pas évident. Visiblement conscient du caractère peu courant de son titre, Lamonde définit « coin » avant même d'introduire son propos : « COIN : instrument de métal en forme de biseau servant à fendre le bois. » (2017a : [7])

3. Formule célèbre de Lautréamont dans *Les Chants de Maldoror*, reprise comme un étendard par le mouvement surréaliste. On y reviendra.

N'empêche, le dépaysement initial laissera des traces, l'énigmatique « coin » du titre ayant d'abord invité à considérer des options : de quelle sorte de coin parle-t-on ?

Le coin, l'écharde, le colonialisme... Lamonde expliquera plus loin que *son* coin est lié à sa métaphore des « deux cerveaux » des Québécois – c'est-à-dire des Québécois francophones : le coin sépare, divise, et produit, « sur le long terme, ... une désarticulation du sujet québécois ». (2017a, p. 13) Celui-ci est ainsi divisé entre un nationalisme culturel-colonisé et un nationalisme émancipateur-décolonisateur. La lutte entre eux est permanente⁴. Et Lamonde campe sans ambiguïté, on le devinera, du côté émancipateur-décolonisateur.

Yvan Lamonde est lui-même, de fait, un « sujet québécois ». Comme moi d'ailleurs, à un écart générationnel près : les références culturelles communes, mais décalées, sont nombreuses, et on y reviendra. Lamonde remarque que le coin dans la mémoire, il est aussi – d'abord ? – dans la mémoire du chercheur : dans la tête d'Yvan Lamonde, le coin est constitué par ces questions non résolues, « qui échappent à la raison », que j'évoquais ci-dessus. Je pense ainsi à la tête d'Yvan Lamonde un peu comme Gilles Carle a filmé *La tête de Normande St-Onge* (1975). Le synopsis du film sur le site Web IMDb évoque aussi un esprit (« *mind* ») divisé : « The demands of her family and the stress of daily life drive the mind of a woman into permanent fantasy as a way to cope⁵. » Et puis on trouve sur *YouTube* un extrait de... *Normande St-Onge*, dans lequel Carole Laure chante une chanson de Lewis Furey : « C'est moi qui t'aime tant, t'aime

4. On notera ici une curieuse affinité avec deux formules allemandes des dernières décennies. « Le couteau dans la tête » (1978), d'abord, film de Reinhard Hauff, une métaphore des divisions politiques de l'Allemagne fédérale et de leurs effets psychologiques. Et « *Mauer im Kopf* », le mur dans la tête, phénomène encore politico-psychologique subséquent à l'unification de l'Allemagne et se référant à la persistance de structures mentales de la division est-ouest (voir par exemple *Deutsche Welle*, non daté). Et puis, pour boucler la boucle, le nouveau correspondant du *New York Times* à Montréal, Dan Bilefsky – un ex-Montréalais tout juste revenu chez lui – publie « In Montréal, a Berlin Wall of the Mind » (2018) : il y note, entre autres choses, qu'au cours de la dernière décennie, tous les comtés à l'ouest du Boulevard Saint-Laurent ont élu des députés provinciaux fédéralistes – alors que *la moitié* des comtés à l'est ont élu des souverainistes. Ça reste un double mur : entre les francophones et les autres, et parmi les francophones... et leurs deux cerveaux.

5. [En ligne], [<http://www.imdb.com/title/tt0073830/>]. (Consulté le 20 octobre 2017).

ma géographie, t'aime ma sociologie, t'aime les rues de ma ville, tous mes petits *coins* tranquilles...⁶»

Revenons donc au titre de l'essai. En attirant l'attention sur lui-même par son caractère inusité⁷, le « coin » de Lamonde m'a envoyé au dictionnaire et à mes référents culturels – nonobstant (encore) la définition offerte avant le début de l'essai. « (M)es petits coins tranquilles... », chante Carole Laure; « le coin des enfants », suggère le dictionnaire : petite partie d'un espace quelconque. Revenant aux préoccupations de Yvan Lamonde, y aurait-il une (petite) zone, dans la mémoire des Québécois qui... quoi? Si notre cerveau est divisé, entre nationalisme culturel-colonisé et nationalisme émancipateur-décolonisateur, lequel des deux se retrouverait-il dans le coin, dans la petite zone? Dans le coin, en pénitence?

Zone, la pièce de théâtre de Marcel Dubé, 1953. Donnant le contexte dans lequel la pièce est écrite, Wikipédia⁸ cite le blogue d'un certain Hugo Thérien⁹, selon lequel : « Dans les années 1950, le Québec est plongé dans une grande noirceur culturelle et politique. » Permanence du mythe. Notons que l'intérêt de Thérien pour la pièce de Dubé tient à ce qu'elle aurait à nous dire sur les gangs de rue qui ont tant fait couler d'encre à Montréal ces dernières années. L'éternel présent. Le mythe, comme l'écrivait Lévi-Strauss, est une machine de suppression du temps (cité par Sayer, 2013, p. 73). *Zone*, qui est aussi un poème de Guillaume Apollinaire qui compare Paris et Prague, sur la base d'une visite à Prague en 1902 (Voir Sayer, 2013, p. 35.)

Le coin, donc. Étant donné aussi ma propre généalogie comme « sujet québécois », enfant des années 1960 et 1970, et étant donné l'objet des travaux de Lamonde une sorte de glissement associatif m'a rappelé Jacques Ferron et son roman *Les confitures de coings* (1990 [1972]). Ce qui m'a tout de suite amené à relire *L'amélanchier* (2014 [1970]), encore un titre inusité de Ferron et une des seules fictions québécoises de mes années

6. [En ligne], [<https://youtu.be/vTLiAF3BgFc>]. (Consulté sur YouTube le 20 octobre 2017). Italice ajouté.

7. « Qui n'est pas usité couramment; rare. » [En ligne], [http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/inusit%C3%A9_inusit%C3%A9/44047]. (Consulté le 20 octobre 2017).

8. [En ligne], [[https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Zone_\(Dub%C3%A9\)](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Zone_(Dub%C3%A9))].

9. [En ligne], [<https://hugotherien.wordpress.com/2009/12/01/zone-de-marcel-dube/>] (les deux sites consultés le 24 octobre 2017).

cégépiennes à m'avoir marqué jusqu'à aujourd'hui¹⁰; et c'est ainsi que Tinamer de Portanqueu m'a donné mon fil narratif.

Comme par hasard, *Les confitures de coings* a pour protagoniste le sujet québécois divisé, nommé ici François et Frank. Et, en tant que « nouvelle version » du roman *La nuit* (1965), il porte en creux le traumatisme de la crise d'Octobre 1970 (voir Pelletier, 1983). Or, cette crise et ce traumatisme sont entièrement passés sous silence dans *Un coin dans la mémoire*, qui pourtant embrasse l'histoire contemporaine du Québec au moins jusqu'au référendum de 1995 et au débat sur la « culture publique commune » qui l'a suivi (et qui continue) (2017a: 97-98)¹¹.

Yvan Lamonde avait 26 ans en 1970, j'en avais 10. Sans doute trop jeune pour être pleinement traumatisé par la crise, j'ai quand même le souvenir télévisé des soldats à Montréal et de la mort de Pierre Laporte – que, dans ma petite tête d'enfant déjà branché aux nouvelles depuis une couple d'années, j'avais associée à celle de Robert Kennedy, en 1968. Lamonde, entre maîtrise et doctorat, était chargé de cours à l'UQAM¹², autant dire à « *ground zero* » de la crise. Octobre 70 est aussi absent du grand œuvre de Lamonde, son histoire intellectuelle du Québec se terminant, au Volume 4, en 1965: au-delà de cette date, a-t-il expliqué, le travail de l'historien aurait manqué de la distance nécessaire. En 1965, Yvan Lamonde, 21 ans, arrivait à ce qui était à l'époque l'âge adulte.

... ET LA CHEMINÉE

Les années 1970, c'étaient « les années Poulet au Québec », écrit Louis Hamelin dans *La Constellation du Lynx* (2012, p. 86), son roman de la crise d'Octobre – quand, « (l)es dimanches soir, les rues de Montréal et Laval étaient sillonnées par les petites Volkswagen jaunes surmontées par le panneau-réclame lumineux des rôtisseries St-Hubert BBQ ». Comme Hamelin, et avec lui à l'école secondaire, c'est dans ce Québec que j'ai grandi. C'est dans ce Québec que Lamonde commence à écrire son

10. *Une saison dans la vie d'Emmanuel* (1965), de Marie-Caire Blais, serait l'autre.

11. Sauf erreur, *Un coin dans la mémoire* ne compte aucune référence à la crise d'Octobre et exactement une référence au FLQ: dans la clause « au temps de *Parti Pris* ou du FLQ » (2017a: p. 75) d'une phrase qui parle de « la fatigue » comme étant caractérisée par une difficulté des *would-be* révolutionnaires à croire dans la possibilité même de la révolution.

12. Voir le site Web personnel d'Yvan Lamonde, [En ligne], [https://yvanlamondesiteperso.wordpress.com/travail-et-enseignement/autres/].

Québec dont l'histoire se terminera éventuellement au milieu de la décennie précédente.

Quarante ans après Octobre, Hamelin a pour ambition de faire le grand récit de la Crise et d'en dévoiler les ressorts encore troubles (voir Lapierre, 2010), jusqu'aux détails contradictoires d'une certaine livraison de poulet à la maison où Laporte était détenu. Je retiendrai particulièrement une autre maison, centenaire, dans le village fictif¹³ de Saint-Marc-sur-Richelieu, « équipée d'une énorme cheminée de pierres centrale » (Hamelin, 2012, p. 99) ; le genre de maison de pierre à toit en forte pente dont on a construit de vagues répliques par milliers dans toutes les banlieues du Québec depuis... les années 1970. C'est dans cette maison, donc, que se terrent les membres en fuite de la Cellule Chevalier (c'est-à-dire Chénier) après la mort du ministre Lavoie (Laporte). Et c'est là, en pleine tempête de neige, que Jacques Coco Cardinal – chaud et gelé, « coké » (102) – vient faire une scène romantico-politique à Ginette, sa femme infidèle, à son amant Marcel Duquet, et aux fugitifs que le couple abrite. L'amant, frustré par l'interdiction que lui fait Ginette de frapper Coco avec un tisonnier, se défoule plutôt sur le manteau de la cheminée, avec pour résultat que le tisonnier « affichait maintenant une courbe prononcée » (104).

Sauvé par la cheminée de pierre qui en avait vu d'autres, Coco Cardinal, un « *bum* » aussi fort qu'obèse, policier du SPVM véreux congédié, avait commencé sa carrière comme « *taupin* » lors d'élections municipales corrompues sur la rive sud de Montréal. On n'est pas loin, à bien des égards, de la rue Sophie au bourg William-Henry – nom de Sorel pendant les deux tiers du XIX^e siècle – où la tentative de construction d'une cheminée en 1834 a contribué à la montée des tensions et de la violence qui ont culminé avec la rébellion de 1837. Dans *Violences coloniales et résistance patriote* (2017b), Yvan Lamonde explique en effet que des élections provinciales très serrées dans le comté – pouvant être décidées par une ou deux voix – avaient amené des militants politiques à tenter ce projet de construction : pour avoir droit de vote, il fallait « tenir feu et lieu », ce qui était prouvé en nos terres si froides en hiver par la présence d'une cheminée à l'adresse de résidence déclarée. Or, un électeur potentiel mais douteux était propriétaire d'un édifice sans cheminée ; un camp lance la construction, l'autre menace et tente de soudoyer les

13. Fictif en ce sens qu'Hamelin a renommé les principaux protagonistes et lieux de la Crise, tout en ancrant le roman dans la réalité historique telle qu'on la connaît, et telle qu'il l'a investiguée.

ouvriers pour qu'ils arrêtent le travail. Deux groupes hostiles de militants armés se font face sur le chantier, des coups de feu sont tirés, un homme est tué. Le tueur est un partisan du candidat « bureaucrate », c'est-à-dire proche du pouvoir britannique, et le mort est du Parti patriote.

Cette histoire de politique corrompue et d'hostilité entre Anglais et Patriotes que raconte Lamonde dans le menu détail, appartient visiblement au même monde que la crise et son contexte romancés par Hamelin. De coin en coing, et d'une cheminée à l'autre, j'ai donc ici pour méthode de suivre et de creuser ces *glissements associatifs*, d'une manière analogue à la déconstruction derridienne qui suit les glissements de sens de la différence. C'est une méthode facilitée, en l'occurrence, par la conjonction (sur une table de dissection?) d'un objet d'étude – le Québec, le colonialisme, la modernité – et de référents culturels partagés entre Lamonde, Hamelin, Denis...

Ce partage de référents, de toute manière, va bien plus loin et la méthode de même. Marie-Québec Brisebois, autre personnage important de *La Constellation du Lynx*, vit dans un village d'Abitibi nommé Maldoror, et joue dans une production locale de la pièce *Les Justes* d'Albert Camus (dont l'action raconte les efforts de révolutionnaires / terroristes russes avant la Révolution d'Octobre). Maldoror, c'est aussi, évidemment, le personnage central des *Chants...* de Lautréamont, où l'on trouve la ligne sur « la rencontre fortuite sur une table de dissection d'une machine à coudre et d'un parapluie » : image centrale de la *méthode* surréaliste explorée par Derek Sayer dans son essai de méthodologie sociologique *Making Trouble* (2017. Voir notamment p.21), dont je m'inspire ici.

L'accident du coin/coing, en menant directement de Lamonde au sujet divisé du roman de Ferron, puis à l'Octobre d'Hamelin, sans parler de Normande St-Onge et de Marie-Québec Brisebois, a déjà prouvé la fécondité de l'ouverture aux glissements. Pas pour rien qu'un des personnages principaux de *La Constellation du Lynx* est Chevalier Branlequeue, professeur à l'UQAM (en même temps qu'Yvan Lamonde y était chargé de cours), mais aussi avatar combiné de Jacques Ferron et de Léon de Portanqueu. Et comme Ferron a négocié la reddition des membres de la Cellule Chénier à Saint-Luc-sur-Richelieu, c'est Chevalier qui fait la même chose dans la maison de Saint-Marc – la maison avec la vieille cheminée de pierre. La trajectoire dessinée ici ressemble bien aux errances de Tinamer dans le bois derrière chez elle, à la recherche du comté de Maskinongé et de la mer des Tranquillités – divisée entre la romance de ses racines et l'aventure du monde entier.

UN QUÉBEC TOUJOURS DÉJÀ MODERNE

Cette solide cheminée de Louis Hamelin, dans la maison *canadienne* stéréotypée où les felquistes se cachaient apparaît comme une pièce maîtresse de la culture matérielle francophone contemporaine. Dans la ferveur de construction néo-patriote des années 1970, combien de ces massifs foyers ont-ils été construits au centre de nouvelles maisons d'habitants dans tous les coins du Québec? Comme il se doit, la très spécifique absence de cheminée sur la rue Sophie est à la fois un élément précurseur de la Rébellion de 1837 et un révélateur de la modernité politique québécoise. Car rien de cette histoire de meurtre autour d'une cheminée manquante n'aurait été possible, ou même pensable, hors de la modernité politique.

Dans le premier volume de son *Histoire sociale des idées au Québec*, Yvan Lamonde (2000) lui-même a présenté dans le détail l'implantation de la modernité politique dans le Québec francophone du premier XIX^e siècle, c'est-à-dire la période du régime de 1791, se terminant avec l'Union de 1840. Le Bas-Canada est moderne, cela crève les yeux : *au plus tard*, la modernité s'implante au Québec peu après la conquête de la Nouvelle-France, entre 1791 et 1840. Plus spécifiquement, le régime de 1791, l'électivité majoritaire de l'assemblée législative et la participation active des *Canadiens* à la vie politique marquent ni plus ni moins que l'entrée du Bas-Canada dans la modernité. Des idées démocratiques venant de la nouvelle république américaine de même que des milieux libéraux britanniques avaient préparé le terrain depuis plus d'une décennie. Et les idées républicaines françaises ont trouvé une audience dès les premiers mois de la révolution, comme le montrent des articles des trois journaux de la colonie en 1789 et 1790 (Lamonde, 2000), et les efforts d'Henry Mézières (voir Chevrier, 2013, p. 45-51) autour de 1793, notamment avec son mémoire au Comité de salut public de la révolution française. Mais c'est l'engagement avec les idées démocratiques britanniques et les institutions mises en place à partir de 1791 qui formeront un espace bas-canadien politiquement moderne dès cette date.

Pétris d'idées démocratiques et libérales, les *élus* bas-canadiens dominent la Chambre d'assemblée et articulent un programme politique fondé sur la souveraineté populaire, la liberté et l'autonomie individuelle. Et ces élus sont justement cela : élus. Des élus du peuple, pas des *États*, un équivalent de la Chambre des communes britannique. Ils ont présenté leur(s) programme(s) à la population, qui les a compris et appuyés au point de les élire. De tels programmes et interactions entre un peuple

électeur et ses candidats sont littéralement impensables dans un contexte autre que moderne. À la base, c'est cette formation sociale politico-législative qui définit et formule la modernité politique, laquelle est l'assise discursive nécessaire aux dimensions économique et culturelle de la modernité.

Lamonde recoupe là, par exemple, les travaux sociologiques de Gilles Bourque, de Jules Duchastel et de Jacques Beauchemin (1994), pour qui les grandes coupures dans l'histoire du Québec ont pour pivot la longue période allant de 1840 (l'Union) à 1960 (la fin du duplessisme). L'AANB est ainsi consigné à un rôle secondaire. Dans *Un coin dans la mémoire*, Lamonde aussi, d'ailleurs, donne à l'AANB une place subordonnée. Or, pour BDB, dans cette longue période commençant avec l'Acte d'Union, le Québec est déjà moderne. Ce qui est une autre façon de dire que la période précédente (1760-1840, et surtout 1791-1840) acquiert un rôle essentiel : elle fait entrer le Québec dans la modernité. Mais c'est une modernité en contexte de colonie : l'effectivité de la souveraineté populaire est entravée par l'absence de gouvernement responsable. La colonie n'est pas moins moderne que sa métropole ; elle se trouve simplement dans un rapport différent à ce principe fondamental de la modernité politique qu'est la souveraineté populaire. C'est d'ailleurs ce rapport de colonie à la souveraineté populaire qui anime l'essentiel des débats et des controverses à la Chambre, et entre la Chambre et le gouverneur.

Retenons donc ce fait fondamental : le Bas-Canada est politiquement moderne dès après la conquête, et Yvan Lamonde, comme d'autres, en fait la démonstration circonstanciée. Mais il le fait, en un sens, sans le dire : il raconte tout ce que je viens de souligner, mais ne cherche pas à conceptualiser cette vie politique et intellectuelle comme *moderne* – ni comme quoi que ce soit d'autre, d'ailleurs. Lamonde dirait peut-être qu'il laisse ça à d'autres, dont le sociologue politique que je suis. Or, cet agnosticisme conceptuel a des conséquences : il laisse flottante la notion du moderne et tout ce qui s'y rattache, facilitant du même coup son utilisation à toutes les sauces. Et au Québec, l'histoire intellectuelle – justement – montre que chaque génération n'a d'autre désir que de s'affirmer moderne, la première, pour mieux se distinguer de ses aînés. Ce qui est une autre façon de noter l'incapacité à *dire* le caractère toujours déjà moderne du Québec alors qu'on passe son temps à le montrer. Le coin dans la mémoire, l'écharde dans la tête...

LES COINGS, LA CRISE D'OCTOBRE ET LE COLONIALISME

Dans *Les confitures de coings*, Jacques Ferron raconte la rédemption de François, qui avait perdu son âme en arrivant à l'âge adulte en devenant banquier, et qui la retrouve après avoir assassiné Frank, une sorte d'ennemi intime, en lui donnant des confitures de coings empoisonnées. Dans *La Nuit*, Frank avait « une sorte de double statut, à la fois d'adversaire réel du héros-narrateur et de double de celui-ci qui l'avait en quelque sorte intériorisé ». (Pelletier, 1983, p. 416) Dans la version révisée, au titre empoisonné, Frank est extériorisé et est plus clairement l'ennemi britannique à abattre.

Un mort ici, un mort dans la bataille de la cheminée à William-Henry et en creux ceux de 1837-1838, de Pierre Laporte / Paul Lavoie, et un autre dès le début de *La Constellation du Lynx...* Ces morts, peu nombreux au regard de l'histoire sanglante des deux derniers siècles, que scandent-ils dans ces narratifs du Québec? Le caractère sérieux de notre épopée, peut-être.

Mais que penser de l'absence de la crise d'Octobre dans *Un Coin dans la mémoire*? Ici, la mémoire n'est pas clivée, elle est carrément absente. Dans son étude de *Les confitures de coings*, dont le pivot est la crise qui précède (et donne lieu à?) la révision de *La Nuit*, Jacques Pelletier note que la crise d'Octobre a « une importance capitale dans l'histoire contemporaine du Québec », notamment alors qu'elle marque la fin du terrorisme au Québec et la consolidation de l'hégémonie du PQ sur le mouvement indépendantiste (Pelletier, 1983, p. 413). Il ajoute qu'alors que les années 1960 avançaient, le mouvement nationaliste s'est graduellement éloigné d'une perspective de « décolonisation » et que la crise d'Octobre marque essentiellement le point final de cette transformation (418). Cette remarque de Pelletier rejoint l'analyse et la plainte de Lamonde, tout en éclairant d'un jour nouveau l'absence de la crise d'Octobre d'*Un coin dans la mémoire*¹⁴.

Pour Lamonde, 150 ans après l'accession du Canada au statut de *Dominion*, le colonialisme demeure au cœur du mal politique québécois. En effet, il écrit dans *Un coin dans la mémoire*: « ... [L]a division constitue la marque la plus profonde et la plus durable de l'imaginaire québécois. [...] La division ne se comprend politiquement que si on l'inscrit dans

14. Pour boucler une autre boucle, voir la perspective de Pelletier (2010) sur *La Constellation du Lynx*.

le colonialisme.» (Lamonde, 2017a: p. 15) Citant F.X. Garneau, Lamonde souligne que la métropole divise pour régner, jouant les Anglais locaux contre les Canadiens, jouant de leur rivalité pour « gouverner elle-même. » (17) Dans le Volume 1, il écrit que le « vice premier du système politique colonial » (Lamonde, 2000, p. 51) est l'absence de gouvernement responsable, ce qui permet au gouverneur de choisir ses conseillers parmi des nouveaux venus anglais; les députés anglais minoritaires se solidarisant avec le gouverneur et ses conseillers, les députés « canadiens » se retrouvent dans l'opposition et la polarisation entre *Anglais* et *Canadiens* est ainsi maximisée.

L'échec de 1837 et l'Union de 1840 inscrivent la division dans la dynamique politique de ces Québécois colonisés, produisant des tendances modérées et radicales – un « cerveau à deux hémisphères », Papineau et Parent (33) – et, toujours, « l'hésitation à franchir un pas. » (23) On retrouve ici le roman de Jacques Godbout, *Les têtes à Papineau* (1981, Paris, Seuil; 1991 Boréal), dont le double protagoniste a 2 têtes et 2 cerveaux dans un seul corps, François Papineau fortement attaché à ses racines françaises et Charles Papineau grand admirateur de l'anglo-saxon: « un célèbre chirurgien canadien-anglais propose de les séparer¹⁵ ».

Lamonde continue donc: « Cette bicéphalie prévaut toujours » et fonctionne « comme un principe de neutralisation, comme une forme d'anesthésie reconduite. » (37) « La division politique coloniale a scindé la conscience politique et la mémoire. » (98)

Mais pourquoi tant pleurer la division? Pourquoi la trouver anormale? Qu'a-t-elle d'inhabituel, cette division, dans une modernité où la pluralité des options politiques est fondatrice de l'espace démocratique? La réponse simple est que pour la plupart des peuples, le pourtour de cet espace démocratique est défini par une certaine unité nationale; et que les Québécois n'ont encore jamais complété la fermeture de cet espace à l'intérieur duquel la pluralité politique trouve à s'exprimer.

Avec le temps et un peu partout, la modernité politique est venue à s'exprimer dans le cadre de l'État-nation souverain. Et les mouvements nationaux ont su se réclamer de la modernité comme assise au moins partielle de leur revendication. On ne devrait peut-être pas se surprendre, alors, que l'on ait de la difficulté, au Québec, à se reconnaître comme toujours déjà moderne. Ainsi l'écrit Lamonde:

15. [En ligne], [http://www.cours-quebec.info/index.php?Itemid=87&id=102&option=com_content&view=article].

« Que serait une histoire non défaitiste de la défaite ? Une telle chose est-elle seulement concevable tant la sortie du coin dans la mémoire requiert l'éclatement de la mémoire ? L'éclatement de la mémoire aurait été, serait une conciliation de la modernité et de la tradition qui n'a pas eu lieu, qui n'a pas réussi. Il n'y a pas eu de victoire là non plus. La modernité du sujet n'a pas eu lieu, le cogito n'a pas mené au fondement du sujet. La modernité politique de l'émancipation, celle du sujet et des sujets fondés, n'a pas eu lieu. » (75)

La sortie du colonialisme resterait à faire, et représenterait un avènement du sujet québécois émancipé. La sortie du colonialisme – l'indépendance politique, ce serait aussi la véritable entrée dans la modernité. Mais c'est là un raisonnement qui n'a de sens que si l'on s'inscrit à l'intérieur de la téléologie de l'indépendantisme ou, dit plus généralement, du principe des nationalités.

DÉFAITES, DÉFAITES ET BÉGALEMENTS MODERNISTES

Notre Bible se lisait ainsi : « Il y a eu trop de commencements des temps, on ne saura jamais où l'on est rendu si l'on veut les garder tous. »

Léon de Portanqueu, *esquire*¹⁶

Défaite il y aurait donc eu. Ou plutôt, défaites au pluriel : d'abord, la conquête, mais celle-ci est tenue pour acquise dès le Volume 1 de *Histoire sociale des idées...* Ensuite les Rébellions de 1837-1838 et l'Acte d'Union ; la Crise d'octobre ; les deux référendums, cruciaux au sentiment d'incomplétude, d'incapacité à décider, de blocage d'*Un coin...*

Mais reformulons : les défaites, ce sont l'Acte d'Union et les référendums, le début et la fin manquée de la minorisation politique des Québécois (francophones). Les autres, ce sont des *défaites*. Les Rébellions, d'abord, ont fait l'objet d'un effort si dérisoire qu'elles ne devraient pas vraiment compter – le Volume 1 le montre, et *Violences coloniales et résistance patriote...* enfonce le clou. Ainsi Lamonde écrit-il : « De quelle « défaite » parle-t-on... » en 1837 et en 1838 ? (2017b, p. 157) De toutes sortes de manières, l'effort des Patriotes est dérisoire au point où leur échec ne doit pas être compris comme une « défaite » du peuple québécois.

16. Ferron, 2014, p. 71.

Les « soulèvements » de 1837-1838, à ce titre, ne sont même pas des actes manqués, ils deviennent des *non-events*. Quant à la crise d'Octobre, qui est postérieure au dernier volume de *La modernité au Québec* et qui est passée sous silence dans *Un coin dans la mémoire*, elle apparaît aussi comme un *non-event*. Ainsi, dans son essai sur *Les confitures de coings*, Pelletier souligne que, pour Jacques Ferron, Octobre est une fausse crise, et donc pas vraiment une défaite :

La crise, en somme, pour Ferron, est le résultat d'un complot du pouvoir fédéral contre le nationalisme québécois, complot facilité par la participation aveugle, naïve, de quelques jeunes idéalistes, terroristes trompés et manipulés, instruments d'une opération de terrorisation sociale de grande envergure dont fut victime une population aux abois. (1983, p. 414)

Louis Hamelin a repris à son compte cette perspective sur Octobre. En entrevue dans *Le Devoir*, il explique que la Crise a été au fond une grande manipulation et que c'est ce qu'il a voulu montrer dans *La Constellation du Lynx* :

Par la fiction, mon livre critique l'interprétation d'Octobre 70 comme des événements héroïques et souligne la naïveté politique sidérante dont elle témoigne. Je me suis employé à détruire le mythe de l'impréparation de la police et de l'armée, de l'improvisation du pouvoir politique dans la manière de dénouer la crise. (Lapierre, 2010)

N'empêche, ces défaites et ~~défaites~~ ont des effets : dans *Un coin dans la mémoire*, Lamonde écrit que, à leur suite, une « vision... prévaudra », celle d'une « vocation spiritualiste – lire religieuse et catholique – de la race canadienne-française », de 1850 à 1950 (35). Autrement dit, le blocage politique, inscrit dans la montée en puissance de l'Église catholique, trouvera à s'exprimer dans l'espace culturel par la domination des courants conservateurs, traditionalistes et réactionnaires.

À partir de ce moment, c'est-à-dire l'Union, le blocage politique aura son pendant dans un « nationalisme culturel, un nationalisme sans véritable teneur politique. » (58) C'est, dira Lamonde avec Daniel Jacques, « la question de la suture du culturel et du politique » (57), qui se pose en permanence et jusqu'à aujourd'hui. Or, une des modalités d'existence de cette suture problématique est une compulsion, chez les acteurs politiques et culturels, à répéter que le Québec est en voie d'entrer dans la modernité.

C'est dans ce contexte que le grand œuvre de Lamonde, en quatre volumes, est divisé en deux : à partir de 1930, « l'histoire sociale des idées au Québec » est rebaptisée « la modernité au Québec » (Lamonde, 2000, 2016b, 2011, 2016a). À en croire ce contraste entre l'avant et l'après de 1930, Louis Cornellier ne serait pas si perdu qu'il en avait l'air. Et cette association de la modernité québécoise avec les années 1930 n'est pas sans autres lettres de créance – en sociologie, on pourra remonter par exemple au travail déjà trentenaire de Marcel Fournier (1986) focalisé sur l'entre-deux-guerres mondiales et intitulé *L'entrée dans la modernité*. Sur les années 1920 et 1930, Fournier écrivait :

Pour le Québec francophone, le défi du changement est d'autant plus grand qu'il veut devenir moderne tout en conservant sa culture, c'est-à-dire qu'il souhaite adopter de nouveaux modes de vie et maîtriser de nouveaux savoirs sans pour autant s'angliciser ou s'américaniser. (1986, p. 10)

C'est aussi dans les années 1930, écrit Lamonde, que l'on commence à nommer la division et ses effets (Saint-Denys Garneau et collaborateurs, suivis par Aquin...) (2017a : 40) C'est-à-dire que la division et ses effets seront un des thèmes du modernisme québécois, lequel dira de lui-même qu'il amène la modernité au Québec. Ce modernisme littéraire, artistique et intellectuel québécois (Dubois, 2017), faut-il le souligner, est, à quelques années près, contemporain du *literary modernism* dans le monde anglo-américain, et du modernisme en littérature et en peinture à Paris.

Lamonde, dans le Volume 2, a pourtant écrit que la modernité intellectuelle (littéraire et artistique) de 1903 à 1930, se définit par « le combat pour la liberté du créateur et pour la liberté des thèmes » (Lamonde, 2016b : 221). Et, dans le Volume 3, il a noté le rôle de la littérature personnelle, une forme d'expression privilégiée de la modernité culturelle, dans la « marche (du Québec) à la prise de conscience individuelle avant 1930 : tout au long du XIX^e siècle, puis au tournant du XX^e siècle... » (2011, p. 231). Ensuite, « les années trente marquent un point tournant dans l'expérience de la prise de conscience de soi ». Enfin, citant Daniel Jacques, Lamonde ira jusqu'à reprendre l'idée qu'avec la Révolution tranquille, les Québécois sont « devenus « modernes » à l'encontre de leur histoire » » (2017a, p. 56).

CONCLUSION : ([LES SECRETS DE] LA CRISE)

« Je me suis rendu compte que j'étais aussi sortie de mes années d'insouciance. Dans ma solitude, j'éprouve du regret pour un conte inachevé, pour la quiétude et le bonheur qu'il représentait. J'ai même l'impression d'en avoir été chassée. C'était un beau conte facile et hétéroclite... »

Tinamer de Portanqueu¹⁷

Dans son introduction au collectif *Combats libéraux au tournant du XX^e siècle* (1995), Lamonde définit la modernité comme « une forme de libéralisme dans la mesure précisément où elle défend la liberté de création intellectuelle ou artistique et promeut l'individu contre les impérialismes. » (Lamonde, 1995, p. 32) Or, cette « forme de libéralisme » ne peut exister que dans un régime politique qui reconnaît – plus, qui est fondé sur – l'autonomie de l'individu, l'égalité politique et la souveraineté populaire, lequel est installé au Québec depuis le début du XIX^e siècle.

Mais on vient de voir la « modernité » se multiplier, et il me semble qu'on a là Yvan Lamonde, historien, citoyen, sujet québécois, illustrant la difficulté qu'il a cernée pour le Québec lui-même. Dans *Un coin dans la mémoire*, il écrit que l'histoire du Québec, jusqu'à aujourd'hui est marquée par un nœud, « le nœud auquel on continue d'essayer de s'habituer. Inaccomplissement, non-dénouement ». (10) Il écrit que le coin se trouve dans sa propre mémoire, et qu'il est « ce qui résiste à la raison ». (11) Mais le coin est aussi dans la mémoire collective résultant de « blocages venus avec la division dans la conscience politique, division creusée par la désarticulation religieuse et vécue... » qui, « sur le long terme, produisit une désarticulation du sujet québécois » (13).

Le Québec contemporain ne manque sans doute pas de ces moments de blocage, de non-dénouement, surtout pour celles et ceux qui pleurent le résultat des référendums de 1980 et 1995. Mais il faut accorder à la crise d'Octobre un statut particulier à ce titre : à la fois *non-event* et moment charnière pour un nationalisme québécois qui y perd sa composante radicale et anticolonialiste, la crise est marquée par un croisement d'incertitudes – de non-dénouement – remarquable. Elle est, en consé-

17. Ferron, 2014, p. 132-133.

quence, pratiquement oubliée, motivant et justifiant ainsi l'effort héroïque de *La Constellation du Lynx*.

C'est qu'Octobre, en tant qu'événement historique appelant à être interprété et compris, apparaît comme doublement obscur : d'abord, on n'arrive toujours pas à savoir / à comprendre dans quelle mesure la crise se résout dans une vaste manipulation par les autorités ayant eu pour effet d'incurver durablement la trajectoire politique du Québec (et du Canada). Ensuite, on ne sait toujours pas vraiment comment Pierre Laporte est mort, qui l'a tué et dans quelle mesure l'acte était volontaire. Ces secrets spécifiques, celui entourant la mort de Laporte et celui de la gestion / manipulation gouvernementale (dont l'existence est évidente, mais l'ampleur inconnue), donnent à la Crise dans son ensemble la structure ontologique d'un secret¹⁸ qui lui nie sa place dans le grand narratif québécois : ne pouvant même pas la *dire*, elle n'a littéralement pas de sens et on la met entre parenthèses, comme on évite de trop se questionner sur les secrets qui l'habitent encore.

C'est aussi le sens politique de l'histoire de la modernité québécoise qui fait problème et qui fait que tant de générations ont été la première à devenir moderne. S'il est vrai que la modernité est venue au Québec des suites immédiates de la conquête, il n'est pas difficile de voir pourquoi ce serait une réalité difficile à admettre pour les *Canadiens*, Canadiens français et Québécois francophones, alors que nous avons été en lutte non seulement contre la puissance coloniale mais aussi contre l'élite anglaise locale. Pourtant, comme pour d'autres coloniaux, la suite des choses a amené – graduellement – l'indépendance politique face à la métropole, entre 1867 et 1931 ; mais c'est l'indépendance dans un cadre plus grand que le Québec, qui le minorise.

Pour le Québec français, la tragédie (pour autant qu'il y ait tragédie) n'a pas été la conquête en tant que telle, mais la minorisation – donc, politiquement, 1840. Après les gains du régime de 1791 et *l'entrée dans la modernité politique*, l'Union de 1840 marque une profonde défaite et consacre effectivement la minorisation. Les cinquante ans précédents, et en particulier les années 1805 à 1837, apparaissent sinon comme un âge d'or, du moins comme la promesse qui aurait dû mener le Bas-Canada à l'indépendance de la métropole coloniale.

18. Je m'inspire ici librement du très problématique Pierre Boutang, dont la remarquable et hermétique *Ontologie du secret* (2009) est un ouvrage à la fois fascinant, difficile et hystérique.

Mais c'est sur la conquête que la mythologie historico-politico-culturelle québécoise s'est arrimée. Comme si, pour un peuple qui aurait aspiré à l'indépendance, le fait d'être coupé de la mère-patrie par quelqu'un d'autre que lui-même aurait eu quelque chose d'irréparable. Ainsi s'en plaignait Jean Bouthillette dans *Le Canadien français et son double* (1989 [1972]) :

Peuple en gestation avant 1760, la Conquête coupe trop tôt le cordon ombilical qui nous lie à la mère-patrie. Notre naissance à nous-mêmes est non seulement prématurée, précaire et démunie, mais nos yeux s'ouvrent sur un monde hostile. (24)

Hostile, parce que ce peuple sera forcé de développer sa personnalité collective « face à l'Anglais ou à disparaître ». Comme si la distance prise par les autres « nouveaux » peuples face à leurs métropoles s'était faite sans hostilité, ce qui n'est évidemment pas le cas. Or, les Québécois du XIX^e siècle ne se sont pas enfargés dans les fleurs de ce tapis¹⁹ : ils ont développé leur personnalité collective – cette personnalité collective qui trouble tant Yvan Lamonde et qu'il cerne avec tant de sagesse et de cœur.

* * *

Quelques années après la scène de la cheminée dans *La constellation du Lynx*, mais en *flash forward* au tout début du roman, Coco Cardinal tue Marcel Duquet au moyen d'un revolver et d'un tracteur dans le champ d'une érablière (quoi d'autre?). « Derrière lui, le moteur du tracteur continue de tourner. Un dernier coup d'œil et pas question de traîner dans le coin. » (Hamelin, 2012, p. 20)

19. L'expression « *s'enfarger dans les fleurs du tapis* » est un québécoisme qui sert à décrire une situation dans laquelle une personne se complique la vie, s'arrête à des détails insignifiants.

RÉFÉRENCES

- Bilefsky, Dan (2018). « In Montreal, a Berlin Wall of the Mind? » *The New York Times*, 5 mars. [En ligne], [<https://www.nytimes.com/2018/03/05/world/canada/montreal-french-english-divide.html?action=click&contentCollection=arts&module=NextInCollection®ion=Footer&pgtype=article&version=series&ref=collection%2Fseries%2Fquebec-road-trip>]. (Consulté le 12 mars 2018).
- Bourque, Gilles, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin (1994). *La société libérale duplessiste, 1944-1960*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Boutang, Pierre (2009) [1973]. *Ontologie du secret*. Paris, Presses Universitaires de France / Quadrige.
- Bouthillette, Jean (1989) [1972]. *Le Canadien-français et son double: essai*. Montréal, L'Hexagone.
- Chevrier, Marc et coll. (2013). *De la république en Amérique française. Anthologie pédagogique des discours républicains au Québec, 1703-1967*. Québec, Septentrion.
- Cornellier, Louis (2017). « Les deux nationalismes ». Dans *Le Devoir*, 18 mars. [En ligne], [<http://www.ledevoir.com/culture/livres/494158/les-deux-nationalismes>]. (Consulté le 2 juin 2017).
- Couture, Claude et Paulin Mulatris (2012). *La nation et son double. Essai sur les discours postcoloniaux au Canada*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Deutsche Welle* (s.d.). « Breaking Down the Wall in the Head » [En ligne], [<http://www.dw.com/en/breaking-down-the-wall-in-the-head/a-1344803>]. (Consulté le 17 octobre 2017).
- Ferron, Jacques (1990) [1972]. *Les confitures de coings; suivi de L'appendice aux Confitures de coings, ou Le congédiement de Frank Archibald Campbell: récits*. Montréal, Typo / L'Hexagone. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée.
- Ferron, Jacques (2014) [1970]. *L'amélanchier*. Nouvelle édition. Montréal, Typo.
- Fournier, Marcel (1986). *L'entrée dans la modernité. Science, culture et société au Québec*. Montréal, Saint-Martin.
- Greer, Allan (1993). *The Patriots and the People. The Rebellion of 1837 in Rural Lower Canada*. Toronto, University of Toronto Press.
- Hamelin, Louis (2012 [2010]). *La Constellation du Lynx*. Montréal, Boréal Compact.
- Hayward, Annette (1995). « La littérature de la modernité et le libéralisme nationaliste au Québec entre 1899 et 1916 » dans *Combats libéraux au tournant du XX^e siècle*, sous la direction d'Yvan Lamonde. Montréal, Fides. p. 159-184.

- Lamonde, Yvan (2017a). *Un coin dans la mémoire. L'hiver de notre mécontentement*. Montréal, Leméac.
- _____ (2017b). *Violences coloniales et résistance patriote au « bourg pourri » de Sorel et à Saint-Ours-sur-Richelieu, 1780-1838*. Montréal, Del Busso.
- _____ (2016a). *La modernité au Québec, Tome 2 La victoire différée du présent sur le passé, 1939-1965*. Montréal, Fides.
- _____ (2016b [2004]). *Histoire sociale des idées au Québec, Volume II 1896-1929*. Nouvelle édition. Montréal, Fides.
- _____ (2011). *La modernité au Québec, Tome 1 La Crise de l'homme et de l'esprit 1929-1939*. Montréal, Fides.
- _____ (2000). *Histoire sociale des idées au Québec, Volume I 1760-1896*. Nouvelle édition. Montréal, Fides.
- _____ (1995) « Le libéralisme et le passage dans le XX^e siècle », dans *Combats libéraux au tournant du XX^e siècle*, sous la direction d'Yvan Lamonde. Montréal, Fides, p. 9-38.
- Lapierre, Michel (2010). « Louis Hamelin et les étoiles d'Octobre » dans *Le Devoir*, 25 septembre. [En ligne], [<http://www.ledevoir.com/culture/livres/296859/louis-hamelin-et-les-etoiles-d-octobre>] (Consulté le 5 janvier 2018).
- Le Larousse* (2017). Définition de « coin », [En ligne], [<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/coin/17037>] (Consulté le 2 juin 2017).
- Pelletier, Jacques (2010). « De l'histoire à la fiction : une énigme irrésolue » dans *À Bâbord!* 36, octobre-novembre [En ligne], [<https://www.ababord.org/De-l-histoire-a-la-fiction-une>] (Consulté le 5 janvier 2018).
- _____ (2007). *Question nationale et lutte sociale. La nouvelle fracture*. Québec, Éditions Nota Bene, Collection Interventions.
- _____ (1983). « De la Nuit aux Confitures de coings : le poids des événements d'Octobre 1970 », dans *Voix et Images* 8,3, p. 407-420.
- Sayer, Derek (2017). *Making Trouble. Surrealism and the Human Sciences*. Chicago, Prickly Paradigm Press.
- _____ (2013). *Prague, Capital of the Twentieth Century: A Surrealist History*. Princeton, Princeton University Press.

Modernité et francophonie transcoloniale dans l'équation identitaire d'Yvan Lamonde : le cas du major général Claude Martin au XVIII^e siècle en Inde

SRILATA RAVI

Université de l'Alberta

En 1663, quand le Canada est déclaré colonie française, Colbert n'a toujours pas créé la fameuse Compagnie française des Indes orientales. Ce n'est qu'en 1667 que le premier établissement commercial français voit le jour au Sourat, dans l'ouest du sous-continent. Il faut attendre 1674 pour que François Martin commence la construction de la ville de Pondichéry qui deviendra la capitale de l'Inde française sous les grands projets coloniaux du gouverneur Joseph François Dupleix (1697-1763) à partir de 1741, avant que la Traité de Paris ne mette fin aux ambitions françaises en Inde en 1763¹.

L'absence au XVIII^e siècle de définition politique de la colonisation semble être un leitmotiv dans les récits historiques sur la France d'outre-mer au XVIII^e siècle. Si les exploits politiques et militaires d'un Dupleix et d'un Bussy en Inde au XVIII^e siècle ne convainquent pas suffisamment le gouvernement français de cette époque de renforcer sa politique de colonisation, il semblerait qu'au contraire les récits des richesses fabuleuses accumulées par les *Nababs français* en ont fait rêver plus d'un². Alors que l'historiographie sur les Français en Inde a rappelé le souvenir des militaires comme Benoît de Boigne, René Madec et bien d'autres au service

1. François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, Livres I à XII, Paris, Livre de poche, 1998, Livre VII- chapitre 11 (première parution 1849).

2. Maurice Besson, *Les Aventuriers français aux Indes 1775-1820*, Paris, Payot, 1932.

des puissances locales, alliées des Français en Inde³, d'autres ont été oubliés, notamment ceux qui sont passés du côté de la Compagnie britannique des Indes orientales. Par exemple, le Major général Claude Martin, financier, commerçant et architecte dans l'empire britannique au XVIII^e, dont la vie constituera le sujet de cette présentation sur la présence française dans l'Inde transcoloniale au XVIII^e siècle. Ce travail se situe donc dans le sillage des travaux biographiques d'Yvan Lamonde (par exemple sur Louis-Antoine Dessaulles) interrogeant la modernité dans le monde transcolonial à travers la présence de Canadiens français et de Français dans l'empire britannique. Ces recherches font partie d'un projet plus large, fondé sur une lecture multi-sites de vies individuelles, soulignant des dimensions complexes et transversales reliant différentes composantes du monde impérial britannique aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Qui est Claude Martin ? Il est né à Lyon en 1735. Son père est maître vinaigrier et fabricant de tonneaux. Il s'engage en septembre 1751 comme soldat dans l'armée de la Compagnie française des Indes orientales. À l'époque, c'est le seul moyen de faire fortune pour un fils de petit bourgeois sans liens personnels avec les gens d'influence. La réussite financière de Dupleix en Inde devient une source d'inspiration pour ceux qui se portaient volontaires dans l'armée de la Compagnie française des Indes orientales⁴. Claude Martin sert sous les ordres de Dupleix et après 1758 sous ceux du comte de Lally-Tollendal qui arrive en Inde en 1758, en pleine guerre de Sept ans contre les Anglais. Claude Martin change de camp en 1760 et propose ses services à Eyre Coote, le commandant des forces britanniques qui, avec Robert Clive, vient juste de gagner contre les Français les batailles de Plassey (1757) et de Wandiwash, près de Madras (1759)⁵.

Comme le note l'historienne Rosie Llewellyn-Jones, les changements de camp d'une armée à une autre n'étaient pas rares, surtout quand la plupart des soldats européens étaient mercenaires⁶. Martin débute donc comme lieutenant dans l'armée de la compagnie britannique des Indes orientales, puis monte les rangs : capitaine en 1766, major en 1779, lieutenant-colonel en 1782 et enfin major général en 1795. Martin

3. *Id.*

4. *Id.*

5. Rosie Llewellyn-Jones, *A Very Ingenious Man, Claude Martin in Early Colonial India*, Oxford, Oxford University Press, 1992, p. 66.

6. *Id.*

collaborera avec les troupes de Robert Clive aux opérations contre le Nawab d'Awadh et il y restera comme inspecteur de l'artillerie du Nawab Asaf-ud-Daulah à Lucknow à partir de 1776. En 1779, le major Claude Martin quitte la Compagnie, mais il reçoit l'ordre de Warren Hastings de rester à Lucknow avec le rang de major à demi-solde ; il n'y perdra rien, car il entrera alors au service direct du Nabab d'Awadh, qui le nomme bientôt surintendant de ses arsenaux⁷. L'influence de Martin grandit à la cour de Lucknow et, malgré les hostilités franco-anglaises de la guerre de 1778-1783, il y restera comme conseiller technique⁸.

Retiré du service actif, il se transforme en fournisseur pour la Compagnie des Indes et ravitaille les Anglais en chevaux, fourrages et vivres durant la guerre contre Tippou Sahib (1790-1791). Pendant toute la période révolutionnaire en France⁹, Claude Martin reste en Inde, habitant son palais, Constantia. A sa mort, sa fortune équivaut à 40 *lakhs rupees* – soit un demi-million en *pounds sterling* en 1800 - une somme énorme à l'époque qui égalait ce que toute la province d'Awadh devait à la Compagnie des Indes orientales¹⁰. Martin a accumulé cette fortune de diverses manières, notamment grâce à la générosité du Nawab et à des activités commerciales ingénieuses. Il recevait, par exemple, des commissions sur les achats effectués pour l'arsenal du Nawab. Une autre source était la perception de loyers sur plusieurs propriétés. Il vendait de l'indigo, de la soie, du tabac et d'autres produits en Angleterre.

Mais Martin était avant tout un banquier. Il prêtait de l'argent à 12% d'intérêt aux Indiens et aux Européens. Ironiquement, son plus grand prêt aurait été octroyé à son employeur, le Nawab Asaf-ud-Daulah, au montant d'un quart de million de *pounds*¹¹. Il était le plus important créancier d'Awadh. Les commerçants de la région déposaient leurs objets de valeur chez lui et il en assurait la sécurité dans sa maison de Farhat

7. *Id.*, p. 150.

8. *Id.*, p. 166.

9. Il reprendra le service actif en 1791 et il marchera avec l'armée de Lord Cornwallis quand la Troisième guerre du Mysore contre Tipu Sultan (soutenu par la France et des mercenaires français) sera déclarée. Lors de cette campagne, informé des événements qui se déroulaient en France pendant la Révolution, il prend la décision de ne pas rentrer en Europe et de passer le reste de sa vie en Inde. Voir Besson, *op. cit.*

10. Rosie Llewellyn-Jones, *A Very Ingenious Man*, *op. cit.*

11. Il opéra sur lui-même, avec succès, des calculs de la vessie, par voies naturelles. Il se tint au courant des inventions qui sont produites en Europe. Il fit la première démonstration de montgolfière à Lucknow, en 1785, deux ans après les premières expériences en France.

Baksh moyennant une somme importante. À sa mort, ses clients incluait les administrateurs coloniaux britanniques, des aristocrates indiens, des banquiers indiens et ses propres domestiques. Martin possédait au moins treize maisons et des terrains à Lucknow, au nord de la rivière Gomti, ainsi que le jardin de Barowen et des bois au Fort Jelalalad dans le sud de la ville. Il investissait avec ses amis français Benoît de Boigne et Antoine Poilier et a également acheté des fermes en dehors de la ville, à Najafgarh, à Calcutta, à Benares, à Ghazipur, à Cawnpore et à Chandernagor. À l'exception de Farhat Baksh, toutes ses propriétés étaient louées aux Européens¹². Les détails de la fortune de Claude Martin nous sont connus par le plus précis des documents, son testament¹³. Il a légué la majeure partie de son énorme fortune pour la création de trois lycées, à Lucknow, Lyon et Calcutta¹⁴. L'école de Lucknow a été créée dans son propre palais de Constantia. Les écoles sont toutes nommées La Martinière en son honneur. Les deux écoles en Inde comptent encore aujourd'hui parmi les lycées les plus prestigieux du pays. Malgré tout cela, la figure de Claude Martin est restée controversée, à la fois chez les Britanniques, qui l'ont toujours considéré comme un étranger, et chez les Français qui l'ont souvent défini comme un traître. Certains biographes l'ont néanmoins vu comme un personnage fascinant qu'il fallait sortir de l'oubli.

Dans sa biographie de Claude Martin, publiée en 1901, Samuel Charles Hill écrit que son objectif était de réparer « the undeserved neglect with which he has been treated, and the publication of the following pages is accordingly only an imperfect attempt to repair the injury done by English tongues to the memory of a generous foreigner¹⁵ ». Pour Hill, officier responsable des Archives du gouvernement britannique en Inde, il était donc important de célébrer « (...) that brave, ambitious, fortunate,

-
12. Rosie Llewellyn-Jones, *Engaging Scoundrels: True Tales of Lucknow*, Delhi, Oxford University Press, 2000. Voir de la même auteure: *A fatal friendship: The Nawabs, the British, and the city of Lucknow*, Oxford, Oxford University Press, 1985. À noter aussi que le dépôt par les Britanniques du dernier Nawab d'Awadh a été l'une des principales causes de la mutinerie de 1857.
 13. Claude Martin, *The last will and testament of the Major General Cl. Martin*, Lyon, Ballanche, 1803, 77 p.
 14. Chandan Mitra, *Constant Glory: La Martinière saga 1836 – 1986*, Calcutta, Oxford University Press, 1987.
 15. Samuel Charles Hill, *The life of Claud Martin, major-general in the army of the honourable East India company*, Calcutta, Thacker, Spink & Amp co, 1901. Voir aussi, Martin, Georges, *Éloge historique de Claude Martin, major-général, fondateur de l'école de la Martinière à Lyon*, Lyon, Imprimerie André Idr, 1830.

and munificent Frenchman». Pour Maurice Besson, en 1931¹⁶, émerveillé lui aussi par la générosité du testament de son compatriote, Claude Martin «demeurera légendaire car il n'accepta pas la naturalisation anglaise». Pour sa part, Rosie Llewellyn-Jones, historienne formée à Cambridge et archiviste à Londres a, près de 100 ans après l'archiviste britannique Hill, défini Martin comme le «gifted man of the Enlightenment¹⁷».

À partir de cette littérature, il a été intéressant de lire non seulement sur la générosité et la philanthropie de Claude Martin mais aussi sur ses interactions ambivalentes avec les agents de l'impérialisme britannique et ses relations complexes avec les souverains locaux. C'est dans l'empire Britannique que Claude Martin a donc vécu la britannicité, c'est-à-dire la présence française dans l'Empire¹⁸. Bien qu'il se soit rendu riche, Martin – comme tant d'hommes européens et de femmes qui se rendaient aux avant-postes impériaux – était un homme des marges.

Français et catholique de naissance, il était un étranger pour ses employeurs britanniques dans la Compagnie des Indes orientale. Il était également un étranger à la société de la province semi-indépendante des Mughals de Awadh, où il a vécu et travaillé¹⁹. La situation volatile dans le nord de l'Inde entre les Afghans, les Rohillas et les Mahrattes a été la raison pour laquelle Awadh était considéré comme un état-tampon entre les États britanniques au Bengale et dans le nord de l'Inde après la bataille de Buxar en 1764, bataille qui a scellé la domination de la Compagnie dans la province du Bengale et diminué fortement la puissance politique de la principauté d'Awadh. Lorsque l'armée britannique est entrée à Awadh, elle a amené à sa suite des commerçants et des marchands qui ont vendu des produits britanniques ou bengalis et ont acheté du salpêtre

16. Maurice Besson, «Financier et aventurier: Claude Martin», *Revue de l'histoire des colonies françaises*, 1931, 84, p. 603-624.

17. Claude Martin lui-même n'a pas laissé de mémoires, mais il aurait produit 7500 lettres rédigées pendant les 25 dernières années de sa vie, écrites en anglais, en français et en persan local, dont les 262 retrouvées dans les archives en Grande-Bretagne et en France et publiées par la Dre Rosie Llewellyn-Jones Jones dans *A Man of Enlightenment in 18th Century India: The Letters of Claude Martin, 1766-1800*, London, Permanent Black, 2003. Voir aussi de la même auteure, citée précédemment: *A Very Ingenious Man, Claude Martin in Early Colonial India*, Oxford, Oxford University Press, 1992.

18. Rosie Llewellyn-Jones, *A Very Ingenious Man, Claude Martin in Early Colonial India*, *op. cit.*

19. Maya Jasanoff, *Edge of Empire: Conquest and Collecting in the East 1750-1830*, London, Harper Perennial, 2006.

et du coton d'Awadh. La possibilité accordée aux officiers et à des fonctionnaires de l'armée britannique de faire commerce sans taxe à Awadh était l'un des principaux avantages d'un poste à cet endroit²⁰.

En 1772, Hastings qualifiait le commerce à Awadh de « monopole militaire »²¹. Ce commerce se faisait sous le patronage de ceux qui avaient une influence dans la cour d'Awadh. Souvent, le Résident britannique (l'officier qui représentait la Compagnie des Indes Orientales) lui-même était un homme ayant d'importants intérêts commerciaux à Awadh. Sous le patronage généreux de ces Résidents, des marchands libres ayant des affiliations multiples, comme Claude Martin, jouissaient de vastes privilèges commerciaux. Maya Jasanoff écrit que Lucknow était un espace de possibilité où toutes frontières entre nations, langues et religions étaient confondues en un espace où un étranger comme Martin pouvait tout collectionner (terres, argent et femmes), réclamer et négocier pour lui-même la britannicité, voire devenir un gentilhomme-connaisseur²². Lucknow sous Asaf-ud-Daulah a soudainement profité de ses grands bâtiments comme Asafi Imambara et Rumi Gate, construits par le Nawab, ainsi que pour le style européen des bâtiments qui ont commencé à apparaître à la périphérie de la ville, et qui étaient principalement conçus et construits par Claude Martin²³.

Martin, comme nous le verrons dans la dernière partie de ce texte, était en effet un architecte autodidacte et ses bâtiments furent un mélange curieux d'architecture palladienne, très formelle et symétrique, populaire à l'époque, avec des ajouts qui les ont rendus plus adaptés au climat indien. Les bâtiments devaient également être défendables contre les voleurs armés et contre les armées privées qui parcouraient la campagne. La maison, qu'il a nommée Lakh-i-Peera, ou « Mille arbres », était entourée sur trois côtés par un fossé, et le quatrième par la rivière Gomti. Les sous-sols de Lakh-i-Peera étaient intégrés aux bords de la rivière et lorsque le niveau des eaux tombaient, pendant les mois les plus chauds de l'année, Martin vivait dans ces superbes salles du sous-sol²⁴. Lorsque la rivière inondait les pièces pendant la mousson, Martin montait à l'étage. Quand

20. David Lambert and Alan Lester, (dir.), *Colonial Lives across the British Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

21. *Id.*

22. *Id.*

23. Rosie Llewellyn-Jones, *Engaging Scoundrels: True Tales of Lucknow*, *op. cit.*

24. Rosie Llewellyn-Jones, *A Very Ingenious Man, Claude Martin in Early Colonial India*, *op. cit.*

les inondations diminuaient, il faisait nettoyer les chambres par blanchiment à la chaux, prêtes pour l'été suivant. Le palais de Constantia était une bâtisse monumentale, assise au milieu de superbes jardins où des arbres rares, des bassins, des bosquets et des statues rappelaient les beautés de Versailles. Le style extérieur était assez étrange, ni européen ni indien, et la décoration intérieure était d'une richesse prodigieuse. Martin avait fait venir des décorateurs italiens. Plus de 50 ans après sa mort, ce palais servira de lieu de refuge aux Anglais lors de la fameuse révolte des cipayes²⁵.

Martin vivait sa britannicité en même temps que sa nawabicité. Son style de vie et son palais rivalisaient avec le style de vie du Nawab lui-même, non seulement sur le plan de l'architecture et de ses collections d'objets d'art, mais aussi par ses mœurs²⁶. Martin avait son propre harem de femmes indiennes. Son testament lègue des sommes importantes pour assurer le bonheur et la sécurité de Lise Boulone, fille d'une famille noble, qu'il avait acquise à l'âge de 9 ans moyennant une somme et qui est devenue sa concubine préférée. Sally et deux autres femmes sont également nommées dans son testament²⁷. Ayant adopté un train de vie perçu comme décadent par les défenseurs d'une britannicité moralisante, Claude Martin a su utiliser à son profit les mœurs locales qui obligeaient les plaignants et les plaideurs à s'assurer les bons offices d'une haute personnalité par de généreux présents²⁸. Martin possédait à la Cour du Nawab d'Awadh une très réelle influence et cette influence était due en grande partie à l'accès que sa maîtresse *Bouloun* avait au harem du Nawab et qui connaissait toutes les intrigues du Palais.

Avec l'élimination après 1763 de toutes les bases de la puissance française au Bengale et sur la côte est de l'Inde, des officiers de carrière comme Claude Martin sont devenus des agents libres. Dans le contexte du colonialisme, les connaissances de ces militaires concernant la technologie militaire, l'agriculture, la transformation des aliments, le tissage

25. Simonetta Casci, "Lucknow Nawabs: Architecture and Identity", *Economic and Political Weekly*, 37, 36, 2002, p.7-13. Rosie Llewellyn-Jones, *The Great Uprising in India, 1857-58: Untold Stories, Indian and British (Worlds of the East India Company)*, Boydell Press, Suffolk (UK), 2007.

26. Rosie Llewellyn-Jones, *Lucknow: City of Illusion*, Prestel Publishing, New York and London, 2006.

27. Claude Martin, *The last will and testament of the Major General Cl. Martin*, Lyon, Ballanche, 1803, 77 p.

28. Rosie Llewellyn-Jones, *A Very Ingenious Man, Claude Martin in Early Colonial India, op. cit.*

et même leur quête de simples passe-temps scientifiques comme la botanique ont intrigué les élites indiennes. Mais cette générosité apparente et ce génie éclairé (pour citer Rosie Jones) ont en fait surtout servi les intérêts britanniques. Martin, inspiré, lui aussi, comme les autres planteurs britanniques, par le livre d'Elias Monnereau sur la culture de l'indigo aux Antilles françaises, a ajouté à ses sources d'enrichissement la culture de l'indigo, un arbuste utilisé pour la teinture des cotonnades²⁹.

À Awadh, dans les années 1770, la pénétration économique progressive évoluait de pair avec un contrôle politique croissant. L'expansion britannique dans Awadh est donc un autre exemple de la façon dont le commerce et le drapeau du colonialisme ont été étroitement liés et interconnectés pendant la période de domination du mercantilisme. Après l'expansion britannique des années 1770 à Awadh, elle affiche généralement les mêmes caractéristiques, mais d'une manière beaucoup plus frappante. En fait, au cours de la période qui a suivi, on peut comprendre comment les priorités d'une nation britannique, aux prises avec les processus de la révolution industrielle, ont constitué l'arrière-plan de l'expansion britannique dans Awadh. Et ces priorités peuvent être mieux comprises en examinant la nature du commerce britannique à Awadh, particulièrement dans l'exportation du coton et de l'indigo. L'importance croissante du coton dans les exportations d'Awadh, la part que le coton a joué dans le commerce avec la Chine et la prise de conscience par les responsables de la Compagnie des avantages de détenir Awadh et de contrôler le coton d'Awadh fournissent certaines des raisons pour lesquelles Awadh a été colonisé³⁰.

Un modèle similaire d'interrelation entre les impératifs économiques du colonialisme et le contrôle politique peut être discerné par l'analyse de l'indigo, l'autre produit qui a joué en Inde un rôle important dans la Révolution industrielle globale. Entre 1796 et 1798, quatre millions de livres d'indigo étaient exportés à Londres chaque année, et on estime que les deux tiers ou les trois cinquièmes du total provenaient d'Awadh³¹. L'ensemble de la production et du commerce de l'indigo, destiné à répondre à la demande anglaise, était encouragé comme moyen pratique pour la récupération des fortunes réalisées par les commerçants et les employés de l'entreprise en Inde. Ces commerçants et employés d'entre-

29. *Id.*

30. Rudrangshu Mukherjee, «Trade and Empire in Awadh 1765-1804». *Past & Present*, n° 94, 1982, p. 85-102.

31. *Id.*

prises transféraient leurs fortunes privées de l'Inde à l'Europe au moyen de lettres de change tirées sur les maisons d'agence ou sur le tribunal d'administration de Londres. Le crédit ainsi obtenu en Inde par la vente de leurs factures était utilisé pour acheter des produits indiens destinés à l'exportation. La demande pour l'indigo en Europe s'avérait utile pour de tels transferts de fonds³².

La production d'indigo en Awadh était particulièrement favorisée parce qu'elle était moins chère et parce que les paysans d'Awadh étaient traditionnellement qualifiés dans la production de l'indigo. Claude Martin avait saisi l'occasion de se lancer dans cette affaire fructueuse. Les planteurs européens avaient le monopole de la culture de l'indigo. Les paysans furent obligés de planter l'indigo plutôt que de pratiquer les cultures vivrières. Les paysans reçurent des prêts appelés « *dadon* » pour la plantation d'indigo, à un taux d'intérêt très élevé. Ils demeuraient ainsi endettés à vie. Une tragédie d'autant plus poignante quand on sait qu'avec la découverte de l'indigo synthétique en 1865, ces plantations ont perdu toute leur valeur. Les famines au Bengale qui ont tué plusieurs millions d'Indiens tout au long de la fin du XVIII^e et au XIX^e siècle ont pour origine cette politique coloniale de forcer la culture commerciale de l'indigo et plus tard de l'opium. De son vivant, Claude Martin s'était lancé dans la culture et la manufacture de l'indigo ; il avait acheté des terres pour avoir ses propres récoltes et a fait organiser de nombreuses indigoteries à Najafgarh près de Kanpur. Il compte parmi ceux qui ont profité au maximum de cette course à la fortune basée sur l'exportation de l'indigo³³.

Naviguant habilement entre deux affiliations politiques, la France et la Grande Bretagne, et profitant d'une alliance locale avec le Nawab d'Awadh, Martin se retrouva parmi les Européens les plus riches en Inde à la fin du XVIII^e siècle. L'ambivalence libératrice du vécu colonial de Claude Martin, qui lui avait assuré une fortune immense grâce aux politiques impériales des Britanniques, n'a-t-elle pas eu des conséquences univoques pour les populations indiennes à l'époque coloniale ? Je ne peux m'empêcher de détecter une ironie comique quand je me rappelle que des milliers de jeunes Indiens anglophones se souviennent de ce cosmopolite transcolonial d'origine française pour son cœur pur et impeccable !

32. *Id.*

33. *Id.*

UN DERNIER HÉRITAGE : L'ARCHITECTURE

Comme nous l'avons déjà signalé, bien que Martin ait eu initialement l'intention de se retirer en Europe après avoir accumulé assez d'argent, la nouvelle de la Révolution française l'a perturbé au point de vouloir rester en Inde. Antoine Polier, son ami, avait d'ailleurs été brutalement assassiné à son retour en France³⁴. Ayant décidé de rester, Martin a commencé à travailler sur sa dernière maison, à Lucknow, nommée Constantia. Il a conçu son propre tombeau dans le sous-sol de cette maison, et cela constitue aujourd'hui le plus grand mausolée européen en Inde. Martin est décédé le 13 septembre 1800 à Lucknow, âgé de soixante-quatre ans. Il avait donné des instructions pour que son corps soit embaumé dans l'alcool et placé dans un double cercueil de plomb et de bois dans le sous-sol de Constantia, trente pieds sous le sol, ce qui a été fait. La tombe était à l'origine gardée par quatre soldats en plâtre, avec leurs armes inversées comme signe de deuil. L'inscription sur sa tombe se lit : « Ici se trouve le major-général Claude Martin ... est arrivé en Inde un soldat commun. Priez pour son âme »³⁵.

Le bâtiment qui a obtenu son nom de la devise de Claude Martin, inscrit sur sa façade extérieure vers l'est, est un bâtiment à six étages (y compris le sous-sol) et dispose d'un arrangement de quatre puits qui ont été coulés à 30 pieds sous le niveau de l'eau de la rivière. Les puits culminent comme des tours octogonales au sommet. Ils sont également destinés à rafraîchir le sous-sol du bâtiment principal. Constantia est une combinaison unique d'une salle de banquet, d'un mausolée, d'un manoir, d'un palais et d'une forteresse avec des arrangements de défense complexes³⁶. L'une de ses attractions est un obélisque qui a été érigé plus tard, une colonne majestueuse de 125 pieds de hauteur érigée sur un sol bas. Il présente une belle vue lorsqu'il est entouré d'eau accumulée en raison des pluies ou du retour de la rivière³⁷.

Il est ironique que les Européens eux-mêmes aujourd'hui ne trouvent pas le palais Constantia de bon goût. Les critiques commentant l'influence

34. Rosie Llewellyn-Jones, *A Very Ingenious Man, Claude Martin in Early Colonial India*, Oxford, Oxford University Press, 1992.

35. Rosie Llewellyn-Jones, *A Very Ingenious Man, Claude Martin in Early Colonial India*, *op. cit.*, p. 213.

36. Rosie Llewellyn-Jones, *A Very Ingenious Man, Claude Martin in Early Colonial India*, *op. cit.*, p. 183-185.

37. Yusra Husain, « Historian's guide through the Constantia », *The Times of India*, 29 septembre 2014.

occidentale sur l'architecture de Lucknow se réfèrent à Constantia comme un « palais bizarre » et reflètent que la principale préoccupation de Martin dans la conception de ce palais semble avoir été d'intégrer autant de motifs architecturaux différents qu'il se souvienne et le résultat est un mélange étrange de colonnes classiques, d'arches, de frontons et de balustrades, de créneaux gothiques, de tourelles et des statues et des lions héraldiques³⁸. Constantia est sans aucun doute l'un des bâtiments européens les plus spectaculaires et très bien conservé. Claude Martin, par ailleurs, a effectivement eu le mérite d'utiliser les talents locaux dans toutes ses constructions. Il a donc dissipé, involontairement sans doute, le mythe répandu selon lequel les monuments d'importance ne pouvaient être construits que par les Européens. Dans l'ensemble, la vie et l'œuvre de Claude Martin illustrent à merveille les contradictions de la britannicité et de la présence française dans l'Empire britannique dès le XVIII^e siècle.

38. *Id.*

La parenté des revendications politiques au Canada français et en Inde, 1885-1914

SERGE GRANGER¹

Université de Sherbrooke

Vase communicant reliant les quatre coins de la terre, l'empire britannique a créé un vaste réseau politique où les idées et les revendications furent partagées par les « colonisés ». Curieusement, les revendications politiques du Congrès indien fondé en 1885 s'apparentent étrangement aux revendications du mouvement des patriotes canadiens-français. Est-ce le fruit du hasard ou bien le résultat d'une action concertée? Est-ce que les délégués du Congrès indien se sont inspirés du modèle de *self-government* canadien pour revendiquer le même statut lors de ses réunions annuelles? Plus fondamentalement, le modèle politique du Canada français est-il exportable? Cet article vise à démontrer que les revendications politiques du Congrès indien s'inspirent de celles du Canada français. Non seulement les résolutions politiques sont similaires mais des personnages politiques ont aussi œuvré à l'arrimage des revendications politiques au Canada français et en Inde.

La période ciblée, 1885-1914, constitue l'apogée de l'impérialisme britannique où plusieurs Canadiens français ont travaillé au sein de l'armée et du gouvernement britannique en Inde. Je n'en ferai pas le récit exhaustif mais me contenterai d'évoquer les individus qui ont marqué la connectivité du discours politique du Canada français et le Congrès indien. Cette période débute avec la fondation du Congrès indien qui sera le principal mouvement politique organisé dont plusieurs membres siègent sur les différents conseils législatifs des présidences britanniques en Inde (Madras, Bombay et Calcutta). Avant que Gandhi retourne en

1. L'auteur remercie le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Fonds de recherche Société et culture du Québec pour la contribution financière à ce projet de recherche.

Inde en 1915, les leaders du Congrès furent plutôt modérés, revendiquant une Inde plus forte dans un empire uni. Je termine la période ciblée en 1914, car l'affaire Komagata Maru minera les aspirations indiennes vers le Canada comme modèle politique. C'est aussi cette année qu'Henri Bourassa et Lala Lajpat Rai se rencontrent pour émettre une dernière revendication politique conjointe voulant que tous les sujets britanniques soient jugés également dans l'empire.

Le système d'éducation anglais en Inde a fait en sorte qu'une bonne partie de l'élite indienne s'est anglicisée et s'est familiarisée avec l'histoire constitutionnelle de l'empire britannique. Les presses vernaculaire et anglophone offraient des médiums intéressants pour la diffusion des idées politiques comme celle du gouvernement responsable émanant du Canada.

Ces Indiens furent intéressés par le modèle du Canada français pour deux raisons principales. Eux aussi, subalternes constitutionnels, furent des sujets britanniques initiés au droit politique de l'Angleterre. Ainsi, ils exigeront de l'Angleterre des réformes constitutionnelles visant leur affranchissement par la maîtrise de la constitution et des lois relatives à l'État de droit. Également, la mondialisation de l'information en cette fin du XIX^e siècle permet une plus grande diffusion des expériences politiques au sein de l'Empire britannique. C'est par les journaux et les moyens de communications modernes que les Indiens ont pu entendre parler du Canada-français. En plus, leur éducation en Angleterre, souvent en droit, leur permettait d'obtenir des renseignements précis sur l'évolution constitutionnelle dans les colonies et ces mouvements de réforme.

Cette étude explique pourquoi le modèle politique du Canada français s'exporte en Inde. En premier lieu, l'examen des sources du Congrès indien, architecte de l'indépendance indienne, nous permettra d'évaluer l'intensité des références faites au Canada français lors de ses réunions. Les comptes rendus des procès-verbaux (*proceedings*) du Congrès, les journaux indiens ainsi que les textes politiques des congressistes nous serviront de sources. Par la suite, j'observerai les liens entre Louis-Joseph Papineau (1786-1871) et Allan Octavian Hume (1829-1912), fondateur du Congrès indien. Le père de Hume, Joseph, fut le conseiller de celui-ci lors des rebellions. Pour finir, j'expliquerai pourquoi l'affaire Komagata Maru pousse Henri Bourassa et Lala Lajpat Rai à se rencontrer et comment cet événement pousse les Indiens à abandonner le modèle canadien comme forme de gouvernance.

HUME ET PAPINEAU

Joseph Hume (1777-1855) fit fortune en Inde à la fin du XVIII^e siècle. À son retour en Angleterre, il épousa la fille du directeur de la Compagnie des Indes orientales, devint député et un chef incontesté des radicaux anglais. Ce regroupement de libéraux opposés aux dépendances coloniales et exigeant de la transparence budgétaire afin d'éviter la corruption et les abus prône un suffrage élargi et représentatif et demande à ce que les conseils législatifs des colonies soient élus et non nommés. C'est pourquoi la lutte aux subsides, au cœur de la stratégie politique de Papineau, séduit Hume.

Hume et John Arthur Roebuck (1802-1879) furent les conseillers des rebellions de 1837-1838 et les porte-paroles des Canadas au parlement britannique depuis les années 1820. Ce furent eux qui portèrent les demandes de Papineau au parlement anglais. Dès 1822, Roebuck fit paraître *Remarks on the proposed union of the Canadas: published in the year 1822*² préparant ainsi la visite à Londres de Papineau et de Neilson en 1823. Mais c'est surtout l'article dévastateur de 1827 sur l'administration britannique au Bas-Canada qui remet en cause ladite bienveillance britannique visant à faire bénéficier mutuellement les colonies et la maison mère. Ce qui n'est vraisemblablement pas le cas puisqu'il affirme que l'Angleterre pousse « le Canada à conserver ses maux, dans la forme d'un mauvais gouvernement, et ce pays [Angleterre] gère une liste effrayante de dépenses non réciproques et un commerce ruineux, productive seulement en ennuis pour les deux partis³ ». Dans sa fameuse lettre adressée à Lyon Mackenzie en 1834 qui prône l'indépendance du Canada, Hume mentionne que « les gens du Bas-Canada prennent les moyens pour imposer leurs affaires au gouvernement, et j'espère qu'ils vont réussir⁴ ». Cette lettre fut dénoncée par de nombreux journaux *torys* qui s'opposaient au vent républicain qui balayait le Canada. Selon Yvan Lamonde : « À la Chambre des communes de Londres, où le député et ami de Papineau, Joseph Hume, compare l'influence de celui-ci au Bas-Canada à celle de O'Connell en Irlande. Papineau lui-même se dit admiratif d'hommes politiques comme John Arthur Roebuck et O'Connell qui vouent leur

2. John Arthur Roebuck, *Remarks on the proposed union of the Canadas: published in the year 1822*, Québec, Free-masons' Hall, 1822.

3. John Arthur Roebuck, « Canada », *The Westminster Review*, vol. 8, avril-juillet 1827, p. 7.

4. *The Celebrated Letter of Joseph Hume to William Lyon Mackenzie Mayor of Toronto*, Toronto, G.P. Hull, 1834, p. 7.

existence au salut du genre humain et sur lesquels comptent les Bas-Canadiens⁵.»

Dans les 92 résolutions de Papineau se trouve la résolution 88 qui stipule « que c'est l'opinion de ce comité, que cette chambre a la même confiance dans la personne de Joseph Hume, Écuyer, et la même reconnaissance pour l'intérêt qu'il a souvent pris au bon gouvernement de ces colonies, et à l'amélioration de leurs lois et constitutions ». Papineau dira de Hume :

Hume, qui consacre sa grande fortune à la protection des colonies ; qui, entouré de quatre secrétaires, travaille jour et nuit, et se prive de toute récréation, parce que les méfaits commis dans les possessions anglaises des cinq continents et de leurs archipels, par les délégués de l'aristocratie, sont incessamment portés à sa connaissance, avec prières de protester contre le mal ; et une foule d'autres dignes et bons Anglais nous ont compris, et nous ont loués. Que signifie le nombre d'ignorants et d'intéressés qui nous condamnerent parce qu'ils étaient soudoyés pour cela, intéressés à cela, intéressés à la destruction de tous les sentiments hostiles à l'arbitraire et à l'oppression⁶ ?

De nombreuses lettres entre Papineau, Roebuck et Hume, surtout dans les années précédant les rébellions, démontrent que Joseph Hume consacrait beaucoup de temps au cas du Canada. Lorsque Papineau rencontra Joseph Hume en avril 1839 lors de son exil après les rébellions, le fils de Hume, Allan Octavian, avait 10 ans. Il s'enrôla dans la marine de la Compagnie des Indes à 17 ans et quitta l'Angleterre pour l'Inde. Durant son exil en Europe de 1839 à 1845, Papineau a maintenu une correspondance avec Hume et Roebuck au moment où le jeune Allan Octavian Hume se distingue en histoire constitutionnelle au collège. Non seulement il a vu son père correspondre avec Papineau mais il a aussi pu connaître de son vivant les acteurs des rébellions. Il ne faut donc pas se surprendre qu'il se réfère au Canada lorsqu'il propose un modèle de *self-government* aux nationalistes indiens. En 1886, Hume publie une brochure de 26 pages dans laquelle le Canada prend une place centrale ; il soutient que le refus londonien d'entendre les 92 résolutions a poussé

5. Yvan Lamonde, « Conscience coloniale et conscience internationale dans les écrits publics de Louis-Joseph Papineau (1815-1839) », *RHAF (Revue d'histoire de l'Amérique française)*, vol. 51, n° 1, été 1997, p. 3-37.

6. Discours de Louis-Joseph Papineau devant l'Institut canadien à l'occasion du 23^e anniversaire de fondation de cette société, le 17 décembre 1867.

les gens du Bas-Canada à la révolte qu'il considère légitime⁷. L'historien Edward C. Moulton souligne que Hume se base sur deux aspects fondamentaux du Canada lorsqu'il propose des changements constitutionnels en Inde: un gouvernement responsable pour la gestion des affaires domestiques, et le maintien du lien colonial pour les affaires extérieures. Il insiste pour dire que «Hume's description of the Canadian governing system was intended as a vital object lesson for Congress supporters⁸». De plus, c'est Lord Dufferin, un des nombreux gouverneurs-généraux du Canada devenus ensuite gouverneurs de l'Inde, qui suggère à Hume d'inclure les questions politiques à la première réunion du Congrès indien, suggérant que ce parti pourrait servir de soupape à la grogne populaire pour éviter une rébellion comme celle de 1857⁹.

Pendant plus de trente ans en Inde, Hume trouvait que l'exclusion des Indiens dans les postes clés de l'administration publique nuisait non seulement à la «bienveillance britannique» mais nourrissait également un sentiment de révolte qui risquait de miner les intérêts britanniques dans le sous-continent indien. Comme nous le verrons plus tard, la formation du Congrès indien visait non seulement à combler ces lacunes mais aussi, comme le soulignait son père, à éviter de saigner l'Inde par des coûts astronomiques en dépenses militaires pour assurer le maintien de l'ordre. En 1885, à la veille du premier Congrès, 38,5% du PIB indien servait à payer pour la présence britannique en Inde.

LE CONGRÈS INDIEN

Aux yeux de plusieurs penseurs indiens, l'infrastructure politique mise en place par l'Angleterre au Canada français après les rébellions agit comme véritable laboratoire constitutionnel dans l'accomplissement de la délégation de pouvoirs du centre vers les colonies. Les rébellions de

-
7. Allan Octavian Hume, *The Star in the East*, Calcutta, The Bengal National League, 1886, p. 44-45.
 8. Edward Moulton, «The Early Congress and the Idea of Representative and Self-Governing Institutions on the Colonial Canadian Model» dans John Hill (éd.) *The Congress and Indian Nationalism: historical perspectives*, London: Curzon Press; Wellesley Hills: Riverdale, 1991, p. 228.
 9. L'historiographie anglaise baptise ce soulèvement la révolte des Cipayes tandis que l'historiographie indienne affirme qu'il s'agit de la première guerre de libération nationale. Bishamber D. Yadav, *Allan Octavian Hume, founder of the Congress*, New Delhi, Amnol Publications, p. 58; S.N. Sen, *History of Modern India*, New Delhi, New Age International Publishers, 2006, p. 129.

1837-1838 furent un échec mais les réformes qu'elles avaient engendrées introduisent le concept de gouvernement responsable dans les colonies, qui devient un modèle auquel souscrivent plusieurs congressistes indiens.

Le rapport Durham, souvent qualifié d'infâme dans l'historiographie francophone, est perçu positivement dans l'historiographie indienne. Narasimha Chintaman Kelkar (1872-1947), secrétaire de la *Home Rule League*, affirme: « On the Canadian situation, Durham in his famous report also has borne testimony of the same feature viz¹⁰, general antipathy between the French Canadian and the British [...] And yet within a few years of the gift of the constitution of Self-Government, the racial animosity disappeared¹¹. » Kelkar récidive dans le journal marathe *Kesari*, un journal lancé par Bal Gangadhar Tilak (1856-1920) et ayant le plus gros tirage dans la Présidence de Bombay à la fin du XIX^e siècle :

[E]n 1837, il y a eu les Rébellions menés par Louis-Joseph Papineau du Bas-Canada et par William Lyon Mackenzie du Haut-Canada [...], le gouvernement anglais a envoyé son ambassadeur Earl Durham au Canada pour connaître les causes du mécontentement. Il a dit au gouvernement que la cause principale était le manque de participation du peuple dans l'administration. Il y avait peu de Français mais ils ont profité de la partition pour entrer dans l'organisation ministérielle. À partir de 1845 quand Lord Elgin est devenu le gouverneur du Canada, la guerre de race entre les Anglais et les Français fut complètement terminée. Par la suite la question de la race ne s'est jamais posée et les deux ont autant participé dans l'administration. Le chef principal actuel du Canada M. Wilfred [*sic*] Laurier est Français d'origine. Les Canadiens commencent à se sentir fiers de l'autonomie anglaise grâce à cette barrière de race disparue et au contrôle du parlement sur l'organisation ministérielle¹².

Bien avant l'arrivée du Congrès indien, des pionniers comme Dadabhai Naoroji, premier député indien élu à la Chambre des communes de

-
10. *Viz* (note de l'auteur) : les Indiens anglophones utilisent cette expression anglaise du 19^e siècle qui veut dire : à savoir.
 11. Narasimha Chintaman Kelkar, « Indian Home Rule », *Poona Sarvajanic Sabha*, vol. 20, n° 2, 1916, p.173. Avocat et nationaliste hindou, il préside l'Akhil Bharatiya Hindu Mahasabha à deux reprises en 1928 et 1932. Il fut directeur du journal *Kesari* et *Mahratta*.
 12. Narasimha Chintaman Kelkar, « La Magie de l'indépendance. L'exemple des colonies canadiennes », *Kesari*, 13 décembre 1910. La traduction du marathi vers le français a été effectuée par Pritha Bhavé et Shalmali Ranade sous la supervision d'Ujjwala Jogglekar (Département de français, University of Pune). Je remercie le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du gouvernement du Québec pour la bourse Québec-Maharashtra.

Londres, revendiquaient : « I say we are British citizens and are entitled to and claim all British citizens' rights.¹³ » La création du Canada en 1867 suscite l'intérêt de Womesh Chandra Bonnerjee, un avocat bengali et futur président du Congrès de la première séance de 1885 ainsi que de celle de 1892. Membre fondateur de la London Indian Society avec Naoroji, il fit paraître un article en septembre 1867 intitulé *Representative Government for India* dans le *Journal of the East Asian Association*¹⁴. Ce journal fut le premier organe à s'adresser directement au peuple anglais concernant les destinées de l'Inde. En 1874, Kristodas Pal, membre du conseil législatif du Bengale et éditeur du *Hindoo Patriot* soutient que : « [...] if the Canadas could have a Parliament [...] surely British India has a fair claim to similar representation¹⁵ ».

En 1876, Surendranath Banerjea fonde la *Indian National Association* ayant pour but de revendiquer une autonomie gouvernementale semblable à celle du Canada : « The main idea of that Association is borrowed from the government and constitution of free English Colonies like Canada and Australia [...] nations teach us two principles with continuance of the British rule and representative constitution under that rule¹⁶. » Véritable organisation politique pionnière, l'association de Banerjea se joint au Congrès indien qu'il présidera en 1895 et 1902. Il souligne que si le Canada possède un gouvernement responsable : « The question of representative government looms in the not-far-off distance. Educated India is beginning to feel that the time has come when some measure of self-government must be conceded to the people of this country. Canada governs itself. [...] And surely it is anomalous that the grandest dependency of England should continue to be governed upon wholly different principles¹⁷. » Certains nationalistes indiens vont même jusqu'à demander le bilinguisme dans les conseils législatifs arguant que : « In Canada, where two languages were spoken, each speaker expressed

13. S. R. Mehrotra, *India and the Commonwealth, 1885-1929*, London, George Allen & Unwin LTD., 1965, p. 41. Naoroji fut président du Congrès indien en 1906.

14. W.C. Bonnerjee, « Representative Government for India », *Journal of the East Asian Association*, vol. 1, n° 2, 1867, p. 155-199.

15. *Hindoo Patriot*, 24 août 1874, Edward Moulton « The Early Congress and the Idea of Representative and Self-Governing Institutions on the Colonial Canadian Model » dans John Hill (éd.) *The Congress and Indian Nationalism: historical perspectives*, London : Curzon Press ; Wellesley Hills : Riverdale, 1991, p. 225.

16. Ram Chandra Chandra (éd.), *Speeches Babu Surendranath Banerjea, 1876-84*, vol. I et II, 2^e édition, New Delhi, S. K. Lat-Tiri & Co., 1981, p. IX.

17. *Ibid*, p. 224.

his opinions in his own language¹⁸. » D'autres osent même stipuler que le modèle de *self-government* au Canada a réglé les tensions communautaires entre Français et Anglais tandis que les solitudes hindoue et musulmane se perpétuent avec le *direct rule* anglais¹⁹.

Devant le manque de réformes, les réformistes indiens deviendront de plus en plus organisés dans leurs demandes politiques envers l'administration britannique. Des demandes répétées pour une plus grande autonomie de gestion nationale poussaient les réformistes dans un dilemme. L'utilisation de la violence pour obtenir des réformes s'avérait dangereuse, peut-être futile, alors il ne restait plus qu'à formuler des demandes modérées afin d'obtenir des concessions en route vers un gouvernement responsable.

L'année 1885 apparaît donc comme une étape importante dans la diffusion du modèle politique canadien en Inde puisque c'est l'année de la création du Congrès indien par Hume et ses acolytes, organisation politique qui deviendra le parti de l'indépendance nationale, celui de Nehru et de Gandhi. Initialement conçu comme une grande conférence de trois jours vers Noël, le Congrès se réunissait pour revendiquer des réformes politiques, sociales ou économiques. Plutôt élitiste et affairiste, ce n'est qu'après une dizaine d'années qu'il devint une force populaire. Ce congrès fut en gestation durant plusieurs années et composé de réformistes familiers avec l'émancipation constitutionnelle du Canada. Plusieurs sources nous indiquent que les réformistes indiens au sein du Congrès ont étudié et préconisé des réformes constitutionnelles similaires à celles entreprises au Québec.

Comme nous l'avons souligné plus haut, les journaux indiens, dont plusieurs de Calcutta et de Pune, soulignaient l'émancipation constitutionnelle du Canada français et relataient son histoire pour soutenir leurs demandes envers l'administration britannique. C'est aussi à Calcutta qu'Allan Octavian Hume s'adresse aux étudiants de l'Université de Calcutta pour former un groupe politique représentant les aspirations du peuple indien. Devant l'ampleur de la tâche en Inde, émuler le modèle constitutionnel du Québec et du Canada apparaissait pour Allan Octavian Hume comme un travail de longue haleine, mais idéal :

18. « Indian Legislative Councils », *Poona Sarvajanic Sabha*, vol. 8, n° 1, juillet 1885, p. 54.

19. Verinder Grover, *Political Thinkers of Modern India: Bal Gangadhar Tilak*, New Delhi, Deep & Deep Publications, 1990, p. 276.

[...] say 50, say 70 years hence, when the Government of India will be precisely similar to that of the Dominion of Canada; when, as there, each province and presidency will have its local parliament for provincial affairs and the whole country will have its Dominion Parliament for national affairs, and when the only officials *sent out to India* from England will be the Viceroy and the Governor-General of India.²⁰

Lors du congrès initial de 1885, Hume, tout comme l'avait proposé son père à Papineau, dresse une liste de 9 résolutions revendiquant, entre autres, des conseils législatifs régionaux majoritairement élus, un droit de regard sur les dépenses publiques et la tenue d'examens pour la fonction publique en Inde²¹. À cette époque, un Indien devait se rendre en Angleterre pour se présenter aux examens et le budget de l'armée britannique était puisé directement dans les coffres du budget national indien contrairement à celui du Canada. Lors du deuxième congrès, tenu en 1886, l'éminent académicien Rajendralal Mitra indiqua que les francophones du Canada pouvaient se présenter à des examens dans leur propre pays. « For the service of one's country, in no part of the world is a person called away from his native land to pass an examination. (Cheers.) Canada is under the British Government. But Her Majesty the Queen Empress does not require that every French subject there shall go to England to pass an examination before being admitted into the Canadian service²². » Lors du Congrès de 1888, le Pandit Bishen Narayan Dhar demande aux congressistes d'étudier plus attentivement l'histoire canadienne :

Let me take an instance from the history of the British colonies. Take the Dominion of Canada. I do not wish to say that the analogy between India and the English Colonies is at all perfect; but I think them are a great many points in the history of Canada which might furnish very instructive lessons to our Government in its dealings with India. - Canada is divided into two parts -Upper and Lower Canada- Upper Canada is English and Lower Canada is French [...] The assembly of Canada forwarded their national grievances in the form of ninety resolutions to the British Government, who replied by placing the country under military control [...]

The history of Canada teaches us, three lessons -first that the concession of autonomy within certain limits and safeguards is good for the strength of the Imperial unity; secondly, that the English nation is always ready to do

20. *Morning Post*, 17 mai 1888 (Allahabad) dans S. R. Mehrotra, p. 33.

21. *Proceedings of the First Indian National Congress*, 1885, Bombay, p. 2-3. Voir particulièrement les résolutions III et IV.

22. *Report of the Proceedings of the Second Indian National Congress*, 1886, Calcutta, p. 50.

justice to every class, and that, if it sometimes fails to do so, it is simply for want of accurate knowledge and information (cheers); and thirdly; that we should go on agitating in the most loyal and constitutional manner, and supply the great British nation with all information we can as to our present position and aspirations. If you go on this way, I am sure your appeal will not be made in vain (cheers)²³.

Ces demandes de réformes constitutionnelles émanaient de l'aile modérée du Congrès indien, dirigée par des étapistes comme Gopal Krishna Gokhale. Professeur infatigable, leader pacifiste et mentor de Gandhi, Gokhale fonde la *Servants of India Society* (1905), qui proclame dans l'article 1 de sa constitution que le but de l'organisation était de suivre l'émancipation constitutionnelle des colonies britanniques²⁴ et d'atteindre le *self-government*²⁵. Dans un discours à Allahabad, Gokhale signale que : « The French in Canada and the Boers in South Africa had found an honourable place in the British Empire; so could the Indians²⁶. »

Bien que l'obtention d'un gouvernement responsable était un but lointain et que leurs demandes d'autonomie étaient modestes, les fondateurs du Congrès furent confrontés à la radicalisation de leurs membres devant la sourde oreille des administrateurs britanniques. Lord Dufferin soulevait maintenant des réserves sur l'obtention d'un gouvernement responsable et proposait un étapisme constitutionnel comme procédé initiatique vers la responsabilité ministérielle. C'est dans cette optique que furent lancées les réformes Morley-Minto (Indian Councils Act 1909) introduisant des élections pour une partie minoritaire des membres aux différents conseils législatifs (Bengale, Bombay, Provinces-Unies, Assam, Punjab, Birmanie et Madras) et la participation aux délibérations budgétaires leur permettant de soumettre des amendements sans pour autant obtenir un veto. Jugées insuffisantes par la majorité des membres du Congrès, les réformes promises, tant attendues et jamais livrées allaient favoriser l'émergence de mouvements plus radicaux qui exigeaient l'indépendance pure et simple. La séance du Congrès de 1907 oppose les modérés de Gokhale aux radicaux républicains menés par Tilak, Bipin

23. *Report of the Proceedings of the Fourth Indian National Congress, 1888, Allahabad*, p. 90-91.

24. B.R. Nanda, Gokhale. *The Indian Moderates and the British Raj.*, New Delhi, Oxford University Press, 1998, p. 175.

25. Seul l'article 1 nécessitait l'unanimité pour sa modification tandis que tous les autres articles exigeaient les deux tiers des membres.

26. Nanda, *op. cit.*, p. 263.

Chandra Pal (1858-1932)²⁷ et Lala Lajpat Rai (1865-1928). Ce dernier deviendra un ami d'Henri Bourassa, nous y reviendrons. Au-delà des divisions politiques au sein du Congrès indien, c'est aussi la politique canadienne en immigration qui éloigne le Canada des nationalistes indiens.

L'AFFAIRE KOMAGATA MARU ET LA DÉSAFFECTION DES INDIENS ENVERS LE MODÈLE CANADIEN

Plusieurs ouvrages font état du *nation-building* canadien axé sur la discrimination envers les Asiatiques²⁸. Dès la fin de la construction du chemin de fer qui relie les deux mers (*A mari usque ad mare*), les premières législations canadiennes contre la présence asiatique apparaissent. Une taxe d'entrée est imposée aux Chinois en 1885 et un traité impose un quota de 400 entrées de Japonais au Canada. Dans le cas des Indiens, c'est plus compliqué, car ce sont des sujets britanniques. Pourtant la Reine Victoria avait assuré que leur traitement sous l'empire serait équitable « so far as may be, Our Subjects, of whatever Race or Creed, be freely and impartially admitted to Offices in Our Service²⁹ ».

La présence indienne initiale au Canada provient des lendemains des cérémonies du jubilé de diamants de la reine Victoria en 1897 à Londres. Le contingent indien aurait, au retour, traversé le Canada par chemin de fer jusqu'à Vancouver avant de s'embarquer pour l'Inde. Témoins au passage d'un pays pratiquement inhabité, les premiers migrants indiens arrivent au tournant du siècle et en 1903 environ 300 ressortissants habitent presque uniquement en Colombie britannique. Durant son apogée entre 1904 et 1908, l'immigration s'accroît avec 5 185 nouveaux migrants indiens (dont seulement 15 femmes) avant de ralentir brutalement à la suite des nouvelles lois d'exclusion. Presque

27. Ces trois hommes revendiquent une république et non un *self-government* fort dans un Empire uni. Connu par le sobriquet du triumvirat Lal-Bal-Pal, ils feront de grandes campagnes de boycott (*swadeshi*) et seront accusés de sédition, forcés à l'exil ou à l'emprisonnement. Voir Bipin Chandra Pal, « Why I advocate Home Rule for India », *Poona Sarvajanic Sabha*, vol. 21, n° 2, juillet 1917, p. 9-37.

28. W. Peter Ward, *White Canada Forever: Popular Attitudes and Public Policy toward Orientals in British Columbia* (1978); Patricia Roy, *The Oriental Question: Consolidating a White Man's Province, 1914-1941*, (2003); Hugh Johnson, *The Voyage of the Komagata Maru: The Sikh Challenge to Canada's Colour Bar* (1979).

29. Proclamation de la reine Victoria aux princes, chefs et peuple indien (publié par le gouverneur général à Allahabad, 1^{er} novembre 1858).

exclusivement sikhe, la communauté indienne provient principalement du Punjab et travaille surtout dans l'industrie agricole et forestière.

Combinée avec celle des Chinois et des Japonais, cette arrivée soudaine d'Asiatiques mobilise les syndicats canadiens et groupes de travailleurs qui craignent cette main-d'œuvre l'accusant de faire baisser les salaires en plus d'occuper les emplois des Canadiens d'origine européenne. En 1907, *The Asiatic Exclusion League* est fondée pour mener des campagnes anti-asiatiques et demander que le Canada imite les politiques américaines (exclusion totale des Chinois en 1882). Des émeutes éclatent à Vancouver, poussant les autorités canadiennes à se pencher sur l'immigration asiatique. Mackenzie King, sous-ministre du travail à l'époque, s'y rend pour investiguer les émeutes et produire un rapport qui propose de limiter l'immigration asiatique³⁰. Rodolphe Lemieux, ministre du Travail sous Laurier, se rend au Japon où il négocie le *gentlemen's agreement* limitant à 400 le nombre d'immigrants par année au Canada. À la fin de 1908, Mackenzie King est envoyé en Inde pour finaliser l'entente avec l'administration britannique sur les restrictions de l'immigration indienne.

Dorénavant, pour migrer au Canada, un Indien devra effectuer un voyage continu (ligne transocéanique inexistante) vers le Canada et posséder 200\$ pour assurer sa subsistance économique. Afin de marginaliser davantage les ressortissants indiens du Canada, le gouvernement fédéral leur retire le droit de vote et leur interdit de se présenter comme candidats aux élections. De plus, ils ne peuvent devenir comptables, siéger à un jury, faire des études en pharmacie ou obtenir un poste lié à la justice. De 1909 à 1913, seulement une centaine d'Indiens se rendront au Canada, qui reçoit par ailleurs plus d'un million d'immigrants européens durant la même période.

Ces mesures discriminatoires sont largement décriées dans les médias indiens et les assemblées politiques. Dès 1912, *Mahratta* publie la pétition adressée au ministre de l'intérieur canadien par le Professeur Tej Singh, le missionnaire L.W. Hall, et les docteurs Rajah Singh et Sunder Singh. Ils soulignent qu'il est inhumain d'empêcher les épouses de rejoindre leurs conjoints au Canada³¹ et que si les femmes pouvaient voter, « the

30. *Report by W.L. Mackenzie King. Commissioner Appointed to Investigate into the Losses Sustained by the Japanese Population of Vancouver, BC on the Occasion of the Riots in That City in September, 1907*, Ottawa, S.E. Dawson, 1908.

31. «Indians in Canada», *Mahratta*, 21 janvier 1912.

colour bar [would] not be allowed to become so acute as now»³². En juin 1913, H. Rahim, secrétaire de la *United India League* et Bhag Singh, président de la *Khalsa Diwan Society* font paraître une lettre demandant au Congrès indien l'adoption d'une résolution appelant au boycott (*swadeshi*) des produits canadiens, car « [t]his is a national question, and in the name of the Indian nation these demands must be pressed on the Indian, Canada and Home authorities for prompt settlement of our grievances³³ ». Si rien n'est fait, plusieurs s'inquiètent des répercussions négatives sur l'unité de l'Empire : « Tous les Indiens au Canada (peu importe la religion) s'unissent et se soutiennent. Ainsi, si ces gens reviennent en Inde, ils essayeront peut-être de répandre l'importance d'achever l'indépendance et la liberté. Dans ce cas, l'Empire serait sans aucun doute en danger.³⁴ » Ainsi, au mois de décembre 1913, Bhai Balvant Singh, Narayan Singh et Nanda Singh, des Sikhs de Vancouver, ont rencontré le gouverneur général à Delhi pour expliquer leurs doléances sur la séparation des familles subie par le voyage continu³⁵. Lorsque le bateau Komagata Maru se présente à Vancouver, les Indiens découvriront que les lois canadiennes ne sont pas compatibles avec l'esprit de l'Empire voulant que les sujets britanniques fussent traités également.

Au printemps 1914, le bateau Komagata Maru, rempli d'Asiatiques venus de l'Inde, du Japon et de la Chine, s'approche de Vancouver. Affrété par Gurdit Singh, un riche Sikh voulant tester les lois de l'immigration canadienne, ce bateau ne put accoster puisque les Indiens à bord n'avaient pas le droit d'immigrer au Canada depuis l'application stricte en 1910³⁶ de la clause du voyage continu. Ce bateau avait quitté Calcutta mais des arrêts à Hong Kong et au Japon (pour embarquer des ressortissants indiens, chinois et japonais) l'avaient disqualifié du voyage continu. Après trois mois en rade à Vancouver, le bateau retourne en Inde, et

32. « Indians in Canada », *Mahratta*, 21 juillet 1912.

33. « Indians in Canada », *Mahratta*, 27 juillet 1913.

34. *Kesari*, 22 juillet 1913.

35. *Kesari*, 6 janvier 1914.

36. Les premières tentatives d'appliquer la clause du voyage continu en 1907 furent invalidées par des juges et ce n'est qu'en mai 1910 que la mesure s'appliqua définitivement. Plusieurs journaux indiens évoquèrent et rappelèrent cette clause discriminatoire : *Kesari* de Pune (22 juillet 1913) ; *The Tribune* de Chandigarh au Punjab (29 avril 1914) ; *Amrita Bazar Patrika* de Calcutta (15 mai 1914) ; *Commonweal* de Madras (15 mai 1914) ; *The Panjabee* de Lahore (23 mai 1914) ; *Comrade* de Delhi et Calcutta (30 mai 1914) ; *Indian Social Reformer* de Madras et Bombay (20 juillet 1914) ; *Panch Sewak* de Lahore (18 septembre 1914) ; *Mahratta* de Pune (15 juin 1915).

devient une source d'incompréhension et d'exaspération. Comble de malheur, à leur retour à Calcutta, des rescapés sont tués dans des échauffourées avec les autorités britanniques qui désiraient interviewer et détenir des passagers.

Les Indiens s'interrogent sur le statut de sujet britannique supposé offrir des droits leur permettant de jouir d'une mobilité à travers l'Empire britannique. En plus, l'attitude du Canada vexe les Indiens qui cessent de percevoir le pays comme modèle politique de dévolution constitutionnelle au sein de l'Empire. À Londres, sous la présidence de sir Muncherjea Bhownaggee³⁷, une réunion de protestataires rédige la proposition suivante : « Nous tous, gens originaires des Indes, nous désirons exprimer notre indignation profonde à l'endroit de l'attitude peu britannique du Canada [...] qui [nie] les droits ordinaires de citoyenneté aux sujets du roi aux Indes, action de nature à porter atteinte à l'unité fondamentale de l'Empire britannique.³⁸ » Certains nationalistes appellent leurs compatriotes à manifester « Mass meeting protested such brutal unlawful treatment. Hindustanis can never forget nor forgive. Give wide publicity.³⁹ » L'*Amrita Bazar Patrika* annonce plusieurs manifestations à Calcutta dénonçant l'attitude du Canada, notamment au College square où l'on propose d'interdire aux Canadiens l'accès à l'Inde. Le journal spécifie que « Babu Jitendra Nath Banerjee said that the key note of the meeting was not peace but war because war had already been declared by the people of the colonies against the Indians »⁴⁰. L'action du Canada envers le Komagata Maru soulève la question de la survie de l'Empire : « The eyes of the whole of India are turned to this little speck on the distant horizon of the Canadian shores. And whatever may be the immediate outcome of it; it cannot but have far-reaching effects on the future of the Empire⁴¹. » Choqué de cette discrimination, le journal *Indian Social Reformer* indique qu'il est « extremely difficult to write in terms of moderation of the conduct of the Colonials who are so intolerant of the presence of Indians⁴² ». Selon le journal *Khalsa Advocate* d'Amritsar, d'où

37. Muncherji Bhownaggee (1851-1933) fut le 2^e député indien élu au parlement anglais de 1895-1906 et le premier comme conservateur.

38. « L'exclusion des coloniaux », *Le Devoir*, 24 juin 1914.

39. Singh, Umrao, « Komagata Maru », *Comrade*, 4 juillet 1914.

40. « Komagata Maru and Council Bill. Meeting at College Square », *Amrita Bazar Patrika*, 11 juillet 1914.

41. *Hitavada*, 13 juin 1914

42. Nand Singh Sihra, Balwant Singh and Narian Singh, « Indians in Canada », *Indian Social Reformer*, 20 juillet 1914.

provient la très grande majorité des Sikhs, l'affaire Komagata Maru concerne tous les Indiens qui appuient la liberté sur les champs de guerre en Europe. « We know that the Indians as well as the Punjab Government are sufficiently sympathetic with Indians in this case⁴³. » Même Gandhi au Natal dans sa lointaine Afrique du Sud se joint au débat, arguant que l'exclusion des Indiens au Canada « would precipitate trouble, and possibly a revolt in British India⁴⁴ ». Chose certaine, un consensus se dégage des journaux indiens qui perçoivent l'affaire Komagata Maru comme étant la preuve d'un statut subalterne perpétuel auquel seule l'indépendance pourra remédier. Le journal *Commonweal*, édité par Annie Besant, théosophiste et leader du mouvement Home Rule, statue que « [t]he Hindus would never forget nor would they forgive the authorities if the Immigration situation was not remedied⁴⁵ ».

La discrimination envers les Indiens se base avant tout sur le racisme, car Londres est supposée garantir le droit de mobilité à travers l'empire britannique et son équivalent juridique. C'est pourquoi l'exclusion des Indiens (à l'encontre des Chinois et des Japonais) touche directement l'empire britannique par des répercussions nationalistes qui fragilisent l'establishment colonial en Inde. Lorsqu'Ottawa légifère contre la présence d'Indiens sur son territoire, et par extension celui de l'Empire, ses politiques sont perçues par les Indiens comme une gifle à l'endroit des principes légaux supposément égalitaires de l'Empire. Ottawa devait manœuvrer délicatement car « les expulser serait nier un droit fondamental dans le domaine impérial, à savoir la libre circulation au sein de l'Empire britannique⁴⁶ ».

BOURASSA ET LAJPAT RAI

Au Canada français, les mesures discriminatoires envers les Indiens et l'incident du Komagata Maru déclenchent une réflexion sur le statut de sujet britannique en plus de soulever un sentiment politique partagé avec les Indiens. Pour une partie des nationalistes canadiens-français, leur lutte politique est comparable à celle des peuples colonisés de l'Em-

43. « Our brothers in Canadian shores », *Khalsa Advocate*, 20 juin 1914.

44. « Asiatics in America », *Indian Opinion*, vol. 12, n° 25, 1914, p. 192.

45. « News of the week », *Commonweal*, 26 juin 1914.

46. J. J. Mangalam, « The Komagata Maru Affair, 1917 » dans Chandrasekhar (dir), *From India to Canada: A brief history of immigration; problems of discrimination; admission and assimilation*, La Jolla, A Population Review Book, 1986, p. 48.

pire britannique et leur permet de partager des identités subalternes⁴⁷. Cela indique un changement de paradigme nationaliste passant du terroir pour ensuite se forger une hybridité nouvelle et changeante, au diapason des réalités mondiales.

Le républicanisme des radicaux indiens trouve écho dans les rébellions mais aussi au tournant du XX^e siècle quand Henri Bourassa s'oppose à la participation des Canadiens-français aux conflits impériaux de l'Angleterre. Son désir d'obtenir pour le Canada une plus grande indépendance ne tombe pas dans l'oreille de sourds. Parmi les radicaux indiens qui partagent les idées de Bourassa se trouve Lala Lajpat Rai. Radical accusé et exilé en Birmanie, il visite les États-Unis en 1907 et revient en Inde pour revendiquer non pas le *self-government* des modérées du Congrès, mais une indépendance complète. Il quitte de nouveau l'Inde en 1914 pour l'Angleterre, où il rencontre Bourassa, pour ensuite s'établir à New York jusqu'en 1920 où il fera paraître *Young India*. Souvent emprisonné à son dernier retour au pays, il tente de radicaliser le Congrès sous l'empire de Gandhi et fonde le *Congress Independence Party* en 1926.

Bien qu'une étude sur l'attitude de la presse canadienne-française envers l'immigration indienne reste à faire, les sources canadienne-françaises, principalement des journaux, ont amplement discuté de l'immigration indienne au Canada. Il y a certes des articles ou des lettres d'opinion hostiles à l'immigration indienne dans les journaux⁴⁸ mais ce sont les commentaires politiques nécessaires à cette étude qui retiennent l'attention. La plupart des journaux considèrent les demandes des Indiens comme légitimes puisqu'ils sont des sujets britanniques. En refusant d'accorder ce droit aux Indiens, les journaux constatent que ce refus risque d'attiser la lutte pour l'indépendance. *La Tribune* de Sherbrooke indique qu'« [i] est certain que les Hindous, repoussés de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Union Sud-Africaine, auraient raison de considérer comme illusoire la qualité de sujets britanniques dont on les a gratifiés et, si le Canada aussi les ostracise, se demander ce que cette

47. L'Irlande est souvent évoquée comme identité coloniale partagée avec les Canadiens français.

48. Les titres parlent souvent d'une invasion alors que les Indiens ne constituent qu'une infime partie des migrants au Canada. Au Québec, le recensement de 1911 indique 14 Indiens. Malgré tout, certains journaux parlent du « danger d'une tentative d'assimilation des races jaunes avec les races blanches ». « Comment limiter l'immigration des peuples de l'Asie? », *La Presse*, 3 mars 1914.

qualité leur rapporte⁴⁹ ». Dans un éditorial virulent, *Le Canada* accuse le premier ministre Robert Borden de politique de « bas étage » en repoussant les Indiens, préférant les gains électoraux au détriment de l'Empire⁵⁰. *La Patrie* avertit que « [d]ès leur retour aux Indes, ils combattront plus que jamais pour obtenir le privilège d'entrer librement au Canada⁵¹ » tandis que *Le Progrès de l'Est*, plus alarmiste, affirme « que les Indous [*sic*] du Canada sont pressés par leurs compatriotes de s'en aller prêcher la sédition dans les Indes⁵² ». Pour sa part *Le Devoir* constate que ce refus attise le sentiment nationaliste : « L'Australie voulant être une colonie blanche, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique-Sud et le Canada affirmant la même détermination, les Hindous finiront probablement par reprendre le même mot d'ordre et par crier : *L'Inde aux Hindous*.⁵³ »

Car l'avenir du Canada n'est pas le moins obscur et le moins perplexe des nombreux problèmes relatifs au futur de l'Empire britannique. De toutes parts, l'artificiel de cette structure se manifeste et aujourd'hui de toutes parts nous avons à faire face à des difficultés qui nous semblent insolubles. Lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une question telle que celle du droit de cité, dans l'Empire, la fausseté de la position est apparente. Nous appelons les Indous [*sic*] nos concitoyens, mais lorsqu'ils demandent leur entrée dans une colonie anglaise nous n'avons nul pouvoir pour appuyer leur réclamation et les colonies leur ferment toutes l'entrée des ports britanniques⁵⁴.

Au parlement canadien, Wilfrid Laurier, maintenant dans l'opposition, accuse le gouvernement Borden d'avoir abandonné ses responsabilités non seulement envers l'Empire britannique mais aussi envers le Canada. Les Indiens « retourneront en Inde avec de l'amertume dans leur cœur, et l'Empire en souffrira⁵⁵ ». Il propose donc un *gentlemen's agreement* comparable à celui conclu avec le Japon.

Il est incontestable que c'est Henri Bourassa qui a le plus commenté le phénomène de l'immigration indienne au Canada. Ces premières réflexions sur l'Inde datent bien avant l'affaire Komagata Maru et se poursuivent bien après puisque son texte sur « l'immigration indoue [*sic*] » apparaît en 1916 et sa correspondance avec Lala Lajpat Rai dure jusqu'en

49. « L'immigration des Hindous – La situation du Canada vis-à-vis des Hindous (du « Canada ») », *La Tribune*, 30 mai 1914.

50. « La question hindoue », *Le Canada*, 24 juillet 1914.

51. *La Patrie*, 11 juin 1914.

52. *Le Progrès de l'Est*, 17 juin 1914.

53. « À bâtons rompus – et après? », *Le Devoir*, 29 mai 1914.

54. « M. Henri Bourassa et le News-Leader », *Le Devoir*, 14 juillet 1914.

55. House of Commons, 12th parliament 3rd session, vol. 5, 1914, p. 4556.

octobre 1916. Selon Lionel Groulx, Bourassa s'intéresse beaucoup à l'Inde. Il lui arrivait de recevoir des Sikhs au bureau du *Devoir* lorsque ceux-ci passaient par Montréal⁵⁶. Déjà, en 1913, dans une lettre adressée à D. E. Wiswell, éditeur du *King's College Record* (Nouvelle-Écosse), Bourassa explique que les Indiens « should not be excluded as undesirable beings from any other portion of the British Empire [...] As to the right of the self-governing colonies to exclude one class or another of immigrants, whether foreign or British, there can be no doubt. Any attempt to solve this vexatious problem according to one Imperial standard of law or equity, could undoubtedly prove futile and abortive⁵⁷ ».

Dans la préparation de son voyage en Europe à l'été 1914, Bourassa approfondit son intérêt pour l'Inde. C'est Sir Theodore Morison (1863-1936), membre du Conseil de l'Inde qui présente Bourassa aux délégués du Congrès indien, présents à Londres pour une conférence sur le futur constitutionnel du pays⁵⁸. Dans une lettre datée du 15 juin 1914⁵⁹, Morison avertit Bourassa qu'il a contacté les délégués du Congrès et dans une lettre subséquente, il garantit que Charles Roberts (1865-1959), sous-secrétaire pour l'Inde, trouvera Lajpat Rai afin qu'il puisse le rencontrer.

Bourassa rencontre un premier groupe de trois délégués du Congrès indien le 23 juin : M.N.M. Samarth (?-1926), avocat modéré de Bombay ; Satyendra Prasanna Sinha (1863-1928), premier Indien à siéger au comité exécutif et premier Indien admis à la Chambre des Lords et Bayya Narasimheswara Sarma (1867-1932), membre du Conseil législatif de Madras⁶⁰. De l'aveu de Roberts, il est convenu qu'il serait mieux de rencontrer Lajpat Rai, autrefois faussement accusé de trahison et exilé,

56. Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BAnQ), *M. Henri Bourassa*, enregistrement sonore d'une conférence donnée à la salle du Plateau de Montréal le 2 février 1944, CLG31 disque 1, section 4, la question de l'Inde.

57. Bibliothèques et archives du Canada (BAC), MG27-IIIE1 (dossier 2), lettre du 4 février 1914, n° 1122a.

58. L'ironie veut que l'affaire Komagata Maru battait son plein pendant cette conférence à laquelle participent Samarth, Sinha, Sarma et Lajpat Rai en plus des délégués, Bhupendranath Basu, M.A. Jinnah, Nand Singh, K. Sahai, col. Warlikar, col. K. Prasad, Major N. P. Sinha, J. M. Parikh, M. Brugwandin Dube, et S. A. Kapadia. Basu profite de cette conférence pour faire adopter une résolution : « That this Public Meeting of the people of India records its profound indignation at the un-English attitude adopted in the Dominion of Canada ». Voir le journal *India*, 26 juin 1914.

59. BAC, MG27-IIIE1 (dossier 2), lettre du 15 juin 1914, n° 1249

60. BAnQ, Fonds Famille Bourassa, P65/C3.3.

ailleurs que dans les officines gouvernementales. Lajpat Rai écrira à Bourassa pour confirmer le rendez-vous du 25 juin. De ce rendez-vous Bourassa citera Lajpat Rai : « Il faut se battre pour la liberté des autres mais nous n'avons pas le droit de réclamer la nôtre.⁶¹ » Les deux hommes s'entendent et échangeront pendant plus de deux ans divers textes qu'ils ont publiés. Six mois après cette rencontre, dans son exil, Lajpat Rai se trouve à New York où il reprit contact avec Bourassa. Il indique son désir de visiter le Canada malgré les lois restrictives : « So I wonder if you could obtain the permission of your gvt [*sic*] to do so or a tourist⁶². » Dans une longue lettre, Bourassa explique que la guerre s'est déclenchée depuis leur rencontre et son opposition à la participation du Canada ne fait pas de lui un intermédiaire fiable : « I give you all these explanations in order to show that I would be the worst possible intermediary you could choose at the present moment, to present your request to the Canadian government⁶³. » Après plusieurs envois mutuels d'articles, Bourassa informe Lajpat Rai, dans sa dernière lettre du 30 septembre 1916⁶⁴, de la sortie prochaine de son étude sur l'immigration indienne. Lajpat Rai lui répond une dernière fois avant de retourner en Inde pour présider la séance spéciale du Congrès indien de 1920.

Dans ce texte de vingt pages sur l'immigration indienne, Bourassa défend l'égalité des sujets britanniques devant la loi mais réitère le droit à l'autonomie du Canada pour légiférer en matière d'immigration, en cohérence avec l'indépendance du pays. Bourassa propose un *gentlemen's agreement* comparable à celui du Japon qui impose un quota annuel d'immigrants. Sans jamais le chiffrer, ce quota éviterait la discrimination à laquelle font face les Indiens tout en évitant une immigration de masse (anglophones et non-catholiques de surcroît)⁶⁵. Ainsi, certains passages de ce texte sont explicites :

On nous a conviés, disent les Indous [*sic*], à nous battre en Europe pour la liberté, la démocratie et l'affranchissement des peuples. L'Angleterre et les Anglo-Saxons se glorifient d'être les champions de ces principes et les plus sincères protecteurs des peuples opprimés. Après que nous aurons versé notre sang pour affranchir les victimes de la « tyrannie » allemande et faire

61. BAnQ, *M. Henri Bourassa, op. cit.*

62. BAC, MG27-IIIE1 (dossier 2), lettre sans date, n° 1391-1.

63. BAC, MG27-IIIE1 (dossier 2), lettre du 5 décembre 1914, n° 1404.

64. BAC, MG27-IIIE1 (dossier 2), lettre du 30 septembre 1916, n° 2011.

65. Bourassa considère l'Inde comme une menace à la langue française dans l'Empire. Voir « Les ennemis du français sont les pires ennemis du Canada et de l'Empire », *Le Devoir*, 27 juin 1914.

trionpher, au profit des autres, les principes britanniques de liberté et d'égalité, les Anglo-Saxons continueront-ils à nous traiter en parias, en terre britannique, au cœur même de *notre* empire?»

Si les Indous [*sic*], les Australiens et les Canadiens sont solidaires au point d'être tenus en honneur et en conscience d'aller se battre en Europe pour la liberté des Belges et des Serbes, et aussi pour le salut de leur empire commun, ils le sont assurément assez pour ne pas permettre à une catégorie de citoyens de l'Empire d'exclure comme des pestiférés une catégorie de leurs concitoyens d'une partie quelconque de ce commun empire – étant donné surtout que les autorités impériales ont jusqu'ici refusé aux Indous [*sic*] le pouvoir d'exclure de *leur* pays les Canadiens, les Australiens, les Néo-Zélandais qui vont y faire le commerce ou exercer des emplois lucratifs rémunérés à même les impôts prélevés sur leur « frère » de l'Inde.

Le principal motif qui ne fait désirer l'association impériale, c'est qu'elle promet d'être l'agent le plus puissant de la dissolution de ce trust monstrueux qui s'appelle l'Empire britannique. La présence des Indous [*sic*] dans les conseils de l'Empire aiderait prodigieusement à produire cette réaction salutaire – salutaire pour le monde et salutaire pour les pays britanniques eux-mêmes.

Si les Britanniques du Royaume-Uni tentaient de faire tourner l'association à leur bénéfice, les Britanniques des colonies seraient les premiers à donner le signal de la résistance.

De même que nous pouvons compter sur les Indous [*sic*] pour la résistance au pananglo-saxonisme, nous pouvons également compter sur les Anglo-Saxons des colonies pour la résistance aux compléments des Anglo-Saxons du Royaume-Uni⁶⁶.

CONCLUSION

Ce chapitre avait pour but de retracer le début d'une histoire politique connectée entre Indiens et Canadiens français en plus d'explorer l'impact de l'incident du Komagata Maru sur leurs trames historiques réciproques. La parenté du discours politique entre le Canada français et l'Inde n'est pas le fruit du hasard mais bien un regard croisé d'une situation coloniale partagée. Elle peut être synchronisée ou décalée, mais elle introduit une vision plus horizontale de l'histoire, permettant d'analyser une connectivité établie par le statut de colonisé. Provenant de deux sources ayant en commun le statut de sujets britanniques, ces deux groupes posent les

66. Henri Bourassa, « L'immigration indoue » dans *Le problème de l'Empire : indépendance ou association impériale ?*, Montréal, Éditions du Devoir, 1916, p. 25-44.

mêmes questions d'ordre constitutionnel sur l'Empire. Cette histoire connectée se confirme par l'utilisation du modèle canadien que Hume introduit au Congrès indien et la correspondance entre Henri Bourassa et Lala Lajpat Rai.

Pendant la période ciblée de 1885-1914, la pensée politique en Inde et au Canada français a parcouru un chemin similaire. Passant de l'acceptation impériale à un refus de participer davantage aux conquêtes britanniques, l'opposition de Bourassa à la guerre de Boers a certes accéléré le désir d'indépendance pour le Canada tout comme le mouvement *swadeshi* en Inde, chapeauté par Lajpat Rai. Dans les deux cas, les deux s'accordent à se défaire de l'Empire britannique et à devenir un véritable pays.

Avant la Première Guerre mondiale, des nationalistes indiens, surtout au sein du Congrès, s'inspiraient du modèle politique de dominion en indiquant que des Canadiens français avaient réussi à obtenir le respect au sein de l'Empire par un gouvernement responsable. Comme preuve, ils identifiaient les conseils législatifs élus, la responsabilité ministérielle et l'autonomie dans la gestion des affaires domestiques. Wilfred Laurier n'avait-il pas atteint l'apothéose du pouvoir politique pour un colonisé tandis que les Indiens étaient pratiquement exclus du pouvoir exécutif? Ce regard admiratif envers le Canada s'évanouit devant la lenteur des réformes et l'impatience des radicaux républicains en Inde. L'affaire Komagata Maru fera disparaître l'estime que les Indiens éprouvaient envers le Canada, et ils se tournèrent alors plutôt vers l'Irlande ou les Philippines comme modèle d'émancipation coloniale⁶⁷.

67. Le *Home Rule* irlandais inspire la création de la *All-India Home Rule League* en 1916. En cette même année, les États-Unis annoncent le *Philippine Autonomy Act* créant ainsi un premier gouvernement élu.

Des anti-Lumières au Canada français : Observation sur la genèse et la structure de l'antisémitisme, 1870-1918

GUILLAUME DUROU

Université de l'Alberta

« [T]out le problème des Juifs n'existe que dans les limites des États nationaux, en ce sens que là leur activité et leur intelligence supérieure, le capital d'esprit et de volonté qu'ils ont longuement amassé de génération en génération à l'école du malheur, doit arriver à prédominer généralement dans une mesure qui éveille l'envie et la haine, si bien que dans presque toutes les nations d'à présent – et cela d'autant plus qu'elles se donnent plus des airs de nationalisme – se propage cette impertinence de la presse qui consiste à mener les Juifs à l'abattoir comme les boucs émissaires de tous les maux possibles publics et privés. »

Friedrich Nietzsche, *Humain, trop humain*, 1878

En 1913, le caricaturiste Joseph Charlebois, (1872-1935) publie *Montréal Juif: Dessins Gais*. À la différence de *La Bêche*, son autre recueil réprouvé par l'Église, car il s'attaquait au clergé catholique irlandais, cette collection de caricatures satiriques antijuives a été bien accueillie. *Le Canard* de Montréal affirme que ces derniers mettent « en relief les traits les plus frappants de l'invasion juive », assurant qu'il n'y aurait rien dans ces dessins-là « qui puisse attiser les haines de races ¹ ». Quant au *Devoir*, il écrit que cet album ne manque pas de piquant ni d'égratigner les Juifs². Ces dessins mettent en scène des thèmes

1. *Le Canard*, 29 décembre 1912.

2. *Le Devoir*, 16 décembre 1912.

controversés: les mariages mixtes, le colportage, l'avarices, le taux de fécondité élevé, les différences alimentaires et l'éducation. Toutes les caricatures sans exception représentent les Juifs avec une morphologie unique: de grandes oreilles, une chevelure noir corbeau et un nez busqué.

Si ces dessins peuvent aujourd'hui arracher un sourire à certains, elles apparaissent dans un contexte particulièrement favorable à l'antisémitisme. Quant à l'antisémitisme lui-même, il s'inscrit dans un plus vaste mouvement réactionnaire « anti-Lumières ». En empruntant cette notion qui, pour l'historien Zeev Sternhell, constitue une tradition intellectuelle évoluant comme « une idéologie dominante du monde contemporain » plutôt que comme une simple réaction à la philosophie des Lumières, nous souhaitons éclairer la nature de cette intolérance durable. Alors que les Lumières franco-kantiennes ont pour principe la tolérance, les anti-Lumières emprunte la voie inverse. Elles se révèlent, tout comme les Lumières, en mouvement politique³ et c'est là, à notre avis, le point focal où convergent certaines idées sur la société (darwinisme social, élitisme, antilibéralisme) qui donnent la texture des courants réactionnaires. Au XIX^e siècle émerge donc en France une synthèse politique et culturelle, une « droite révolutionnaire⁴ » rassemblant un certain nombre d'idées cohérentes, nous dit Sternhell, qui préfigurent le fascisme européen.

Le Canada français paraît très loin de la trajectoire historique française ou même allemande⁵. Un tel rapprochement serait en vérité impropre. En revanche, nous aurions tort de penser que l'univers catholique et francophone est resté imperméable au sentiment haineux. Ainsi, n'est-ce pas cette tradition contre-révolutionnaire, rappelle Yvan Lamonde, qui a été « formatrice de la pensée et de la mentalité canadienne-française⁶ » ? En dépit de cette tradition, la tentation est grande de vouloir banaliser l'antisémitisme au XIX^e siècle en imputant cette hargne à quelques hommes d'Église. Quant à l'antijudaïsme, on préfère y voir un phéno-

3. Zeev Sternhell, *Les anti-Lumières. Une tradition du XVIII^e siècle à la guerre froide*, Paris, Gallimard, 2010, p. 23.

4. *Id.*, *La droite révolutionnaire (1885-1914). Les origines françaises du fascisme*, Paris, Gallimard, 1998.

5. Des études sur le premier parti fasciste au Québec permettent effectivement de mettre en perspective cette trajectoire sans la généraliser pour autant. Voir Hugues Théorêt, *Les chemises bleues. Adrien Arcand, journaliste antisémite canadien-français*, Québec, Septentrion, 2012 et Jean-François Nadeau, *Adrien Arcand, führer canadien*, Montréal, Lux, 2011.

6. Yvan Lamonde, *Allégeances et dépendances. Histoire d'une ambivalence identitaire*, Montréal, Nota Bene, 2001, p.147.

mène ordinaire propre à toute société catholique. À ce titre, les débats autour de *l'Action française* et de Lionel Groulx font figure de cas d'école⁷. C'est faire fausse route que de circonscrire un phénomène si complexe dans une courte période et de le présenter au mieux comme une parenthèse de l'histoire. Au contraire, ce chapitre a pour objet de montrer que l'hostilité envers les Juifs est partie intégrante de l'histoire du Canada français. Elle se structure assez tôt et dépasse largement les frontières de l'Église et de sa presse. Pour mesurer l'ampleur du sentiment anti-juif, il faut élucider les conditions de possibilité et suivre à rebours une histoire pénétrée de tourments et d'animosité. Pierre Anctil a raison lorsqu'il affirme que les Juifs forment au sein de la société québécoise, « une minorité vulnérable⁸ ». La vitalité de l'antisémitisme puise dans le courant anti-Lumières et dès la seconde moitié du XIX^e siècle, se place en phase avec l'expérience européenne. Il suffit pour s'en convaincre d'observer le passage décisif d'une hostilité envers la religion juive à la haine d'un Juif abstrait.

Pour délimiter notre objet d'étude, nous favoriserons une approche à deux niveaux. D'abord épistémologique, dans la mesure où notre tâche est de déterminer l'origine, la valeur et la portée d'une forme spécifique de discours – et éventuellement de concepts. Par conséquent, le corpus privilégié est la presse écrite des XIX^e et XX^e siècles. Notons au passage que tous les journaux ne se sont pas attaqués aux Juifs sur une base régulière, mais plusieurs ont témoigné d'une hostilité aux intensités diverses. Ensuite, et surtout, nous adoptons une approche sociologique quant à la délimitation et à l'évolution de l'objet étudié. Par conséquent, nous nous appuyerons sur une démarche d'inspiration wébérienne qui consiste à faire émerger de manière inductive une catégorie d'analyse à partir de matériau empirique, par opposition à une perspective durkheimienne qui définirait l'objet *a priori*. En d'autres mots, il s'agit de faire ressortir les particularités inhérentes aux structures de l'antisémitisme au Canada français et d'en représenter l'idéal-type. Nous allons d'abord examiner les caractéristiques de l'antijudaïsme puis de l'antisémitisme ainsi que les interprétations que leur ont données historiens et sociologues. Par la suite, il s'agira de présenter ces caractéristiques et d'en mesurer la

7. Charles-Philippe Courtois, *Lionel Groulx Le penseur le plus influent de l'histoire du Québec*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2017; Robert Boily (dir.), *Un héritage controversé. Nouvelles lectures de Lionel Groulx*, Montréal, VLB, 2005; Gérard Bouchard, *Les deux chanoines: contradiction et ambivalence dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Boréal, 2003.

8. Pierre Anctil, *Histoire des Juifs du Québec*, p. 17.

portée dans le contexte canadien-français. Partant, nous comptons faire deux choses : premièrement, examiner la formation et l'exploitation religieuse et laïque du discours antisémite ; deuxièmement, présenter les structures de l'antisémitisme en portant une attention à sa répartition rurale et urbaine tout en identifiant ses foyers, ses acteurs, ses thèmes et son vocabulaire.

Tableau 1
Journaux canadiens-français étudiés ayant démontré une hostilité envers les Juifs*

	Montréal	Québec	Ailleurs	Total
Nombre de journaux et de revues canadiens-français	5	7	7	19
Proportion	26 %	37 %	37 %	100 %

* Il s'agit d'actions régulières ou ponctuelles en fonction de la conjoncture. Le corpus n'est pas exhaustif.

Montréal : *Le Monde illustré* (1884-1902); *La Croix* (1903-1937); *Opinion publique* (1870-1883); *Le Canard*, (1877-1936); *Le Devoir* (1910). **Québec :** *La Vérité* (1881-1923); *La Libre parole* (1905-1912); *Le Courrier du Canada* (1857-1901); *L'Électeur* (1880-1896); *La semaine commerciale* (1894-1966); *L'enseignement primaire* (1881-1956); *L'Action sociale* (1907-1915). **Ailleurs :** *Loiseau-mouche* (Chicoutimi 1893-1902); *Le Pionnier de Sherbrooke* (1866-1901); *L'Étoile du Nord* (Joliette, 1884-1965); *Courrier de Saint-Hyacinthe* (1853+); *Le Progrès du Golfe* (Rimouski, 1904-1970); *Le Progrès du Saguenay* (Chicoutimi, 1887-1964); *Le semeur* (1904-1935). Voir André Beaulieu et Jean Hamelin, *La presse québécoise. Des origines à nos jours*, tome 4, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979.

L'ANTI-JUDAÏSME ET L'ANTISÉMITISME DANS L'HISTORIOGRAPHIE QUÉBÉCOISE

De nombreuses d'études récentes ont traité de l'immigration, de la culture juive et de l'antisémitisme au début du siècle dernier⁹, dans la période d'entre-deux-guerres¹⁰ et après la Seconde Guerre mondiale¹¹. Elles rejoignent cet intérêt marqué pour les années 1930 lorsque parvient à maturité un antisémitisme en phase avec la tentation fasciste et où certains journaux comme *Le Devoir* conservent une position ambiguë sur la question¹². Puis, l'analyse comparative d'Yvan Lamonde désormais classique entre *l'Action française* de Paris et sa cadette de Montréal a révélé tout un pan de l'histoire canadienne-française qu'il est impossible de banaliser¹³. Cette période, qui touche l'après-Première Guerre mondiale, est donc très bien documentée. Quelques historiens seulement se sont penchés sur les premières manifestations du sentiment anti-juif avant cette période¹⁴. Jacques Langlais et David Rome sont les premiers à l'avoir fait en s'intéressant à cette nouvelle idéologie qui commence à s'appeler antisémitisme¹⁵. De son côté, Gerald Tulchinsky a montré qu'au tout début du XIX^e siècle sont apparus de manière isolée des préjugés envers

-
9. Sylvie Taschereau, «Échapper à Shylock: la Hebrew Free Loan Association of Montreal entre antisémitisme et intégration, 1911-1913», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 59, n° 4, 2006, p. 451-480; Michael Brown, «From Stereotype to Scapegoat: Anti-Jewish Sentiment in French Canada from Confederation to World War I» in Alan Davies (eds.), *Antisemitism in Canada: History and Interpretation*, Wilfrid Laurier University Press, 1999, p. 39-66
 10. Ira Robinson, *A History of Antisemitism in Canada*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2015; Alexandre Dumas, «L'Église catholique québécoise face à l'antisémitisme des années 1930», *Globe*, vol. 18, n° 1, 2015, p. 65-85.
 11. Antoine Burgard, «Le Congrès juif canadien et l'hostilité à l'immigration juive dans l'immédiat après-guerre (1945-1948)», *Globe*, vol. 18, n° 1, 2015, p. 111-130.
 12. Pierre Ancil et Ira Robinson (dir.), *Nouveaux regards sur le phénomène de l'antisémitisme dans l'histoire du Québec*, Globe, vol. 18, n° 1, 2015; Pierre Ancil, *Le rendez-vous manqué. Les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988.
 13. Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1896-1929*, Montréal, Fides, 2004, p. 167-190.
 14. Gerald Tulchinsky, *Canada's Jews: A People's Journey*, University of Toronto Press, 2008; Alan Davies, *Antisemitism in Canada: History and Interpretation*, Wilfrid Laurier University Press, 1992.
 15. Jacques Langlais et David Rome, *Juifs et Québécois français: deux cents ans d'histoire commune*. Montréal, Les Éditions Fides, 1986.

les Juifs, menant à leur exclusion de la législature¹⁶. Ira Robinson s'est penchée, quoique brièvement, sur la naissance de *La Libre parole*, papier antisémite et émule direct du journal d'Édouard Drumont¹⁷. Enfin, Pierre Anctil a récemment publié une formidable histoire des Juifs du Québec¹⁸ où il aborde rondement leur présence dans un chapitre couvrant le XVII^e siècle et le début du XX^e, mais sans faire intervenir un antisémitisme qui s'inscrit pourtant de plus en plus dans la pratique journalistique, l'univers commercial et l'esprit du temps à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle¹⁹.

En dépit de ces recherches salutaires, les études récentes semblent moins avoir examiné l'apparition et l'ampleur de l'antisémitisme au XIX^e siècle. Pour preuve, l'historiographie a eu tendance à oublier d'autres journaux, plus modestes certes, mais qui profitaient d'un tirage régulier et d'un lectorat fidèle. Toutes ces publications participaient d'un vaste système de significations concret, c'est-à-dire un réseau d'appréciation mutuelle qui dépasse le simple foyer urbain et qui, par le médium de la presse, défend régulièrement une thèse commune. L'antisémitisme ne peut donc plus être réduit à un détail de l'histoire, mais doit être compris comme une vision du monde articulée, structurante, consciente d'elle-même, investie par le mouvement anti-Lumières ayant mené de nombreuses personnes à l'embrasser. Mais comment cerner cette idéologie et en suivre le raisonnement? On sait depuis les recherches d'Yvan Lamonde sur les idéologies politiques que le cléricanisme s'est permis d'importer des éléments des journaux royalistes et traditionalistes français. Il est par conséquent assez facile d'identifier l'antijudaïsme dans les textes religieux du XIX^e siècle. Ce qui paraît moins clair toutefois, c'est la genèse du discours antisémite lui-même. Chose certaine, ce dernier n'apparaît pas *ex nihilo*. Au contraire, il fleurit précisément sur l'humus du mouvement anti-Lumières.

Tâchons de périodiser les phases d'expansion de l'antisémitisme qui culminera, on le sait, avec la naissance du Parti de l'Unité National du Canada. D'abord, à partir des années 1860, des journaux canadiens-français défendent des positions antimaçonniques et antirévolutionnaires.

16. Gerald Tulchinsky, *Canada's Jews: A People's Journey*, University of Toronto Press, 2008, p. 28.

17. Ira Robinson, « Reflections on Antisemitism in French Canada », *Canadian Jewish Studies/Études juives canadiennes*, n° 21, 2013, p. 96.

18. Pierre Anctil, *Histoire des Juifs du Québec*, Montréal, Boréal, 2017, p. 19-135.

19. Gerald Tulchinsky, *Canada's Jews*, p. 52.

L'attention portée aux auteurs Auguste Barruel et Antonio Bresciani fait alors connaître aux lecteurs canadiens-français les premières thèses conspirationnistes. Puis, autour des années 1870-1880, la figure allégorique du Juif errant qui occupe les feuillets illustrés va progressivement changer de nature. Un sentiment antijuif va alors s'exprimer publiquement et parfois avec une virulence hors du commun. Enfin, la période allant de 1890 à 1910 est sans doute la plus funeste. On observe que des journaux ruraux comme *Le pionnier*, *L'électeur*, *Le progrès du Saguenay* et *Le courrier de Saint-Hyacinthe* pour ne nommer que ceux-là deviennent les rouages d'une mécanique de l'intolérance. Ainsi, de Sherbrooke à Rimouski et de Joliette à Québec, les thèses de l'invasion juive et du contrôle commercial font florès. Au début du XX^e siècle, certains exigent même la fondation d'une ligue antisémite. Bien sûr, ce discours a connu des opposants comme *La Presse*. Bien que cette dimension soit importante, notre recherche désire d'abord et avant tout comprendre la genèse de cette durable discrimination. Un regard tourné vers le XIX^e siècle permettra de mieux comprendre les structures de l'antisémitisme et sa place dans l'histoire du Québec.

DÉFINIR L'ANTI-JUDAÏSME ET L'ANTISÉMITISME

La nature complexe des relations entre Juifs et non-Juifs est traversée d'une multitude de contradictions rendant impossible une lecture définitive du phénomène à l'étude. L'historien Shulamit Volkov a bien mis au jour la mécanique d'exclusion des Juifs au XIX^e siècle. Elle s'appuie sur un système de marquage codifié qui maintient la distance d'un groupe social par rapport à celui qui en dicte les règles²⁰. La philosophe Hannah Arendt résume le sentiment antijuif comme revêtant une forme laïque aussi bien que religieuse. En vérité, il traverse de part et d'autre l'histoire de l'Occident, incarnant ce que l'historien Robert S. Wistrich désigne « la haine la plus longue²¹ ». Certes, l'antijudaïsme tutoie l'antisémitisme, mais se distingue par une méfiance permanente envers la religion juive. Cet antagonisme a longtemps été cultivé par l'Église. Cela dit, il serait trompeur de croire que, comme par effet de progression, l'un désignerait l'aboutissement logique de l'autre. L'historien Léon Poliakov indique qu'il faille distinguer l'antijudaïsme de l'antisémitisme, le second s'ap-

20. Shulamit Volkov, *Antisemitismus als kultureller Code : zehn Essays*, München, Verlag C.H. Beck, 2000, p. 23.

21. Robert S. Wistrich, *Antisemitism : The Longest Hatred*, Schocken, 1994.

puyant sur la science biologique²². C'est non sans surprise que l'antisémitisme demeure sujet à débat au sein de l'historiographie québécoise et qu'aucune définition décisive sur sa nature n'a pu être livrée. L'antisémitisme des collèges, par exemple, est un fait avéré, mais l'édulcorer en affirmant qu'il est « plus doctrinal qu'ethnique », qu'il constitue plutôt un « psittacisme institutionnel²³ », revient à dépouiller la catégorie de son potentiel explicatif. L'antisémitisme, nous le verrons, repose bien sur des actes conscients et non routiniers.

Pour Arendt, malgré les persécutions faites aux Juifs dans l'histoire, de nouvelles convictions sur le caractère étranger du peuple juif ont fait leur apparition durant l'époque des Lumières. C'est, pour la philosophe, la « condition *sine qua non* de l'apparition de l'antisémitisme²⁴ ». La notion d'étrangeté, de paria, voire de « parasite » a directement pris forme à l'intérieur de l'État-nation. Par ailleurs, faut-il rappeler que l'hostilité envers les Juifs et l'apparition de l'antisémitisme ne sont pas étrangères au développement de l'économie capitaliste ? Selon l'historienne Jeanne Favret-Saada, la succession chronologique entre l'antijudaïsme et l'antisémitisme renvoie à deux visions du monde bien distinctes où « avant l'avènement du capitalisme, les gens s'accordaient sur l'unité de l'humanité, et donc sur le salut potentiel de quiconque ; à partir du capitalisme, les individus qui appartiennent aux catégories socialement construites « Juifs » sont accablés d'une malédiction biologique dont ils ne peuvent échapper²⁵. Ainsi la cause de l'antisémitisme se logerait dans les nouveaux rapports économiques créés par l'accumulation du capital à l'intérieur d'un espace national²⁶.

22. Léon Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme, t. I : Du Christ aux Juifs de Cour*, Paris, Éditions du Seuil, « Points Histoire », 1991.

23. Léon Debien, « Antisémitisme et collèges, 1825-1910 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, n° 2, 2014, p. 170.

24. Hannah Arendt, *préface de « L'antisémitisme »*, Paris, Quarto Gallimard, 2002, p. 180.

25. Jeanne Favret-Saada, « A fuzzy distinction Anti-Judaism and anti-Semitism », *Hau. Journal of Ethnographic Theory*, vol. 4, n° 3, 2014, p. 337. Traduction libre.

26. Moishe Postone, « Anti-Semitism and National Socialism », in Anson Rabinbach et Jack David Zipes (eds.), *Germans and Jews since the Holocaust : The Changing Situation in West Germany*, New York : Holmes and Meier, 1986, p. 302-314 ; Natan Sznaider, « Hannah Arendt and the Sociology of Antisemitism », *Österreichische Zeitschrift für Politikwissenschaft*, 39. Jg., Heft 4, 2010, p. 421-434 ; Frédéric Guillaume Dufour, « Hannah Arendt, Modernity and the Historical Sociology of Anti-Semitism », *Problématique*, n° 10, 2005, p. 72-94.

À partir d'une perspective novatrice, le sociologue Norbert Elias situe quant à lui l'évolution du sentiment antijuif dans la tension entre, d'un côté, le processus de pacification et la croissance de la violence physique de l'autre²⁷. Zygmunt Bauman, lui aussi sociologue, considère que la modernité occidentale contiendrait tous les ingrédients nécessaires à la banalisation de la violence. Ainsi, les sévices infligés aux Juifs ne devraient être compris ni comme un épisode de leur histoire ne concernant exclusivement que ces derniers ni comme un cas limite singulier, sans deuxième acte, mais plutôt comme l'histoire même de la modernité²⁸. En regard de toutes ces problématiques, on ne peut ignorer les éléments ethniques, raciaux et mythique sur lesquels repose la posture antisémite. L'antisémitisme survit aux différentes époques et constitue un ensemble de représentations précises. Il est de l'ordre « d'un imaginaire, d'une culture et de pratiques sociales qui forgent une identité collective²⁹ », souligne l'historien Enzo Traverso. Dans un contexte d'affirmation des nationalismes, l'antisémitisme agit comme un marqueur social et racial dont les frontières imaginées produisent d'authentiques effets sur la société. Penchons-nous maintenant sur son évolution.

COMLOTISME ET SUSPICION

Au milieu du XIX^e siècle, les journaux canadiens-français n'ont guère d'intérêt à discuter de la présence juive au Canada. Il existe un consensus, certes fragile, au sujet de leur égalité vis-à-vis l'État de droit. « Le Canada, écrit Joseph Tassé, par l'émancipation politique des Juifs a grandement devancé l'Angleterre dans la voie de la justice et de la libéralité³⁰. Nous sommes en 1870. Les journaux relatent la vie d'Isaac Ahasvérus, le Juif errant³¹, un personnage fictif dont la trajectoire sert d'exemple moral pour les chrétiens. Comment donc expliquer qu'en l'espace de quelques années, un sentiment antijuif se soit installé au Canada français? Une

27. Norbert Elias, *Studien über die Deutschen. Machtkämpfe und Habitusentwicklung im 19. Und 20. Jahrhundert*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1992, p. 225-226.

28. Zygmunt Bauman, *Modernity and The Holocaust*, Cornell University Press, New York, 1989, p. 2 et suiv.

29. Enzo Traverso, *L'histoire comme champ de bataille. Interpréter les violences du XX^e siècle*, Paris, La découverte, 2012, p. 161.

30. « Droits politiques des Juifs en Canada », *Revue canadienne*, vol 7 n° 6, juin 1870, p. 407-425.

31. Par exemple, le journal du petit séminaire de Québec, *L'Abeille*, vol.6, n° 17, 2 février 1854; *Album de la Minerve*, vol. 2, n° 37 et 38, 11 et 18 septembre et n° 41 et 42, 11 et 16 octobre 1873; *Le bazar*, n° 24, 25 septembre 1886.

idée répandue veut que « les juifs [soient] les vrais porte-drapeaux de la Franc-Maçonnerie et les hérauts d'idées subversives de l'ordre moral³² ». Écrite en 1905, cette remarque traduit la redondance d'un propos maintes fois repris, un concentré des thèses complotistes d'une vaste littérature contre-révolutionnaire qui compose le premier chaînon du mouvement anti-Lumières.

Dans les années 1860, les textes d'Auguste Barruel (1741-1820) et sa thèse du complot rencontre un écho favorable auprès d'une frange de l'élite cléricale canadienne-française. L'intérêt grandissant envers ce prêtre polémiste semble naître de sa discussion sur le massacre de la prison des Carmes en 1792 où des révolutionnaires ont massacré les royalistes afin d'éviter un coup d'État³³. *Le Courrier du Canada* devient peu à peu la courroie de transmission d'idées antirévolutionnaires et retranscrit des passages de l'*Univers* pour renseigner les lecteurs sur la vraie nature des francs-maçons. En s'appuyant sur les thèses conspirationnistes de Barruel, mais également d'Alexandre de Saint-Albin (1818-1879) et de son livre *Les Francs-Maçons et les sociétés secrètes* ainsi que les théories antimaçonniques de Mgr Ségur (1820-1881), le jeune journal de Québec soutient qu'il existerait une arrière-loge cachée derrière une loge de façade qui travaille à anéantir les ennemis³⁴. Il retranscrit aussi une lettre de l'évêque de Grenoble portant sur les ouvrages d'Adam Weishaupt, initié à la franc-maçonnerie et fondateur de l'Ordre des Illuminés (*Illuminatenorden*) dont ses prétendues origines juives trahiraient le penchant naturel au complot³⁵. En avril 1869, *l'Écho du cabinet de lecture paroissiale de Montréal* associe Satan aux sociétés secrètes auxquelles sont associés implicitement les juifs citant le prêtre ultramontain Antonio Bresciani et son roman *Le Juif de Vérone* (1858) qui traite des sociétés secrètes en Italie.

L'existence de sociétés secrètes féconde l'imaginaire du complot dont Auguste Barruel est un des plus lointains propagateurs. Ce dernier associe la Révolution de 1789 à rien de moins qu'une conspiration nationale fomentée par les jacobins et les francs-maçons. Cette posture permettra d'articuler impunément un antijudaïsme et un antisémitisme. Par exemple, dès la fin du XIX^e siècle, *La Vérité* de Québec trahit son angoisse vis-à-vis la franc-maçonnerie en recopiant des passages entiers de Barruel,

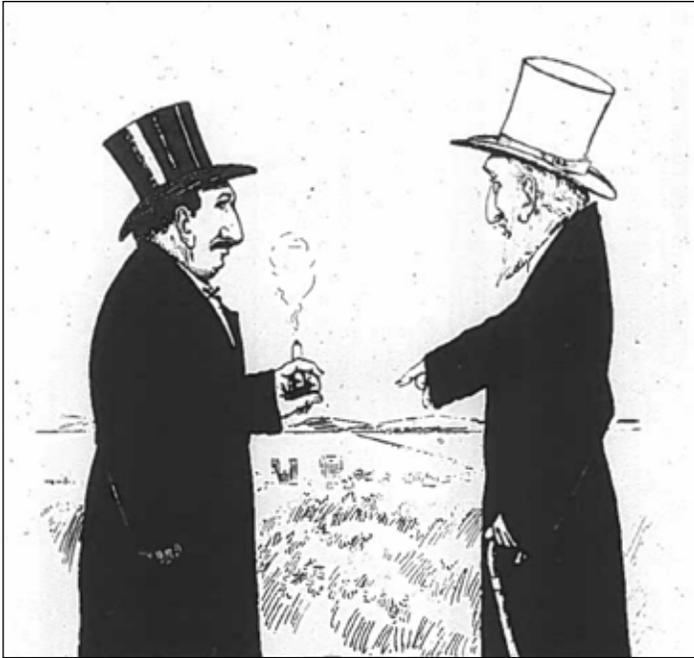
32. *La libre parole*, 29 juillet 1905.

33. *Le Courrier du Canada*, 24 janvier 1868.

34. *Le Courrier du Canada*, 6 mai 1868.

35. *Le Courrier du Canada*, 6 août 1880.

nourrissant la croyance que « le travail des Juifs » vise « à ébranler l'édifice social canadien³⁶ ». À l'aube de la Première Guerre mondiale, la thèse du complot est encore tenace. S'appuyant sur Barruel, *La Croix* de Montréal affirme que la juiverie est destinée à « saper les colonnes du catholicisme [...] toutes les sociétés secrètes antichrétiennes tirent leur origine des Juifs [...] Les Juifs promettaient dans au moins un siècle d'être les *maîtres du monde* [...] » Selon le journal, cette domination est déjà en marche, puisque les Juifs sont « les maîtres de la finance cosmopolite et de presque toute la presse³⁷. » La question maçonnique deviendra vite un repoussoir pour traiter publiquement de la « question juive ». Si *La Vérité*, *La Croix* et *Le Courrier du Canada* demeurent à cet égard les journaux les plus actifs, d'autres journaux suivront bientôt la parade.



« Isaac, dans cinquante ans, nous serons les maîtres »,
Joseph Charlebois, *Montréal Juif: Dessins Gais*, Montréal, Imprimerie Bilaudeau, 1913.

Dans l'*Opinion publique illustrée* du 1^{er} décembre 1881, Alfred Duclos DeCelles (1843-1925) consacre la première page à « la question

36. *La Vérité*, 19 février 1898.

37. *La Croix*, 24 février 1912.

juive», un des premiers articles de presse consacrés à examiner le «problème». Truffé de fausseté, l'article présente les Juifs comme les maîtres de la presse, et associés au baron James de Rothschild, «vivent de la misère des peuples et se font les parasites de la civilisation³⁸». Vers la fin de 1880, on assiste à un véritable glissement sémantique dans la presse écrite, d'abord en raison d'une inquiétude croissante envers la présence des Juifs au Canada. De plus en plus, le terme «juiverie» entre dans le vocabulaire de la presse et pullule. On s'attarde alors à détailler leur pratique économique, à identifier leurs traits morphologiques. Toujours dans le même papier, Duclos DeCelles écrit «le Juif s'est conservé tel qu'il était il y a deux mille ans, avec son caractère et sa physionomie distincte». Durant plusieurs années, la soi-disant homogénéité physiologique restera une source d'aberrations inépuisables alors que la question de l'assimilation s'imposera sans coup férir. Lorsque survient en Russie une série de pogroms entre 1881 et 1882, *L'Opinion publique illustrée* souhaite que «la race juive» se mêle aux différents peuples et finisse «peut-être par cesser de constituer une race à part, source de dangers pour le pays³⁹». Le souffle de cette nouvelle angoisse provient en vaste majorité des journaux français. En 1882 par exemple, *Le Courrier du Canada* retranscrit un extrait d'un journal français ultramontain *l'Univers* consacré à la presse juive et à la «juiverie internationale⁴⁰». Ce type de récupération sera, comme l'a bien montré Yvan Lamonde, le *modus operandi* de la presse contre-révolutionnaire canadienne-française.

L'EFFET DE LA FRANCE JUIVE ET DE L'AFFAIRE DREYFUS

La popularité des théories complotistes demeure un phénomène bien réel. Il devient l'excipient nécessaire pour propager un discours antijuif d'une ampleur plus importante. Cependant, la publication de *La France Juive* d'Édouard Drumont – en dehors de son activité au sein de *La Libre parole* – constitue un évènement charnière dans l'histoire de l'antisémitisme en France. Le volumineux ouvrage qui s'est vendu à des dizaines de milliers d'exemplaires a mené l'auteur à publier trois ans plus tard une version abrégée. L'année de sa parution, de nombreux journaux canadiens-français saluent le courage et l'actualité du propos. *La semaine religieuse de Montréal* recense l'opus et ne tarit pas d'éloges envers son auteur et «l'importance de la question traitée» en citant pour la première

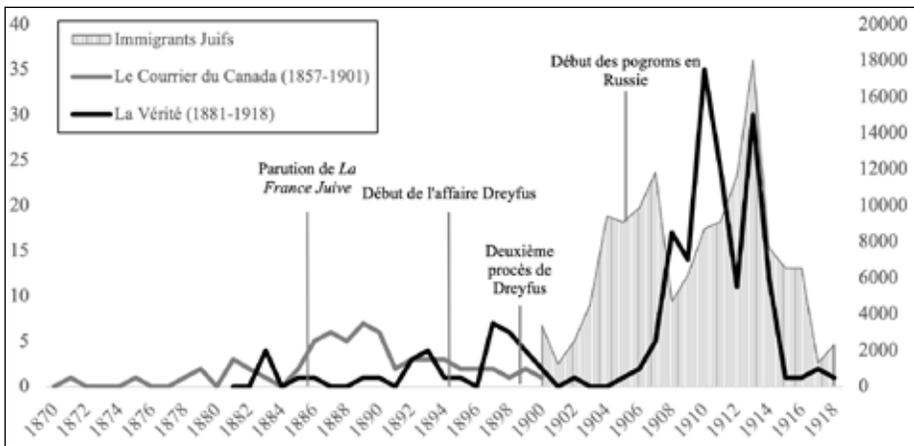
38. *L'Opinion publique illustrée*, 1 décembre 1881.

39. *L'Opinion publique illustrée*, 21 juillet 1881.

40. *Le Courrier du Canada*, 31 juillet 1882.

fois les faits, les lieux et les personnes. En suivant ici Drumont, le journal rappelle que ce sont les Juifs qui ont causé les guerres en Europe et en Afrique. Maîtres de la presse, ils pompent « nos épargnes par l'usure, par leurs banques⁴¹ ». De son côté, *La Vérité* précise que *La France Juive* « est l'histoire du Juif pauvre et méprisé, s'introduisant furtivement en France, au commencement de la Révolution, et devenu aujourd'hui le dictateur puissant et respecté de ce malheureux pays⁴². » L'Europe, et particulièrement la France semblent avoir sur le Canada français un effet de catalyseur.

Graphique 1
Occurrence du mot *juiverie* dans deux journaux importants et évolution du nombre d'immigrants juifs aux XIX^e-XX^e siècles



Source: BANQ et Joseph Kage, *With Faith and Thanksgiving: the Story of Two Hundred Years of Immigration and Immigrant Aid Effort in Canada, 1760-1960*, Montréal, Eagle Publishing Co., 1962, p. 259-260.

S'il peut paraître risqué de prétendre aux relations de cause à effet entre des événements et des gestes, il est possible de relever l'occurrence de mots spécifiques du vocabulaire antisémite. Cette méthode demeure un outil précieux pour suivre une idéologie en pleine expansion. En prenant *La Vérité* comme organe de presse principal, on cherche donc à traduire l'usage prédominant de certains mots apparaissant à des périodes clés du mouvement antisémite. La publication des textes de Drumont, l'affaire Dreyfus et les pogroms en Russie paraissent affecter la croissance

41. *La semaine religieuse de Montréal*, n° 33, 14 août 1886.

42. *La Vérité*, août 1886.

de l'antisémitisme au Canada français. Il appert, comme le présente le tableau ci-dessus, que les réactions épidermiques suivent avec un certain décalage la croissance de l'immigration juive au Canada au XX^e siècle.

Au Canada français, Drumont est donc un auteur lu et célébré par une poignée de lettrés qui voient dans son travail historique une quête de vérité. *La Dernière Bataille* (1890), sera en effet très bien accueillie par une partie de la presse canadienne-française. Édouard Drumont, affirme le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, est « ce Français qui, le courage au cœur, regarde le Juif en face et lui dit ce qu'il est [...]. Nous n'hésitons point à recommander ce livre, c'est une étude qui rapporte profit et nous met en garde contre le juif aux doigts crochus⁴³ ». Si *La France Juive* se vend bien, c'est surtout l'Affaire Dreyfus qui sera le test de l'antisémitisme dans l'espace public. Cette affaire, observe Yvan Lamonde, va facilement s'importer au Canada français et révéler une « sensibilité épidermique » des intellectuels canadiens-français à l'égard de la France⁴⁴. Cette saga judiciaire devient une « affaire » bien plus tard, après le premier jugement d'Alfred Dreyfus en 1894, grâce à la diffamation stratégique d'Émile Zola en 1898 et lors du deuxième procès à Rennes en 1899. Nul besoin de revenir sur les détails de ce scandale militaire et national archiconnu. Toutefois, il paraît clair que cette affaire va autoriser une discussion plus large sur la présence juive au Canada. À vrai dire, cet incident va révéler des journaux canadiens-français convaincus de la culpabilité d'Alfred Dreyfus. À ce titre, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* abordera la question juive sans compromis, et s'alimentera sans arrêt des retentissements de l'Affaire. En 1899, dans le contexte du procès de Rennes, le journal titre sa une « La juiverie » et juge normal un certain inconfort devant la présence juive : « L'universalité de cette haine [envers les juifs], ne prouve-t-elle pas, à l'évidence, que la cause en reste uniquement dans la race haïe et maudite⁴⁵? » D'autres feuilles comme *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* et *Le Monde illustré* de Montréal vont activement s'impliquer.

Ce dernier journal est intéressant à un plus d'un titre et mérite notre attention. Durant la décennie 1890, *Le Monde illustré* permet à des écrivains d'intervenir sur des sujets divers, notamment sur la nation, la langue et, bien sûr, la présence juive. C'est le cas du médecin Wenceslas-Eugène Dick, auteur de plusieurs romans dont *Un drame au Labrador* (1897). Dans un texte intitulé « Souvenir de jeunesse » et sous-titré

43. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 27 mars 1890.

44. Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1896-1929*, p. 249.

45. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 16 septembre 1899.

« juiverie », il s'en prend « aux descendants de Sem » détaillant leur avarice quotidienne dont il a été personnellement victime⁴⁶. L'écrivain Firmin Picard a lui aussi partagé ses opinions tranchées sur les Juifs. Invité à couvrir l'affaire Dreyfus, il accuse sans surprise « la franc-maçonnerie et la juiverie d'être la source de la déchéance française actuelle⁴⁷ ». Il collaborera par ailleurs avec le *Pionnier* de Sherbrooke sur lequel nous reviendrons, lui aussi versé dans l'antisémitisme ordinaire.

Avec Picard et Dick, d'autres journalistes et écrivains vont contribuer à faire du *Monde illustré* un authentique réservoir d'idées antisémites. Au tournant du siècle, l'illustré hausse le ton, particulièrement sous la plume d'un dénommé René Sainte-Foye (peut-être un pseudonyme) qui souffle sur les braises de l'intolérance. On peut y lire régulièrement les mêmes fabrications sur la domination juive : « Emparons-nous de la finance et de la presse, avec cela nous gouvernerons », disent les Juifs aux yeux de Sainte-Foye, « un cri de guerre de la Juiverie terrifiant ». Sainte-Foye voit d'abord le Juif comme un traître, « fanatique et sanguinaire ». Le danger qu'il représente est sérieux.

Ceux qui ne sont pas juifs ne doivent être considérés que comme des êtres inférieurs, des bêtes de somme leur servant de marche-pied pour arriver au sommet de l'échelle sociale [...] Tenons-nous sur nos gardes, car déjà notre ville est envahie! [...] Que Dieu daigne détourner de notre patrie ce fléau redoutable de la Juiverie!⁴⁸

Le Monde illustré paraît bien seul dans sa cabale contre une minorité de la population canadienne. Toutefois, une analyse minutieuse d'autres journaux confirme que ce papier est loin d'être l'unique porte-voix d'une intolérance grandissante. De nombreux journaux, parfois de modeste taille, se lancent eux aussi dans l'arène comme le *Pionnier* de Sherbrooke détenu par l'éditeur Louis-Gaspard Robillard. Le journal s'engage avec le soutien de son rédacteur Amédée Denault dans cette lutte acharnée contre un ennemi imaginaire. Le 8 décembre 1901 commence une série d'articles sur les Juifs du Canada signé par Robillard lui-même. S'inspirant de la fameuse formule de Gambetta « le cléricalisme, voilà l'ennemi », le titre, « La juiverie, voilà l'ennemi », dévoile une prise de position sans ambages. Le journal mène son combat jusqu'au 9 février 1902 avec une septième partie consacrée à l'analyse du Talmud. Dans l'intervalle, Robillard poursuit sa campagne de dénigrement contre le rédacteur en

46. *Le Monde illustré*, 16 janvier 1892.

47. *Le Monde illustré*, 30 septembre 1889.

48. *Le Monde illustré*, 16 juin 1900.

chef de la *Presse*, Jules Helbronner (sous le pseudonyme de Jules Verronneau) lui-même Juif. Tous ces efforts déployés tombent sous le coup de la loi vers mi-février à la suite d'une poursuite pour licence et mène le *Pionnier* à se rétracter et à admettre que « les bornes de la saine et légitime critique ont été outrepassées⁴⁹ ». Au même moment, c'est-à-dire du 14 décembre 1901 au 22 février 1902, *Le Monde illustré* prend le relais et fait paraître lui aussi une imposante série d'articles titrée *Le Canada aux Canadiens* signée Jean Canada dans laquelle s'exprime un antisémitisme devenu ordinaire⁵⁰. Le 22 février 1902, le rédacteur du *Pionnier* écrit quelques lignes dans *Le monde illustré* pour défendre le texte « Le Canada aux Canadiens », paru dans ce même journal quelques semaines plutôt.

Tutoyant les limites de la liberté de parole, certains journaux mettront de temps à autre de l'eau dans leur vin, comme *La Vérité* affirmant catégoriquement ne pas être « ce que l'on appelle un *antisémite* » et se défendant d'avoir encouragé depuis le début « un *juste milieu* à observer à l'égard des Juifs, le juste milieu où s'est toujours placé l'Église⁵¹ ». Une lecture, même légère, du journal révèle malheureusement le contraire. Quoi qu'il en soit, le parcours du *Pionnier* et des collaborateurs montre deux choses. D'une part, que l'antisémitisme au début du XX^e siècle n'est pas unique aux grandes villes telles que Montréal et Québec et qu'il est aussi périphérique, c'est-à-dire qu'il trouve des adhérents dans les zones périurbaines et rurales. D'autre part, à voir le mépris et la régularité avec lesquels le *Pionnier* et d'autres journaux traitent la communauté juive, on ne peut croire à un phénomène isolé. Le soutien mutuel d'une presse anti-Lumières dévoile plutôt un réseau réactionnaire, limité, mais bien réel, qui exprime ouvertement son antisémitisme. Voyons de plus près les composantes de ce système de croyance.

49. *Le Pionnier*, 16 février 1902.

50. *Le Monde illustré*, 14 et 21 décembre 1901 ; 4, 18 et 25 janvier ; 1^{er}, 8, 15 et 22 février, 1902.

51. *La Vérité*, 7 juin 1902.

LE « *BEDIT GOMMERCE* » ET LE MYTHE DE L'INVASION

« Savez-vous que la juiverie est en progrès partout ? », écrit le notaire et journaliste Eugène Rouillard⁵² au début du XX^e siècle, mettant en garde de ne pas fermer les yeux devant « l'envahissement de la race israélite⁵³ » au Canada. Alarmé devant les chiffres du recensement de 1901, Rouillard affirme que l'hospitalité nord-américaine aurait permis aux Juifs d'occuper les places dominantes de la société que sont la finance et le commerce. Avec la paranoïa des sociétés secrètes, la peur de l'envahissement constitue une des croyances les plus tenaces. Depuis quelques années, plusieurs journaux contribuent à rendre visible cette peur dans l'espace public. La presse écrite en campagne joue un rôle important dans la diffusion de l'intolérance, particulièrement à Chicoutimi. Le journaliste, homme d'affaires et futur maire de la ville, Joseph-Dominique Guay (1866-1925), prend la barre du journal *Le Progrès du Saguenay* comme rédacteur et propriétaire. À partir de l'année 1893, souligne Gérard Bouchard, Guay exploite « à fond l'audience que lui procure sa position au *Progrès du Saguenay* pour diffuser ces idées⁵⁴. » Il y accepte ainsi toutes sortes de polémiques, notamment celles entourant la présence juive. En vérité, dès 1894, *Le Progrès du Saguenay* consacre plusieurs colonnes au sujet de « la juiverie à Québec » et du problème des « colporteurs juifs ». Cet épisode mérite qu'on lui porte attention.

Soulignons que la frustration provient en partie d'un traitement soi-disant défavorable aux marchands canadiens-français. Selon le journal, il leur faut payer une taxe provinciale, une taxe « municipale d'affaires » et une troisième sur leurs propriétés alors que les « colporteurs juifs sont exempts des deux dernières⁵⁵ ». Cette polémique suscitera des réactions un peu partout dans la province. Par exemple, le comté de Bellechasse aurait imposé une taxe spéciale aux marchands juifs qui vendent au porte-à-porte leurs marchandises, un modèle que le *Progrès du Saguenay* suggère de suivre sans attendre afin « de se défaire de cette plaie ».

La presse québécoise a déjà exprimé des craintes à la vue des progrès de la juiverie parmi nous. Dans la capitale, on est resté indifférent à cette question ;

52. Rouillard est membre fondateur de la *Société du parler français au Canada* fondée en 1902 avec Stanislas-Alfred Lortie, celui-là même qui soutiendra la fondation du journal antisémite *La libre parole* en 1905.

53. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 16 décembre 1903.

54. Gérard Bouchard « Élités, entrepreneurship et conflits de pouvoir au Saguenay (1890-1920) », *Histoire sociale/Social History*, vol. 30, n° 60, 1997, p. 271.

55. *Le Progrès du Saguenay*, 18 octobre 1894.

mais dans quelques localités environnantes on a compris le danger et on a pris des moyens de protéger le commerce contre la concurrence juive en imposant une forte taxe sur les colporteurs juifs qui, depuis une couple (sic) d'années, inondent nos campagnes surtout celles du district de Québec⁵⁶.

En novembre 1894, c'est au tour de *L'Évènement* de Québec de consacrer plusieurs colonnes à la «juiverie» dans sa ville. On peut y lire la désolation devant l'absence de tentatives sérieuses de la part des autorités politiques pour faire cesser la présence des marchands juifs⁵⁷. En plus de déclarer «la guerre aux colporteurs juifs», certains journaux se servent de la tribune pour articuler un antisémitisme économique. Pour comprendre l'origine de cette controverse, retournons légèrement en arrière. Le 19 septembre 1894, des marchands et des épiciers de Montréal se réunissent en assemblée spéciale pour prendre des mesures nécessaires pour faire exécuter le règlement civique concernant les colporteurs. Présidée dans les deux langues par John Hohanson et S. D. Vallière, l'assemblée réunit plusieurs figures cléricales et politiques ainsi que plus de deux cents personnes⁵⁸. Il s'agit de faire parvenir une requête au conseil de ville rappelant que «ces colporteurs de toutes sortes, en ne payant ni taxe d'affaires ni taxe d'eau, ni même de licence pour la plupart, font à vos requérants une opposition injuste et déloyale⁵⁹». Jusqu'alors aucun groupe en particulier n'est visé publiquement. Adoptée à l'unanimité, cette requête sera par la suite acheminée dans différents quartiers pour que les intéressés la signent également. Ainsi, en novembre, *Le prix courant*, un journal commercial de Montréal suit l'affaire de près et fait paraître les détails d'une requête.

Son contenu cible sans ambiguïté les Juifs. La requête stipule que «le nombre de ces colporteurs s'est beaucoup accru depuis l'émigration des Juifs chassés de Russie, ce qui prouve que ces émigrants, au lieu de contribuer à augmenter la production et par conséquent la richesse du pays, n'ont pour objectif que de vivre aux dépens de nos concitoyens⁶⁰». «La pétition exige alors que les colporteurs à pied achètent une licence de \$50.00 et de \$100.00 pour le colportage en voiture». Chaque infraction à cette loi devrait exiger «une amende de \$100.00 ou trois mois de

56. *Le Progrès du Saguenay*, 22 novembre 1894.

57. *L'Évènement*, 20 novembre 1894.

58. Les hommes mentionnés sont MM. S. Demers, J. O. Lévesque, John Scanlan, James O'Shaughnessy, J. E. Manning, B. Connaughton, l'ex-échevin Thomas Gauthier, J. R. Braham, M. Brosseau, D. Henripin et l'échevin R. Turner.

59. *Le prix courant*, 21 septembre 1894.

60. *Le prix courant*, 23 novembre 1894.

prison ». La peine, il va sans dire, est sévère. À Québec, les marchands ne se sont pas contentés de suivre le mouvement, mais « ont commencé à préparer une pétition spéciale pour leur district⁶¹ ». Dans la foulée des événements, des tensions se dessinent. *L'Électeur* de Québec retranscrit ce qui s'apparente à une lettre de menace (qui n'aura aucune suite, par ailleurs) contre les sociétés désirant imposer une taxe : « Vous et votre « chien de garde » ... ne vous employez qu'à nous nuire. Cessez, ou malheur à vous. Nous nous vengerons ». La mise en garde est mystérieusement signée « LIGUE MAÇONNIQUE HÉBREU⁶² ». Entre novembre et décembre, la question du colportage juif entre dans une nouvelle phase. D'abord, dès novembre, la police de Québec est sur le pied d'alerte et traque deux Juifs n'ayant pas pris de licence⁶³. Entre-temps, la *Société des commis-marchands* et la *Société des marchands détailliers de nouveautés de la province de Québec* font front commun et tentent de convaincre les marchands des districts de la Gaspésie et de Trois-Rivières de suivre le mouvement. Elles souhaitent ainsi que la pétition se rende au premier ministre du Québec et que ce dernier se saisisse de l'affaire sans délai⁶⁴.

Exposé à la vindicte populaire, il n'est pas surprenant que l'accent des Juifs soit régulièrement tourné en ridicule et que l'on s'offusque devant la connaissance sommaire du français chez certains. À Deschambault, lorsqu'on pince un Juif sans licence qui faisait son « *bedit gommerce* (sic) », *L'Action sociale* s'en moque publiquement, rajoutant qu'il faut s'unir contre « l'envahissement juif », refuser la marchandise qu'on vend à domicile « pas chè (sic)⁶⁵ ». Il suffit de voir les chiffres officiels des trois recensements pour constater une véritable distorsion des faits. En 1901, la communauté juive de Québec ne correspond qu'à 0,3% de la population totale de la ville. Pourtant convaincus d'une invasion juive, des journaux canadiens-français poursuivent leur campagne. Le mot « antisémite » commence par ailleurs à ponctuer le discours. Par exemple un « ANTI-SÉMITE » signe dans *Le colonisateur canadien* un billet qui met en garde contre la juiverie et demande du même souffle au gouvernement « de prendre les mesures les plus sévères pour ne pas importer ces sangsues⁶⁶ ». Comment lutter de manière locale contre les Juifs, se demande quant à lui le *Prix courant*? Par l'imposition d'une forte licence. Puisque

61. *Le Prix courant*, 14 décembre 1894

62. *L'Électeur*, 6 décembre 1894.

63. *L'Électeur*, 12 novembre 1894.

64. *Le prix courant*, 21 décembre 1894.

65. *L'Action sociale*, 4 et 11 juin 1910.

66. Cité par le *Le Progrès du Saguenay*, 17 décembre 1891.

les Juifs, peut-on lire, respectent la loi et qu'il s'agit « [d'] une race qui a rarement affaire aux tribunaux », il est nécessaire de les combattre sur le terrain économique⁶⁷. Ainsi, plusieurs villages choisiront un système de taxe et de licence pour régulariser le marché.



« Tous les juifs (sic) parlent français ». « Mon cher monsieur Lavergne, la langue française se conservera tant qu'il y aura des juifs (sic) au Canada ». Joseph Charlebois, *Montréal Juif: Dessins Gais*, Montréal, Imprimerie Bilaudeau, 1913.

L'Électeur de Québec suggère aux « marchands de détail » de former une association afin de faire prospérer l'économie de la ville car « de cette manière les marchands pourront lutter contre la juiverie⁶⁸ ». Un mois plus tôt le même journal avait titré un billet « La juiverie à Québec » dans lequel il s'offusquait des manœuvres de vente des juifs et se réjouissait qu'un rassemblement de citoyens se soit tenu le soir auparavant pour protester contre les heures d'ouvertures d'une « boutique juive⁶⁹ ». Pendant la fin du XIX^e siècle, la riposte économique contre les commerçants juifs s'apparente davantage à une incrimination où l'on s'acharne à donner à

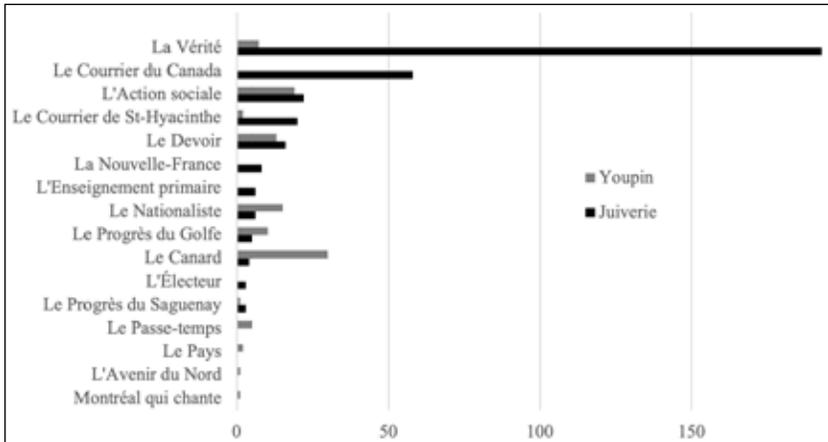
67. *Le Prix courant*, 19 octobre 1894.

68. *L'Électeur*, 30 novembre, 1894.

69. *L'Électeur*, 24 octobre 1894.

tout indice la valeur de preuve. Le phénomène du colportage s'est présenté comme le prétexte idéal pour accueillir des présomptions défavorables.

Graphique 2
Occurrences des mots *juiverie* et *youpin* dans les principaux journaux et revues du Québec, 1880-1918



Source: BANQ, calcul d'occurrences par le moteur de recherche avant sa refonte fin 2017. Ne figure pas *Le Pionnier* de Sherbrooke, *La Libre parole* de Québec et *La Libre parole illustré*, *La Croix* ainsi que *Le Monde illustré* de Montréal. Les journaux ayant entre 1 à 10 occurrences ont tous été examinés afin de confirmer le sens que leur accordent les auteurs. Nous avons pu observer que les mots youpin et juiverie ont tous été utilisés dans un contexte négatif.

Une attention portée à la logique discursive de la presse permet de constater l'usage des mots injurieux comme youpin et juiverie pendant près de quarante ans. Dans les journaux, surtout satiriques, le mot youpin, une injure à caractère raciste pour désigner le Juif, circule abondamment. Par exemple, les journaux *L'Action sociale* et *Le Canard* de Montréal s'en servent à maintes reprises. En 1910, le journaliste Rodolphe Lemieux est soi-disant visé par des Juifs de Montréal qui «demandent [s]a tête». Si l'histoire est vraie, le journal réplique en écrivant que «*Le Canard* demande la tête de tous les youpins de cette ville, et ce, dans un but hygiénique⁷⁰». En mai de la même année, profitant d'un contexte toujours favorable aux propos antisémites, *Le Canard* récidive avec le thème de l'épuration. Le journal a l'habitude de traiter l'actualité dans une rubrique intitulée «Concours de popularité» où les événements marquants et moins marquants sont distillés et tournés en dérision. Il les classe en

70. *Le Canard*, 3 avril 1910.

attribuant des prix fictifs. Cette fois-ci, on retrouve comme treizième prix « une boîte de poudre à punaises, bonne surtout pour l'extermination des juifs. Avant de s'en servir, le gagnant pourra faire une ou deux expériences sur de vieux youpins de la rue Cadieux. Il a été gagné par M. John D. Rockefeller, de la Standard Oil Co. Illimited⁷¹ ». Les insinuations au nettoyage se mélangent ici à un humour caustique sans commune mesure.

CONCLUSION : DÉFINIR L'ANTISÉMITISME CANADIEN-FRANÇAIS

L'antisémitisme canadien-français ne serait donc pas une forme radicale d'antijudaïsme, ce dernier précédant depuis plusieurs siècles la période des Lumières. L'antisémitisme représente au contraire un symptôme idéologique du mouvement anti-Lumières. En analysant l'évolution et les structures de l'antisémitisme avant la Première Guerre mondiale à partir des journaux francophones, nous avons pu prendre la mesure d'une haine qui traverse une partie de la presse canadienne-française. Au premier coup d'œil, l'antisémitisme peut paraître diffus et désarticulé, avoisinant l'anecdote. On serait prompt à croire à une quête d'attention de quelques élites. Toutefois, une lecture approfondie des journaux montre l'ampleur et la durabilité du sentiment anti-juif. Nous avons vu que les hommes derrière plusieurs journaux partagent une thèse commune et s'inscrivent dans un réseau réactionnaire consolidé.

Ce réseau reflète un système de significations concret et recoupe plusieurs éléments centraux dans son déploiement. D'abord, il comporte une dimension urbaine et rurale. « Where did the new Jewish immigrants to Canada settle at the end of the nineteenth century? », s'interroge Ira Robinson. Sans surprise, dans les centres urbains, en dépit des tentatives d'établissement des communautés juives dans les zones rurales⁷². Il paraît clair qu'un antisémitisme pouvait aisément y fleurir compte tenu des caractéristiques démographiques. Toutefois, il ne s'agit que d'une partie du tableau. Comme nous l'avons observé, de nombreux journaux ruraux influencés entre autres par l'exploitation religieuse de l'antisémitisme ont versé eux aussi dans l'injure raciale.

Qu'en est-il des antisémites? Ils sont cléricaux, mais une vaste majorité est laïque, occupant souvent des professions libérales. C'est là la

71. *Le Canard*, 22 mai 1910.

72. Ira Robinson, *A History of Antisemitism in Canada*, p. 37.

deuxième dimension qu'il importe de rappeler. Au début du XX^e siècle, le mot antisémite a mauvaise presse et provoque des réactions de défense de propagateurs publics. Par exemple, Jules Tremblay du *Devoir* s'indigne contre la « juiverie en action » et le « *bedit gommerze* (sic) » qui se trame chez les « Juifs d'origine sémitique et canadienne ». Il assure ne pas être « anti-sémite », mais « résolument antijuif, ce qui n'est pas la même chose⁷³ ». On jouera sur les mots, on temporisera, mais ce sentiment hostile ne cessera de recruter de jeunes plumes.

Enfin, une dernière dimension est celle de l'orientation politique. On associe naturellement l'antisémitisme à la droite ultramontaine et au fort courant traditionaliste canadien-français ; or, peut-on envisager un antisémitisme qui ait aussi pris forme au sein du mouvement ouvrier et syndical canadien-français ? Une étude approfondie reste encore à faire, mais elle pourrait nous permettre de résoudre cette énigme et peut-être de découvrir l'existence d'un tout autre antisémitisme, comme celui du syndicalisme jaune en France à la même époque⁷⁴. Pour bien comprendre la nature de l'antisémitisme qui émerge, sous Arcand et d'autres, notre travail a cherché à remonter à la racine d'une haine rampante et à définir ses contours. Bref, à sentir le pouls d'une nation traversée d'ambiguïté.

73. *Le Devoir*, 23 août 1910.

74. Zeev Sternhell, *La droite révolutionnaire*, p. 375

Les trois mémoires de John A. Macdonald

FRÉDÉRIC BOILY

Université de l'Alberta

Ce texte se propose de réfléchir non pas à John A. Macdonald le personnage politique et historique, comme nous l'avons fait ailleurs¹, mais à la mémoire du personnage, celle qui suscite moult débats et controverses depuis maintenant un bon nombre d'années. Nous verrons que ce premier ministre, qui a une place à part dans le panthéon des hommes politiques canadiens (notamment pour les conservateurs), suscite des réactions violentes quant à la place qu'il occupe ou devrait occuper selon d'autres dans le récit historique canadien. En vrac, rappelons quelques-unes des controverses survenues récemment à son propos et qui sont autant d'indices laissant entrevoir l'existence d'un conflit mémoriel autour de la perception que nous devrions avoir de lui :

- Retrait de statues des premiers ministres à l'Université Wilfrid Laurier (février 2016)
- Changement de nom du pont Langevin, à Calgary, pour celui du pont de la réconciliation (janvier 2017)
- Motion de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario appelant à renommer les écoles de la province (août 2017)
- Manifestation de *Colonialism no More* et de Coalition pour la Saskatchewan demandant l'enlèvement d'une statue de John A. Macdonald (août 2017).

Il s'agit d'un débat mémoriel qui ne semble nullement prêt de se calmer ou de s'apaiser. Le dernier événement au moment de rédiger ces lignes est survenu lorsqu'un établissement de Kingston a délaissé le nom de Sir John's Public House pour celui de The Public House (janvier 2018). On

1. Frédéric Boily, *John A. Macdonald* [...].

peut d'ailleurs s'attendre à ce que d'autres événements du même type se produisent dans les prochaines années. Dans un contexte où les gouvernements fédéral et provinciaux parlent de réconciliation avec les peuples fondateurs, il est fort probable que la place de ce premier ministre dans l'espace public sera de plus en plus contestée.

Or, cette question de la mémoire qu'on doit garder d'un personnage historique de cette trempe est une question qui est aussi présente dans les travaux d'Yvan Lamonde, notamment la distinction entre histoire et mémoire. C'est d'ailleurs pourquoi la première partie du texte revient brièvement sur quelques réflexions autour de l'œuvre de Lamonde. À partir de là, le texte se compose de trois parties, chacune destinée à identifier et à examiner ce que nous estimons être les trois mémoires de Macdonald, qui s'affrontent aujourd'hui dans l'espace public canadien.

L'hypothèse interprétative que nous proposons d'examiner ici à la suite de nos travaux antérieurs sur le personnage² est celle selon laquelle nous avons en quelque sorte déserté le terrain historique lorsque nous parlons de lui pour nous retrouver sur celui où s'affrontent deux mémoires conflictuelles, avec une troisième agissant en spectatrice. En fait, cette lutte a probablement commencé le jour même de sa mort, mais cet affrontement mémoriel a pris une autre ampleur avec, depuis quelques années, la prise de parole des Autochtones.

La première mémoire est celle qui est positive, au sens où elle possède une fonction de légitimation idéologique³ pour l'ensemble du système politique canadien. Nous proposons de l'appeler la *mémoire glorieuse* de Macdonald et il s'agit de celle de « celui qui nous a fait », pour reprendre l'expression de l'historien Richard Gwyn⁴.

La deuxième mémoire, plus tardive quant à son apparition, est elle aussi dotée d'une fonction de légitimation, mais au contraire de la première, elle est négative. Elle fait référence à une mémoire traumatique d'une période sombre de l'histoire canadienne. Nous avons choisi de l'appeler *mémoire honteuse*, dont le symbole serait l'ouvrage historique de James Daschuk, publié en 2013 et traduit en français par la suite⁵.

2. *Ibid.*.

3. C'est Paul Ricœur qui rappelait, à partir de Max Weber, que la mémoire avait une fonction de légitimation idéologique du système politique. Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli* [...], p 101.

4. Richard Gwyn, *Sir John A. The Man us made us* [...].

5. James Daschuk, *La destruction des Indiens des Plaines* [...].

Enfin, et contrairement à celles mentionnées plus haut, la troisième mémoire n'a pas véritablement de fonction de légitimation ; elle correspond plutôt à une quasi-mémoire et c'est celle de l'ensemble de la population canadienne. Cette *mémoire brumeuse* se trouve en quelque sorte prise en tenaille entre les partisans des deux premières mémoires.

Voilà les trois mémoires que nous allons maintenant examiner plus attentivement afin de montrer ce que chacune symbolise et comment il s'est développé un affrontement mémoriel autour d'elles, surtout concernant l'importance positive ou négative qu'il faut accorder à John A. Macdonald.

1. HISTOIRE ET MÉMOIRE CHEZ YVAN LAMONDE

La question de la démarcation entre l'histoire et la mémoire n'est pas étrangère à la démarche d'Yvan Lamonde, comme c'est le cas, par exemple, dans l'ouvrage consacré à Papineau et rédigé en collaboration avec Jonathan Livernois⁶. Il semble que l'on peut décrire la posture intellectuelle ou l'engagement intellectuel de l'historien comme une sorte de va-et-vient dialectique entre l'historien et le citoyen. En effet, Yvan Lamonde l'historien accompagne le citoyen Lamonde au point où les deux apparaissent « indissociables », ainsi que le faisait remarquer Marc Angenot dans un texte consacré à son collègue de McGill⁷. À cet effet, ce dernier citait un extrait montrant que Lamonde, en examinant l'idée de laïcité au Québec, était aussi revenu sur ce dialogue entre l'historien et le citoyen :

Le grand plaisir de l'historien des idées est d'éclairer le citoyen qu'il est lui-même, d'abord et en même temps. Le plaisir de pouvoir mettre en perspective, pour soi et pour d'autres un débat civique contemporain se révèle en bout de ligne, une gratification qui sort de l'ordinaire⁸.

Dans cet extrait, Lamonde soulevait une question importante, celle du « plaisir » de l'historien des idées qui peut, grâce à ses travaux savants, « éclairer » un « débat civique contemporain », mais qui, en même temps, en soulève un autre tout aussi épineux. Si on peut comprendre ce plaisir de contribuer aux débats publics et de participer à l'effort de contribution intellectuelle et de reconstitution du passé, en revanche, l'historien risque

6. Yvan Lamonde et Jonathan Livernois, *Papineau. Erreur sur la personne* [...].

7. Marc Angenot, « Portrait d'Yvan Lamonde en historien des idées » [...], p. 33.

8. *Ibid.*

de voir son travail historique servir, plus ou moins volontairement, à une utilisation mémorielle.

En effet, l'historien n'étant pas seulement cantonné aux officines feutrées de la discipline et dans un rôle d'antiquaire, il se retrouve aussi sur la place publique et au cœur de débats qui agitent la réflexion de ses contemporains. Voilà qui soulève toute la question de l'importance de l'histoire dans les débats et à quel point l'histoire peut se transformer en objet mémoriel. C'est une question que Lamonde et Livernois affrontent dès le début de l'ouvrage sur Papineau puisque les deux auteurs commentent précisément par rappeler non pas les interprétations historiques à propos de Papineau, mais celle présente dans le discours de Jacques Parizeau lorsqu'il a dévoilé la question référendaire en 1995⁹. Ici, le passé faisait irruption dans le présent référendaire du moment.

En fait, comme le remarque Bruno Tertrais dans un ouvrage au titre évocateur, on a aujourd'hui l'impression que, après les thèses de Francis Fukuyama annonçant la fin de l'histoire, nous assistons plutôt à une « fin de la fin de l'histoire¹⁰ ». C'est que l'histoire et les controverses mémorielles semblent envahir l'espace public sous la forme de débats qu'il est de plus en plus difficile de maîtriser et de comprendre. Dans un contexte où chacun se trouve sommé de choisir son camp, l'histoire apparaît comme un « champ de bataille », pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Enzo Traverso¹¹. Ainsi, le passé qui éclaire le présent est un passé qui se révèle souvent douloureux et nos contemporains, du moins plusieurs d'entre eux, puisent derrière eux tout autant de raison de se désoler de ce qui a été que de célébrer ce qui est. C'est d'ailleurs la situation dans laquelle on se retrouve plongé avec Macdonald.

Toutefois, ce n'est pas tant le passé et l'histoire que la mémoire du personnage (que faut-il se souvenir de lui ?) qui est présente sur la place publique ou, pour paraphraser un auteur, « mémoire partout, histoire nulle part¹² ». C'est peut-être également ce qui explique le besoin avoué de la part de Lamonde de citer fréquemment ses sources, question de permettre au lecteur, comme il l'écrit, « d'être en prise directe avec le lexique et la syntaxe d'une époque¹³ ». C'est en quelque sorte une autre

9. Yvan Lamonde et Jonathan Livernois, *Papineau. Erreur sur la personne* [...], p. 7-8.

10. Bruno Tertrais, *La revanche de l'histoire* [...], p. 17-21.

11. Enzo Traverso, *L'histoire comme champ de bataille* [...].

12. Bruno Tertrais, *La revanche de l'histoire* [...], p. 118-119.

13. Yvan Lamonde, « Les mots et le récit à obstacles du conteur d'histoire » [...], p. 189.

façon de dire que la citation permet à celui qui la lit de rester en contact avec l'histoire et non pas seulement avec la mémoire.

Si nous revenons maintenant à Macdonald, nous verrons que nous ne sommes plus vraiment dans l'histoire, car nous nous retrouvons au cœur d'un affrontement mémoriel où les acteurs politiques et sociaux tentent de faire triompher leur façon de voir les choses à propos de cette figure politique, laquelle reste indéniablement importante pour comprendre les premières décennies post-1867.

2. LA MÉMOIRE GLORIEUSE

Nous avons mentionné que Macdonald continue d'être présent dans les débats, preuve en est du débat soulevé par des enseignants de l'Ontario (août 2017). En effet, lorsque la Fédération des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario a voté une motion demandant de changer le nom d'écoles portant son nom, on a vu ceux défendant son rôle de fondateur s'opposer à ceux qui voient plutôt en lui la figure par excellence d'un passé raciste à effacer¹⁴. Mais, la classe politique, la première ministre de l'Ontario y compris, a réagi en affirmant qu'on ne pouvait rejeter son nom, le premier ministre Justin Trudeau lui-même ayant déclaré : « Je peux dire sans équivoque que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de changer le nom de John A. Macdonald de tout ce qui relève de notre responsabilité¹⁵. » De manière plutôt catégorique, Justin Trudeau rejetait donc les demandes de changement de nom.

De prime abord, le refus a pu surprendre dans la mesure où le premier ministre canadien, qui est engagé dans un processus de réconciliation avec les Autochtones, aurait pu profiter de cette occasion qui lui était offerte de franchir un pas supplémentaire dans cette entreprise. Au contraire, le premier ministre a fermé la porte, et « sans équivoque », à cette demande. Pourquoi a-t-il agi de cette façon ? Manque de courage politique ou crainte que les adversaires politiques se réapproprient un dossier alors qu'il se trouvait engagé, malgré lui, dans un processus de renégociation de l'ALENA ?

Peut-être que cela a joué dans sa décision, mais il existe d'autres raisons plus fondamentales qui, à notre avis, motivent la décision du premier ministre. Cette réponse de Justin Trudeau se trouvait au diapason

14. Dakshana Bascaramurty, « Debate escalates over legacy of Sir John A. » [...].

15. Jean-François Nadeau, « Ottawa n'effacera pas le nom de Macdonald » [...].

des positions antérieures prises par sa formation politique, à savoir que la mémoire de John A. Macdonald ne peut être rejetée dans les cachots de l'oubli et de l'opprobre. Si le premier ministre Wilfrid Laurier a surtout bataillé avec son homologue conservateur, en revanche, d'autres premiers ministres libéraux ne l'ont pas nécessairement oublié, certains ayant même parfois voulu honorer sa mémoire.

En effet, dans le passé, les libéraux ont cherché à leur façon à l'utiliser, notamment pour défendre l'idée que le Canada est un pays qui s'est construit sur la tolérance. Par exemple, le premier ministre libéral William Lyon Mackenzie King voulait, en 1941, le présenter comme une figure d'unité nationale pour apaiser les tensions qui existaient alors entre les deux communautés linguistiques :

An ardent student of history, King had realized that the public memory of Sir John A. Macdonald could serve to bolster national unity through a better understanding of Canada's main linguistic groups. King's one-time interest in commemorating Macdonald resulted from the specific circumstances of the Second World War, which sparked increasing tensions among French- and English-Canadians¹⁶. »

Au moment où le Parlement avait adopté la *Loi sur la mobilisation des ressources nationales* (21 juin 1940), et après les victoires allemandes en Belgique et en France, il s'agissait de vivifier la volonté de participer à l'effort de guerre, sans pour autant établir la conscription. Ainsi, la cérémonie en l'honneur de John A. Macdonald, qu'il a tenu le 29 avril 1941, visait donc à montrer l'unité des « races¹⁷ ». Par la suite, le conservateur aurait pu se retrouver dans les placards de l'histoire et rejoindre d'autres premiers ministres comme Robert Borden, dont personne ne se souvient aujourd'hui.

Or, tel n'est pas le cas et, au début des années 2000, un débat parlementaire, qui a donné lieu à une loi sur la journée John A. Macdonald et Wilfrid Laurier, a montré que la réputation de Macdonald n'était pas mauvaise. Il ne s'agit pas ici de revenir sur les diverses interventions faites par les députés présents à ce moment à la Chambre des communes, ce que nous avons fait de manière plus détaillée dans un autre texte¹⁸. Cependant, il faut rappeler les grandes lignes d'un débat qui permet de

16. Yves Y. Pelletier, « The Old Chieftain's New Image : Shaping the Public Memory of Sir John A. Macdonald in Ontario and Quebec, 1891-1967 » [...], p. 221.

17. Yves Y. Pelletier, « Soberly Celebrating Sir John » [...].

18. Frédéric Boily, « L'instrumentalisation de la mémoire de John A. Macdonald (1891-2017) » [...].

bien saisir la vision qui se dégageait, à ce moment, de l'importance de John A. Macdonald ainsi que de la fonction de légitimation que les parlementaires attendaient de la perpétuation de sa mémoire. Nous résumerons le propos en quatre observations.

La première, c'est que l'examen des débats, concernant la promulgation d'une journée pour honorer la mémoire des deux premiers ministres rivaux, montre que l'ensemble des députés, sauf le Bloc québécois, croyaient que l'identité canadienne (et la façon dont elle s'était construite) risquait d'être oubliée par les Canadiens. En outre, cette crainte de l'oubli se trouvait, selon quelques députés, dans une phase d'accélération en raison des transformations rapides, au tournant des années 2000, des moyens de communication. L'oubli apparaissait une menace qu'il fallait conjurer par le souvenir des ancêtres politiques.

La deuxième observation, c'est que Macdonald et Laurier pouvaient et devaient en fait être offerts en exemples pour surmonter les difficultés qui avaient affecté le Canada. D'une part, sur la scène intérieure, le Canada venait en quelque sorte de traverser une crise existentielle qui avait été ponctuée de trois référendums (1980, 1992, et 1995) et qui avait mis à rude épreuve l'ensemble de la classe politique. D'autre part, sur la scène extérieure et par un hasard de l'histoire, une partie des débats s'est déroulée avant et après les attentats du 11 septembre 2001. En effet, le deuxième débat est survenu le 24 septembre 2001 (les deux premiers, en janvier et juin 2001) quelques jours à peine après l'attentat terroriste¹⁹. Or, certains parlementaires ont évoqué cet événement pour dire combien il était nécessaire, en ces temps difficiles, de se remémorer la figure de ces deux hommes politiques canadiens pour affronter les défis du moment.

La troisième observation, c'est que tous deux incarnaient, aux yeux des députés de tous les partis (hormis encore une fois le Bloc québécois), non seulement un rôle de bâtisseur, mais aussi un idéal de tolérance entre les communautés. Macdonald et Laurier personnifiaient en quelque sorte l'idéal canadien de la coexistence de deux communautés linguistiques, coexistence que l'établissement du chemin de fer, un « ouvrage monumental », avait permis d'étendre à l'ensemble du pays. Conservateurs et libéraux, rejoints par les néodémocrates, s'entendaient ainsi pour faire

19. La loi instituant la journée Sir John A. Macdonald et la journée Sir Wilfrid Laurier, 37^e Législature, 1^{re} session, Hansard révisé, n° 84, 24 septembre 2001, [En ligne], [<http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/37-1/chambre/seance-84/debats>].

des deux hommes des figures d'exception méritant chacun une journée de reconnaissance.

Il faut noter que l'ensemble des débats montrent – et c'est la quatrième observation – que certains des députés croyaient que l'instauration de cette journée permettait de revaloriser l'importance de l'histoire, un argument qui revient à quelques reprises dans le débat. Le député albertain Jason Kenney a d'ailleurs fait directement allusion à l'ouvrage de l'historien canadien-anglais Jack Granatstein, *Who Killed Canadian History?* (à la deuxième séance du 7 juin 2001). Aujourd'hui à la tête du Parti conservateur uni de l'Alberta, Jason Kenney affirmait que cette journée aurait surtout valeur symbolique, mais que « [l]es symboles sont importants, mais malheureusement, nous n'insistons pas suffisamment sur la valeur de nos symboles au Canada²⁰ ». Les députés insistaient donc sur la nécessité d'élever les deux hommes politiques au rang de symbole et, en revenant aux origines, confirmer le caractère tolérant du Canada en l'inscrivant dans une approche qui réunissait la presque totalité des partis politiques.

Au total, la journée en l'honneur de John A. Macdonald et de Wilfrid Laurier permettait aux différentes formations politiques – à l'exception du Bloc québécois – de célébrer la mémoire des deux bâtisseurs au moment où les tensions nationales s'étaient quelque peu estompées alors que, au contraire, celles sur la scène internationale prenaient une tournure inattendue. La mémoire de Macdonald acquérait donc une valeur supplémentaire quant à sa fonction de légitimation du système politique canadien. La persistance de cette mémoire glorieuse à propos du personnage a de nouveau été confirmée lorsque six ex-premiers ministres ont joint leurs plumes pour dire, au moment de son bicentenaire, combien il leur apparaissait important de l'étudier²¹. En somme, quand Justin Trudeau a dit que son gouvernement ne changerait pas le nom des édifices gouvernementaux portant le nom de Macdonald, c'est probablement parce qu'il avait à l'esprit cette appréciation du personnage.

20. La loi instituant la journée Sir John A. Macdonald et la journée Sir Wilfrid Laurier, 37^e Législature, 1^{re} Session, Hansard révisé, n° 74, 7 juin 2001 [En ligne], [<http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/37-1/chambre/seance-74/debats>].

21. Kim Campbell, Jean Chrétien, Joe Clark, Paul Martin, Brian Mulroney et John Turner, « We can all be inspired by Sir John A. Macdonald » [...].

3. LA MÉMOIRE HONTEUSE

Nous venons de voir qu'il existait une mémoire glorieuse nimbant la figure de John A. Macdonald, une mémoire voulant que, en tant que premier premier ministre, il fallait se référer à lui positivement comme à un fondateur et à un bâtisseur. Or, cette mémoire glorieuse est aujourd'hui confrontée à un barrage de critiques, lesquelles viennent s'articuler à des récits venant contrer le côté illustre du personnage. Voilà qui ne doit pas surprendre et le philosophe Paul Ricœur avait bien expliqué pourquoi il en est ainsi. C'est que cette lutte entre récit glorieux et récit honteux s'alimente aux origines même des États-nations occidentaux. Rappelons que dans son ouvrage *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Ricœur avançait que la fragilité de la mémoire et celle de l'identité étaient des dynamiques interconnectées : « C'est un fait qu'il n'existe pas de communauté historique qui ne soit née d'un rapport qu'on peut dire originel à la guerre [...]. Les mêmes événements se trouvent ainsi signifier pour les uns, gloire, pour les autres, humiliation. À la célébration, d'un côté, correspond l'exécration de l'autre. C'est ainsi que sont emmagasinées, dans les archives de la mémoire collective, des blessures réelles et symboliques²². »

Il existerait donc, si l'on en croit Ricœur, une sorte de dialectique entre mémoire glorieuse et mémoire honteuse dans la mesure où l'une n'irait pas sans l'autre. Tout le problème consisterait à savoir ce qui explique le passage de l'une à l'autre, c'est-à-dire, d'une perception positive à négative (ou l'inverse). Ici, il est nécessaire de faire intervenir les changements de contexte qui permettent à de nouvelles représentations mémorielles de voir le jour et de s'imposer dans les représentations publiques.

En effet, la mémoire se trouve en quelque sorte dans une position réactive aux événements et au contexte. C'est pourquoi, comme l'explique l'historien Sébastien Ledoux, il est nécessaire d'aborder « la mémoire par l'étude du présent entendu comme un environnement social dynamique qui façonne en permanence les reformulations du passé²³ ». C'est dans ce contexte où la mémoire fluctue selon les intentions et intérêts des acteurs, qui veulent l'influencer dans un sens ou dans l'autre, qu'on assiste à des changements de perspectives importants concernant certaines figures qu'on veut exhumer du passé ; ce qu'a fait Parizeau, en 1995, en présen-

22. Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli* [...], p. 99.

23. Sébastien Ledoux, « La mémoire, mauvais objet de l'historien ? » [...], p. 126.

tant Papineau comme un souverainiste (voir la première section de ce texte). Les historiens qui se penchent sur les phénomènes mémoriels doivent ainsi se montrer particulièrement attentifs aux changements politiques et sociaux qui, dans le présent, conduisent à des réévaluations mémorielles de figures de la trempe du premier ministre conservateur canadien.

Il est difficile de dire à quel moment précis apparaît une mémoire honteuse de Macdonald dans l'espace public. Il est fort probable que la perception mémorielle négative de Macdonald s'est développée très tôt, mais qu'elle ne s'exprimait pas ou qu'elle n'était tout simplement pas entendue. Cela dit, on peut supposer, à la lecture des travaux de certains spécialistes, qu'à partir des années 1960, la figure de John A. Macdonald pouvait plus difficilement être instrumentalisée à des fins positives, le contexte s'y prêtant plutôt mal.

Par exemple, il semble que des premiers ministres comme Louis St-Laurent ou Pierre Trudeau n'auraient presque pas parlé de lui²⁴. Cependant, Lester B. Pearson semblait apprécier le personnage, ainsi que l'indique sa réponse à une suggestion de John Diefenbaker, de mettre en place une Journée célébrant l'anniversaire de sa naissance : « No one wants to abolish Sir John A. Macdonald, who stands pre-eminent in our history as one of the Fathers of Confederation. I think the suggestion (Diefenbaker) has made, and which has been under consideration for some time now, is a very good one indeed²⁵. »

Cela dit, le même Lester B. Pearson s'est refusé à décréter, par la loi, une journée fériée en son honneur, probablement parce que le symbole d'unité nationale qu'il avait pu représenter dans le passé n'exerçait plus la même force d'attraction au milieu des années 1960, notamment avec la montée du mouvement nationaliste québécois. À cette époque, il était difficile d'invoquer l'esprit de concorde supposément incarné par John A. Macdonald. Au contraire, ce dernier devenait une figure politique qui ne pouvait plus être instrumentalisée pour montrer le caractère tolérant du Canada. Certes, on trouverait probablement les racines de cette nouvelle attitude face à lui au sein du nationalisme canadien-français qui, lui aussi, dénonçait le rôle joué par ce dernier, mais sans trop de

24. Patrice Dutil et Sean Conway, 2014. « A Legacy lost: Macdonald in the Memory of His Successors » [...], p. 390-391.

25. Yves Y. Pelletier, « The Old Chieftain's New Image: Shaping the Public Memory of Sir John A. Macdonald in Ontario and Quebec, 1891-1967 » [...], p. 242-243.

vigueur, même par Lionel Groulx qui aurait pourtant eu de bonnes raisons de noircir le personnage²⁶. On peut comprendre pourquoi, au début des années 2000, comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, la figure de Macdonald pouvait encore se retrouver côte à côte avec celle de Laurier.

Il a fallu attendre autour des années 2010 pour noter l'apparition d'un mouvement de plus en plus fort et articulé de contestation de la mémoire du premier ministre conservateur. À la mémoire glorieuse évoquée plus haut par les députés qui ont débattu de la nécessité d'avoir une journée célébrant sa mémoire, nous assistons au développement d'une mémoire honteuse qui, cette fois, trouve son origine du côté des Autochtones ou, plus précisément du rôle joué par Macdonald auprès des Premières nations. L'ouvrage récompensé de prix prestigieux de James Daschuk, que nous évoqué en introduction, incarne à sa manière ce tournant qui fait maintenant de lui une figure infréquentable pour de nombreux Canadiens. Aux yeux de nombreux Autochtones, ainsi que d'une partie des Canadiens, il évoque aujourd'hui une entreprise d'éradication de la culture autochtone, sinon d'extermination, certains n'hésitant pas à employer le terme de génocide.

C'est probablement le débat survenu concernant la motion du syndicat des enseignants de l'Ontario, évoquée aussi en introduction, qui incarne le mieux cette nouvelle attitude de rejet. À cet égard, la réaction du chef de l'Assemblée des Premières nations, Perry Bellegarde, se voulait en quelque sorte révélatrice et symptomatique de la position adoptée aujourd'hui par de très nombreux Autochtones qui croient à la nécessité de proposer une nouvelle mémoire en regard du rôle joué par John A. Macdonald : « This is not about revising the history of Canada, it's about being honest and telling the truth. [...] We have a shared history, but we have more importantly a shared future, so let's build a country on truth and honesty²⁷. » Une réaction révélatrice, assurément, car elle exprime la nécessité pour les Autochtones de jeter un regard mémoriel différent sur Macdonald. Il existe cependant d'autres façons de voir les choses du côté même des Autochtones.

Par exemple le sénateur Murray Sinclair qui a été à la tête de la Commission vérité et réconciliation a affirmé, même s'il se trouvait en

26. Frédéric Boily, *John A. Macdonald* [...], p. 100-106.

27. Cité par Alex Ballingall, « Sir John A. Macdonald: Architect of Genocide or Canada's founding Father? » [...].

désaccord avec la motion avancée par la Fédération des enseignants de l'Ontario, qu'il valait la peine d'adopter une approche différente en valorisant le rôle de leaders autochtones qui ont été relégués dans les brumes de l'oubli : « Il y a peut-être une approche tout aussi controversée mais plus positive à adopter, comme d'identifier les Autochtones qui ont contribué à la société canadienne, tout autant, sinon plus que John A. Macdonald²⁸. » Et Sinclair terminait son entrevue en affirmant que les Canadiens se trouvent présentement dans un moment d'ambiguïté avec une volonté de réconciliation réelle et des difficultés quant à savoir comment la mettre véritablement en pratique. En d'autres termes, Sinclair aimerait voir se développer une nouvelle mémoire canadienne qui fasse une part plus importante aux Autochtones. Vaste entreprise qui, pour louable qu'elle soit, suppose notamment que les Canadiens soient en faveur de contrebalancer le récit historique de la fondation canadienne.

C'est pourquoi nous devons maintenant nous tourner vers une autre mémoire, une mémoire que nous proposons de nommer brumeuse, c'est-à-dire qui manque de clarté ou encore trouble au sens de « ce qui ne se voit pas nettement », selon la définition du dictionnaire *Le Robert*. Il s'agit d'une mémoire qui ne s'exprime pas vraiment, car elle n'a pas véritablement de porte-parole établi et, pour la saisir, il faut s'en remettre à des instruments comme les sondages et les enquêtes d'opinions.

4. LA MÉMOIRE BRUMEUSE

En effet, il semble que cette mémoire soit brumeuse et trouble parce qu'elle demeure incomplète dans la mesure où elle a peu conscience d'elle-même. C'est la mémoire du grand public qui, à vrai dire, est à peine une mémoire, puisqu'elle est plus ou moins structurée et qu'elle n'est pas portée par des groupes en particulier. La question n'est pas ici celle de la connaissance proprement dite de l'histoire, mais plutôt celle de la perception que les Canadiens ont de certains événements et, dans le cas qui nous occupe, de Macdonald. La question qui est la nôtre ici ne concerne donc pas tant la connaissance des faits historiques que la trace laissée par lui chez les Canadiens. Plus exactement, que peut-on dire de cette perception mémorielle des Canadiens, laquelle apparaît embrumée ?

28. Radio Canada, « S'en prendre à John A. Macdonald n'est pas une façon positive de se réconcilier, dit le sénateur Sinclair » [...].

D'abord, quelques sondages laissent entrevoir que le premier ministre canadien serait moins connu des Canadiens que le président Georges Washington, autre figure de père fondateur, ne l'est des Américains. En 2001, un sondage dont les résultats ont été dévoilés à la veille de la fête du Canada montrait que 90 % des Américains savaient que George Washington était le premier président alors que seulement 54 % des Canadiens pouvaient identifier John A. Macdonald en tant que premier ministre²⁹. En ce sens, et pour autant qu'on puisse en croire ce coup de sonde bien entendu, les pères fondateurs américains occuperaient une place plus importante dans la mémoire des Américains que leurs homologues dans celle des Canadiens. Pour expliquer ce qui apparaissait comme une anomalie, le *Globe and Mail* soulevait l'hypothèse selon laquelle ce serait parce que George Washington a eu droit à un monument au contraire du premier ministre canadien, qui repose dans un modeste lot familial à Kingston, que le second est oublié³⁰.

Par ailleurs, un autre sondage de la firme Ipsos Reid, paru en 2008 et commandé par le *Historica Canada* – qui a fusionné avec le Dominion Institute, en 2009, et qui avait été fondé faut-il le préciser le jour de sa naissance, soit le 11 janvier 2001³¹ – arrivait à des conclusions différentes. C'était encore 26 % des Canadiens qui ne pouvaient pas désigner Macdonald comme étant celui à avoir occupé le premier le fauteuil de premier ministre, mais ils étaient quand même plus nombreux que par le passé à savoir qui il était³². En 2015, la dynamique d'ensemble paraît être la même. Encore là, seulement un Canadien sur quatre ne pouvait le désigner comme le premier premier ministre³³. On ne pouvait pas dire que le conservateur avait été oublié, même s'il n'occupait pas vraiment le devant de la galerie des personnages historiques marquants au Canada.

D'ailleurs, un coup de sonde de la part des conservateurs de Stephen Harper, en 2014, montrait que Macdonald occupait tout de même une certaine place dans la mémoire des Canadiens. La question était, pour

29. Murray Campbell, «For most Canadians, our history is a mystery» [...], p. A1.

30. Éditorial, «Our neglected national past» [...], p. A14.

31. Jennifer Prittie, «Foundation hopes to make Canadian History alive» [...], p. A18.

32. «While 26 % could not name Canada's first Prime Minister, that number has dropped significantly compared with past polls.» «As Canadians mark Sir John A's 200th birthday, a new poll measures Canadians' knowledge of our first Prime Minister», *Historica Canada*, [En ligne], [https://www.historicacanada.ca/node/6223] (Consulté le 27 juin 2016).

33. Daniel Rosen, «One in four Canadians can't name country's first prime minister: poll» [...].

les conservateurs, de savoir quels étaient les Canadiens les plus inspirants : « Quels sont les Canadiens qui vous inspirent le plus dans les 150 dernières années » ? (*Which Canadians have inspired you the most over the last 150 years?*). Du premier au dernier, les Canadiens avaient identifié : Pierre Trudeau, Terry Fox, Tommy Douglas, Lester B. Pearson, Chris Hadfield, David Suzuki, Jack Layton et, en huitième position, John A. Macdonald (suivi par Wayne Gretzky et Roméo Dallaire)³⁴. Sa présence dans une telle liste pourra étonner, quoiqu'elle ne permette guère de conclure que l'ex-premier ministre conservateur serait une figure de légende au même titre que Pierre Trudeau ou encore Wayne Gretzky, même si ce dernier arrive derrière le politicien.

Plus de près de nous, et peut-être plus significatif, nous pouvons évoquer un sondage paru dans la foulée de la demande faite par la Fédération des enseignants de l'Ontario évoquée plus haut. Au total, 55 % des Canadiens s'opposent à ce qu'on efface le nom de Macdonald des édifices publics avec, cette fois, une indication de la répartition selon l'affiliation politique (76 % chez les conservateurs, 41 % pour les partisans néodémocrates et 56% chez les libéraux)³⁵. Ainsi, tant du côté conservateur que libéral, on s'oppose majoritairement à ce que son nom disparaisse du paysage et des écoles publiques. Régionalement, les deux provinces où l'opposition est la moins forte ou prononcée sont le Québec et la Colombie-Britannique (avec tout de même 49 %). L'opposition la plus forte vient des deux provinces des Prairies (66 %) et de l'Alberta avec 63 %. Dans cette dernière province, l'opposition est d'autant plus étonnante qu'il y aurait seulement une seule école secondaire qui, à Calgary, porte le nom de John A. Macdonald.

Quoi qu'il en soit, les résultats régionaux ne permettent pas vraiment de conclure à l'existence de deux mémoires concurrentes au sein de la population canadienne, même s'il existe des différences d'une province à l'autre. Par ailleurs, il ne semble pas y avoir une mémoire francophone du personnage avec une autre anglophone. Il y a certes des différences mais, en même temps, l'appui à la motion ontarienne est seulement de 25 % pour l'ensemble du Canada, les taux les plus élevés étant, comme nous l'avons mentionné plus haut, au Québec et en Colombie-

34. Dean Beeby, « Harper government poll for Canada's 150th birthday cites Liberal, NDP icons » [...].

35. Angus Reid Institute, « What's in a name? Call to remove John A. MacDonald's from schools meets firm opposition », 28 août 2017, [En ligne], [<http://angusreid.org/indigenous-macdonald-monument/>].

Britannique. En revanche, ce que le sondage indique, c'est que de nombreux Canadiens restent tout de même prêts à ce que son nom continue de perdurer dans l'espace public. À en juger par la réaction de Justin Trudeau, dont nous avons parlé plus haut, il y a fort à parier que ce n'est pas de sitôt que la mémoire de Macdonald sera effacée.

CONCLUSION : QUE FAIRE DE LA MÉMOIRE DE JOHN A. MACDONALD ?

Les historiens savent bien que certains personnages ou événements historiques acquièrent une dimension presque mythique dans la mesure où la seule évocation de leur nom suscite des réactions positives ou négatives selon les cas. C'est le cas de Macdonald et, comme nous l'avons vu tout au long de ce chapitre, il s'agit d'un premier ministre qui a acquis un statut autrement plus important que d'autres ayant occupé la même fonction dans le passé. Au contraire de premiers ministres canadiens dont les noms brillent par leur absence dans les débats mémoriels, ce premier ministre n'appartient pas seulement à l'histoire canadienne. Il est en effet aussi un objet de mémoire et, par conséquent, un objet/sujet pouvant parler directement à la conscience ou à la mémoire citoyenne. C'est ici que nous retrouvons l'interrogation citoyenne de l'historien Lamonde évoquée en début de texte.

En effet, comment l'historien doit-il présenter un personnage comme Macdonald aux citoyens? À quel point doit-il se demander ce que les citoyens peuvent accepter comme étant une vérité désagréable? À l'inverse, si l'historien trouve que les analogies historiques sont poussées trop loin, doit-il avertir les citoyens, même si cela devait se faire au détriment de la cause citoyenne? Pensons ici aux historiens qui affirment que l'analogie entre la politique d'assimilation des conservateurs canadiens du XIX^e siècle et les génocides est contre-productive et « ahistorique »³⁶

D'une certaine façon, Yvan Lamonde et Jonathan Livernois proposent un début de réponse aux questions posées plus haut en disant, dans la dernière section de leur ouvrage consacré à Papineau, qu'il ne faut pas « cacher la mémoire derrière des géants³⁷ ». Selon les deux auteurs, il faudrait éviter de revenir à « des objets et des symboles déracinés »³⁸. Et

36. C'est ce que soutient le germaniste Randall Hansen, « History's Ghost » [...].

37. Yvan Lamonde et Jonathan Livernois, *Papineau. Erreur sur la personne* [...], p. 182.

38. *Ibid.*, p. 180.

d'ajouter : « C'est là un travail de mémoire réconfortant, sans danger³⁹. » Les deux auteurs veulent réactiver en quelque sorte la mémoire de Papineau pour qu'elle ne soit pas condamnée à « l'inaction⁴⁰ ».

Il est vrai que le travail de mémoire ne devrait pas se révéler nécessairement réconfortant ou qu'il n'a pas finalité à réconforter, même si l'on peut affirmer, à l'encontre de cette idée, que la mémoire des anciens combattants des guerres mondiales, réactivée chaque année en novembre, possède encore aujourd'hui une sorte de vertu apaisante et curative auprès des vétérans, tout comme auprès de la population en général.

Pourtant, dans le cas du premier ministre conservateur que nous avons examiné, on en vient à se demander s'il ne vaut pas mieux que sa mémoire reste inactivée autant pour ceux qui veulent en faire un exemple à émuler que pour ceux voulant le diaboliser. Et ce, parce qu'il œuvrait, comme nous l'avons écrit en conclusion de notre ouvrage⁴¹, à une époque où le visage de la démocratie canadienne était loin d'être celui que nous connaissons maintenant, même en tenant compte des imperfections d'aujourd'hui. Ainsi, il faudrait jeter un regard historique sur Macdonald pour s'en forger une mémoire apaisée, c'est-à-dire une mémoire où les partis pris idéologiques relatifs au personnage ne viennent pas déformer notre regard. « Comment faire passer le passé, se demande Yvan Lamonde, et à quel prix pour la connaissance objective : voilà la question⁴². » La réponse définitive à cette question est, dans le cas de Macdonald, toujours attendue.

39. *Ibid.*

40. *Ibid.*

41. Frédéric Boily, *John A. Macdonald* [...], p. 138-142.

42. Yvan Lamonde, « Les mots et le récit à obstacles du conteur d'histoire » [...], p. 183.

BIBLIOGRAPHIE

- Angenot, Marc, «Portrait d'Yvan Lamonde en historien des idées», *Les affluents partagés. À propos de l'œuvre d'Yvan Lamonde*, sous la direction de Jonathan Livernois, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013, p. 3-37.
- Ballingall, Alex, «Sir Jon A. Macdonald: Architect of Genocide or Canada's founding Father?», *The Star.com*, 24 août 2017, [En ligne], [https://www.thestar.com/news/gta/2017/08/24/john-a-macdonald-schools-should-be-renamed-elementary-teachers-union.html].
- Bascaramurty, Dakshana, «Debate escalates over legacy of Sir John A.» *The Globe and Mail*, 25 août 2017, p. A1.
- Beeby, Dean, «Harper government poll for Canada's 150th birthday cites Liberal, NDP icons», *The Globe and Mail*, 15 juin 2014, [En ligne], [http://www.theglobeandmail.com/news/national/harper-government-poll-for-canadas-150th-birthday-cites-liberal-ndp-icons/article19173575/] (Consulté le 17 mai 2016).
- Boily, Frédéric, *John A. Macdonald. Les ambiguïtés de la modération politique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2017.
- Boily, Frédéric, «L'instrumentalisation de la mémoire de John A. Macdonald (1891-2017). *Études canadiennes/Canadian Studies*, n° 83, 2017, p. 11-34.
- Campbell, Kim, Jean Chrétien, Joe Clark, Paul Martin, Brian Mulroney et John Turner, «We can all be inspired by Sir John A. Macdonald», *The Globe and Mail*, 10 janvier 2014, [En ligne], [http://www.theglobeandmail.com/opinion/we-can-all-be-inspired-by-sir-john-a-macdonald/article16266432/] (Consulté le 6 septembre 2015).
- Campbell, Murray, «For most Canadians, our history is a mystery», *The Globe and Mail*, 30 juin 2001, p. A1.
- Daschuk, James, *La destruction des Indiens des plaines. Maladies, famines organisées, disparition du mode de vie autochtone*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2015.
- Dutil, Patrice et Sean Conway, «A Legacy lost: Macdonald in the Memory of His Successors», dans Patrice Dutil et Roger Hall (dir.), *Macdonald at 200. New Reflections and Legacies*, Toronto, Dundurn, 2014, p. 379-404.
- Gwyn, Richard, *Sir John A. The Man us made us. The Life and the Times, volume one: 1815-1867*, Toronto, Vintage Canada, 2007.
- Lamonde, Yvan et Jonathan Livernois, *Papineau. Erreur sur la personne*, Montréal, Éditions du Boréal, 2012.
- Lamonde, Yvan, «Les mots et le récit à obstacles du conteur d'histoire», *Les affluents partagés. À propos de l'œuvre d'Yvan Lamonde*, sous la direction de Jonathan Livernois, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013, p. 181-190.

- Ledoux, Sébastien, «La mémoire, mauvais objet de l'historien?», *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1, 133, 2017, p. 113-128.
- Nadeau, Jean-François, «Ottawa n'effacera pas le nom de Macdonald», *Le Devoir.com*, 29 août 2017, [En ligne], [<http://www.ledevoir.com/politique/canada/506753/pas-question-de-toucher-a-john-a-macdonald-dit-trudeau>] (Consulté le 12 septembre 2017).
- Pelletier, Yves Y., «The Old Chieftain's New Image: Shaping the Public Memory of Sir John A. Macdonald in Ontario and Quebec, 1891-1967», Département d'histoire, Queen's University Kingston, Ontario, Canada, 2010.
- Pelletier, Yves Y., «Soberly Celebrating Sir John», *Canada's History*, 6 janvier 2015, [En ligne], [<http://www.canadahistory.ca/Explore/Prime-Ministers/Soberly-Celebrating-Sir-John>].
- Prittie, Jennifer, «Foundation hopes to make Canadian History alive», *National Post*, 12 janvier 2001, p. A18.
- Ricœur, Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.
- Rosen, Daniel, «One in four Canadians can't name country's first prime minister: poll», *The National Post*, 8 janvier 2015, [En ligne], [<http://news.nationalpost.com/news/canada/one-in-four-canadians-cant-name-countys-first-prime-minister-poll>].
- Tertrais, Bruno, *La revanche de l'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2017.
- Traverso, Enzo, *L'histoire comme champ de bataille. Interpréter les violences du XX^e siècle*, Paris, La découverte, 2011.

Articles sans auteur

- Éditorial, «Our neglected national past», *The Globe and Mail*, 30 juin 2001, p A14.
- «History's Ghosts», *Literary Review of Canada*, vol. 25, n° 7, octobre 2017.
- Radio-Canada. ca, «S'en prendre à John A. Macdonald n'est pas une façon positive de se réconcilier, dit le sénateur Sinclair», 31 août 2017, [En ligne], [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1053264/sen-prendre-a-john-a-macdonald-nest-pas-une-facon-positive-de-se-reconcilier-dit-le-senateur-sinclair>].

Yvan Lamonde et l'étude des échanges socio-culturels entre la Belgique et le Québec (XIX^e-XX^e siècle)

SERGE JAUMAIN

Université libre de Bruxelles

Touche-à-tout de génie, véritable monument de l'historiographie québécoise, Yvan Lamonde aligne une bibliographie à rendre jaloux de nombreux historiens. On connaît bien au Canada les titres-phares de son œuvre et leur incidence sur la recherche historique. Ce que l'on sait sans doute moins c'est qu'il a aussi été un « remueur d'idées », bien loin de chez lui, en Belgique, où il a joué un rôle aussi discret qu'essentiel dans le développement des études canadiennes et québécoises. Il fut notamment le premier à proposer une synthèse des échanges intellectuels et socio-culturels entre la Belgique et le Québec de la fin du XIX^e siècle à la Deuxième Guerre mondiale¹.

C'est en partant de son travail pionnier que j'ai construit cette contribution. Elle n'a donc pas l'ambition de proposer une analyse exhaustive de l'évolution des échanges socio-culturels entre la Belgique et le Québec pendant deux siècles mais, beaucoup plus modestement, de mettre en exergue la postérité du travail d'Yvan Lamonde et surtout l'originalité, la richesse et l'actualité des pistes qu'il a proposées voici près de 30 ans. Si, comme nous le montrerons, beaucoup de travaux très novateurs ont vu le jour au cours des trois dernières décennies, les intuitions formulées à la fin des années 1980 par le professeur de McGill

1. Yvan Lamonde, « La trame des relations entre la Belgique et le Québec (1830-1940) : la primauté de la question sociale », dans Ginette Kurgan-van Hentenryk (dir.), *La Question sociale en Belgique et au Canada, XIX^e-XX^e siècles*, Bruxelles, Presses de l'Université de Bruxelles, 1988, p. 173-183.

constituent encore aujourd'hui un véritable programme de recherche qui mérite d'être poursuivi.

Pour le dire autrement, cette contribution propose d'analyser le rôle essentiel d'Yvan Lamonde dans l'accompagnement, la stimulation et le soutien des premiers pas des études canadiennes en Belgique. Elle montrera comment il y a participé au développement de nouvelles recherches menées d'abord dans une perspective comparatiste puis comme composante d'une réflexion approfondie sur les échanges socio-culturels entre le Québec et la Belgique.

LE CONTEXTE

Pour comprendre «l'intervention belge» d'Yvan Lamonde, il faut remonter à l'année 1975 lorsque voit le jour un document majeur pour le développement des recherches sur le Canada: le fameux «rapport Symons» intitulé *Se connaître. Le Rapport de la Commission sur les Études Canadiennes*².

La mise en place de la commission Symons résultait des inquiétudes de nombreux intellectuels canadiens-anglais face au faible intérêt pour les recherches et enseignements sur leur pays. Selon eux, ce manque d'attention sapait peu à peu les bases d'une identité culturelle canadienne de plus en plus diluée dans un vaste espace nord-américain dominé par le grand voisin du Sud. Cette crainte, exprimée dans une série d'ouvrages publiés dès les années 1960³, était encore renforcée par l'arrivée dans les universités canadiennes de nombreux chercheurs états-uniens, enseignant les sciences humaines et sociales mais sans lien avec la réalité de leur pays d'accueil⁴.

Dressant un bilan très négatif de l'état des recherches et de l'enseignement sur le Canada, le rapport Symons confirma ces inquiétudes tout en proposant une série de recommandations. Ce n'est pas le lieu ici de les

-
2. T.H.B. Symons, *Se connaître: le rapport de la Commission sur les études canadiennes*, Ottawa, Association des Universités et Collèges du Canada, 1975, 2 vol. Un troisième volume codirigé par Thomas H. B. Symons et James E. Page et intitulé *Où trouver l'équilibre?* sera publié en 1984. Il traitera principalement de l'évolution des ressources humaines dans l'enseignement supérieur.
 3. Voir notamment A.B. Hodgetts, *Quelle culture? Quel héritage. Une étude de l'éducation civique au Canada*, Toronto, Institut d'études pédagogiques, 1968. Ce livre traçait un bilan dramatique de la situation des enseignements sur le Canada dans l'ensemble du système scolaire.
 4. Voir R. Mathews et J. Steele (dir.), *The Struggle for Canadian Universities*, Toronto, New Press, 1969.

présenter mais il est intéressant de rappeler que le rapport consacrait une cinquantaine de pages aux activités d'enseignement et de recherche sur le Canada menées à l'extérieur du pays. Il soulignait qu'elles étaient bien plus nombreuses qu'on le croyait mais restaient dispersées, peu coordonnées et ne bénéficiant d'aucun soutien des autorités canadiennes. Il y avait une sorte de hiatus entre l'intérêt croissant des chercheurs et des étudiants internationaux pour le Canada et l'absence d'aide officielle à un moment où l'on cherchait précisément à renforcer et à donner un nouvel élan aux études sur le Canada.

Ces constats furent à l'origine d'une première prise en compte des études canadiennes dans les politiques publiques et notamment dans la stratégie internationale du gouvernement fédéral. Au début des années 1980, le ministère des Affaires étrangères, qui avait choisi de faire de la diplomatie culturelle l'un des trois piliers de sa politique internationale (avec le commerce et la défense), y intégra l'institutionnalisation des études canadiennes. Il décida de soutenir financièrement les regroupements de chercheurs travaillant sur le Canada et qui souhaitaient organiser colloques, recherches, invitations de collègues canadiens et créations de bibliothèques⁵.

Comme l'a bien montré Fernand Harvey, le Québec resta dans un premier temps très indifférent à ces préoccupations visant, il est vrai, à mieux affirmer l'identité canadienne et heurtant de ce fait, le nationalisme des Québécois. Ceux-ci entretenaient par ailleurs avec les États-Unis et sa culture des relations bien moins problématiques que le reste du Canada. Fernand Harvey rappela aussi que si, du côté anglophone, les recherches sur le Canada comme société distincte étaient assez récentes, le Québec avait pour sa part une longue tradition d'étude de la société canadienne-française⁶. Ce contexte explique pourquoi le gouvernement du Québec lança beaucoup plus tardivement – en 1997 – et avec des moyens nettement plus limités, une timide stratégie de financement des études québécoises⁷. Néanmoins, et ceci est important pour notre propos, la

-
5. Pour une analyse globale du développement des études canadiennes et de leur soutien par le gouvernement fédéral voir Serge Jaumain, *Les Canadianistes. Le CIEC. 25 ans au service des études canadiennes*, Ottawa, Collection du CIEC, 2006. Voir aussi Stephen Brooks (dir.) *Promoting Canadian Studies Abroad. Soft Power and Cultural Diplomacy*, Palgrave Macmillan, 2018.
 6. Fernand Harvey, «Le développement des études québécoises dans le monde», *Globe, Revue internationale d'études québécoises*, 4, 2, 2001, p. 62.
 7. Voir Daniel Chartier, *Les études québécoises à l'étranger. Problèmes et perspectives*, Québec, Nota bene, coll. «NB poche», 2003 et ID, «Les études québécoises: institutions, regroupement, programmes, avenir» *Tangence*, n° 100, 2012, p. 105-120.

nouvelle politique fédérale de soutien aux études canadiennes allait faciliter le développement des études sur le Québec, notamment dans les espaces francophones.

Profitant de ces nouveaux financements, l'Université libre de Bruxelles décida en 1982 de créer de « toutes pièces » un premier Centre d'études canadiennes (CEC) dont l'historienne Ginette Kurgan prit la direction. À l'époque, il n'y avait à Bruxelles aucune tradition en études canadiennes ou québécoises, à l'inverse de l'Université de Liège qui avait créé en 1976 un premier Centre d'études québécoises. Le centre de l'ULB réunit une poignée de chercheurs intéressés de près ou de loin par le Canada ou l'Amérique du Nord, mais dont aucun n'était un véritable spécialiste de ce pays.

Pour tisser de premiers liens avec la communauté scientifique canadienne, ces chercheurs organisèrent, en 1983, un colloque international intitulé « Les Grands Voisins », partant du principe qu'il y avait là matière à comparer, dans une perspective interdisciplinaire, les liens entretenus entre d'une part le Canada et les États-Unis et, d'autre part, la Belgique francophone et la France.

Les actes de ce colloque illustrent parfaitement les premiers pas des études canadiennes à l'Université libre de Bruxelles : à l'exception notable de la conférence introductive du recteur de l'époque, l'historien Hervé Hasquin, (« La « révolution tranquille » au Québec : illusion ou réalité ? ») tous les participants choisirent d'analyser la réalité qui leur était géographiquement la plus proche. Les Canadiens présentèrent divers aspects des relations avec leur grand voisin du Sud ; les Belges s'intéressèrent à leurs rapports avec la France. Seuls les débats à la fin de chaque session, (reproduits dans les actes) permirent d'ébaucher un premier dialogue transatlantique⁸.

Yvan Lamonde figurait parmi les participants de ce premier colloque. Sa communication « Un voisin qui fait écran : le cinéma au Canada et au Québec et les États-Unis » reflétait ses recherches de l'époque : il venait de terminer un article sur les relations américano-québécoises intitulé « American Cultural influences in Québec: A One Way Mirror »⁹ et, deux

8. Ginette Kurgan-van Hentenryk (dir.), *Les Grands Voisins. Actes du colloque belgo-canadien des 24-25-26 novembre 1983*, Bruxelles, Édition de l'Université de Bruxelles, 1984.

9. Yvan Lamonde « American Cultural influences in Québec: A One Way Mirror, » dans Alfred O. Hero, Jr. et Marcel Daneau (dir.) *Problems and Opportunities in US-Québec Relations*, Boulder, Westview Press, 1984, p. 106-126.

ans plus tôt, l'ouvrage *Le cinéma au Québec. Essai de statistique historique, 1896 à nos jours*, cosigné avec Pierre-François Hébert¹⁰. Derrière ces études, se profilait une question fondamentale qu'Yvan Lamonde reprit dans les conclusions de sa présentation bruxelloise : « Comment, dans un contexte de culture de masse, c'est-à-dire de culture de marché, les pays à marché restreint et insuffisant, tirent-ils culturellement leur épingle du jeu ? » Et de lancer le débat : « La question pourra vraisemblablement intéresser nos collègues belges¹¹ ».

Tout au long des discussions qui animèrent le colloque, les participants cherchèrent en effet à mettre en évidence les similitudes entre les deux pays et, surtout, les enseignements qu'ils pouvaient tirer de ces comparaisons. La démarche avait d'autant plus de mérite que, comme le souligna Ginette Kurgan dans ses conclusions, en fin de compte la question des « grands voisins » préoccupait davantage les milieux intellectuels canadiens que belges¹². Cette première grande rencontre scientifique fut un pas essentiel dans le développement des études canadiennes en Belgique. La dynamique était lancée. Elle ne devait plus s'arrêter.

Lorsque, quatre ans plus tard, le CEC organisa son deuxième grand colloque comparatif¹³, tous les intervenants avaient changé sauf un... Yvan Lamonde ! C'est d'ailleurs en partie à la suggestion du directeur du Centre d'études canadiennes françaises de l'Université Mc Gill qu'avait été choisi le thème de cette nouvelle rencontre : « La Question sociale en Belgique et au Canada XIX^e-XX^e siècles ». L'aspect comparatif était donc à nouveau au cœur des réflexions mais l'objet du colloque invitait cette fois à dépasser les simples juxtapositions de communications sur la Belgique et le Canada. Pour la première fois, plusieurs auteurs proposèrent eux-mêmes une analyse comparée. Ce fut le cas d'Éliane Gubin qui examina les enquêtes sur le travail menées en Belgique et au Canada à la fin du XIX^e siècle sur base

10. Pierre-François Hébert et Yvan Lamonde, *Le cinéma au Québec. Essai de statistique historique, 1896 à nos jours*, IQRC, 1981.

11. Yvan Lamonde, « La trame... », p.183

12. Ginette Kurgan « Conclusions générales » dans G. Kurgan-van Hentenryk (dir.), *Les Grands Voisins...*, p.269.

13. A ses débuts, le CEC organisait un colloque international tous les deux ans. En 1985 il avait opté pour un colloque portant spécifiquement sur la littérature canadienne-française « Formes et discours de la modernité dans le roman canadien d'expression française ». Voir Madeleine Frédéric et Jacques Allard (dir.) *Modernité et postmodernité du roman contemporain. Actes du colloque international organisé par le Centre d'Etudes canadiennes de l'Université Libre de Bruxelles* (1985), Montréal, UQAM, 1987 (Les cahiers du département d'études littéraires, 11).

d'une étude publiée quelques années plus tôt par Fernand Harvey¹⁴. Jean-Jacques Heirwegh examina pour sa part l'influence de la doctrine de Frédéric Le Play en Belgique et au Canada tandis que Michèle Champagne étudia le mouvement patronal catholique en Belgique, en France et au Québec¹⁵. Mais, pour la problématique qui nous intéresse ici, l'élément essentiel de ce colloque fut le choix fait par trois orateurs d'étudier plus spécifiquement les liens tissés entre la Belgique et le Canada (et surtout le Québec) au cours des deux siècles envisagés. Une nouvelle voie de recherche s'ouvrait. Empruntée par Yvan Lamonde, Cornelius Jaenen, et moi-même, elle mettait en évidence non seulement l'ancienneté, la richesse et la diversité des liens entre la Belgique et le Canada mais surtout l'impact de ces relations sur l'histoire respective des deux États.

Cornelius Jaenen qui travaillait depuis plusieurs années sur l'immigration des Belges au Canada décrypta leur rôle dans la diffusion des idées et pratiques syndicales au sein de leur nouveau pays¹⁶. J'examinai pour ma part l'évolution du regard belge sur la question sociale au Canada¹⁷. Mais c'est surtout la contribution d'Yvan Lamonde qui fut au cœur du colloque en posant les jalons d'une nouvelle orientation des travaux sur les relations belgo-québécoises¹⁸. Une recherche (de 18 mois précisa-t-il!) lui avait permis de rassembler une série d'informations très éparées démontrant que, dans le premier tiers du XX^e siècle, c'est la question sociale et non, comme un regard ultra-contemporain et anachronique pourrait le laisser croire, la question linguistique, qui avait été au cœur des rapports intellectuels entre la Belgique et le Québec.

-
14. Eliane Gubin, « Les enquêtes sur le travail en Belgique et au Canada à la fin du 19^e siècle » dans G. Kurgan (dir.), *La question sociale...* p. 93-121 ; Fernand Harvey *Révolution industrielle et travailleurs. Une enquête sur les rapports entre le capital et le travail au Québec à la fin du 19^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1978.
 15. Jean-Jacques Heirwegh, « La doctrine de Frédéric Le Play en Belgique et au Canada » et Michèle Champagne, « Le mouvement patronal catholique et la démocratie industrielle. Étude comparée Belgique, France, Québec (1945-1960) », dans Ginette Kurgan, *La Question sociale...* p. 139-147 et 217-226. Il est à noter que cette approche comparative sera poursuivie avec succès au cours des trois décennies suivantes et deviendra même l'une des principales caractéristiques du travail du CEC. Pour la liste de ses colloques voir [En ligne], [http://www.ulb.ac.be/cena/pages/D_colloques.html] (Consulté le 2 avril 2018).
 16. Cornelius Jaenen, « Le contexte socio-économique de l'immigration belge au Canada » dans Ginette Kurgan (dir.), *La Question sociale...*, p. 151-171.
 17. Serge Jaumain, « Le regard belge sur la question sociale au Canada (1880-1940) » dans G. Kurgan, *La Question sociale...*, p. 203-216.
 18. Yvan Lamonde, « La trame des relations... ».

L'étude d'Yvan Lamonde met en exergue le fait que, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, c'est la manière dont l'intelligentsia catholique du petit royaume géra les défis de l'industrialisation qui attira en priorité le regard des élites québécoises. Il ouvre d'ailleurs son texte avec une citation emblématique du père dominicain Georges-Henri Lévesque publiée en 1983 dans ses *Souvenances* : « Si vous les ignorez (mes expériences belges) impossible de comprendre le reste de ma vie ». La petite phrase de celui qui est considéré comme le père des sciences sociales modernes au Québec, illustre bien l'aboutissement d'une longue tradition de contacts et d'échanges qui puise ses sources à la fin du XIX^e siècle. L'historien de Mc Gill montre l'attention avec laquelle nombre de philosophes, syndicalistes, intellectuels et autres journalistes catholiques québécois examinèrent le « modèle belge » pour en tirer les leçons à appliquer Outre-Atlantique. Il rappelle comment les réseaux catholiques favorisèrent les échanges universitaires et intellectuels entre le Québec et la Belgique. Pour les élites catholiques du Québec, il y avait bien un « modèle belge ». Comme je l'ai montré dans une autre contribution de ce colloque, l'inverse était par contre beaucoup moins vrai : nombre de Belges étaient impressionnés par la vigueur de la foi des Québécois mais la plupart de ceux qui se rendaient en Amérique du Nord n'avaient d'yeux que pour les États-Unis et jugeaient le Québec à l'aune de ceux-ci¹⁹.

Yvan Lamonde souligne que l'attraction exercée par la Belgique sur l'élite québécoise se focalise essentiellement sur l'action sociale catholique et l'Université de Louvain, étape essentielle du voyage européen de nombreux clercs québécois. Ainsi, ce n'est pas par hasard si, lors de la fondation de l'Université Laval (1852), l'abbé Desaulnier est envoyé en Belgique pour examiner d'un peu plus près cette fameuse Université catholique de Louvain. Yvan Lamonde rappelle encore que l'une des personnalités clés dans la construction de ces échanges fut Arthur Robert (1876-1938), premier diplômé canadien de l'Université de Louvain qui, après y avoir décroché une licence en sciences politiques et économiques en 1906-1907, revint enseigner à l'Université Laval. Ses nombreuses leçons et publications dans le domaine de la philosophie et de la morale²⁰ furent influencées par ce séjour tout comme son action de fondateur puis de directeur (1932-1938)

19. Serge Jaumain, « Le regard belge... ». Il y a bien sûr quelques exceptions à cette règle générale. C'est le cas d'Hubert Pierlot, futur premier ministre belge évoqué plus loin.

20. Voir aussi Elizabeth Hulse, Yvan Lamonde et Daniel O'Leary, « Écrire dans les humanités et les sciences sociales », dans Patricia Fleming, Yvan Lamonde et Fiona A. Black, dir., *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada. De 1840 à 1918*, tome II, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2005, p. 170.

de la célèbre École des Sciences sociales de l'Université Laval, dont il cédera la direction à Georges-Henri Lévesque.

L'étude d'Yvan Lamonde publiée dans les actes du colloque de 1988 peut donc être considérée comme un moment fondateur dans les recherches sur les échanges intellectuels, culturels et sociaux entre la Belgique et le Québec. Trois ans plus tard, il allait lui-même approfondir ce champ d'étude en co-éditant, avec Éliane Gubin, *Un Canadien français en Belgique au XIX^e siècle. Correspondance d'exil de L.-A. Dessaulles 1875-1878*²¹. La présentation commentée de la correspondance belge de cette personnalité libérale – sur laquelle Yvan Lamonde publiera une imposante biographie²² – était une autre manière de souligner les liens entre les deux espaces géographiques. Elle était d'autant plus originale que si, comme on l'a vu plus haut, plusieurs membres de l'élite canadienne-française étaient passés dans ce pays, il s'agissait d'abord de catholiques y ayant effectué un bref séjour dans le cadre d'études ou d'une visite en Europe. La correspondance de Dessaulles est d'autant plus intéressante qu'il s'agit ici d'un libéral, anticlérical convaincu (jusque dans le choix de ses partenaires en affaires) qui vivra trois ans en Belgique. C'est donc un regard bien particulier que propose cet exilé essayant sans succès de se refaire une fortune et qui dépeindra la Belgique en termes fort peu amènes : « Il n'y a pas un peuple aussi arriéré au monde » ou encore « Je n'éprouve que de l'antipathie pour tous les Belges »²³.

*

Après avoir démontré l'intérêt de recherches approfondies sur les relations entre les élites belges et québécoises, facilité le développement du nouveau Centre d'études canadiennes de l'ULB et contribué à la mise en contact de chercheurs belges et québécois, Yvan Lamonde s'en alla défricher d'autres champs de recherche. Il avait toutefois ouvert la voie : au cours des décennies suivantes, plusieurs auteurs emprunteront les chemins qu'il avait commencé à baliser pour révéler progressivement de nouveaux aspects de l'histoire des liens sociaux, culturels et intellectuels entre la Belgique et le Québec. Quelques travaux publiés au cours des trois dernières décennies illustrent la postérité du travail d'Yvan Lamonde. A titre d'exemple et sans aucune volonté d'exhaustivité nous en pointerons quelques-uns se rattachant

21. Yvan Lamonde et Eliane Gubin, *Un Canadien français en Belgique au XIX^e siècle. Correspondance d'exil de L.-A. Dessaulles 1875-1878*, Bruxelles, Palais des Académies, 1991.

22. Yvan Lamonde, *Louis-Antoine Dessaulles. Un seigneur libéral et anticlérical*, Saint-Laurent, Fides, 1994.

23. Yvan Lamonde et Eliane Gubin, *op.cit.*, p. XXIII.

à quatre secteurs particuliers: les échanges dans le domaine religieux, les collaborations socio-économiques, les liens en matière culturelle et les activités intellectuelles.

L'ÉTUDE DES ÉCHANGES ENTRE LE QUÉBEC ET LA BELGIQUE DANS LE DOMAINE RELIGIEUX

C'est sans conteste le domaine le mieux étudié et le plus connu aujourd'hui. Les deux pays profondément marqués par le catholicisme ont développé une multitude d'échanges liés à ce passé commun, des échanges qui, au cours des trente dernières années, ont suscité un nombre croissant de travaux.

C'est d'abord l'historien romain Matteo Sanfilippo qui, depuis les années 1980, a multiplié les publications réalisées à partir du dépouillement des archives du Vatican. Il a mis en exergue le rôle des prêtres belges dans l'évangélisation des populations autochtones et l'encadrement des colons d'Amérique du Nord mais aussi l'impact du collège américain, fondé à l'Université de Louvain, dans la formation de nombreux clercs envoyés en Amérique du Nord²⁴. Plusieurs études ont par ailleurs montré à quel point cette université avait été, tout au long du XX^e siècle, un phare de la pensée catholique, attirant les voyageurs québécois de passage en Europe et tissant des liens étroits avec le clergé québécois²⁵.

Ainsi, l'influence de la catholicité belge sur le parcours du prêtre Georges-Henri Lévesque, bien mise en exergue par Yvan Lamonde dans son texte de

-
24. Serge Jaumain et Matteo Sanfilippo, « L'immigration belge et l'Eglise catholique au Canada et aux Etats-Unis avant la Première Guerre mondiale », dans A. Laperriere, V. Lindström et T. Palmer Seiler (dir.), *Immigration en ethnicité au Canada*, n^o spécial de *Thèmes canadiens/Canadian Issues*, XVIII, 1996, p. 61-81; Serge Jaumain et Matteo Sanfilippo, « L'immigration belge au Canada: une histoire en devenir » et Matteo Sanfilippo, « Un regard original sur les Belges en Amérique du Nord. L'apport des sources ecclésiastiques romaines (XVIII^e-Début du XX^e) » dans Serge Jaumain (dir.) *Les immigrants préférés: les Belges*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, p. 3-25 et p. 53-74. Voir aussi Matteo Sanfilippo « Le Saint-Siège face à la question linguistique au Canada et en Belgique (1870-1939) » dans Alex Tremblay-Lamarche et Serge Jaumain (dir.), *Les élites et le biculturalisme Québec-Canada-Belgique (XIX^e-XX^e siècles)*, Québec, Septentrion, 2017, p. 81-97 et pour une synthèse globale et récente des relations entre le Vatican et le monde francophone en général voir Matteo Sanfilippo, « Le Vatican et l'espace francophone au XX^e siècle » dans *Chrétiens et Sociétés XVI^e-XXI^e siècles*, 24, 2017, p. 119-132.
25. Voir notamment Serge Jaumain « Le regard belge... ».

1988, sera reprise et développée une vingtaine d'années plus tard par Jules Racine St Jacques. Dans un article intitulé « L'impulsion outre-Atlantique de la sociologie lavalloise : le bagage franco-belge de Georges-Henri Lévesque (1930-1955) », il retrace à son tour le « pèlerinage » belge du prêtre, en soulignant l'impact de sa rencontre avec le célèbre père Rutten dont le dynamisme et l'inventivité en matière d'action sociale catholique allaient constituer pour lui et, à sa suite, pour de nombreux intellectuels catholiques québécois une grande source d'inspiration²⁶. L'impact sera durable puisque, tout récemment encore, Valérie Lapointe-Gagnon a démontré que celui qui transforma fondamentalement l'École des sciences sociales de l'Université Laval continua à entretenir ses réseaux belges et surtout à en faire bénéficier ses étudiants ce qui, au final, profita même à la future Commission Laurendeau-Dunton. Plusieurs de ses membres étaient en effet passés par l'École des sciences sociales tels Jean Marchand, ou encore le père Clément Cormier qui se rendra en Belgique pour examiner la gestion de la question linguistique dans ce pays bilingue. Valérie Lapointe-Gagnon ajoute que l'influence belge se fera aussi sentir à Montréal, où à la suite d'un séjour à Louvain, le père Norbert Lacoste créa en 1952 un cours de sociologie religieuse²⁷.

Plusieurs travaux ont aussi bien mis en exergue la grande diversité des contacts noués dans le monde catholique. Les travaux de Jean-Philippe Warren ont ainsi révélé les relations tissées entre zouaves pontificaux belges et québécois²⁸ tandis qu'une étude publiée en 2013 par Pierre Van den Dungen et le même Jean-Philippe Warren sur le voyage au Québec en 1910 du futur premier ministre Hubert Pierlot montra comment la manière dont le Québec s'était engagé dans la voie de l'industrialisation sans renier ses traditions et sa foi catholique avait pu séduire certains membres de l'élite catholique belge. Le futur premier ministre belge venu étudier la législation scolaire du Québec dans le cadre d'un travail de fin d'études en avait surtout

26. Jules Racine Saint-Jacques, « L'impulsion outre-Atlantique de la sociologie lavalloise : le bagage franco-belge de Georges-Henri Lévesque (1930-1955) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n1, 2011, p. 115.

27. Valérie Lapointe-Gagnon « Un moment dans l'histoire des relations canado-belges : la Commission Laurendeau-Dunton et l'échange d'expertise autour des questions linguistiques » dans Alex Tremblay-Lamarche et Serge Jaumain (dir.), *Les élites et le biculturalisme Québec-Canada-Belgique (XIX^e-XX^e siècles)*, Québec, Septentrion, 2017, p. 222-250. Pour une mise en contexte globale voir Valérie Lapointe-Gagnon, *Panser le Canada. Une histoire intellectuelle de la Commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Boréal, 2018.

28. Jean-Philippe Warren, (dir.), *Les soldats du Pape. Les zouaves canadiens entre l'Europe et l'Amérique* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2014.

profité pour assister à Montréal au 20^e Congrès eucharistique international où il tomba sous le charme du discours du grand intellectuel catholique, Henri Bourassa²⁹.

Inversement, dans un article décortiquant l'image de la Belgique dans *Le Devoir* pendant la Première Guerre mondiale, j'ai pour ma part rappelé à quel point le même Henri Bourassa joua un rôle essentiel dans la diffusion au Québec d'une certaine image de la Belgique. Si Hubert Pierlot avait été fasciné par le catholicisme québécois, le directeur du *Devoir*, lui, revint tout aussi enthousiaste d'un séjour en Belgique, à la veille de l'invasion allemande. Parti pour couvrir le troisième congrès général de la Fédération des syndicats chrétiens mais surtout pour comprendre comment ceux-ci avaient réussi à éviter la domination totale du monde syndical par les socialistes, il rentra au Québec, convaincu par la force du modèle belge qu'il déclina dans plusieurs longs articles de son journal. Pour lui, la vigueur du catholicisme belge démontrait qu'il n'existait pas d'antinomie entre religion catholique et modernité³⁰. Les témoignages croisés de Pierlot et de Bourassa sont donc particulièrement éclairants : ils nous décrivent des élites catholiques qui, au début du XX^e siècle, souhaitent échanger leurs expériences pour mieux répondre aux défis de l'industrialisation.

Pour rester dans le domaine de la religion, on notera enfin que, très récemment, les questions liées à la gestion des accommodements religieux au Québec ont, à leur tour, soulevé un certain intérêt en Belgique³¹.

29. Jean-Philippe Warren et Pierre Van den Dungen, « Les impressions d'un futur premier ministre belge au Canada. Le voyage d'Hubert Pierlot en 1910 » *Recherches sociographiques*, volume 54, n° 2, mai, août, 2013, p. 269-287. C'est également en 1910 que Narcisse-Eutrope Dionne, directeur de la bibliothèque de la législature du Québec participe au congrès international des bibliothécaires à Bruxelles. Son voyage belge a été étudié par Gilles Gallichan. Gilles Gallichan « Un Québécois à Bruxelles Narcisse-Eutrope Dionne au Congrès international des Bibliothécaires en 1910 », *Les Cahiers des dix*, 2006, (60), p. 165-208.

30. Serge Jaumain, « Un regard original sur la Belgique en guerre. *Le Devoir* de Montréal (1914-1918) » dans Serge Jaumain, Michaël Amara, Benoît Majerus, Antoon Vrints (éd.), *Une Guerre totale? La Belgique dans la Première Guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique*, Bruxelles, Collection « Études sur la Première Guerre mondiale », Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2005, p. 343-365.

31. Bribosia Emmanuelle et Isabelle Rorive (dir.). *L'accommodement de la diversité religieuse. Regards croisés – Canada, Europe, Belgique*, Bruxelles, éd. Peter Lang, 2015.

L'ÉTUDE DES ÉCHANGES SOCIO-ÉCONOMIQUES

L'étude des échanges avec le Québec s'est aussi étendue aux milieux socio-économiques. En 1986, Ginette Kurgan et Julie Laureyssens publiaient déjà un petit ouvrage présentant un siècle d'investissements belges au Canada qui montrait, entre autres choses, l'intérêt des milieux patronaux pour le Québec notamment à travers les investissements du groupe Empain à Oka et de la Belgo Pulp and Paper Cy à Shawinigan³². Le patron de cette dernière, le *self-made-man* hollando-belge Hubert Biermans, s'intégra si parfaitement à l'élite locale qu'il se présenta même, sans succès, à une élection provinciale. Dans une biographie co-écrite avec Pierre Van den Dungen nous avons montré comment, fortune faite, il revint en Europe au milieu des années 1920 et investit une partie de ses avoirs dans la fondation Biermans-Lapôtre, construisant, puis gérant la maison des Belges et Luxembourgeois de la Cité internationale universitaire de Paris avec l'ambition d'y accueillir des étudiants originaires de ces deux pays.³³ Hubert Biermans resta toutefois très attaché au Québec, d'une part, à travers ses liens avec Philippe Roy, haut-Commissaire du gouvernement canadien à Paris – et qui fut à l'origine de la création de la Maison des étudiants canadiens construite à la même époque – mais aussi par un legs à l'Université Laval qui lui avait décerné un Doctorat Honoris Causa et baptisa en son honneur une de ses résidences, le pavillon Biermans-Moraud³⁴.

A l'autre bout du spectre socio-économique, le monde syndical québécois subit lui aussi l'influence belge. Si comme nous l'avons vu, un certain nombre de clercs allèrent y chercher les modèles d'organisation du syndicalisme catholique, une série d'ouvriers formés aux traditions des luttes sociales belges se glissèrent parmi les immigrants au Québec, apportant avec eux une autre manière de concevoir les rapports avec le patronat. Cette « contribution belge » à la culture syndicale québécoise est symbolisée par le typographe Gustave Francq. Le parcours de ce franc-maçon anticlérical considéré comme l'un des précurseurs de la FTQ

32. Ginette Kurgan-van Hentenryk, et Julie Laureyssens, *Un siècle d'investissements belges au Canada*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1986.

33. Serge Jaumain et Pierre Van den Dungen, *Biermans-Lapôtre. Histoire d'un mécène et de sa fondation*, Bruxelles, Racine, 2013 ; ID. « Une fondation belgo-luxembourgeoise à Paris : la « maison » d'Hubert Biermans et de Berthe Lapôtre » dans Dzovinar Kenvonian et Guillaume Tronchet (dir.), *La Babel étudiante. La cité internationale universitaire de Paris (1920-1950)*, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 101-116. .

34. Serge Jaumain et Pierre Van den Dungen, *Biermans-Lapôtre...*

(Fédération des travailleurs du Québec) a été bien étudié dans la grosse biographique que lui a consacré Eric Leroux³⁵.

Les échanges socio-économiques ont bien sûr également été nourris par le petit mouvement migratoire de Belges vers le Québec. Si ceux-ci ne furent jamais très nombreux à s'établir en terre américaine, plusieurs travaux publiés au cours des trois dernières décennies ont jeté de nouveaux éclairages sur ces déplacements de population. L'historien Cornelius Jaenen a ainsi poursuivi ses recherches et publié de nombreux textes qui soulignent les incidences multiformes de la présence belge au Québec³⁶. J'ai par ailleurs abordé ce point dans mes propres travaux³⁷ auxquels on peut ajouter l'ouvrage d'André Vermeirre sur l'immigration belge au Québec³⁸.

35. Eric Leroux, *Gustave Franq. Figure marquante du syndicalisme et précurseur de la FTQ*, Montréal, VLB Éditeur, 2001

36. Voir notamment : Cornelius Jaenen, *Les Belges au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada 1991 ; ID. « De Belgische aanwezigheid in Canada » dans Leen d'Haenens (dir.) *Het land van de Ahorn. Visies of Canada: Politiek, Cultuur, Economie*, Gand, Academia Press, 1995, p. 131-157 ; ID. « Belgians » dans Paul Robert Magosci (dir.) *Encyclopedia of Canada's Peoples*, Toronto, University of Toronto Press 1999, p. 257a-270b ; ID. « Quelques aspects des activités professionnelles de immigrants belges (XIX^e-XX^e siècles) » dans Serge Jaumain (dir.), *Les immigrants préférés: Les Belges*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, p. 139-158 ; ID. *Promoters, Planters, and Pioneers. The Course and Context of Belgian Settlement in Western Canada*, Calgary, The West Series, 2011 ; ID. « Canadiens belges (Belgo-Canadiens ou Canadiens d'origine flamande et Wallonne) » dans *Encyclopédie du Canada* [En ligne], [<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/belges/>] (Consulté le 5 avril 2018).

37. Serge Jaumain, « Les Belges au Canada: des immigrants très courtisés » dans Anne Morelli (dir.), *L'émigration des Belges*, Bruxelles, EVO, 1998, p. 115-131 ; Serge Jaumain et Matteo Sanfilippo « Migrants, Bishops and the Vatican: Belgian Immigration in the United States before World War I », *Studi Emgrazione/Etudes Migrations*, 1991, XXVIII, 103, p. 393-406 ; Serge Jaumain (dir.) *Les immigrants préférés: les Belges*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1999 ; ID. « Les Wallons en Amérique du Nord » dans Philippe Destatte et coll., *Les Wallons à l'étranger*, Walloon Export Agency-Institut Jules Destrée, Liège, 1999, p. 275-291.

38. André Vermeirre, *L'immigration des Belges au Québec*, Québec, Septentrion, 2001. Sur l'impact belge des politiques migratoires canadiennes voir aussi Patrick Bailly, *Étude de la politique migratoire du Canada. L'exemple belge*, Mémoire de Licence en sciences politiques, Université Libre de Bruxelles, 1998.

LES ÉCHANGES CULTURELS

Dans son ouvrage sur *Le Parc Sohmers* publié en 1986, Yvan Lamonde évoquant Ernest Lavigne, qui joua un rôle clef dans l'aménagement de cet espace à la fin du XIX^e siècle, soulignait déjà que le grand musicien québécois, intéressé à y créer un orchestre symphonique, fit venir de nombreux artistes étrangers et notamment une série d'instrumentistes belges dont plusieurs se fixeront au Canada³⁹. La présence belge dans le domaine musical fut aussi soulignée par Cornelius Jaenen, qui rappela son rôle dans la création de l'Orchestre symphonique de Montréal, de la Société canadienne d'opérette, des Variétés lyriques et des Petits chanteurs à la Croix de Bois⁴⁰. L'ouvrage consacré par André Vermeirre à l'immigration belge au Québec, déjà évoqué plus haut, propose pour sa part une liste assez impressionnante des artistes belges venus s'établir dans la province francophone.⁴¹

L'étude de l'image du Canada dans la presse francophone belge au cours de la première moitié des années 1980 m'a par ailleurs permis de montrer le curieux portrait qui s'en dégageait : la présentation du Canada s'y confond souvent avec celle du Québec et l'élément le plus souvent évoqué concerne l'un ou l'autre aspect de la culture québécoise. Au cours de cette période, les journaux francophones de Belgique suivent avec la plus grande attention l'évolution de la scène artistique québécoise qu'il s'agisse de la littérature, de la chanson mais aussi des productions cinématographiques⁴². Ce constat illustre d'ailleurs une intéressante évolution du regard depuis les années 1970. Après avoir longtemps été perçu comme une entité à la traîne des États-Unis, le Québec s'est taillé une place de choix dans l'imaginaire de la Belgique francophone au point d'apparaître comme un modèle dans son action de défense et de promotion de sa culture⁴³. C'est sans doute cet attrait qui conduira la presse belge à

39. Yvan Lamonde et Raymond Montpetit, *Le parc Sohmer de Montréal, 1889-1919. Un lieu populaire de culture urbaine*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986.

40. Cornelius Jaenen « Canadiens belges... »

41. André Vermeirre, *op.cit.*, p. 105-123

42. Serge Jaumain, « Toutes similitudes avec des faits connus..., l'image du Canada dans la presse francophone de Belgique (1981-1985) » dans D.-C. Poff, *Les communications au Canada/Communications in Canada (Thèmes canadiens/Canadian Issues*, X, 1988, p.74-92.

43. Voir aussi Serge Jaumain, « Un regard intéressé : la presse belge face à la dualité canadienne (1981-1994) », dans G. Marra, A. de Vaucher et A. Gebbia (dir.),

regarder avec beaucoup d'étonnement des événements comme l'échec de l'accord du Lac Meech et surtout la crise d'Oka⁴⁴.

LES ÉCHANGES DANS LE MONDE INTELLECTUEL⁴⁵

En 2005, dans l'introduction d'un numéro spécial de la revue *Sociologie et Sociétés*, consacré au Québec et à l'internationalisation des sciences sociales, Gérard Fabre et Paul Sabourin rappelaient très opportunément que « les pensées, méthodes et théories sociales ne voyagent pas toutes seules. Elles ont besoin de voies de passage et de passeurs, au sens le plus concret de ces termes. Autrement dit, leur circulation au sein d'un espace national ou international n'est pas due au hasard ni à la seule bonne volonté d'acteurs déjà engagés dans un réseau ou une institution scientifique. Il faut que ces acteurs soient dotés d'un certain charisme – ou, si l'on préfère, de capacités d'argumentation et de persuasion, que des voies soient percées, cultivées et entretenues, que des synergies se produisent⁴⁶ ». Quelques intellectuels ont ainsi joué un rôle fondamental dans les échanges entre la Belgique et le Québec.

Au milieu des années 1960, Pierre Savard dans sa volumineuse biographie de Jules-Paul Tardivel rappelait déjà les relations étroites tissées entre le journaliste et les milieux scientifiques ultramontains belges, comme l'économiste Charles Perin ou encore le directeur de la *Correspondance catholique* de Bruxelles, le docteur Van Doren⁴⁷.

Comme nous l'avons vu plus haut, Yvan Lamonde avait ensuite contextualisé l'importance de ces échanges intellectuels dans le giron catholique.

Memoria e Sogno: Quale Canada Domani? Atti del Convegno Monastier-Venezia, 4-7 maggio 1994, Venise, Supernova, 1996, p. 317-329.

44. Serge Jaumain, « La fin du modèle canadien ? L'échec des accords du Lac Meech et le conflit d'Oka dans la presse belge », dans G. L. Symons, J.A. Dickinson et H.-J. Niederehe (dir.), *Repositionnement mondial: le Canada des années 1990 (Thèmes canadiens/Canadian Issues, XIV)*, 1992, p. 77-96

45. On notera que cette thématique a déjà fait l'objet de nombreux travaux sur les échanges France-Québec. Voir par exemple Stéphanie Angers et Gérard Fabre, *Échanges intellectuels entre la France et le Québec (1930-2000). Les réseaux de la revue Esprit avec La Relève*, Cité libre, Parti pris et Possibles, Québec, Les Presses de l'Université Laval/Paris, L'Harmattan, 2004.

46. Gérard Fabre et Paul Sabourin, « Le Québec et l'internationalisation des sciences sociales: voies de passage et passeurs », *Sociologie et Sociétés*, vol. 37, n 2, automne 2005, p. 5.

47. Pierre Savard, *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis, 1851-1905*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1967, p. 113-114

On doit aussi rappeler qu'Édouard Montpetit avait été en 1923, le premier Canadien élu à l'Académie royale de langue et littérature française de Belgique. Il donnera, cinq ans plus tard, dix leçons sur le Canada à l'Université libre de Bruxelles. D'autres travaux soulignèrent aussi l'arrivée au Québec, dans les décennies qui suivent la Deuxième Guerre mondiale, d'un nombre croissant de Belges pour répondre à la demande des institutions québécoises d'enseignement⁴⁸. Beaucoup plus récemment, l'étude déjà évoquée de Valérie Lapointe-Gagnon sur la Commission Laurendeau-Dunton a permis de souligner le rôle de la Belgique dans le partage d'expertises sur les questions linguistiques pendant toute la durée de la Commission Laurendeau-Dunton. Le sociologue canadien Jacques Brazeau et le politologue belge Maurice-Pierre Herremans furent notamment au cœur de riches échanges sur les questions linguistiques⁴⁹.

Il n'est pas exagéré d'écrire qu'avec cette commission chargée de produire un rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada, c'est un nouveau pan des échanges intellectuels entre la Belgique et le Québec (même si les travaux de la commission portent sur le Canada) qui s'ouvre. En 1964 Jacques Brazeau, jeune docteur en sociologie de l'Université de Chicago arrive en effet à l'Institut de Sociologie de l'ULB pour étudier le bilinguisme dans les forces armées belges. Il multiplie les rencontres avec des intellectuels de différentes universités, des représentants politiques et surtout avec des membres du Centre de recherche et d'informations sociopolitiques (CRISP) développant ce que Valérie Lapointe-Gagnon appelle joliment « l'import-export intellectuel ». Pour sa part, Maurice-Pierre Herremans, docteur en sciences politiques qui travaille à l'Institut de sociologie et au CRISP sera d'autant plus intéressé par l'expérience canadienne qu'il avait publié un ouvrage sur la question flamande puis un autre sur les griefs et aspirations de la Wallonie à travers lesquels il cherchait comment promouvoir dialogue entre Wallons et Flamands. Pour Valérie Lapointe-Gagnon « Le CRISP devient un véritable satellite de la Commission Laurendeau-Dunton⁵⁰ » et lorsque cette dernière publie son rapport préliminaire en 1965, plus de 150 copies sont distribuées en Belgique. Les contacts se poursuivirent par l'entremise des étudiants qu'Herremans mettra en relation avec la Commission pour enrichir leurs analyses sur les relations entre Flamands et Wallons en Belgique. Ces contacts dépasseront le Québec *stricto sensu* puisque le professeur de Sciences politiques Kenneth McRae, super-

48. André Vermeirre, *L'immigration des Belges...* p. 99-100.

49. Valérie Lapointe-Gagnon « Un moment dans l'histoire... »

50. Valérie Lapointe-Gagnon « Un moment dans l'histoire... » p. 244

viseur au bureau de la recherche de la Commission Laurendeau-Dunton, consacra par la suite plusieurs ouvrages à la situation politico-linguistique de différents pays dont un portera spécifiquement sur la Belgique⁵¹.

Pour refermer la boucle ouverte au début de ce texte, on pourrait dire que dans la deuxième moitié du XX^e siècle, ce sont les contacts établis dans le giron des études canadiennes et québécoises qui, à leur tour, contribuèrent à renforcer et à diversifier ces échanges entre les intellectuels des deux côtés de l'Atlantique. À côté du Centre d'études canadiennes de l'ULB dont j'ai présenté le développement en liaison avec l'action d'Yvan Lamonde, la Belgique avait aussi vu naître quelques années plus tôt, le Centre d'études québécoises de l'Université de Liège mentionné plus haut. C'est à la suite d'un séjour au Québec, en 1967, que le professeur de dialectologie Maurice Piron organisa en 1969, un premier colloque sur la société canadienne-française et sa littérature. Il sera suivi en 1976 par la création de ce Centre d'études québécoises avec la volonté de réfléchir aux diverses solutions politiques qui pouvaient s'offrir à la Wallonie et qui sera aussi très actif dans le domaine des études littéraires⁵². L'Université de Gand suivra également le mouvement en créant, en 1987, un Centre d'études québécoises et franco-canadiennes.

Au cours des trois dernières décennies ces centres ont été l'un des vecteurs des contacts entre chercheurs belges et canadiens. Ils ont permis de démultiplier les échanges académiques. Cette nouvelle « toile intellectuelle » fut encore renforcée par les nombreux accords entre universités belges et québécoises et, du coup, la spectaculaire augmentation des échanges d'étudiants et, plus récemment, des cotutelles de thèse. Ce n'est sans doute pas par hasard si le Canada (et principalement le Québec) est

51. Voir Kenneth McRae, *Conflict and Compromise in Multilingual Societies: Belgium*, Wilfrid Laurier University Press, 1983. Au-delà des débats linguistiques, les comparaisons et échanges d'expériences s'élargiront ensuite aux questions liées au fédéralisme et aux réformes institutionnelles. Voir par exemple Serge Jaumain (dir.), *La Réforme de l'Etat... et après? L'impact des débats institutionnels en Belgique et au Canada*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1997; Dave Guénette, « L'apanage des élites – Etude de la nature élitaire des processus constituants dans les sociétés fragmentées belge et canadienne » dans Alex Tremblay et Serge Jaumain (dir.), *op. cit.*, p. 196-221.

52. Voir Jean-Marie Klinkenberg « Des études québécoises en Belgique. Une fidélité plurielle » *Globe*, Volume 4, n° 2, 2001, p. 83-95 et Maurice Piron, « L'accueil réservé à la littérature québécoise en Belgique », dans *Lectures européennes de la littérature québécoise*, Montréal, Leméac, 1982, p. 81-88; Evelyne Skoczylas, *Le Centre d'études québécoises de l'Université de Liège depuis sa création en 1977*, Mémoire de licence en Histoire, Université de Liège, 1991.

aujourd'hui, dans plusieurs universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la troisième destination des étudiants en mobilité, avant même la plupart des pays européens. La toute grande majorité des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui choisissent d'effectuer une mobilité dans ce pays se dirige vers le Québec.

Malgré ce spectaculaire développement de la mobilité étudiante et, plus récemment encore, la signature d'accords de coopération entre les Fonds national de la Recherche scientifique francophone et flamand et les Fonds Québécois de Recherche, les échanges académiques ont été rudement touchés par la suppression des financements en études canadiennes décidée en 2012 par le gouvernement fédéral canadien et ensuite par la progressive réduction de l'aide des autorités québécoises à l'Association internationale des études québécoises.

CONCLUSION

Comme je le mentionnais en introduction, ce rapide aperçu des travaux sur les échanges entre la Belgique et le Québec n'a aucune ambition d'exhaustivité. Il permet par contre d'insister sur l'importance de deux publications majeures qui cadrent le propos et se répondent comme en écho : la première publiée en 1988 par Yvan Lamonde dans les actes du colloque sur la question sociale, la seconde, tout récente, due à la plume de Valérie Lapointe-Gagnon sur la Commission Laurendeau-Dunton.

Le texte d'Yvan Lamonde montrait bien que, malgré la présence épisodique dans son corpus de quelques libéraux (on pense à Denis-Benjamin Vigier qui produit en 1847 un petit opuscule sur la Belgique ou à Louis-Antoine Dessaulles évoqué plus haut) le regard sur la Belgique de la majorité de l'élite québécoise fut longtemps dominé par son souhait de comprendre comment les élites cléricales du petit pays européen avaient réussi à faire face à l'industrialisation et à ses multiples dangers pour l'Eglise : développement du mouvement ouvrier, du syndicalisme, de la déchristianisation etc. Les échanges dans le monde catholique dominèrent ainsi les contacts entre le Québec et la Belgique jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Le travail de Valérie Lapointe-Gagnon illustre un changement de paradigme qui prend toute son ampleur à partir des années 1960 et ouvre une nouvelle ère des relations intellectuelles belgo-québécoises où la question linguistique emporte tout sur son passage. La « trame » si bien

évoquée par Yvan Lamonde change donc totalement d'objet. Toutefois, Valérie Lapointe-Gagnon montre bien que les contacts noués à travers la commission Laurendeau-Dunton et qui sont au cœur de son analyse, s'appuient en réalité sur l'ancienneté des réseaux construits dans le monde catholique. Il y a ici une sorte de continuum même si, bien sûr, le nouveau champ d'intérêt (la question linguistique et ses déclinaisons) conduit les échanges à sortir du giron catholique, à faire intervenir d'autres acteurs pour ouvrir une nouvelle période dans les collaborations qui se poursuivra, se renforcera et se diversifiera une vingtaine d'années plus tard, à la faveur du développement des programmes d'études canadiennes et québécoises puis de la multiplication des accords académiques facilitant la mobilité des chercheurs et des étudiants.

Aux sources des politiques culturelles de l'État québécois, de Pierre-J.-O. Chauveau à Lomer Gouin, 1855-1920

FERNAND HARVEY

Sociologue et historien

L'émergence de la culture dans la sphère du politique n'est pas issue d'une génération spontanée qui serait née avec la Révolution tranquille. Il faut remonter loin dans le passé pour en déceler les fondements. Une « politique culturelle » avant la lettre a ainsi pu être mise en œuvre au cours des années 1920 avec les initiatives bien connues d'Athanasé David qui fut secrétaire de la province au sein du gouvernement de Louis-Alexandre Taschereau durant plus de 15 ans. Mais qu'en est-il des décennies antérieures? Jusqu'où faut-il remonter dans le passé pour déceler les sources éparses d'une préoccupation pour la promotion des arts, de la littérature et du patrimoine de la part de l'État? Et y a-t-il un lien établi entre la culture et l'éducation, de même qu'entre la culture et l'identité nationale?

On pourrait émettre l'hypothèse que l'intérêt des hommes politiques canadiens-français pour le soutien à la culture découle à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle de cinq facteurs interreliés: l'avènement du gouvernement responsable sous le régime de l'Union, l'importante croissance démographique de la population canadienne-française, le développement de l'urbanisation et de l'industrialisation, la mise sur pied d'un système d'instruction publique et, enfin, l'affirmation d'un sentiment national porté par les élites culturelles canadiennes-françaises.

Au cours de la longue période qui s'étend des années 1850 jusqu'au seuil des années 1920, l'État est loin d'être le principal acteur à intervenir dans le domaine de l'éducation et de la culture; il lui faut, en effet, tenir

compte de l'influence déterminante de l'Église catholique, des intérêts de la minorité angloprotestante et des conflits idéologiques et politiques entre libéraux, conservateurs et ultramontains au sein des élites canadiennes-françaises. Les acquis de l'historiographie culturelle des récentes décennies ont permis de jeter un éclairage nouveau sur le passé québécois du XIX^e siècle et des débuts du XX^e siècle, grâce aux travaux de Claude Galarneau, d'Yvan Lamonde, de Marcel Lajeunesse, de Gilles Gallichan, d'Hélène Sabourin, de Maurice Lemire, de François Séguin et de plusieurs autres. De sorte qu'il est maintenant possible de reconsidérer le système culturel canadien-français de l'époque en prenant en compte l'action de l'État, malgré le fait que cette action demeure timide, inconstante et en deçà des demandes du milieu des arts et des lettres. Considérée de façon ponctuelle par l'historiographie jusqu'ici, cette présence de l'État dans le domaine culturel mérite une analyse plus systématique.

Cette longue période de quelque 70 ans peut être subdivisée en trois sous-périodes : la première s'amorce autour de 1855, alors que Pierre-Joseph-Olivier Chauveau est nommé surintendant de l'Instruction publique et elle se termine avec la chute du gouvernement d'Honoré Mercier en 1891 ; la période qui suit connaît un recul relatif de l'action de l'État provincial dans le domaine culturel entre 1892 et 1905 ; la troisième, enfin, réaffirme une participation de l'État sous le gouvernement de Lomer Gouin, de 1905 à 1920 .

Comme on le verra dans l'analyse qui suit, quatre grandes figures de la vie politique québécoise ont été particulièrement sensibles à la question culturelle avant l'amorce d'une « politique culturelle » avec Athanase David, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, Honoré Mercier, Félix-Gabriel Marchand et Lomer Gouin. À ces premiers ministres s'ajoutent certains secrétaires de la province en charge des secteurs éducatifs et culturels.

L'ACTION PIONNIÈRE DE PIERRE-J.-O. CHAUVEAU DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE

Pierre-J.-O. Chauveau succède au Dr Jean-Baptiste Meilleur à titre de surintendant de l'Instruction publique, poste qu'il occupe de 1855 à 1867. Choisi par Georges-Étienne Cartier, il devient par la suite premier ministre de la province de Québec, poste qu'il cumule avec celui de ministre de l'Instruction publique, de 1867 à 1873. Le long mandat de Chauveau dans le domaine de l'éducation aura une influence culturelle non négligeable à l'époque ; d'autant plus qu'il mène de front une double carrière à la fois politique et littéraire. Il fait son entrée en politique

comme député en 1844 après avoir fait campagne en faveur du gouvernement responsable défendu par Louis-Hyppolite Lafontaine dont le programme était axé sur le développement économique et l'instruction du peuple¹.

L'apport de Chauveau dans le développement culturel s'insère dans sa conception élargie de l'éducation. À cet égard, comme le souligne l'historienne Hélène Sabourin, Chauveau considère l'éducation comme « un processus permanent, englobant à peu près toutes les sphères de l'activité humaine » ; ce qui inclut les arts, les lettres et les sciences. En cela, il se distingue de son prédécesseur, le surintendant Meilleur, qui la conçoit strictement « dans le cadre d'une formation scolaire formelle² ».

On doit à Chauveau la création, en 1859, du Conseil de l'instruction publique dans la foulée de la loi d'éducation de 1856, ainsi que la fondation, en 1857, du *Journal de l'Instruction publique* dont il assure la direction et le contenu éditorial jusqu'en 1867³. C'est à travers le contenu de cette publication destinée aux enseignants mais aussi à un large public que Chauveau déborde d'un cadre strictement pédagogique pour sensibiliser ses lecteurs aux arts, aux découvertes scientifiques et à la littérature en puisant dans les sources locales, tout autant que dans celles en provenance d'Europe et des États-Unis⁴.

Chauveau ne se limite pas pour autant à la publication du *Journal de l'Instruction publique* ; il élargit son action du côté de la promotion de la lecture auprès des jeunes et de la population en général. Ses tentatives pour mettre sur pied des bibliothèques publiques, comme dans le Haut-Canada, se heurtent à l'opposition des autorités ecclésiastiques, dont Mgr Bourget, qui voit d'un mauvais œil de telles institutions publiques où le choix des livres – en particulier les écrits philosophiques des libres penseurs et les romans de mœurs – échapperait à leur contrôle moral.

-
1. Hélène Sabourin, *À l'école de P.-J.-O. Chauveau. Éducation et culture au XIX^e siècle*, Montréal, Leméac, 2003, p. 18.
 2. *Ibid.*, p. 20.
 3. Chauveau assume aussi la publication d'une version anglaise parallèle : *Journal of Education for Lower Canada*.
 4. Voir les différentes rubriques du *Journal de l'Instruction publique*, janv. 1857- ; version numérisée par BAnQ [En ligne], [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2640936>].

Le programme de livres de récompense dans les écoles

On doit également à Chauveau d'avoir pris l'initiative de d'élaborer un programme d'achat de livres de récompense dès 1856. Dans l'esprit de ce grand bibliophile, il s'agit de stimuler l'émulation parmi les élèves, de valoriser le rôle des inspecteurs qui assureront la distribution de ces livres et, surtout, de développer le goût de la lecture chez les jeunes. Ces « bons livres » reçus en récompense pourraient ainsi constituer « le noyau de petites bibliothèques que chacun d'eux formera au moyen de ses épargnes », conclut le surintendant⁵.

On ne saurait minimiser l'importance de cette politique d'achat de livres de récompense par le gouvernement. Sa pérennité au fil des décennies aura un effet certain, non seulement pour promouvoir la lecture, mais également pour encourager les lettres canadiennes-françaises et développer l'édition au Québec, cela jusqu'au seuil des années 1960. Cette politique prendra davantage d'ampleur à partir des années 1870.

Chauveau expose sa vision culturelle dans un discours qu'il prononce à Montréal lors de l'inauguration du nouvel immeuble du Cabinet de lecture des Sulpiciens patronné par Mgr Bourget, le 17 janvier 1860⁶ :

Depuis une vingtaine d'années, un mouvement national et littéraire s'est produit parmi nous comme pour faire équilibre aux faibles résultats de nos dissensions politiques. De tous côtés des institutions comme celle que nous inaugurons ont jeté de profondes racines dans notre sol, ont créé chez nous des aspirations et des aptitudes qui seront nos armes dans une lutte qui a pu changer de nom et changer de terrain mais dont l'objet de part et d'autre est resté le même⁷.

Témoin de son époque, Chauveau évoque le développement culturel de sa société; ce que n'a pas manqué d'observer Yvan Lamonde dans son *Histoire sociale des idées au Québec*, lorsqu'il qualifie de « décollage culturel », la période qui s'étend de 1840 à 1877. Selon lui, le décollage en question serait particulièrement significatif en ce qui concerne le progrès du taux d'alphabétisation, la percée des associations culturelles

5. Circulaire n° 20, *Journal de l'Instruction publique*, janvier 1857, p. 24-25.

6. Marcel Lajeunesse, *Les Sulpiciens et la vie culturelle à Montréal au XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1982, p.76. Parmi les personnalités qui prennent la parole à cette occasion, on note, outre Chauveau, les noms de Mgr Ignace Bourget, de Dominique Granet p.s.s., de Louis-Joseph Papineau, d'Antoine-Aimé Dorion et de Côme-Séraphin Chériar.

7. Fonds P.-J.-O. Chauveau, Université Laval, P328 /A5, 2 Dossier de presse.

et patriotiques ainsi que la consolidation du domaine de la librairie et de l'édition⁸.

Chauveau est également l'un des fondateurs, en 1857, du Conseil des arts et manufactures, un organisme privé chargé de promouvoir et de coordonner la formation d'une main-d'œuvre qualifiée pour l'industrie naissante au Québec. Cet organisme précède le réseau des écoles techniques créées à partir des années 1910. Il a, de plus, ouvert une porte à l'enseignement des beaux-arts au moyen des cours de dessin à main levée offerts dans les écoles du soir parallèlement aux cours de dessins industriel⁹.

Lorsqu'il devient premier ministre de la province de Québec en 1867, Chauveau cumule en même temps le poste de ministre de l'Instruction publique et celui de secrétaire de la Province. On aurait pu croire que ces trois fonctions complémentaires lui auraient permis d'accroître la présence de l'État dans le secteur culturel, d'autant plus que le premier article de la loi créant un ministère de l'Instruction publique est explicite à cet égard :

[...] la création ou l'encouragement d'associations artistiques, littéraires ou scientifiques, l'établissement de bibliothèques, musées, ou galeries de peinture par ces sociétés, par le gouvernement ou par des institutions publiques avec l'aide du gouvernement¹⁰.

Toutefois, malgré son idéalisme politique, Chauveau arrive mal à assurer son autorité au sein de son propre parti conservateur qui demeure tiraillé entre des intérêts divergents. Menacé d'un coup d'État par certains députés anglo-montréalais en 1869, il doit compter sur Georges-Étienne Cartier, son allié conservateur au niveau fédéral, pour se maintenir au pouvoir¹¹. Finalement, sa démission forcée en 1873 consacre son échec politique. Il aura néanmoins contribué à établir une tradition d'aide de l'État dans le domaine culturel par sa conception élargie de l'éducation et du système scolaire.

8. Yvan Lamonde, *op. cit.*, p. 426. Lamonde note cependant des ratés dans le domaine des musées, du théâtre et de la musique.

9. Suzanne Lemerise et Leah Sherman, «La place du dessin dans les politiques scolaires catholiques et protestantes du Québec», *Historical Studies in Education / Revue d'histoire de l'éducation*, 8, n° 1 (1996), p. 3-7.

10. Québec, *Loi de l'Instruction publique*, 31 Vict. Chap. 10.

11. Gilles Gallichan, «Le coup d'État manqué contre P.-J.-O. Chauveau en décembre 1869», *Les Cahiers des dix*, 71 (2017), p. 91-114.

Ses successeurs s'en prévaudront au cours des décennies ultérieures. C'est particulièrement le cas pour son programme des livres de récompense qui est repris par Gédéon Ouimet, son successeur comme surintendant de l'Instruction publique. Pour développer encore davantage ce programme d'achat de livre, Ouimet a recours aux services de l'abbé Raymond-Henri Casgrain avec qui il établit une relation contractuelle de dix ans afin d'assurer la publication d'une collection d'auteurs canadiens¹². Ce programme peut être considéré comme une sorte de « politique du livre » avant la lettre puisqu'il se proposait de stimuler le goût de la lecture auprès des jeunes, d'encourager les auteurs d'ouvrages canadiens, puis de contribuer à l'essor des imprimeurs, eux-mêmes précurseurs des premiers éditeurs canadiens-français. (Tableau 1)

Au fil des années, la politique d'achat de livres du gouvernement n'a pas été sans favoriser certains auteurs au détriment d'autres et la sélection des ouvrages a dû tenir compte de leur qualité morale et patriotique.

Tableau 1
Distribution de livres de récompense par le surintendant de l'Instruction publique
1855-1895

Titulaire	Année	Nombre de livres distribués aux élèves
P.-J.-O. Chauveau, surintendant	1856-1857	6 075 livres
	1872-1873	15 330 livres
	1856-1873	164 381 livres
<hr/>		
Gédéon Ouimet, surintendant	1873-1895	590 528 livres
<hr/>		
Grand total (Chauveau et Ouimet)	1855-1895	754 909 livres

Source: Yvan Lamonde et Claude Beauchamp, *Données statistiques sur l'histoire culturelle du Québec (1760-1900)*, Chicoutimi, Institut interuniversitaire de recherche sur les populations (IREP), 1996, p. 37 et 124.

12. Jean-Paul Hudon, « Henri-Raymond Casgrain, Gédéon Ouimet et les livres donnés en prix dans les écoles de 1876 à 1886 », *Voix et Images*, 26, n° 3 (print. 2001), p. 596-616,

Parmi les autres mesures à contenu culturel poursuivies et mises sur pied par les successeurs de Chauveau au cours des années 1870 et 1880, il faut mentionner les subventions à certaines associations culturelles ainsi que la publication de documents d'archives du Régime français dont les *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France* (1885-1891). Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que l'on confie à Chauveau le soin de rédiger l'introduction du premier des six volumes de cette collection¹³.

En somme, par son action dans le domaine culturel, Chauveau rejoint Étienne Parent qui, comme le souligne Jean-Charles Falardeau, « incarnait les ambitions d'un type social nouveau, celui de l'élite intellectuelle et politique » de la première moitié du XIX^e siècle¹⁴.

L'ACTION CULTURELLE D'HONORÉ MERCIER

Premier ministre du Québec de 1887 à 1891, Honoré Mercier intensifie l'action de ses prédécesseurs dans le domaine de l'éducation et de la culture. Il augmente substantiellement le soutien financier pour l'achat de livres de récompenses et la publication d'archives du régime français, tout en maintenant le soutien à diverses associations culturelles. Mais il va plus loin en accordant une subvention de 10 000\$ pour la construction du Monument national à Montréal. Ce projet-phare de la Société Saint-Jean-Baptiste deviendra le véritable centre culturel des Canadiens français quelques années plus tard. Le gouvernement Mercier fait également aussi adopter une loi des bibliothèques publiques et met sur pied un programme de cours du soir pour l'éducation des adultes.

Une comparaison entre le gouvernement conservateur d'Adolphe Chapleau et le gouvernement national d'Honoré Mercier indique une augmentation significative des dépenses à caractère culturel, qui passent de 11 560\$ (1881-82) à 21 565\$ (1891-92), sans compter la subvention de 10 000\$ accordée au projet de construction du Monument national en 1890. (Tableau 2)

13. Christian Blais : « Nos parlementaires et la mise en valeur de la Nouvelle-France », *Cap-aux-Diamants*, n° 114 (été 2013), p. 27-30

14. Jean-Charles Falardeau, « Parent, Étienne », *Dictionnaire biographique du Canada* en ligne, vol. 10, 2003.

Tableau 2
Dépenses à caractère culturel du gouvernement du Québec sous le gouvernement
Chapleau (parti conservateur), 1881-1882 et le gouvernement Mercier (parti national)
1891-1892

	Gouvernement Chapleau 1881-1882 (\$)	Gouvernement Mercier 1891-1892 (\$)
Littérature et histoire		
Livres de récompense pour les écoles	4 500	10 415
Archives de la Nouvelle-France	2 460	6 000
Quebec Literary and Historical Society	750	500
Institut canadien de Québec	600	500
St. Patrick Literary Institute, Québec	200	300
Société historique de Montréal	350	-
Société numismatique et archéol., Montréal	100	-
Cercle de la Salle, Québec	-	250
Arts		
Institut national des beaux-arts, Montréal	1 000	-
Académie de musique de Québec	100	100
Septuor Haydn, Québec	200	100
Sciences		
Musée scolaire (sciences naturelles)	-	600
Société de géographie de Québec	200	-
<i>Le naturaliste canadien</i>	400	400
Natural History Society, Montréal	700	400
Bibliothèques publiques		
Bibliothèque des ouvriers de Saint-Roch	-	2 000
Total	11 560	21 565
Total du budget de l'Instruction publique	342 027	387 210
Total du budget de la province de Québec	3,8 M\$	8,0 M\$

Source: Québec, Comptes publics, *Documents de la Session*, 45 Victoria 1882, n° 1, p. 7-8; 54 Victoria 1890, n° 1, p. 13-15. La subvention de 10 000\$ du gouvernement Mercier pour l'aide à la construction du Monument national de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal versée l'année précédente (1890-1891) ne figure pas dans ce tableau.

La loi Langelier sur les bibliothèques publiques (1890)

Piloté par le secrétaire de la province, Charles Langelier, le projet de loi sur les bibliothèques publiques du gouvernement Mercier est voté à l'Assemblée législative. Acheminé par la suite au Conseil législatif, il y rencontre toutefois une vive opposition de la part des éléments les plus conservateurs de cette chambre haute qui tentent en vain de le modifier pour en retarder l'adoption. La loi est finalement sanctionnée le 30 décembre 1890; elle permet notamment d'accorder une subvention annuelle de 2 000\$ à la Bibliothèque des ouvriers de Saint-Roch, une initiative du curé François-Honoré Bélanger qui avait l'appui de plusieurs industriels et commerçants de Québec. L'initiative remporte un franc succès et on estime que 10 000 personnes ont fréquenté ses salles de lecture au cours de la première année¹⁵.

Parmi les opposants à la politique des bibliothèques publiques Jules Tardivel, le porte-parole des ultramontains, considère que la loi Langelier était une mauvaise loi « pleine de dangers et qui ne peut manquer de porter de biens mauvais fruits [car] c'est un pas de plus dans la voie de la laïcisation¹⁶ ».

Honoré Mercier aura été un défenseur convaincu de l'importance des livres et de la lecture en lien avec sa politique. En réponse au député conservateur de Terrebonne, Guillaume-Alphonse Nantel qui l'accusait en Chambre de favoritisme dans l'achat de livres de récompenses, il n'hésitait pas à conclure son intervention en ces termes :

Des deux côtés de la Chambre nous sommes convaincus que ces livres sont de bons livres et des livres qui méritent l'encouragement du gouvernement et valent l'argent que nous avons payé pour eux. Des livres qui devraient être distribués dans l'intérêt public, des livres qui sont propres à moraliser et à instruire notre population et surtout à cultiver chez elle le sentiment religieux et patriotique sans lequel nous ne pouvons espérer de faire une grande nation de la province de Québec¹⁷.

En 1891, la chute du gouvernement Mercier dans la foulée du scandale du chemin de fer de la Baie des Chaleurs a d'importantes répercussions dans le domaine du soutien aux arts et à la culture. Sous

15. Gilles Gallichan, « Les bibliothèques publiques au temps d'Honoré Mercier », *Documents et bibliothèques*, 38, n° 4 (oct.-déc. 1992), p. 184.

16. *La Vérité*, 24 janvier 1891, p. 203; cité dans Gilles Gallichan, *op. cit.*, p. 155.

17. Québec, *Débats de la législature de la province de Québec*, 4^e session du 6^e parlement, Québec, 1890, séance du 29 janvier 1890, p. 150-151.

prétexte d'assainir les finances publiques après les années de dépenses jugées excessives de Mercier, le gouvernement conservateur de Boucher de Boucherville supprime toute aide financière à la culture et aux cours du soir. Il relègue aussi aux oubliettes, mais sans l'abolir, la loi des bibliothèques publiques de 1890. De toute cette aide à la culture, seul subsiste l'octroi destiné aux livres de récompenses, parce que géré par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qui en contrôle le choix. Ultramontain convaincu, de Boucherville considérait que tout ce qui concernait l'éducation – incluant les bibliothèques publiques – devait relever des autorités ecclésiastiques plutôt que du pouvoir politique¹⁸.

Les gouvernements conservateurs de Louis-Olivier Taillon (1892-1896) et d'Edmund James Flynn (1896-1897) qui succèdent à celui de de Boucherville demeurent insensibles à toute action culturelle de la part de l'État.

LE GOUVERNEMENT DE FÉLIX-GABRIEL MARCHAND : UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ AVEC LA CULTURE (1897-1900)

Profitant de la vague libérale qui porte Wilfrid Laurier au pouvoir au niveau fédéral en 1896, Félix-Gabriel Marchand, chef des libéraux provinciaux, remporte les élections générales du 11 mai 1897 contre les conservateurs d'Edmund James Flynn qualifiés de gouvernement de « taxeux »¹⁹. Son programme électoral comprend trois promesses : assainir les finances publiques, mettre en valeur les ressources naturelles et procéder à une réforme de l'enseignement public.

C'est du côté de la réforme de l'éducation que Marchand subit un échec retentissant. La loi qu'il fait adopter à l'Assemblée législative le 5 janvier 1898 confie à un ministre responsable devant l'Assemblée le secteur de l'administration matérielle de l'organisation scolaire, laissant au Conseil de l'enseignement public le contrôle absolu sur tout le reste. Ce projet de loi, défendu en Chambre par le secrétaire de la Province, Joseph-Éméry Robidoux considéré comme le futur ministre de l'Instruction publique, est néanmoins bloqué par les conservateurs qui dominent au Conseil législatif. Ils s'alignent en cela sur les positions de Mgr Paul

18. François Séguin, *D'obscurantisme et de lumières. La bibliothèque publique au Québec des origines au 21^e siècle*, Montréal, Hurtubise, 2016, p. 412.

19. E.-J. Flynn succède à L.-O., Taillon comme premier ministre, du 11 mai 1896 au 11 mai 1897.

Bruchési, archevêque de Montréal, qui s'oppose farouchement à toute intervention de l'État dans le domaine de l'éducation²⁰.

Le projet d'une politique culturelle

C'est par l'entremise du projet de loi 3 (Bill 3) visant à instituer un ministère de l'Instruction publique qu'on trouve une esquisse de politique culturelle. L'article 33 du chapitre 1^{er} du « Bill 3 » spécifie, à cet égard, que le ministère peut :

- a) Établir et aider des sociétés artistiques, littéraires ou scientifiques, musées ou galeries de peinture fondés par ces sociétés, par le gouvernement ou par des institutions recevant une subvention du gouvernement ;
- b) Établir des concours et distributions des diplômes, médailles ou autres marques de distinction pour des travaux ou ouvrages scolaires, artistiques, littéraires ou scientifiques ;
- c) Établir des écoles d'adultes pour l'instruction de la classe ouvrière ;
- d) Faire tout ce qui, en général, a rapport à l'encouragement et à l'avancement de l'instruction publique, des arts, des lettres et des sciences²¹.

Un Prix du gouvernement, précurseur des Prix du Québec

Au moment de débattre du projet de loi sur la création du ministère de l'Instruction publique, le secrétaire de la province, Joseph-Émery Robidoux, fait valoir que son gouvernement souhaite aller plus loin que l'achat de livres pour encourager la littérature canadienne :

[...] nous ouvrirons des concours et nous donnerons des récompenses et des distinctions à ceux qui en sortiraient vainqueurs. Ces concours embrasseront les travaux sur l'histoire, sur l'enseignement, les ouvrages de pédagogie et les œuvres purement littéraires. Nous croyons, par-là, stimuler davantage la culture des lettres dans notre pays, car nous savons qu'un grand nombre de jeunes gens d'un talent admirable sont arrêtés dans leur désir de produire et d'écrire par l'ingratitude de la littérature dans notre pays²².

20. Michèle Brassard et Jean Hamelin, « Marchand, Félix-Gabriel », DBC, vol. 12, 1990.

21. Québec, Bill 3 « Loi de l'Instruction publique », 1^{re} session, 9^e législature, 61 Vict. 2^e lecture, 14 déc. 1897. Hon. J.-M. Robidoux, secrétaire de la province.

22. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 9^e législature, 1^{re} session, 21 déc. 1897, p. 196-197.

Malgré le rejet du projet de loi de l'Instruction publique Robidoux annonce, le 2 juin 1898, la tenue d'un concours public ouvert à tous et qui comprendrait quatre catégories: l'histoire du Canada, les œuvres purement littéraires en prose, la géographie de la province et la rédaction d'un manuel du cultivateur canadien. Une somme totale de 1 300\$ prélevée à même le budget de l'Instruction publique est prévue pour récompenser les lauréats choisis par un jury constitué à cette fin. Les résultats du concours révélés au début de 1900 se révèlent décevants quant au nombre de participants et à la qualité des ouvrages présentés. Le concours n'est pas repris l'année suivante, alors que Robidoux quitte la politique pour accéder à la magistrature²³. Si la conjoncture politique s'y était prêtée, il aurait pu être un précurseur des politiques d'Athanasie David dans le domaine culturel.

À la suite du décès subit de Marchand, Simon-Napoléon Parent le remplace comme premier ministre, le 3 octobre 1900. Sous son règne controversé, aucune mesure à caractère culturel n'est mise en œuvre. Forcé de présenter sa démission, il est remplacé par Lomer Gouin cinq ans plus tard.

LOMER GOUIN ET LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIERS JALONS D'UNE POLITIQUE D'AIDE AUX ARTS ET À LA CULTURE (1905-1920)

L'arrivée au pouvoir de Lomer Gouin s'inscrit dans un contexte culturel nouveau. L'émergence des loisirs et du sport organisé transforme en profondeur les anciennes pratiques culturelles dominées jusque-là par une élite du siècle dernier et encadrées par les associations volontaires; tant et si bien que les autorités municipales – du moins à Montréal – sentent le besoin d'intervenir pour baliser et réglementer les nouvelles pratiques culturelles. L'Église catholique, de son côté, demeure sur la défensive devant cette culture populaire du divertissement considérée comme une menace à la moralité publique.

Si les premières décennies du XX^e siècle annoncent un regain d'intérêt des pouvoirs publics pour la culture et pour le contrôle du divertissement, on ne peut toutefois pas parler d'une vision d'ensemble pour aborder ces nouvelles tendances. Ce changement d'attitude résulte de différents

23. Mireille Barrière, «Lomer Gouin et la création du Prix d'Europe (1911) De l'État discrétionnaire à l'État mécène», dans Mireille Barrière, Fernande Roy et Claudine Caron (dir.), *Les 100 ans du prix d'Europe*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, p. 22-24. (Coll. Chaire Fernand-Dumont sur la culture).

facteurs liés à l'industrialisation et à l'urbanisation du Québec, sans compter que les nouvelles élites intellectuelles, journalistiques et artistiques font pression sur l'État afin qu'il s'implique davantage dans le soutien à la culture. C'est au niveau municipal – plus spécifiquement à Montréal – que se développeront certaines politiques culturelles structurantes dans le domaine des loisirs, des parcs et des bibliothèques. Ainsi, sur l'île de Montréal, une première bibliothèque publique est mise sur pied à Westmount en 1897, suivie de Sainte-Cunégonde en 1905 ; puis, après de longs débats, la Bibliothèque municipale de Montréal est finalement ouverte en 1917²⁴.

La participation des autorités municipales montréalaises dans le domaine culturel n'empêche pas le gouvernement provincial de Gouin d'être sollicité dans divers dossiers à caractère culturel ; ils concernent principalement l'encouragement à la littérature canadienne, l'avenir de la langue française, le développement au pays des élites scientifiques et artistiques ainsi que leur perfectionnement à l'étranger. S'y ajoutent, sous la pression du clergé catholique, deux mesures de contrôle social : la loi du dimanche et la loi créant un bureau de censure pour le cinéma.

Le premier ministre Lomer Gouin ne s'est guère exprimé publiquement sur sa conception de l'éducation, des arts et de la culture. C'est au moyen de l'enseignement technique et professionnel qu'il intervient dans ce domaine. Comme l'a bien montré Mathieu Pontbriand dans son livre sur la pensée politique de Lomer Gouin, l'individu constitue la pierre angulaire de sa pensée libérale. Dans cette perspective, le premier ministre favorise la création d'institutions qui vont permettre à cet *individu* de se développer et de réussir dans un Québec en voie d'industrialisation rapide. De plus, « à l'image de son beau-père Honoré Mercier, sa pensée libérale est fortement teintée d'un sentiment national²⁵ », bien qu'il l'exprime discrètement en public²⁶.

24. François Séguin, *op. cit.*, p. 415-505.

25. Mathieu Pontbriand, *Lomer Gouin Entre libéralisme et nationalisme*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, p. 125-126.

26. Il faut néanmoins souligner que Lomer Gouin a pris l'initiative d'élever un monument à Honoré Mercier, son beau-père. Il a été inauguré le 25 juin 1912, au lendemain de la Fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste et durant le Premier Congrès de la langue française réuni à Québec.

L'encouragement à la littérature, aux arts et aux sciences

Dès 1908, le député libéral de Soulanges, Joseph-Octave Mousseau, avait tenté à trois reprises de convaincre le gouvernement de ressusciter le concours public d'encouragement aux arts, aux lettres et aux sciences lancé par l'ancien ministre Robidoux, mais sans succès. S o m m e toute, l'idée d'un concours institutionnalisé par l'État québécois pour reconnaître la valeur d'ouvrages publiés dans ces différents domaines était dans l'air depuis le début du XX^e siècle, mais les hésitations et les divisions au sein de la classe politique et du milieu culturel en retardaient la mise en œuvre.

Sans s'engager dans la voie d'un tel concours, le gouvernement Gouin augmente de façon importante le budget consacré à l'achat de livres de récompenses. Maintenu à 2 000\$ par année entre 1901 et 1908, ce budget augmente en 1912 pour atteindre 12 000\$. L'année précédente, le Comité catholique du Conseil de l'instruction publique décidait, pour sa part, de n'acheter dorénavant que des livres canadiens pour les écoles, « surtout ceux-là qui traitent de notre histoire²⁷ ».

Une conscience linguistique en émergence

La question de la langue française prend une nouvelle vigueur en ce début du XX^e siècle, tant au niveau de son statut que de sa qualité. Après les écrits précurseurs d'Arthur Buies et d'Edmond de Nevers critiquant la piètre qualité du français au Québec, la Société du parler français est fondée à Québec en 1902. Ce mouvement issu de la société civile se donne pour mission « la conservation, l'extension, la défense et la culture de langue française et de la littérature française au Canada ».

Au même moment, le statut et la place du français dans l'espace public fait débat. La Ligue nationaliste, fondée par Olivar Asselin en 1903, mène une vigoureuse campagne en ce sens. Armand Lavergne prend le relais à l'Assemblée législative après avoir été élu député nationaliste en 1908. Fort d'une campagne de sensibilisation qui dure deux ans et d'une pétition de 1,7 million de signatures, il dépose un projet de loi pour modifier le code civil concernant les communications entre les compagnies de services d'utilité publique et leurs usagers. Sous la pression de l'opinion publique, le gouvernement Gouin se résigne à faire adopter ce projet de loi, lequel oblige les compagnies de chemin de fer, de navi-

27. *La Patrie*, 24 mai 1911, p. 4.

gation, de télégraphie, de téléphone, de transport et d'énergie électrique à imprimer en français et en anglais les billets des voyageurs et les autres communications écrites.

Le Conservatoire Lassalle : langue française et théâtre

La fondation du Conservatoire Lassalle en 1907, œuvre du comédien français Eugène Lassalle, s'inscrit dans le contexte de prise de conscience linguistique évoqué précédemment. L'initiative est soutenue par des politiciens libéraux, et par le milieu littéraire et journalistique de Montréal.

Le 3 avril 1908, le Conservatoire obtient ses lettres patentes du gouvernement Gouin à titre d'« école nationale d'élocution, de diction française et d'art dramatique appliqué ». Ce statut est aussitôt confirmé par le ministère des Affaires étrangères de France qui en reconnaît le caractère d'utilité publique. Dès ses débuts, l'institution bénéficie d'une généreuse subvention annuelle de 3 000\$ de la part du gouvernement provincial, ce qui lui permet d'offrir ses cours gratuitement²⁸.

Si le Conservatoire Lassalle a contribué à former nombre de comédiens, il a aussi joué un rôle important comme école d'élocution pour les hommes politiques. Camilien Houde, maire de Montréal, compte parmi ses anciens élèves. À une époque où le discours public était étroitement associé à la rhétorique, cet intérêt des hommes politiques pour l'art oratoire s'imposait. Ainsi, lors du banquet pour célébrer le 25^e anniversaire de l'institution, en 1932, le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau prend la parole pour affirmer d'une façon toute aristocratique que « celui qui parle correctement dominera et dirigera les siens²⁹. »

Le Conseil des arts et manufactures et l'enseignement des arts

Comme cela a été souligné précédemment, c'est le Conseil des arts et manufacture qui coordonne l'enseignement technique et professionnel dans la province avant la création, par Gouin, des premières écoles tech-

28. Mireille Barrière, « Lassalle, Eugène », DBC, vol. 15, 2005. Consultation en ligne : 13 sept. 2017. La subvention au Conservatoire atteint 5 000\$ en 1914. Voir : Québec, *Comptes publics*, 1914-1915. Voir aussi : Léopold Lamontagne, *L'histoire du théâtre au Canada*, Montréal, Fides, p. 135-139.

29. Journal non identifié, 9 décembre 1932 dans BAnQ-Montréal, Fonds Conservatoire Lassalle, cote S6, Spicilège de coupures de journaux.

niques en 1911. Subventionné par le gouvernement sur une base annuelle, le programme comprend, outre les cours directement liés à l'industrie, des cours de dessin à main levée, de modelage, de solfège et de peinture où des objectifs utilitaires côtoient des objectifs artistiques. À Montréal, cet enseignement est offert au Monument national dans des locaux loués par le Conseil³⁰. Il faudra attendre en 1922 pour que le gouvernement crée deux écoles des beaux-arts, l'une à Montréal et l'autre à Québec.

Le Prix d'Europe et les Bourses d'Europe

Le domaine de la musique est le premier à bénéficier du soutien financier du gouvernement grâce à la loi qui institue le Prix d'Europe, le 14 mars 1911. Il faut dire que le milieu musical avait depuis longtemps sollicité l'aide de l'État pour la formation de futurs musiciens ou pour leur perfectionnement à l'étranger. Déjà en 1878, Calixa Lavallée avait présenté un mémoire au gouvernement conservateur de Boucher de Boucherville, et, par la suite, au gouvernement libéral de Joly de Lotbinière en vue de la création « d'un conservatoire de musique et de déclamation dans la province de Québec », mais le projet n'avait pas eu de suite³¹. Il faudra attendre en 1942 pour que le gouvernement d'Adélard Godbout inaugure le Conservatoire de musique de la province de Québec.

Quoi qu'il en soit, en acquiesçant à la demande de l'Académie de musique de Québec de créer le Prix d'Europe, Gouin lui en confie la gestion et lui verse à cette fin, une subvention annuelle de 3 000\$. Comme le souligne l'historienne de la musique Mireille Barrière, « le Québec affichait déjà sa spécificité en prenant l'Europe comme modèle, et en premier lieu la France, tandis que les anglophones adopteront la politique anglo-saxonne du mécénat privé comme le Strathcona Scholarship », institué à Montréal en 1895³².

30. Jean-Marc Larue, *Le monument inattendu. Le Monument national 1893-1993*, Montréal, Hurtubise, 1993, p. 160.

31. BAnQ-Québec, Fonds du Secrétariat de la province (E4), « Demande d'établissement d'un conservatoire de musique et de déclamation dans la province de Québec ». Cité dans : Mireille Barrière, *op. cit.*, p. 10.

32. Mireille Barrière, *op. cit.*, p.31. Le Strathcona Scholarship est une bourse d'études musicales instituée à Montréal en 1895 par Donald Alexander Smith (1820-1914), homme d'État, financier, philanthrope, devenu baron de Strathcona and Mount Royal en 1897. [En ligne], [<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/strathcona-scholarship/>].

Le programme de bourses d'études à l'étranger pour les musiciens allait-il s'élargir à d'autres disciplines? L'idée de former une élite dans les divers secteurs artistiques, de même qu'en lettres, en sciences humaines, en médecine, en sciences et en génie commence à s'imposer de façon plus insistante à la fin de la Première Guerre mondiale, tant dans les milieux politiques qu'intellectuels et artistiques.

Sur ce sujet d'intérêt, le journaliste Olivar Asselin publie un article substantiel où il définit un programme d'échanges entre la France et le Canada dans le but de développer une élite canadienne-française. Il propose la création de bourses d'études pour les étudiants québécois en France dans tous les secteurs d'activités y compris pour les sciences sociales. Sans illusion quant à la participation du gouvernement fédéral dans l'élaboration d'une telle politique, il considère que «l'intéressé principal, c'est le Gouvernement de la grande province française de Québec³³».

Le 13 février 1920, le premier ministre Lomer Gouin présente lui-même le projet de loi 235 «concernant l'octroi de bourses pour aider les élèves gradués à suivre des cours additionnels à Paris, en France [sic]». Ce projet de loi établit que le Québec accordera cinq bourses de 1 200 \$ par année à même les fonds consolidés de la province. Dans sa présentation, Gouin affirme qu'il est «d'autant mieux disposé à faire droit aux suggestions qui lui étaient adressées qu'il s'est toujours employé à faciliter la création d'une élite intellectuelle, commerciale, industrielle et agricole dans cette province». Et pour former cette élite, «c'est aux universités françaises que nous ferons appel», ajoute-t-il. La loi est adoptée dès le lendemain avec l'appui enthousiaste d'Arthur Sauvé, chef de l'opposition conservatrice³⁴.

L'État québécois et la censure au cinéma

L'avènement progressif de la culture de masse au Québec avec l'introduction du cinéma muet au tournant du XX^e siècle crée une pression sur le gouvernement québécois afin qu'il intervienne dans ce domaine

33. Olivar Asselin, «Du rôle de la France dans la formation d'une élite canadienne-française», *Revue France-Amérique* (Paris), juin 1919, p. 229; voir aussi: Catherine Pomeyrols, *Les intellectuels québécois: 1919-1939*, Paris, L'Harmattan, 1996, 537 p.

34. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 13 février 1920, p. 406-407; *Statuts de Québec*, 10 Geo V, chap. 9, 1920, p. 36.

controversé. Divers enjeux liés au contrôle des divertissements populaires en milieu urbain, tant par les instances religieuses qu'étatiques, aboutissent à l'adoption de législations restrictives par le gouvernement Gouin : la loi de l'observation du dimanche (1907) et la loi créant le Bureau de censure des vues animées (1912).

Le gouvernement Gouin emprunte la voie tracée par le gouvernement fédéral qui avait adopté le *Lord's Day Act* en 1906, sous les pressions des protestants puritains de l'Ontario. Le Québec va de l'avant l'année suivante avec sa propre loi de l'Observation du dimanche qui interdit le travail en ce jour et bannit, en même temps, les activités commerciales liées au théâtre et aux excursions accompagnées de la vente d'alcool. Cependant, la loi ne mentionne pas le cinéma parmi les activités interdites le dimanche. Qu'à cela ne tienne, Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, publie un mandement qui pose les bases doctrinales de la position de l'Église à ce sujet. Son approche défensive considère ce nouveau média, tout autant que le théâtre, comme potentiellement néfaste pour les jeunes et la population catholique en général. Le mandement ajoute, par ailleurs, que l'observation du dimanche constitue un commandement divin qui se situe au-dessus des lois civiles³⁵.

Yves Lever dans son histoire de la censure au Québec, rappelle que le cinéma est devenu le média de divertissement et de communication le plus répandu, une quinzaine après son introduction au Québec³⁶. Et si muet soit-il jusqu'aux années 1930, le cinéma – dont la production présentée au Québec est essentiellement américaine – véhicule des valeurs qui heurtent les codes culturels traditionnels, notamment en ce qui concerne les scènes de violence et les scènes d'amour.

Aussi, les pressions se font-t-elles insistantes auprès du gouvernement provincial afin qu'il légifère dans le domaine du cinéma. L'approche de Gouin sera empirique et additive en tenant compte des lois existantes en matière de contrôle social.

La première mesure législative explicite visant le cinéma date de 1911 ; elle interdit l'accès aux salles de cinéma aux enfants de moins de

35. Mandement de Mgr l'archevêque de Montréal sur la sanctification du dimanche (n° 66), 25 nov. 1907. *Mandements, lettres pastorales de Mgr Paul Bruchési*, p. 118-124.

36. Yves Lever, *op. cit.*, p. 28.

15 ans. Il s'agit d'un ajout à la « loi des exhibitions publique » de 1909³⁷. Parce que le contrôle de l'âge des spectateurs par les propriétaires de salles et leurs préposés se révélaient impossible, la loi demeure inopérante dans les faits. Puis, inspiré par la loi ontarienne de 1911, le premier ministre Gouin emprunte une nouvelle voie, celle de la censure des films. Toujours en s'appuyant sur la loi des exhibitions publique, il procède à une série d'amendements pour créer, tel que cité précédemment, le Bureau de censure des vues animées de la province de Québec en 1912.

Les interventions ponctuelles du gouvernement Gouin dans le domaine culturel

Préoccupé avant tout par le développement des richesses naturelles, par la colonisation de nouvelles régions et par la mise en place d'un réseau d'enseignement technique et professionnel, le gouvernement Gouin n'a pas inclus la culture dans ses priorités. Pourtant, le cumul des interventions ponctuelles dans ce domaine permet de constater une nouvelle sensibilité gouvernementale qui renoue avec l'époque du gouvernement Mercier, bien que le contexte économique et social soit passablement différent. Cette nouvelle sensibilité se traduit par l'adoption de lois ou par un soutien financier concernant l'aide à la littérature canadienne, l'appui à la présence du français dans les compagnies privées d'utilité publique, le soutien financier au Monument national et au Conservatoire Lassalle. S'ajoutent aussi l'instauration des cours du soir à contenu artistique, la création du Prix d'Europe et de bourses d'études à l'étranger, sans oublier la mise sur pied du Bureau de censure pour le cinéma naissant. Comme l'indique le tableau 3, l'aide du gouvernement provincial à la culture ne se limite pas aux arts et aux lettres au sens strict, mais elle s'imbrique dans les budgets consacrés à l'éducation, reflétant en cela le lien étroit entre *éducation* et *culture* au sein des élites politiques de l'époque.

Finalement, si le gouvernement Gouin se distingue des gouvernements précédents en matière d'éducation et de culture, ne faut-il pas y voir l'influence de diverses pressions en provenance de la société canadienne-française elle-même? On rejoint ici l'analyse d'Yvan Lamonde qui note un second décollage des élites culturelles entre 1896 et 1917,

37. Statuts refondus 1911, Geo V chap. 34, p. 76. La loi des exhibitions publiques interdisait « toute exhibition publique de monstres, d'idiots ou autres personnes imbeciles ou difformes tendant à compromettre la sûreté ou la morale publique ».

lequel s'apparente à celui que le Québec avait connu au cours des années 1860³⁸.

Tableau 3
Dépenses culturelles du gouvernement de Lomer Gouin en 1914-1915

Livres de récompense (aide à la littérature canadienne)	12 000
Journaux d'éducation	8 000
Musée scolaire	600
Conférences pédagogiques	8 500
Écoles du soir	33 588
Conseil des arts et manufactures (incluant un enseignement des beaux-arts appliqués à l'industrie)	16 000
Enseignement du dessin	5 000
Institutions culturelles	
Société de numismatique et d'archéologie de Montréal	400
Académie de musique de Québec (Prix d'Europe)	3 000
Conservatoire Lassalle (diction et théâtre)	5 000
Monument national	4 000
Bureau de censure du cinéma	8 215
Archives (reliure)	520
TOTAL	104 823
Budget total du Québec	23,7M\$

Source: Québec, *Comptes publics, 1914-1915, Documents de la Session*, p. 15.

38. Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec (1896-1929)*, vol. II, Montréal, Fides, 2000, p. 130.

*

Cette longue incursion dans la « pré-histoire » des politiques culturelles du Québec avant les années 1920 permet de constater que l'aide du gouvernement provincial aux arts, aux lettres et à la culture est demeurée modeste et inconstante parce que modelée aux hommes politiques d'une part et aux influences – voire au contrôle – de l'Église catholique d'autre part. En outre, s'ajoutent des ressources financières limitées qui ont relégué à l'arrière-plan l'aide à la culture dans les priorités socio-économiques du gouvernement.

Généralement en lien avec l'éducation, les premières mesures d'aide à la culture l'ont été par certains hommes politiques – tant premiers ministres que secrétaires de la Province - soucieux de culture générale et sensibles à la promotion de l'identité nationale.

Les femmes et l'histoire intellectuelle : réflexion sur les mécanismes d'exclusion et d'inclusion

VALÉRIE LAPOINTE-GAGNON

Université de l'Alberta

Dans l'essai *Une chambre à soi*, paru en 1929, l'écrivaine britannique Virginia Woolf évoquait l'entrée périlleuse des femmes dans le monde des lettres. La route était parsemée d'obstacles pour celles qui désiraient se faire un nom et vivre de leur plume. C'est en raison du patriarcat que les femmes peinaient à laisser leur marque. Les hommes avaient constitué non seulement le champ littéraire, mais aussi les critères pour en faire partie. Comme le rappelait Woolf: «Yet it is the masculine values that prevail. Speaking crudely, football and sport are 'important'; the worship of fashion, the buying of clothes 'trivial'. And these values are inevitably transferred from life to fiction. This is an important book, the critic assumes, because it deals with war. This is an insignificant book because it deals with the feelings of women in a drawing room¹.» Pourtant, comme Woolf et d'autres l'ont montré, les femmes ont de tout temps pris la parole, écrit, débattu et réfléchi. Par contre, leur contribution n'a pas toujours été considérée à leur juste valeur, plongeant du même coup leur œuvre ou leur apport dans l'oubli. Si Woolf parle d'un transfert de cette réalité – la primauté des valeurs masculines – à la fiction, ce constat s'applique tout autant à l'histoire intellectuelle et à l'histoire des idées.

À la source de cette histoire, qui veut retracer le cycle des idées, de leurs conditions d'émergence à leur influence, se trouve une question essentielle: qui pense? Banale et neutre en apparence, cette question, rappellent les penseuses féministes, est pourtant chargée symboliquement.

1. Virginia Woolf, *A Room of One's Own*, 1929.

En effet, comme le relate la philosophe Lorraine Code, on a longtemps traité le « *knower* » comme une abstraction alors qu'il n'en est rien : « It is no exaggeration to say that anyone who wanted to *count* as a knower has commonly had to be male². » Ce faisant, l'univers reconstitué en histoire intellectuelle était et est encore aujourd'hui majoritairement masculin, les hommes ayant plus librement accès à la parole et répondant plus aisément aux critères de la fonction même d'intellectuel. À titre d'illustration, il suffit de jeter un coup d'œil aux dernières parutions dans le domaine pour y constater une sous-représentation des femmes. Publié en 2016, l'ouvrage collectif *A Companion to Intellectual History*, dirigé par les historiens britanniques Richard Whatmore et Brian W. Young, propose une revue en profondeur des pratiques de la discipline de l'histoire intellectuelle. Sur les 29 chapitres, quatre sont rédigés par des femmes. Un détour par l'index est révélateur de la place des femmes dans la discipline : on y trouve une poignée de femmes (Hannah Arendt, Mary Wollstonecraft, Barbara W. Tuchman) et une myriade d'hommes³. Autant comme productrices du savoir que comme actrices à part entière de l'histoire intellectuelle, les femmes se font rares. Toutefois, il est possible de noter des changements intéressants au cours des dernières décennies, voire des dernières années. À ce titre, soulignons la graphie inclusive du *Dictionnaire des intellectuel.les au Québec*, ouvrage dirigé par Yvan Lamonde, Marie-Andrée Bergeron, Michel Lacroix et Jonathan Livernois. Tranquillement, les femmes se sont taillé une place de plus en visible dans cette histoire, mais il reste du chemin à parcourir puisqu'elles ne sont que 23 sur les 115 profils d'intellectuel.les présentés dans le *Dictionnaire*⁴.

Le phénomène de la marginalisation des femmes dans le monde des idées est préoccupant et renvoie une image déformée de la réalité, où la pensée qui compte appartient à un groupe restreint d'individus. Le champ des études féministes et du genre a passablement contribué aux réflexions sur cette absence et aux mesures permettant une meilleure intégration des femmes. Ce chapitre s'intéresse à cet apport des études féministes à

-
2. Lorraine Code, *What Can She Know? Feminist Theory and the Construction of Knowledge*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1991, p. 9.
 3. Richard Whatmore et B. W. Young, *A Companion to Intellectual History*, Malden, Wiley Blackwell, 2016.
 4. Sur les 137 entrées du *Dictionnaire*, 115 sont consacrées à des individus et les autres à des revues ou à des institutions. Voir Yvan Lamonde, Marie-Andrée Bergeron, Michel Lacroix et Jonathan Livernois, *Dictionnaire des intellectuel.les au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2017.

l'histoire intellectuelle. Il souhaite également penser certains mécanismes qui nuisent à l'expression des femmes et à leur place au sein de la représentation du monde des idées, en utilisant notamment l'exemple de Solange Chaput-Rolland rencontré dans mes recherches. Pour terminer, il veut revenir sur les définitions de l'intellectuel.le et de la « fonction-intellectuel » en regardant leur évolution pour intégrer une dimension critique des profils retenus et des critères d'accès à cette fonction.

L'APPORT DES ÉTUDES FÉMINISTES ET DES ÉTUDES SUR LE GENRE À L'HISTOIRE INTELLECTUELLE

La montée des études féministes et des « *gender studies* » dans les années 1970 et de manière plus marquée dans les années 1980 a influencé considérablement le champ de l'histoire. Absentes depuis trop longtemps du « grand récit » surtout construit par des hommes, les femmes ont commencé à y être intégrées. Des historien.nes ont aussi suscité des réflexions sur les raisons de leur marginalisation. Progressivement, a émergé aussi l'idée que les relations sociales entre les sexes avaient leur histoire et qu'il fallait la documenter⁵. En 1986, l'historienne Joan Scott fait paraître l'article pionnier « Le genre : une catégorie utile d'analyse historique » dans lequel elle appelle à une révision des méthodes historiques pour intégrer le concept de genre, qui est, selon sa définition, « un élément constitutif des relations sociales fondé sur les différences perçues entre les sexes, et [...] une façon première de signifier les rapports de pouvoir⁶ ». Selon Scott, les historiens doivent s'ouvrir à cette réalité et ne plus considérer le pouvoir comme un phénomène central et cohérent. Ils doivent plutôt emprunter les lunettes foucaaldiennes et considérer le pouvoir comme un lieu signifié où se déploie une pluralité de relations inégalitaires. Ces structures ont influencé la façon dont l'histoire a été écrite, les rapports de force n'étant pas à l'avantage de certains groupes, dont les femmes. Par conséquent, elles ont créé des lieux de résistance et de contestation à analyser.

Scott montre notamment comment le genre peut bénéficier à l'histoire politique, qui constitue selon elle, dans le contexte des années 1980, le « mode dominant de la recherche historique » et qui résiste le plus

5. Linda K. Kerber, *Toward an Intellectual History of Women*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1997, p. 17.

6. Joan Scott, « Le genre : une catégorie utile d'analyse historique », 1986, dans *De l'utilité du genre*, Paris, Fayard, 2012, p. 41,

farouchement à l'intégration des données sur les femmes et le genre. En effet, il peut actualiser des questionnements traditionnels et jeter un regard nouveau sur les formes d'exercices du pouvoir. Toutefois, pour Scott, le genre a le potentiel d'élargir les horizons de toute forme d'analyse historique en amenant à un renouvellement des questionnements⁷. Elle donne une série d'exemples : « Quel rapport existe-t-il entre les lois concernant les femmes et le pouvoir de l'État ? Pourquoi (et depuis quand) a-t-on fait des femmes des sujets historiques invisibles alors que nous savons qu'elles ont participé aux grands comme aux petits événements de l'histoire de l'humanité ? [...] Comment les institutions sociales ont-elles incorporé le genre dans leurs présupposés et leur organisation⁸ ? » Ces questionnements, qui visent à mettre en avant des sujets demeurés dans les marges permettent de mieux comprendre les phénomènes d'exclusion, mais aussi de montrer l'éventail de la capacité d'action des femmes et d'autres groupes marginalisés, comme les membres des communautés LGBTQ+. Ils montrent que le passé tel qu'il a été raconté a souvent négligé à quel point la dichotomie masculin/féminin n'était pas neutre, et que le féminin était dévalué au détriment du masculin⁹.

Si l'histoire sociale a été la première à s'ouvrir aux questionnements sur les femmes et le genre et à rapatrier des voix jusque-là inaudibles dans les travaux publiés, d'autres bastions sont demeurés moins perméables à l'apport des théories féministes et des études sur le genre. Scott cite en exemple l'histoire politique, mais ce n'est pas la seule discipline à avoir témoigné de peu d'ouverture pour ce nouveau champ.

Dans sa collection d'essais sur l'histoire intellectuelle des femmes, l'historienne américaine Linda K. Kerber rappelle comment l'histoire intellectuelle a été elle aussi peu encline à intégrer les perspectives genrées¹⁰. Elle revient sur la résistance de l'histoire intellectuelle à présenter les femmes comme des penseuses influentes, comme des actrices à part entière de cette histoire : « Survey texts were still appearing in which, except for a nod in the direction of Jane Addams and Margaret Mead, women did not think seriously¹¹. » Selon son analyse, les historien.nes pratiquant la discipline ont continué de fréquenter leurs « terrains de

7. *Ibid.*, p. 46

8. *Ibid.*, p. 53.

9. Voir aussi Françoise Héritier, *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 1996, p. 128-129.

10. Linda K. Kerber, *op. cit.*, p. 17.

11. *Ibid.*

chasse habituels», représentés par les opuscules, les traités, les conférences et les essais d'histoire et de philosophie, qui ne montraient que peu d'exemples de femmes ayant élaboré leur réflexion. Ces documents se sont donc montrés inefficaces pour intégrer la dimension genrée, qui permet de jeter un regard plus complet sur certains enjeux, comme en a témoigné Scott. Kerber prend l'exemple de l'histoire de la lecture. Dans une société où les femmes ont souvent été empêchées de lire et où elles se faisaient dicter un programme de lecture considéré comme approprié, l'histoire de la lecture révèle une résistance, une capacité d'action et un mode de pensée dissident qui permet d'entrer dans l'univers intellectuel des femmes.

À l'origine de la difficile intégration de l'analyse genrée à l'histoire intellectuelle, outre le fait qu'elle ait longtemps été écrite presque exclusivement par des hommes, se trouve peut-être la définition même de l'intellectuel. En effet, la catégorie a été pensée par des hommes qui avaient en tête d'autres hommes. La référence française parle d'ailleurs de cet homme du culturel mis en situation du politique¹², capable d'influencer les débats sociaux secouant l'espace public. L'importance du rôle de l'espace public dans la définition du terme¹³, un espace public où les rapports de force se sont instaurés à l'encontre des femmes et des minorités, représente un problème aux yeux de Kerber si on ne déconstruit pas les frontières entre les sphères privée et publique¹⁴. La pensée complexe des femmes ne se retrouvait pas nécessairement dans les documents traditionnels ayant un impact dans cet espace. Et quand elle s'y retrouvait, plusieurs mécanismes venaient dévaluer cette parole (je reviendrai plus tard sur ce phénomène). Cependant, comme le précise Kerber, quand les femmes ne sont pas présentes dans l'histoire intellectuelle, ce n'est pas parce qu'elles n'y sont pas réellement, mais plutôt parce que nous n'avons pas posé les bonnes questions ou regardé aux bons endroits. De tout temps, les femmes se sont engagées et ont partagé des idées complexes qui ont eu du retentissement. Comme le rappelait *Les intellectuel.les au Québec. Une brève histoire*, la fibre véritable de l'intellectuel, c'est la pensée

12. Pascal Ory et Jean-François Sirinelli, *Les intellectuels en France de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Colin, 1992 (1986), p. 10.

13. Sur cette importance, voir aussi Yvan Lamonde, Marie-Andrée Bergeron, Michel Lacroix et Jonathan Livernois, *Les intellectuel.les au Québec. Une brève histoire*, Montréal, Del Busso, 2015, p. 9.

14. Linda K. Kerber, *op. cit.* p. 18.

critique¹⁵. Une pensée qui n'a jamais été réservée qu'aux hommes : ce sont les espaces, où elles ont eu un écho plus tangible ou mesurable à travers le temps, qui leur étaient réservés. Il faut donc débusquer les endroits où la pensée critique des femmes s'est manifestée et s'y intéresser. Pour ce faire, Kerber, invite à la création d'un « new narrative of intellectual history grounded in gender¹⁶. »

Même avant l'appel lancé par Kerber en 1997, il y a eu des efforts consentis pour rapatrier les femmes dans un monde des idées androcentré. En effet, devant la montée des théories féministes, de l'histoire des femmes et l'apparition de départements universitaires consacrés à l'étude des femmes et du genre, des expertes ont critiqué le manque de représentation des femmes et montré comment elles avaient joué un rôle phare en histoire intellectuelle. Dans une note de recherche parue en 1987, l'historienne Elizabeth Fox-Genovese parle même d'une résurgence de l'histoire intellectuelle causée par le développement de l'histoire des femmes. Pour appuyer ses dires, elle évoque les travaux de Joan Kelly sur la pensée féministe dans les siècles précédant la Révolution française et ceux de Caroline Bynum sur l'étude de la spiritualité au Moyen-Âge. Elle fait également référence à l'essai de Dale Spender intitulé *Women of Ideas and What Men Have Done to Them*. Montrant les tensions dans ce champ en émergence, Fox-Genovese, historienne conservatrice, critique d'ailleurs l'ouvrage de Spender, n'adhérant pas à son interprétation voulant que les hommes aient réduit les femmes au silence parce qu'elles menaçaient leur conception du monde¹⁷.

Traversant deux siècles d'histoire, l'essai féministe de Spender émerge d'un questionnement personnel. Comme Kerber le mentionne également dans son essai, Spender se sent isolée en tant que femme dans un monde d'hommes dans les années 1960. Elle se demande si elle est la seule à éprouver ce sentiment de solitude. À la lecture de Betty Friedan et de Kate Miller, elle se rend bien compte que plusieurs souffrent, comme elle, des limitations imposées aux femmes par une société patriarcale. Puis paraissent des ouvrages mettant en lumière l'apport de femmes qui ont eu les mêmes questionnements qu'elle dans le passé. Spender fait

15. Yvan Lamonde, Marie-Andrée Bergeron, Michel Lacroix et Jonathan Livernois, *op. cit.*

16. Linda K. Kerber, *op. cit.*, p. 16.

17. Elizabeth Fox-Genovese, « Culture and Consciousness in the Intellectual History of European Women », *Journal of Women in Culture and Society*, vol. 12, no. 3, 1987, p. 530-531.

référence à *Voices from Women Liberation* de Leslie Tanner ou *Feminism: The Essential Historical Writings*, de Miriam Schneir qui rassemble notamment des textes de Mary Wollstonecraft et Virginia Woolf¹⁸. La démonstration était faite: les femmes avaient pensé, critiqué et résisté. Ce qui mena Spender vers un autre questionnement: « Why didn't I know, why didn't we know¹⁹? » Pourquoi les femmes étaient-elles déconnectées des apports de leurs prédécesseuses? Pourquoi la pensée de ces femmes n'était-elle pas transmise de génération en génération ou enseignée dans les écoles? Pourquoi certaines d'entre elles avaient-elles été destituées? Pour Spender, la réponse était claire: le patriarcat avait empêché ces femmes d'être reconnues et de passer à la postérité. En effet, en faisant des normes et des valeurs dites « masculines » les critères « valides » pour penser la société, le patriarcat avait contribué à rendre les femmes invisibles, ce qui a eu un impact sur la façon de concevoir le monde des idées et sur les possibilités d'entrer dans ce monde pour les femmes. Spender touche ici un point sensible de la difficile intégration des femmes dans l'histoire intellectuelle: en étant dévaluée, en ne rencontrant pas toujours le cadre de référence dominant, leur parole a été discréditée. Comme elle le rappelle:

Men are in charge in our society: not only do they hold the most influential positions and own and control most of the resources, but their positions and resources enable them to be the « experts » who make the pronouncements on what makes sense in society, on what is to be valued, indeed, even on what is to be considered real, and what is not²⁰.

Pour rééquilibrer un monde des idées faisant la part belle aux hommes, Spender consacre son ouvrage à brosser des portraits de femmes d'idées dans le monde occidental. Elle montre la créativité de ces femmes, leurs actions, leur influence, mais aussi comment les hommes ont usé d'imagination pour entraver leur rayonnement.

En critiquant les angles morts de l'histoire, en demandant à reformuler les questionnements traditionnels, en poussant à revisiter des terrains déjà connus avec d'autres préoccupations en tête, en mettant en lumière les idées des femmes et les rapports inégalitaires les ayant parfois empêché de s'exprimer, les théories féministes et les études sur le genre ont contribué à renouveler la discipline historique. Toutefois, comme

18. Dale Spender, *Women of Ideas and What Men Have Done to Them*, London, Pandora Press, 1982, p. 3.

19. *Ibid.*

20. *Ibid.*, p. 5.

l'ont mentionné Scott, Spender et Kerber, il est difficile de changer des façons de faire solidement implantées comme en témoignent des publications récentes qui peinent encore à intégrer pleinement les contributions des femmes et à présenter un univers idéal diversifié et marqué d'obstacles limitant la prise de parole de certain.es.

LA MARGINALISATION DE LA PAROLE DES FEMMES

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'exclusion des femmes du monde des idées, explications qui s'enracinent dans le passé, mais dont persistent des stigmates. D'abord, les femmes ont longtemps été considérées, dans les sociétés occidentales, comme étant incapables de penser ou d'articuler une pensée aussi complexe que celle des hommes. « Women have not been treated as serious intellectual beings²¹ », soutient Dale Spender. Cette discréditation de leurs capacités intellectuelles, qui s'est poursuivie à travers les âges, a certainement influencé la façon dont on a brossé les contours de la géographie idéale. Comme le rappelle Françoise Héritier : « Les sociétés occidentales [...] ont développé un modèle explicatif qui lie la force masculine à la supériorité de l'essence de l'homme, légitimant son accès exclusif aux positions de pouvoir et aux savoirs²². » Ainsi, du monde grec où elles étaient confinées au gynécée, en passant par la société victorienne où les sphères privée et publique ont été solidement campées pour distinguer le domaine des femmes de celui des hommes, les femmes ont le plus souvent été exclues des lieux – écoles, assemblées politiques, rassemblements publics – qui les auraient soutenues dans leur apprentissage et leur auraient permis d'obtenir le même respect ou prestige que les hommes.

À l'époque de l'antiquité grecque, Aristote présentait les femmes dans les *Politiques* comme étant sans autorité et subordonnées aux hommes. Comme le rappelle la philosophe Lorraine Code : « Aristotle is just one of a long line of western thinkers to declare the limitations of women's cognitive capacities²³. » Jusqu'à ce que les connaissances sur le corps humain et la biologie du cerveau soient plus avancées, l'argument biologique était brandi pour justifier cette infériorité. On croyait que le cerveau des femmes se trouvait dans leur ventre et que leurs fonctions reproductrices les empêchaient de penser. Les savants ont déployé tout

21. *Ibid.*, p. 24.

22. Françoise Héritier, *op. cit.*, p. 38.

23. Lorraine Code, *op. cit.*, p. 9.

un argumentaire pour asseoir scientifiquement la supériorité des hommes et pour maintenir les femmes dans leur situation de domesticité²⁴. Cependant, comme l'explique Françoise Héritier, même une fois que les avancements de la science ont remis en question cette lecture erronée de la biologie féminine, d'autres arguments « scientifiques » sont venus perpétuer la tradition. Elle se réfère notamment aux travaux des chercheurs français du XIX^e siècle, Paul Broca et Gustave Le Bon, qui ont évoqué la taille plus petite ou distincte du cerveau féminin. Et elle ajoute : « Lorsque ces critères de taille et de poids ont cessé d'être pertinents, on a cherché sans succès à établir des différences significatives d'intelligence entre garçons et filles, au moyen de tests de quotient intellectuel. Les performances sont les mêmes. Pourtant, on traque toujours la différence qui établirait définitivement la supériorité masculine²⁵. » Après la forme du cerveau, ce fut son organisation. Bref, la tête des femmes n'était jamais comme celle des hommes et quand la science venait démontrer ces arguments, d'autres étaient invoqués. Bien que des études aient montré que le cerveau n'est pas sexué²⁶, la quête de différence poursuivie par la science rappelait que le masculin et le féminin n'étaient pas neutres et que le masculin se plaçait au-dessus du féminin²⁷.

Cette justification scientifique de la différence des femmes a certainement nui à leur crédibilité, comme en témoignent les travaux de Code ou d'Héritier. Toutefois, ce n'était qu'un des éléments d'une exclusion livrée sur plusieurs fronts. Le confinement à l'espace privé et la volonté de tracer des frontières entre les sphères privée et publique ont également eu des répercussions sur la marginalisation de la parole des femmes, la parole publique étant valorisée tandis que celle qui se faisait entendre dans le privé étant considérée comme secondaire.

Parmi les apports majeurs de l'étude du genre, notons la déconstruction de l'idée de sphère privée et de sphère publique, rattachée à la société du XIX^e siècle, mais utilisée pour comprendre les rôles séparés des hommes et des femmes à toutes les époques. Si, comme Kerber le soutient, cette métaphore demeure parlante des limitations des femmes et des obstacles qu'elles ont rencontrés pour se faire entendre et être prises au sérieux, elle doit être critiquée. Selon l'analyse de l'anthropologue du genre

24. Françoise Héritier, *op. cit.*, p. 38.

25. *Ibid.*, p. 41.

26. Daphna Joel et coll., « Sex beyond the genitalia: The human brain mosaic », *PNAS*, November 30, 2015, <https://doi.org/10.1073/pnas.1509654112>

27. Françoise Héritier, *op. cit.*, p. 46.

Michelle Zimbalist Rosaldo, la construction des sphères a mené à une lecture partielle de l'histoire en mettant en avant un dualisme artificiel et en faisant en sorte que les femmes soient comprises non pas en termes de relations avec d'autres femmes ou avec les hommes, mais en termes de différence et vivant dans un monde à part²⁸. En s'appuyant sur les recherches de Zimbalist Rosaldo, Linda K. Kerber ajoute : « To continue to use the language of separate spheres is to deny the reciprocity between gender and society, and to impose a static model on dynamic relationships²⁹. » Elle rappelle aussi que même si les frontières apparaissent aujourd'hui plus poreuses entre le privé et le public, il reste des vestiges de cette séparation agissant de manière à ce que ces espaces demeurent genrés. Pour Kerber, le travail de déconstruction n'est pas terminé et il faut constamment s'interroger sur les rapports de pouvoir. Comme le rappelle l'historienne française Michelle Perrot : « L'exercice du pouvoir ne se réduit évidemment pas à une géographie³⁰. » Il y a toujours eu du public dans le privé et du privé dans le public. La littéraire Mylène Bédard souligne quant à elle que « la sphère domestique n'est pas un lieu qui échappe au pouvoir³¹. » Le public, espace de tous les possibles, longtemps monopolisé par les hommes, n'a jamais été que le seul lieu d'influence. Toutefois, ce sont les contributions qui ont marqué cet espace qui ont retenu le plus l'attention, laissant les lieux d'expression des femmes de côté.

Dans *Speaking Out*, la linguiste Deborah Cameron mentionne qu'une parole publique a toujours été tolérée pour les femmes, celle du spectacle et du divertissement, de la femme présente sur une scène pour charmer et séduire l'auditoire. La présence publique proscrite était celle de la prise de parole sur les sujets dits sérieux, tels que la politique et les domaines intellectuels. À ce titre, la *Declaration of Rights and Sentiments* de 1848 est éclairante. Dans ce document de la première vague du féminisme aux États-Unis, les signataires (majoritairement des femmes, mais pas exclusivement), déplorent que les femmes remplissent les salles lorsqu'elles

28. Michelle Zimbalist Rosaldo, « The Use and Abuse of Anthropology: Reflections on Feminism and Cross-Cultural Understanding », *Signs*, 5, Spring 1980, citée par Linda K. Kerber, *op. cit.*, p. 196.

29. *Ibid.*, p. 196-197.

30. Michelle Perrot, *Les Femmes et les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998, citée par Mylène Bédard, *Écrire en temps d'insurrections. Pratiques épistolaires et usages de la presse chez les femmes patriotes (1830-1840)*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2016, p. 117.

31. Mylène Bédard, *op. cit.*, p. 215.

exposent leurs charmes en concerts, mais qu'on leur refuse du même coup de s'exprimer sur les sujets sérieux de l'éducation et de la morale. Elles en appellent à leurs capacités égales pour pouvoir le faire tant dans le privé que dans le public³². Une fois déconstruits, autant le privé que le public deviennent des espaces d'influence où les femmes ont revendiqué et pris une parole. Si elle a été moins considérée, c'est parce que son expression était parfois faite à travers des médias ou des genres littéraires jugés mineurs par des critiques, souvent masculins.

Comme l'ont montré les littéraires Helen Buss et Mylène Bédard, les femmes se sont exprimées et l'ont fait dans des genres tels que les lettres, le journal personnel et la chronique (surtout féminine) longtemps dévalorisés³³. Dans l'ouvrage *Écrire en temps d'insurrections* de Mylène Bédard, qui s'intéresse aux pratiques d'écriture des femmes pendant la période des Rébellions de 1838-1839, l'épisode des patriotes se complexifie et se diversifie. Les épistolières passent à l'action avec leurs mots et même si des rapports de force font en sorte qu'elles doivent parfois recourir à un scripteur pour atteindre les autorités, elles parviennent tout de même à s'exprimer. Ce faisant, elles ne sont plus si différentes de leurs homologues masculins, comme en témoigne Bédard : « Au même titre que pour plusieurs patriotes masculins, la pratique scripturaire devient pour ces épistolières une action. En s'adressant par des lettres aux autorités et en tentant de faire infirmer une décision, les requérantes se comportent en sujets politiques³⁴. »

La dévalorisation des écrits des femmes peut sans doute offrir une piste d'explication à un phénomène fréquent subi par plusieurs ayant eu de l'influence, soit celui de tomber dans l'oubli. Dans son ouvrage sur Éva Circé-Côté, une intellectuelle avant son temps sur de nombreux aspects, l'historienne Andrée Lévesque souligne comment elle en est venue à être complètement négligée par les milieux culturels dans les

32. Deborah Cameron, « Theorising the Female Voice in Public Contexts », dans Judith Baxter, dir., *Speaking Out: The Female Voice in Public Contexts*, Londres, Palgrave MacMillan, 2005, p. 7.

33. Voir Helen Buss, *Repossessing the World: Reading Memoirs by Contemporary Women*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2002. Dans cet essai, Buss met en lumière l'importance du mémoire, genre littéraire utilisé par les femmes pour mettre en avant leur histoire et un discours social et politique. Elle veut revaloriser ce genre, souvent considéré comme étant moins significatif que l'autobiographie.

34. Mylène Bédard, *op. cit.*, p. 213.

années 1950³⁵. C'est le sort de plusieurs femmes, que d'avoir été plongées dans l'ombre en raison parfois de leur discrétion forcée, pour ne pas s'attirer les foudres d'un public suspicieux concernant l'expression publique des femmes et les femmes pensantes, en raison aussi de la minorisation des genres littéraires qui étaient à leur portée et en raison du fait que les milieux d'influence (édition, politique) représentaient des domaines contrôlés par les hommes. Il faut également regarder la façon dont les femmes prenant la parole ont été critiquées. Comme le rappelle Dale Spender, reprenant les mots de Berenice Carroll, même les biographies de certaines femmes ayant fait leur marque ont remis en question la valeur de leurs contributions : « There is something about women who try to engage in intellectual, scholarly and creative work [...] which elicits from many of their biographers a sense of obligation to comment negatively on the quality and originality of their contributions³⁶. »

Encore aujourd'hui, les hommes et les femmes ne sont pas égaux lorsqu'ils font l'objet de critiques. Bien que les femmes puissent étudier ce qu'elles veulent, être publiées et entendues, la critique tend à les malmenier plus que les hommes. À titre d'exemple, des études parues récemment montrent que les évaluations des femmes et des hommes enseignant à l'université ne sont pas exemptes de stéréotypes de genre et que, systématiquement, les femmes souffrent de ce biais³⁷. Et ce n'est qu'une illustration parmi d'autres. Les études sur les femmes en politique et dans les médias révèlent également un biais genré lorsque vient le temps de prendre la mesure des contributions faites par les femmes³⁸. Des exemples du passé sont aussi éclairants pour analyser pourquoi certaines trajectoires sont demeurées dans l'ombre.

35. Andrée Lévesque, *Éva Circé-Côté, libre-penseuse, 1871-1949*, Montréal, les Éditions du remue-ménage, 2010.

36. Dale Spender, *op. cit.*, p. 28.

37. Michelle Falkoff, « Why We Must Stop Relying on Student Ratings of Teaching », *The Chronicle on Higher Education*, 25 avril 2018. [En ligne], [https://www.chronicle.com/article/Why-We-Must-Stop-Relying-on/243213].

38. Linda Trimble, Natasja Treiberg et Sue Girard, « Kim-Speak : l'effet du genre dans la médiatisation de Kim Campbell durant la campagne pour l'élection nationale canadienne de 1993 », *Recherches féministes*, vol. 23, n° 1, 2010, p. 29-52. Voir aussi Barbara M. Freeman, *The Satellite Sex: The Media and Women's Issues In English Canada, 1966-1971*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2001.

À titre d'illustration, j'ai retenu le parcours de Solange Chaput-Rolland, auquel j'ai consacré mes recherches³⁹. Née dans un milieu bourgeois de Montréal en 1919, Chaput-Rolland a choisi de devenir journaliste et écrivaine, défiant son père qui ne voyait pas d'un bon œil qu'une femme fasse carrière dans ces domaines. En 1963, elle publie *Chers ennemis* avec l'auteure canadienne-anglaise Gwethalyn Graham, un essai épistolaire sur les tensions entre le Canada français et le Canada anglais et les moyens de les résorber. Elle y affiche ses idées promouvant une troisième voie entre la séparation du Québec et le fédéralisme unifié, idées qu'elle va continuer de développer dans une série de journaux politiques appelés *Regards*.

Suivant de près les travaux de la Commission Laurendeau-Dunton (1963-1971), Chaput-Rolland fondait ses espoirs en une Confédération renouvelée, mieux aménagée pour le Québec. Elle va défendre cette idée comme commissaire à la Commission Pépin-Robarts (1977-1979), au sein de laquelle elle crée des remous pour que sa conception du Canada soit entendue et que la solution pensée soit avant tout québécoise et vienne répondre aux besoins de la province francophone⁴⁰. Malgré son engagement, on ne peut pas dire pour autant que le monde des idées ait accueilli Solange Chaput-Rolland comme penseuse de la troisième voie en politique au même titre que Léon Dion ou André Laurendeau. Les préfaces de ses *Regards* mettent en lumière la façon dont cet engagement a été représenté. Dans les années 1960, elles rappellent constamment le sexe de l'auteure pour montrer qu'elle fait bien partie d'un monde à part. Dans la préface de *Une ou deux sociétés justes*, le politologue Gérard Bergeron mentionne que Chaput-Rolland est une femme et que son travail doit être évalué à travers ce prisme : « Mais ce journal politique est celui d'une femme. C'est l'intérêt dominant et, tout au long de ces pages, permanent de cette introspection politique. Pourquoi le taire, puisqu'un homme n'écrirait pas les mêmes choses, ou s'il écrivait en partie les mêmes, elles seraient dites bien autrement ? Sans cet aimable éclectisme des idées qui truffe l'agréable coq-à-l'âne des propos disparates... la logique de l'important quotidien chez la femme m'a toujours ébahi⁴¹. » Cette citation

39. Voir Valérie Lapointe-Gagnon, « “Plonger au cœur de la crise canadienne” : la pensée politique de Solange Chaput-Rolland dans les années 1960 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 25, n° 3, 2017, p. 78-101.

40. Bibliothèque et Archives Canada, Fonds Solange Chaput-Rolland, MG 30, D 397, volume 8.

41. Gérard Bergeron, « Préface », dans Solange Chaput-Rolland, *Une ou deux sociétés justes ?*, Ottawa, Le Cercle du livre de France, 1969, p. 10-11.

rejoint les éléments présentés précédemment dans ce chapitre, notamment les propos de Dale Spender qui évoquent un monde des idées dominé par les hommes qui dictent les critères d'entrée ou ceux de Lorraine Code, qui montrent comment les femmes étaient jugées incapables d'une pensée complexe. Bergeron semble lancer des fleurs à Chaput-Rolland en parlant de l'intérêt de son journal, mais il prend bien le temps de montrer qu'il s'agit davantage d'un travail charmant que sérieux. Cette différenciation a consolidé cette impression de prise de parole à deux niveaux : une respectée et respectable, celle des hommes, et une autre marginalisée, celle des femmes. Pour revenir à Bergeron, il salue également les pointes d'humour de Chaput-Rolland pour dédramatiser « une émotion trop intense ». Après tout, « c'est peut-être cela, le charme féminin en littérature... politique⁴². » Il critique aussi à demi-mot le genre emprunté, plus intime : « Bref, on ne s'ennuie pas. C'est peut-être le compliment suprême dans un genre si personnel. » Il mentionne également son allergie du féminisme et salue Chaput-Rolland de prendre la plume politique en tant que femme sans emprunter la trompette féministe. Ici, autant que le genre et le ton sont critiqués d'une plume paternaliste.

Si Bergeron énumère les qualités du livre de Chaput-Rolland, le chroniqueur Douglas Fisher se fait assez dur dans la préface de la version anglaise de *La Seconde Conquête*. Il mentionne : « After you have read the book ask yourself, as I have, whether it is worth it to strive so hard for understanding⁴³? » Il admire toutefois la détermination de Chaput-Rolland à essayer de comprendre le Canada et, là où elle ne peut le comprendre, à le ressentir. Il parle aussi de sa « largeness of heart » et de sa candeur, des qualificatifs plus liés à la féminité. Les propos de Bergeron et de Fisher sont éclairants à plus d'un titre puisqu'ils poursuivent cette construction d'une sphère spécifique pour les femmes même une fois qu'elles sont entrées dans cet espace public. En insistant sur le côté « féminin » de la démarche de Chaput-Rolland, ils la rangent dans une catégorie à part où ses idées n'ont plus nécessairement la même valeur.

Les journaux de Chaput-Rolland n'ont jamais fait l'objet d'études poussées par les chercheurs. Pourtant, la journaliste y formule des idées sur l'éducation, sur la politique internationale, sur le dialogue, sur le colonialisme, sur la constitution qui sont pertinentes pour comprendre son époque. Le style emprunté peut sans doute expliquer la réticence

42. *Ibid.*, p. 15.

43. Douglas Fisher, « Foreword », *The Second Conquest*, Montréal, Chateau Books Limited, 1970, p. 8.

éprouvée par certains puisqu'il s'éloigne de l'essai pour prendre une forme plus personnelle où elle peut parler de ses obligations familiales un instant pour passer à la crise des missiles cubains au paragraphe suivant. Pourtant, elle fait aussi preuve d'un certain avant-gardisme. En 1963, elle se demandait, dans *Chers Ennemis*, si pour résoudre la crise canadienne, nous n'aurions pas intérêt à nous ouvrir à la pensée autochtone⁴⁴. L'exemple des préfaces des ouvrages de Chaput-Rolland ne constitue qu'une représentation parmi d'autres des mécanismes derrière les stéréotypes sur le sexe et de leur impact sur la façon dont une œuvre a été appréciée. En s'intéressant à ces stéréotypes en histoire intellectuelle, il devient possible de jeter un regard nouveau sur une œuvre ou de considérer des contributions restées secondaires. Il est également possible de broser un portrait des inégalités inhérentes au monde des idées et des rapports de pouvoir qui s'y opèrent. Au même titre qu'il s'avère pertinent de penser les mécanismes d'exclusion de certains groupes en histoire intellectuelle, il est nécessaire de revenir sur la définition même du concept et de la fonction. La catégorie d'intellectuel constitue une des portes d'entrée vers le monde des idées. Évidemment, ce n'est pas la seule façon d'y accéder, mais le fait que les femmes peinent à répondre aux critères d'une catégorie pensée les plus souvent sans elles n'a sans doute pas aidé à leur inclusion.

LES DÉFINITIONS DE L'INTELLECTUEL

Depuis l'émergence de la figure dans la France de l'affaire Dreyfus au XIX^e siècle, l'intellectuel est devenu un concept aux définitions éclatées. Il existe d'ailleurs toute une terminologie pour évoquer son rôle et ses fonctions, de l'intellectuel spécifique de Foucault, qui se positionne sur les objets liés à son expertise, à l'intellectuel organique de Gramsci, qui joue un rôle dans le maintien de l'hégémonie et qui est défini selon la place qu'il occupe dans les structures sociales⁴⁵. La référence française a joué un rôle dans la façon de définir les intellectuels au Québec. Dans les dernières décennies, la définition s'est surtout centrée autour de la nature de l'engagement intellectuel. Dans leur dictionnaire des intellectuels français, Jacques Julliard et Michel Weinock parlent de l'intellectuel

44. Solange Chaput-Rolland et Gwethalyn Graham, *Chers ennemis*, Montréal, Éditions du Jour, 1963, p. 20.

45. Sur l'intellectuel organique selon Gramsci, voir Jean-Marc Piotte, *La pensée politique de Gramsci*, Montréal, Éditions Parti Pris, 1970. Sur les différentes terminologies, voir Gisèle Sapiro, « Modèles d'intervention politique des intellectuels. Le cas français », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2009/1 (n° 176-177).

comme d'un homme ou d'une femme qui amènent une notoriété acquise dans un autre domaine dans les débats qui secouent l'espace public. Pascal Ory et Jean-François Sirinelli parlent de cet « homme du culturel [...] mis en situation d'homme du politique⁴⁶ ». En raison de l'influence française sur le contexte québécois, cette définition a été reprise dans l'historiographie québécoise, comme en témoigne l'ouvrage *L'inscription sociale de l'intellectuel*. Dans l'introduction, les auteurs mentionnent les difficultés à circonscrire le terme, mais affirment que « la définition qui semble rallier la majorité des chercheurs, ces dernières années, a été proposée par Pascal Ory et Jean-François Sirinelli dans un ouvrage datant de 1986 [...]⁴⁷ ». Cette définition qui rallie les chercheurs atteste des appartenances à cette catégorie. En effet, les femmes semblent d'emblée exclues, phénomène qui est souvent revenu dans les définitions de l'intellectuel. À titre d'illustration, pour évoquer la pensée de Gramsci, Jean-Marc Piotte souligne : « Dans la mesure où chacun utilise à un degré plus ou moins élevé ses capacités cérébrales, tous les hommes peuvent être considérés comme des intellectuels⁴⁸. » C'est peut-être parce que le masculin l'emporte sur le féminin ou pour fluidifier le style littéraire que l'homme est souvent mis en avant, mais dans tous les cas, ce phénomène est déjà révélateur de la figure qui vient en premier lorsqu'il est question d'intellectuel.

Cette exclusion « naturelle » de la définition est d'ailleurs relevée dans le *Dictionnaire des intellectuels au Québec* qui souligne : « [...] peu de définitions prennent en compte la réalité spécifique des femmes et leur intégration difficile, tant au politique qu'au vaste monde des lettres et des idées⁴⁹. » En effet, comme en témoignent les sections précédentes de ce chapitre, les femmes ont été maintenues dans les marges du monde des idées. Le *Dictionnaire* privilégie plutôt l'approche plus ouverte d'aborder la « fonction-intellectuel », liée à l'influence de certaines idées dans l'espace public : « Ainsi, quand l'histoire d'une idée, d'un discours s'avère liée de près à un acteur (individu, revue, institution), c'est le signe que cette personne, cette revue, cette institution ont assumé la fonction-intellectuel de façon marquée et durable⁵⁰. » Plus élargie, cette notion

46. Pascal Ory et Jean-François Sirinelli, *op. cit.*, p. 10.

47. Manon Brunet et Pierre Lanthier, *L'inscription sociale de l'intellectuel*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 14.

48. Jean-Marc Piotte, *La pensée politique de Gramsci*, Montréal, Lux, 2010, p. 20.

49. Yvan Lamonde, Marie-Andrée Bergeron, Michel Lacroix et Jonathan Livernois, *Dictionnaire des intellectuels au Québec*, p. 10.

50. *Ibid.*, p. 12.

reste intrinsèquement liée à celle d'espace public, un espace dont la géographie a été largement critiquée et remise en question par les auteures féministes qui ont souhaité en redéfinir les frontières afin de montrer les mécanismes d'exclusion causés par cette division.

La définition proposée dans le *Dictionnaire* met en lumière un phénomène intéressant, qui s'est manifesté depuis les dernières années, soit que l'on se questionne sur les possibilités d'accès à cette fonction. En effet, la question n'est plus de savoir seulement ce qu'est un intellectuel, mais aussi de montrer qui a accès à cette fonction et pour quelles raisons. Est-ce que la définition peut être révisée pour embrasser la diversité du monde des idées? C'est notamment un enjeu soulevé par le champ des études autochtones. D'ailleurs, il faut noter qu'aucun.e intellectuel.le autochtone ne s'est taillé une place dans le *Dictionnaire des intellectuel.les au Québec*. Est-ce parce qu'ils n'en méritent pas une? ou est-ce plutôt parce que la définition et les méthodes de recherche n'ont pas pris en compte d'autres modalités d'influence ou d'expression?

En effet, peu importe la définition retenue d'intellectuel, elle dépend souvent étroitement des sources écrites comme témoignages de l'influence des idées. Certaines sources sont plus faciles à trouver que d'autres et l'impact paraît, au premier abord, plus évident. Comme Kerber appelait à revisiter les terrains de recherche, à regarder au-delà des sources traditionnelles, les chercheurs en études autochtones appellent également à revoir les façons de concevoir traditionnellement l'intellectuel pour permettre une intégration des Autochtones. Peu importe la définition retenue, il reste que l'intellectuel joue un rôle de guide, de contestation et met en avant une pensée critique essentielle aux transformations sociales. Les angles morts des définitions de l'intellectuel ou de la « fonction-intellectuel », n'ont pas toujours permis d'apprécier cet apport de certains groupes.

Dans l'introduction de l'ouvrage *Indigenous Intellectuals: Knowledge, Power, and Colonial Culture in Mexico and the Andes*, Gabriela Ramos et Yanna Yannakakis rappellent l'importance pour les historiens et les historiennes d'ajuster leur focale afin d'obtenir un portrait plus juste du monde des idées:

The challenge for historians is to move beyond the assumption that intellectuals were those who wrote, an assumption reinforced by the fact that writing provides the most accessible evidence of intellectual work. We can access traces of the pragmatic work of indigenous intellectuals by paying attention to their practical action and by focusing on what they did to make

colonial society viable. To further our understanding of indigenous agency in colonial life, we must broaden our conception of intellectual work to encompass this pragmatic aspect. In this regard, we find particularly useful Antonio Gramsci's definition of an intellectual⁵¹.

Pour Ramos et Yannakakis, les relations entre les conquérants et les conquis n'allaient pas dans un seul sens. Elles choisissent le terme intellectuels pour parler des Autochtones parce qu'ils ont intégré des éléments du pouvoir colonial pour y inclure leurs propres connaissances et faire avancer leurs causes. La définition de Gramsci rappelle que chaque groupe social a ses intellectuels ; ce sont eux qui animent, dirigent ou persuadent. En intégrant les Autochtones dans cette catégorie comme le font Ramos et Yannakakis, ils ne sont plus passifs, mais ils contribuent aux changements ; ils deviennent des acteurs principaux de l'histoire. Le fait d'interroger la catégorie d'intellectuel peut ainsi contribuer à renouveler la façon dont ont été représentés certains moments de l'histoire ou des groupes traditionnellement marginalisés. L'intégration d'une perspective genrée amène ce même renouvellement.

CONCLUSION

Au regard de l'historiographie, ce qui persiste c'est une certaine impression d'évolution en vases clos de deux champs qui auraient intérêt à dialoguer davantage. D'un côté, les études féministes et sur le genre ont milité pour une diversification des approches méthodologiques en histoire et pour l'émergence de nouveaux questionnements qui intégreraient les rapports de pouvoir entre les sexes. Cela a donné lieu à des études pertinentes, débusquant dans des endroits moins fréquentés, tels que les journaux intimes ou les lettres, une parole des femmes contestataire essentielle pour saisir la complexité du monde des idées. De l'autre côté, il y avait l'histoire intellectuelle, une discipline moins résiliente selon Kerber, moins ouverte aux nouveaux questionnements sur le genre et davantage pratiquée par des hommes.

Depuis ce constat formulé par Kerber sur l'histoire intellectuelle en 1997, force est de constater que les choses ont changé et que des études ont continué de mettre en lumière le large éventail de la « fonction-intellectuel ». En 2015, paraissait *Toward an Intellectual History of Black*

51. Gabriela Ramos and Yanna Yannakakis, *Indigenous Intellectuals: Knowledge, Power, and Colonial Culture In Mexico and the Andes*, Durham, Duke University Press, 2014, p. 1.

Women, un ouvrage collectif publié par la même maison d'édition que *Toward an Intellectual History of Women*. Cet essai souhaite mettre en avant une pensée négligée dans l'histoire, celle des femmes racisées. Il rappelle l'importance de demeurer critique face aux mécanismes d'exclusion et pose une question pertinente sur les sources : « Can we recover the intellectual traditions of thinkers who were often organic intellectuals and whose lives and thoughts are only modestly documented⁵²? » Les avancées des dernières années, intégrant les notions d'intersectionnalité et une conception critique des rapports de pouvoir qui s'opèrent dans le monde des idées, ont permis de broser un portrait plus complet de ce monde. Elles soulignent qu'une définition plus large de la notion d'intellectuel ne vient pas en diluer la portée. Elles rappellent la pertinence d'analyser les mécanismes d'exclusion de certaines paroles et de tenter de les mettre en évidence. Elles soulignent l'intérêt de se consacrer à d'autres types de sources, que ce soit les journaux intimes, les lettres ou les sources orales. Enfin, elles témoignent de l'intérêt de mettre en dialogue histoire, histoire intellectuelle, genre, race et pouvoir. Elles montrent aussi que le champ de l'histoire, constitué à l'origine par des hommes en y excluant les femmes, s'enrichit au contact de la diversité⁵³.

52. Mia Bay (dir.), *Toward an Intellectual History of Black Women*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2015, p. 3.

53. Donald Wright fait d'ailleurs une démonstration convaincante des fondements sexistes de la constitution du champ de l'histoire au Canada anglophone dans *The professionalization of history in English Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 97 et suivantes.

Un panorama scientifique vu d'Edmonton

YVAN LAMONDE

J'ai concrètement et littéralement atterri dans un milieu dont je ne savais pas au départ comment il allait formater les rencontres et échanges. Rétrospectivement, la chose est cristalline ; je fus sur un territoire avec deux pistes principales qui ont marqué les communications : la francophonie, ou mieux : les francophonies, et la question coloniale et postcoloniale qui a aussi pris la forme de l'histoire comparée (Serge Ranger) et de l'histoire transnationale (Srilata Ravi).

LA « FORMULE » IDENTITAIRE

L'effet immédiat de ces paramètres fut comme un jeu de dards sur ce qui est devenue ma « fameuse » formule ou équation : $Q = - F + GB + USA^2 - R$. On s'y est référé à maintes reprises. Au départ, cette formule se voulait un procédé mnémotechnique stimulant pour rappeler les héritages politiques et culturels *étrangers* de l'identité québécoise. Le membre GB inclut bien sûr l'Écosse et l'Irlande, mais le F ne vaut que pour la France et non la francophonie. *Quid* alors de la Belgique et de la Suisse, par exemple, qui ne furent pas des métropoles du Québec et avec lesquelles les échanges sont de moins longue durée ? Faudrait-il alors parler plus précisément des *héritages étrangers coloniaux* ? Telle était bien l'intention première de la formule et je préfère le préciser et la maintenir quitte à ajouter oralement et circonstanciellement les échanges avec la Belgique évoqués par Serge Jaumain et la Suisse à l'intérieur de la Francophonie.

Le rappel de cette intention première répond du coup à la suggestion d'ajouter un C pour Canada et un A pour Amérindiens ou Autochtones. Ces deux instances importantes ne relèvent pas du colonialisme au sens

propre du terme. Il n'empêche évidemment que ce sont deux marqueurs profonds de l'identité québécoise.

À ce sujet, l'apport le plus inattendu des échanges concerne le fait que le Québec fut, pour un bref moment, un modèle de libération coloniale pour les Indes en processus d'émancipation. À travers la filiation entre le fils, Allan Octavian (1829-1912), et le père, Joseph Hume (1777-1855), s'esquisse une relation Canada français-Indes que Serge Granger et moi entendons poursuivre, de mon côté, par la correspondance de Louis-Joseph Papineau, correspondant et destinataire de Joseph Hume. Engagé dans le service civil public, Allan Octavian Hume fut aussi un organisateur du Parti du Congrès en 1885.

DANS LES FILETS DE MA FORMULE

Retour du boomerang. Michel Lacroix, avec son acuité des meilleurs jours et « pour le plaisir espiègle de [me] saisir dans [mes] propres filets » s'est proposé de me « cerner à l'aide de [ma] célèbre équation » pour identifier ainsi *mes* dépendances *et* indépendances.

Il reconnaît un trait de l'université française des 50 dernières années dans le fait de voir des transfuges passer de la Philosophie à l'Histoire si ce n'est aux Sciences sociales. Ce que j'ai effectivement fait, passant de l'universalisme de la philosophie à la contingence de l'histoire, passant du pilotage commercial à 33 000 mille pieds d'altitude au pilotage de brousse.

J'étais aussi d'une vigilance virulente à l'égard de la supposée brillance de celles et ceux qui commençaient par la théorie et qui, surtout, l'importaient de France. Il fallait alors être à tout prix à jour avec le milieu universitaire et intellectuel français sans avoir fait beaucoup de terrain, mais en plaquant une grille française sur la réalité québécoise. Ces façons de faire m'ont immunisé contre une certaine francophilie universitaire. Mais il y avait autre chose. J'avais retenu de Georges Dumézil sa définition de la méthode, la *methodos* grecque : c'est l'indication du chemin, mais une fois parcouru. Le contraire de ce que je voyais dans l'importation : l'indication du chemin à suivre dans d'autres traditions de recherche, dans d'autres contextes d'Amérique.

J'ai aussi fait un choix à l'époque : Claude Galarneau qui était encore, je crois, directeur du Département d'histoire à l'Université Laval, m'a proposé d'aller faire un doctorat à l'École des Hautes Études en sciences sociales. J'ai poliment refusé, expliquant que l'université québécoise avait

dorénavant les chercheurs capables de diriger des thèses de valeur. J'irais volontiers faire un *postdoc* – j'avais déjà MIT en tête –, mais mieux valait que je saute dans les archives, déposées et réparties dans la vallée du Saint-Laurent.

Cette attitude ne m'a pas éloigné pour autant des historiens français que j'ai croisés en dehors de l'université, que je suis allé librement voir, que je fréquentais dans des colloques. J'ai suivi les *Annales*, ai eu Robert Mandrou comme professeur invité à Laval; j'ai travaillé avec Maurice Agulhon sur la sociabilité et l'ai même modestement aidé, à mon initiative, à constituer sa bibliographie systématique au moment où il pensait présenter sa candidature au Collège de France. Tout cela en prenant un café «Aux Deux Garçons» sur le cours Mirabeau à Aix. Un ami commun, ses travaux en histoire du livre et ses venues à Québec et à Montréal m'ont mis en présence de Roger Chartier, tout comme le projet d'une revue internationale d'histoire intellectuelle présenté à Pascal Ory au Café de la Croix rouge m'a sensibilisé à ses travaux et à ses approches. En raison de circonstances particulières, le projet, qui devait loger aux Presses de l'Université McGill, n'a pas abouti.

Pourquoi ce refus d'études en France où j'ai passé trois années sabbatiques, où j'ai visité des amis sur une base quasi annuelle? Pourquoi un accompagnement de l'historiographie française, mais à distance? Sans être marxiste, mais ayant lu les classiques et les grands ouvrages de Memmi et Fanon, je portais un vieux fond de colonialisme intellectuel et, sans éclat, j'ai fait mon petit bout de chemin sur la voie d'une autonomisation qui n'était certainement pas rejet et rupture ni de la France ni de sa production historique.

USA

Très tôt au moment de mes recherches de doctorat, j'ai découvert l'histoire culturelle et intellectuelle étatsunienne. Cette familiarisation avec les façons de faire et les thématiques de l'historiographie américaine m'a rapidement convaincu que je devais par moi-même et avec la réalité historique qui était la mienne conceptualiser ce que devrait être une histoire des idées au Québec. Avec une connaissance exigeante des travaux en histoire des idées alors disponibles en Europe et dans les Amériques. J'ai fait le même travail de conceptualisation du grand projet sur l'histoire du livre et de l'imprimé au Canada. Ces précisions font comprendre que je faisais appel aux ouvrages et aux historiens dont j'avais besoin. Systématique dans l'approche bibliographique et archivistique du projet

d'histoire intellectuelle du Québec, je l'étais aussi avec les autres historiographies. Je savais qui faisait quoi et comment dans tel ou tel domaine spécifique.

Dès ma thèse de doctorat, j'ai pris le parti de penser que philosopher en Europe métropolitaine et philosopher dans les colonies américaines au XVII^e siècle étaient deux choses. La sensibilité à la différence, aux différences était là vers 1970. J'ai rencontré, lu, correspondu avec des historiens américains qui étaient des autorités dans les domaines de mes avancés : Robert Gross en histoire du livre (College of William and Mary), Joseph J. Moldenhauer (Texas à Austin) sur Thoreau, Carl Bode (Maryland) sur les associations culturelles, à titre d'exemples.

Les universitaires québécois n'ont pas vraiment remarqué que notre construction/conception de l'américanité du Québec, à Gérard Bouchard et à moi, différait passablement, même si elle visait la même reconnaissance de l'appartenance du Québec à l'hémisphère américain. G. Bouchard a trouvé dans les phénomènes migratoires la constance de la formation des Amériques alors que j'ai construit cette américanité à partir de signes multiples étalés sur deux siècles.

Je n'ai pas adhéré aux *cultural studies* – ni celle du *Journal of Popular Culture* de Bowling Green University ni celle de Raymond Williams en Angleterre – d'abord parce qu'elles portaient sur le XX^e siècle et je n'étais pas rendu là dans mes travaux. Mais surtout, la rigueur méthodologique de certaines de ces études me semblaient se résumer à de la séduction.

Mais pour le moment, je boucle la boucle de mon attrait pour l'américanité du Québec en menant une étude comparée de la Nouvelle-Angleterre et du Bas-Canada entre 1830 et 1860. Je pars de quatre cas – Thoreau au Bas-Canada (1850), Emerson et Oreste Brownson à Montréal (1852) et Herman Melville à Montréal (1857) – pour explorer la piste.

GB

Oui, j'ai voulu être un *scholar* avant tout, *the McGill way*. En laissant, entre autres choses, en guise de testament une histoire de mon Département, qui est aussi un souci de connaître l'histoire de l'institution elle-même¹.

1. Texte sur mon site : <https://yvanlamondesiteperso.wordpress.com/communications-scientifiques/autres/>

Il fallait connaître les historiographies française, étatsunienne et britannique pour la prosaïque raison que nombre des institutions culturelles dans la colonie bas-canadienne venaient de ces métropoles. Prenons le cas des « *mechanics's institutes* » lancés en Écosse et en Angleterre pour fournir aux artisans une formation capable de les faire passer à la phase industrielle du travail. Il s'en fonde un à Montréal en 1828 et un à Québec en 1831. Il devenait nécessaire de connaître les travaux anglais et écossais sur le sujet.

Autre exemple : l'histoire des intellectuels. C'est à un colloque international sur l'histoire comparée des intellectuels que les travaux de Stephan Collini (*Absent Minds. Intellectuals in Britain*) m'ont intéressé en raison d'un certain britannisme de la culture canadienne et québécoise.

QUELLE HISTOIRE SOCIALE ?

À l'Université Laval qui avait invité Ernest Labrousse, pilier de l'histoire économique des *Annales* avec Fernand Braudel, l'histoire économique connaissait une faveur toute nouvelle avec les travaux de Fernand Ouellet, de Jean Hamelin et d'Yves Roby. Assez rapidement, on a associé le travail au capital et l'histoire des conditions ouvrières fut la forme dominante de l'histoire sociale avec, chez Ouellet, un intérêt pour les classes sociales.

Dans différentes historiographies nationales, l'histoire sociale a connu plusieurs définitions et pris de multiples formes, avec souvent un arrière-fond plus ou moins marxiste. On s'est demandé avec raison ce que signifiait « sociale » dans le titre de mon histoire des idées.

Il faut d'abord préciser que dans le milieu du Département d'histoire de l'Université Laval, la pression en faveur de l'histoire économique et sociale était à ce point forte qu'il fallait se situer par rapport à ce courant. J'y ai tôt formé l'idée que l'histoire culturelle ne pouvait pas ne pas être sociale ; elle devait se faire à l'enseigne de trois déterminants : l'avoir, le pouvoir, le savoir. Cette idée prenait trois formes : tenir compte des groupes sociaux (bourgeoisie libérale, clergé) et de leurs intérêts et cartographier leurs idées ; puis, pour être sociales, la culture et les idées devaient être traquées dans leurs formes culturelles, de l'alphabétisation et de l'éducation à la lecture et l'éloquence en passant par les associations, les bibliothèques et la librairie, façon d'éviter une pratique où ces choses volatiles de la culture et des idées ne se retrouvent dans quelque ciel. Enfin, conscient de ce que je ne pouvais, d'une part, mener de front une histoire des formes et des pratiques culturelles de la bourgeoisie libérale

et du clergé et, d'autre part, une histoire de la culture populaire et de ses formes orales, gestuelles et matérielles, j'ai essayé de convaincre des ethnologues de mener le projet parallèle d'une histoire de la culture populaire rurale et agricole. La chose ne s'est pas faite parce qu'à l'époque, les ethnologues et « folkloristes » étaient immergés dans le chosisme de la classification, des objets et des « antiquités » et on n'en trouvait aucun qui montrait quelque intérêt de synthèse.

J'ai bien essayé, avec Lucia Ferretti et Daniel Le Blanc, de comprendre ce que pouvait vouloir dire « culture populaire » en milieu urbain et à Montréal, en particulier, mais on aura mis trente ans à donner suite à l'idée, et encore de façon limitée.

PASSER PAR LA VILLE

La culture de l'avoir, du pouvoir et du savoir se construit en milieu urbain. J'ai choisi Montréal ; le choix aurait pu porter sur Québec ou sur une ville centrale régionale. Mais il était clair que l'impulsion culturelle venait de Montréal après 1840, que les institutions de la culture prenaient forme là où un seuil démographique le permettait. D'où, comme l'a vu Michèle Dagenais, le passage obligé par la ville.

Les spécialistes de la culture et des idées comme Claude Galarneau, Philippe Sylvain et Pierre Savard scrutaient les relations entre le Canada et la France et l'Italie ; Jean-Pierre Wallot et John Hare commençaient à s'intéresser aux choses locales – les imprimés, par exemple – mais sans fixation urbaine.

À nouveau, en travaillant sur Montréal, ville d'origine française, devenue britannique et située à quelques heures des États-Unis, je devais connaître les formes de la culture urbaine de Paris ou de Lyon, de Londres ou de Glasgow, de Boston ou de New York. Et donc, être au fait des historiographies pertinentes. Outre le tempérament, peut-être n'ai-je jamais été un disciple de qui que ce soit ou d'une historiographie donnée parce que je travaillais sur une culture qui était polyvalente et que l'objet lui-même commandait une approche multinationale.

L'AMBIVALENCE

Si la formule identitaire est tombée dans un terreau qui lui donne des significations nouvelles, il en est de même pour la notion d'ambivalence qui en est en quelque sorte la résultante. Une discussion avec Srilata

Ravi m'a fait voir que l'ambivalence vécue dans un contexte minoritaire résonne de façon inédite. Pour une littéraire née en Inde et spécialiste de la littérature française et des littératures francophones au Canada, la diversité identitaire crée certes de l'ambivalence ; mais à un certain point la diversité se présente plus comme polyvalence que comme ambivalence et la polyvalence est perçue et vécue comme pleine positivité.

Une telle position se comprend et entraîne le consentement tant et aussi longtemps qu'on parle de polyvalence et d'ambivalence *identitaires*. Si l'ambivalence identitaire est inscrite dans une réalité politique et que les allégeances identitaires sont reportées à un choix d'indépendance politique ou de dépendance, les enjeux sont autres dans la mesure où l'identitaire et le culturel reconnaissent ou pas leur rapport au politique. Il y en a un de toute façon, qu'on le veuille ou pas. Chacun est libre de rester dans ce qu'il croit être l'indétermination politique, mais vivre son ambivalence ou sa polyvalence dans un contexte de minorité ne porte-t-il pas une adhésion au multiculturalisme *politique* ?

Le fait de penser l'ambivalence au Québec ou en Alberta correspond fondamentalement au fait de penser l'ambivalence en contexte majoritaire ou en contexte minoritaire, culturellement et linguistiquement. Un Québécois, souverainiste ou fédéraliste, tient à cette réalité fondamentale d'être majoritaire ; c'est LE point de départage. À telle enseigne que, pour lui, la question finit par se poser : l'ambivalence identitaire met-elle en jeu politiquement la réalité majoritaire ?

C'est lorsque l'ambivalence devient politique que le face à face est inévitable et qu'il faut répondre à la question : peut-on ne pas vouloir lever l'ambivalence ? Ou autrement formulée : à quel prix entretient-on l'ambivalence politique, comment parvient-on à faire valoir qu'elle est plus créatrice qu'immobilisante ?

À PROPOS D'ÉTAT

Les travaux de Fernand Harvey sur les politiques et les interventions culturelles de l'État suggèrent une question : l'intervention de l'État en matière culturelle diffère-t-elle de son intervention en matière économique et, surtout, en matière sociale ? A-t-elle quelque chose d'aussi innovateur, d'aussi radical ? A-t-elle connu les résistances traversées par l'intervention en matière économique et sociale ? L'enjeu en culture est-il de nature spécifique ?

Plus globalement, ces travaux me rappellent que je me suis longtemps interrogé sur la pertinence d'inclure un chapitre sur l'État au Québec dans le dernier tome de mon histoire des idées, *La modernité au Québec. 2: La victoire différée du présent sur le passé (1939-1965)*. C'est en effet une trame qui traverse les XIX^e et XX^e siècles et qui a façonné tant de matières et tant de manières. Il y aurait un livre à faire sur la question parce qu'on fonctionne au Québec avec usage très libéral de la notion et, surtout, avec une chronologie très poreuse, de l'émergence de l'État dans les domaines économique, social, religieux, culturel, éducatif.

Une telle étude pourrait partir de l'ultramontanisme, de l'analyse des rapports de l'État et de l'Église catholique depuis le XIX^e siècle. On y établirait le poids de l'Église qui a réussi à convaincre conservateurs et libéraux qu'elle avait, de droit, le contrôle des affaires dans les « domaines mixtes » porteurs de valeurs telles que l'éducation et la santé. Cette trame qui prévaut au moins jusqu'à la Crise des années 1930 fut un marqueur de la résistance à l'établissement de l'État-Providence à compter de cette décennie, mais surtout dans l'après-guerre. C'est l'essor du nationalisme indépendantiste dans les années 1930 et 1950 qui a plaidé en faveur d'un rôle de levier *politique* de l'État. La réflexion poussée de Paul Bouchard et de son journal, *La Nation* (1936-1939), a permis et permet aujourd'hui de voir les limites du supposé indépendantisme de l'abbé Lionel Groulx. En effet, son « Notre État français, nous l'aurons, qu'on le veuille ou pas » de 1937 a entretenu une confusion chez ceux qui en faisaient le degré zéro au XX^e siècle du projet souverainiste des années 1960. L'État de Groulx demeure provincial ; son État de prêtre et de chef nationaliste ne lui permettait guère l'approche radicale d'un Bouchard, pas plus que son refus idéologique du principe des nationalités n'ouvrait sur une conception de l'État souverain sur le plan international.

Dans un Québec où l'économie dirigée par les anglophones tenants indéfectibles du libéralisme économique dans l'espace nord-américain et où l'État a un rôle de suppléance en éducation et en santé, l'État avait mauvaise presse, en particulier après la révolution russe de 1917. L'État socialiste – sinon communiste – devenait d'entrée de jeu suspect et menaçait à la fois l'État libéral sur le plan économique et la position historique de l'Église en éducation et en santé.

Si l'on avait besoin d'autres exemples pour voir les résistances à l'État et observer la faiblesse de la réflexion sur celui-ci, on n'aurait qu'à penser à la résistance à l'intervention de l'État en éducation à l'occasion du dépôt de projet de création d'un ministère de l'Éducation par le ministre Paul

Gérin-Lajoie au début des années 1960. On pourrait aussi explorer l'inhabitude des Québécois à concevoir et à penser l'État lors des débats récents sur la laïcité et la « neutralité de l'État ». On constaterait qu'il y avait et qu'il y a un rattrapage intellectuel à effectuer et que s'impose une pédagogie étatique d'explication à la fois sur la laïcité et sur l'État.

Pour résumer mon propos, je pose la question : que donnent à penser les appellations contrôlées « Assemblée *nationale* », « Bibliothèque et Archives *nationales* » ? Qu'y a-t-il dans un qualificatif ? Dans un qualificatif qui donne à penser qu'il s'agit de quel type d'État ?

AUTRES PROPOS

Les « trois mémoires » de Macdonald qu'explore Frédéric Boily et l'idée d'un « temps unioniste » proposée par Jonathan Livernois introduisent à un nouveau type de rapport au temps. Le rapport au temps est, sans surprise, au cœur de ma conception de la modernité ; la façon de sortir du passé et de la tradition dit la façon d'entrer dans le présent et d'envisager l'avenir. J'ai découvert qu'entre 1939 et 1965, la victoire du présent sur le passé avait été affaire de combat. Je me suis arrêté à 1965, mais non sans avoir essayé de comprendre ce qu'était devenu le rapport au temps des Québécois depuis.

Je me suis d'abord étonné du fait qu'il n'y avait pas, à ma connaissance et à ma satisfaction, une histoire de la Révolution tranquille, une tentative audacieuse de prendre à bras le corps le processus du changement qui s'est alors opéré. Comme si la chose était insaisissable, trop lourde de sens pour qu'on puisse la dominer un tant soit peu. Deux autres moments historiques appartiennent à cette constellation des apories, des inexplicables, des inexplicables : la Conquête de 1760 et les résistances et insurrections de 1837 et de 1838. Des nœuds non dénoués. 1760, 1837 et 1838, 1960 : du non réglé intellectuellement, politiquement. Alors, *quid* après 1965 ?

Autant nous vivons sans avoir vraiment compris collectivement 1960, autant nous vivons sans avoir accordé une attention adéquate au fait du changement de code culturel qui s'est opéré dans les générations X, Y et des « milléniaux ». La formation dans des polyvalentes et dans les cégeps, les technologies de communication et du savoir – *Big Brother Google* – ont induit un code culturel radicalement nouveau qui a fait décrocher les générations montantes du code de celles et de ceux qui, leurs professeurs pendant un certain temps, avaient été formés et formatés par le cours classique.

Le nouveau code culturel des relèves depuis le milieu des années 1960 inclut un nouveau rapport au temps qui commande des études urgentes et systématiques. On s'y intéresse certes lorsqu'on évoque le problème de « la transmission », mais de prise scientifique et intellectuelle, point. Mon hypothèse veut que nous soyons passés d'un régime d'histoire à un régime de mémoire saturé de patrimonial et de commémoration. Les travaux de Pierre Nora et de François Hartog ont ouvert ce champ d'étude des lieux de mémoire et des régimes d'historicité² et fourni des pistes d'explication au nouveau rapport au passé qui est celui des jeunes contemporains.

Marie-Andrée Bergeron a bien vu que j'avais intégré à ma façon, comme historien, le savoir nouveau sur le féminisme que les collègues historiennes ont mis au jour depuis un demi-siècle. Valérie Lapointe-Gagnon a et aura raison d'en appeler à la vigilance en histoire des idées, eu égard à la place faite et à faire aux femmes; les vieux réflexes peuvent jouer encore un bon moment. Si nous avons fait place aux *intellectuel.les*³, c'est que je l'avais fait dans ma synthèse d'histoire des idées. Il me fallait le faire, sans quoi cette synthèse aurait été sérieusement amputée. Je dois à Micheline Dumont et à Louise Toupin de m'avoir encouragé à poursuivre grâce à leur effort de mise en forme de *La pensée féministe au Québec* (2003). Ma familiarité avec l'histoire des femmes, d'une part, et mes travaux sur les libéraux favorables à l'émancipation politique et religieuse, d'autre part, m'ont permis de voir de façon inédite l'appartenance de nombre de féministes de la première heure à la mouvance de ce libéralisme. Qu'on pense à Caroline Béique Dessaulles, fille de Louis-Antoine, à Henriette Dessaulles, fille de Georges-Casimir, à Caroline Marchand-Dandurand, fille de Félix-Gabriel Marchand et épouse de Raoul Dandurand, à Éva Circé-Côté et à Idola Saint-Jean. Leur originalité tient en bonne partie à leur appartenance à un milieu intellectuellement émancipé. La piste serait à suivre systématiquement.

-
2. P. Nora, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 7 volumes, 1984-; F. Hartog, *Régimes d'historicité: présentisme et expérience du temps*, Paris, Seuil, 2003; Y. Lamonde, « La constellation de la mémoire et du patrimoine. Un regard critique », dans Louise Gagnon-Arguin et Marcel Lajeunesse (dir.), *Panorama de l'archivistique contemporaine. Évolution de la discipline et de la profession. Mélanges offerts à Carol Couture*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2015, p. 45-57.
 3. Y. Lamonde, Marie-Andrée Bergeron, Michel Lacroix et Jonathan Livernois, *Les intellectuel.les au Québec, Une brève histoire*, Montréal, Del Busso éditeur, 2015; mêmes auteurs, *Dictionnaire des intellectuel.les au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2017.

Les travaux de Nathalie Kermaal sur Louis Riel et sa volonté de comprendre l'homme dans sa formation et ses motivations m'ont rappelé le défi qu'avaient été la rédaction de la biographie de Louis-Antoine Dessaulles et celle d'un article sur Arthur Buies où j'ai essayé d'explorer la formation affective de ces deux « Rouges⁴ ». Les sources sur Riel permettront-elles d'explorer ses motivations?

Un citoyen culturellement et linguistiquement majoritairement au Québec avait atterri chez des minoritaires à Edmonton, en Alberta. Ce fut un choc pour moi, comme cela aurait été le cas de la majorité des Québécois qui se souviennent des vaines batailles linguistiques jusqu'au Règlement XVII de 1912, qui vivent depuis les États Généraux du Canada français de 1967 sa disparition et qui commencent à se demander si leur situation de majoritaires au Québec est si assurée qu'ils le pensent. Peter Dorrington est un résistant, de ces résistants qui se tiennent debout contre vents et marées, qui mesurent autant leur silence que leurs mots. Comment peut-on être encore résistant et résilient quand on sait que 150 arrêts des cours canadiennes sur des questions linguistiques ont été rendus entre 1982 et 2014⁵? Comment le guerrier a-t-il pu ne pas se fatiguer, ne pas rendre les armes?

-
4. Y. Lamonde, « Bivouaquer avec Buies en Sicile: la formation affective et intellectuelle d'un « Rouge » (1840-1862) » (2012), repris dans *Trajectoires intellectuelles et politiques des 19^e et 20^e siècles québécois*, Outremont, Del Busso, 2013, p. 101-118.
 5. Gratien Allaire, Peter Dorrington et Mathieu Wade, *Résilience, résistance et alliances. Penser la francophonie canadienne différemment*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2017, « Présentation », p. 1-13.

Bibliographie sélective : livres publiés par Yvan Lamonde depuis 1991

- Gens de parole. Conférences publiques, essais et débats à l'Institut canadien de Montréal, 1845- 1871*, Montréal, Boréal, 1991, 176 p.
- Territoires de la culture québécoise*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1991, 293 p.
- « *Cité libre* » : *une anthologie*, Montréal, Éditions internationales Alain Stanké, 1991, 413 p. (collaboration de Gérard Pelletier).
- Un Canadien français en Belgique au XIX^e siècle. La correspondance de Louis-Antoine Dessaulles (1875-1878)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1991, LII-190 p. (avec Éliane Gubin).
- Louis-Antoine Dessaulles. Un seigneur libéral et anticlérical*, Montréal, Fides, 1994, 369 p.
- Louis-Antoine Dessaulles, Écrits*, édition critique, Montréal, PUM (Bibliothèque du Nouveau Monde), 1994, 382 p.
- Données statistiques sur la culture au Québec (1760-1900)*, Chicoutimi, Institut interuniversitaire de recherches sur les populations [IREP], 1996, 169 p. (avec Claude Beauchamp).
- Québécois et américains. La culture québécoise aux 19^e et 20^e siècles*, Montréal, Fides, 1995, 418 p. (sous la direction d'Yvan Lamonde et de Gérard Bouchard).
- Combats libéraux au tournant du XX^e siècle*, Montréal, Fides, 1995, 285 p. (sous la direction d'Yvan Lamonde).
- L'histoire de la culture et de l'imprimé. Hommages à Claude Galarneau*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, 239 p. (sous la direction d'Yvan Lamonde et de Gilles Gallichan).

- La nation dans tous ses États. Le Québec en comparaison.* Montréal-Paris, L'Harmattan, 1997, 350 p. (sous la direction d'Yvan Lamonde et de Gérard Bouchard).
- Louis-Joseph Papineau. Un demi-siècle de combats. Interventions publiques,* Montréal, Fides, 1998, 660 p. Choix de textes et présentation par Yvan Lamonde et Claude Larin.
- Le rouge et le bleu. Anthologie de la pensée politique au Québec de la Conquête à la Révolution tranquille,* Montréal, Fides, 1999, 576 p. (avec Claude Corbo).
- Histoire sociale des idées au Québec (1760-1896),* Montréal, Fides, 2000, 572 p.
- La littérature personnelle au Québec (1980-2000),* Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 2000, 100 p. (avec Marie-Pierre Turcot).
- Etienne Parent, Discours,* édition critique par Claude Couture et Yvan Lamonde, Montréal, PUM, coll « Bibliothèque du Nouveau Monde », 2000, 463 p.
- Allégeances et dépendances. Histoire d'une ambivalence identitaire,* Québec, Nota Bene, 2001, 245 p. *Trajectoires de l'histoire du Québec,* Montréal et Québec, Fides et le Musée de la civilisation (« Les grandes conférences » du Musée), 2001, 45 p.
- Regards croisés entre le Jura, la Suisse romande et le Québec,* Québec / Porrentruy, Les Presses de l'Université Laval / Office du patrimoine et de la culture de la République et Canton du Jura, 2002, 344 p. (codirection avec Claude Hauser).
- Lire au Québec au XIX^e siècle,* Montréal, Fides, 2004, 330 p. (codirection avec Sophie Montreuil).
- Histoire sociale des idées au Québec, tome II (1896-1929),* Montréal, Fides, 2004, 323 p.
- The 2002 James Russell Wiggins Lecture,* Worcester, Massachusetts, American Antiquarian Society, 2004, 37 p. (avec Patricia Lochkart Fleming).
- Histoire du livre et de l'imprimé au Canada, volume I (Des débuts à 1840),* Patricia Fleming, Gilles Gallichan et Yvan Lamonde (dir.), Montréal, PUM, 2004, XXIX-566 p.
- History of the Book in Canada, volume I (Beginnings to 1840),* Patricia Fleming, Gilles Gallichan et Yvan Lamonde (dir.), Toronto, UTP, 2004, XXIX-540 p.
- Histoire du livre et de l'imprimé au Canada, volume II (1840-1918),* Yvan Lamonde, Patricia Fleming et Fiona A. Black (dir.), Montréal, PUM, 2005, 690 p.
- History of the Book in Canada, volume II (1840-1918),* Yvan Lamonde, Patricia Fleming et Fiona A. Black (dir.), Toronto, UTP, 2005, 663 p.
- « *La Capricieuse* » (1855) : *poupe et proue. Les relations France-Québec (1760-1914),* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, 379 p. (codirection avec Didier Poton).

- History of the Book in Canada, volume III (1918-1980)*, directeur général avec Patricia Fleming, sous la direction de Carole Gerson et Jacques Michon, Toronto, UTP, 2007, XXXIV-600 p.
- Histoire du livre et de l'imprimé au Canada, volume III (1918-1980)*, directeur général avec Patricia Fleming, sous la direction de Jacques Michon et Carole Gerson, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2007, XXXIV-684 p.
- Instrument de recherche en littérature québécoise [IRLQ]*, portail Internet de BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec) et de l'Association internationale d'études québécoises, 2007 [22 pages imprimées].
- Pierre Vadoboncoeur, *Une tradition d'emportement. Écrits (1945-1965)*, choix de textes et présentation par Yvan Lamonde et Jonathan Livernois, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Cultures québécoises », 2007, X-179 p.
- Signé Papineau, *Lettres d'un exilé*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, août 2009.
- Culture québécoise et valeurs universelles*, Québec, Les Presses de l'Université Laval coll. « Cultures québécoises », 2010 (codirection avec Jonathan Livernois).
- L'heure de vérité. La laïcité québécoise à l'épreuve de l'histoire*, Montréal, Del Busso éditeur, 2010.
- La modernité au Québec (1929-1965). Tome I (1929-1939) : La Crise de l'homme et de l'esprit*, Montréal, Fides, 2011.
- Papineau. *Erreur sur la personne*, Montréal, Boréal, 2012 (avec Jonathan Livernois).
- The Social History of Ideas in Quebec, 1760-1896*, translated by Phyllis Aronoff and Howard Scott, Montreal-Kingston, McGill-Queen's University Press, « Studies in the History of Ideas », 2013.
- Quelle laïcité?*, Montréal, Éditions Paulines, 2013 (avec Bruno Demers, o.p.).
- Trajectoires intellectuelles et politiques des 19^e et 20^e siècles québécois*, Outremont, Del Busso éditeur, 2013.
- Pour une reconnaissance de la laïcité au Québec. Enjeux philosophiques, politiques et juridiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013 (codirection avec Daniel Baril).
- Gustave Papineau. *Une tête forte méconnue*, « Introduction », dans *Gustave Papineau, Une tête forte méconnue. Correspondance, conférences et articles dans L'Avenir*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin et Yvan Lamonde, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Cultures québécoises », 312 p.
- Sorel & Tracy. *Un fleuve, une rivière, une histoire*, Sorel-Tracy, Société historique Pierre-de-Saurel, 2014 (auteur : Mathieu Pontbriand, sous la direction de Yvan Lamonde).

Fais ce que dois, advienne que pourra. Papineau et l'idée de nationalité, Montréal, Lux, 2015.

Les intellectuel.les au Québec, Une brève histoire, Montréal, Del Busso éditeur, 2015 (avec Marie-Andrée Bergeron, Michel Lacroix et Jonathan Livernois).

La modernité au Québec. 2. La victoire différée du présent sur le passé, Montréal, Fides, 2016.

Dictionnaire des intellectuel.les au Québec, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2017 (avec Marie-Andrée Bergeron, Michel Lacroix et Jonathan Livernois).

Un coin dans la mémoire. L'hiver de notre mécontentement, Montréal, Leméac, 2017.

Violences coloniales et résistance patriote au « bourg pourri » de Sorel et à St-Ours-sur-Richelieu (1780-1838), Montréal, Del Busso éditeur, 2017.

Site Internet

<https://yvanlamondesiteperso.wordpress.com/>

Liste des auteurs

Frédéric Boily est professeur titulaire au Campus Saint-Jean de Université de l'Alberta.

Claude Denis est professeur titulaire à l'École d'études sociologiques et anthropologiques de l'Université d'Ottawa.

Guillaume Durou est professeur adjoint en sociologie et professeur associé au Campus Saint-Jean, Université de l'Alberta.

Serge Granger est professeur agrégé à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke.

Fernand Harvey est sociologue et historien, chercheur retraité de l'Institut national de la recherche scientifique.

Serge Jaumain est professeur titulaire à la Faculté de Philosophie et Sciences sociales de l'Université libre de Bruxelles.

Michel Lacroix est professeur titulaire au Département d'études littéraires de l'Université du Québec à Montréal.

Valérie Lapointe-Gagnon est professeure adjointe à la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta.

Jonathan Livernois est professeur agrégé au Département de littérature, théâtre et cinéma, de l'Université Laval.

Marcel Martel est professeur titulaire en histoire canadienne à l'Université York.

Srilata Ravi est professeure titulaire à la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta.



Yvan Lamonde est, avec Gérard Bouchard, l'historien francophone le plus influent de sa génération. Il est membre de la Société royale et titulaire de nombreux prix, dont celui du Gouverneur général. Son œuvre est abondante et compte plus de 40 livres et près de 150 articles. Dans des ouvrages, comme *Allégeances et dépendances: l'histoire d'une ambivalence identitaire* (2001) ou son *Histoire sociale des idées au Québec*, parue en plusieurs volumes, enfin dans sa réflexion sur la modernité, *La modernité au Québec: la victoire différée du présent sur le passé* (2016), Yvan Lamonde a renouvelé et défini l'histoire intellectuelle du Canada francophone. Il a su mettre en lumière les influences croisées des États-Unis, de la France, de l'Angleterre et du Vatican sur les milieux intellectuels francophones de 1760 à nos jours. Il a également exploré cette profonde ambivalence des francophones, chroniquement tiraillés entre un nationalisme politique, fondé sur les valeurs libérales, et un nationalisme culturel qui se donne pour but de préserver à tout prix la langue et la culture canadiennes-françaises. Cette ambivalence observée pour le Québec, se trouve aussi dans les communautés francophones hors Québec qui vivent les mêmes contradictions fondamentales.

Les auteurs de cet ouvrage, interpellés par l'immensité et la diversité de l'œuvre de Yvan Lamonde sur l'histoire politique, sociale et culturelle du Canada, se sont livrés à l'exploration de ses idées, notamment au niveau québécois et canadien, mais aussi au niveau des relations avec l'Empire britannique et du contexte international.

Illustration de couverture : Paul-Émile Borduas
Les raisins verts, 1941, Collection Musée d'art de Joliette.
Numéro de catalogue: 2005-0249

Cette œuvre exposée à la nouvelle bibliothèque du Séminaire de Joliette dont les fruits appétissants peuvent être ceux du savoir et de la recherche a accompagné Yvan Lamonde alors qu'il y était étudiant de 1960 à 1964.

Photographie d'Yvan Lamonde : Micheline Duhaime

Collection dirigée par Claude Couture

Aussi en version numérique

